



4

OCTOBRE - DECEMBRE 1970

12^e année

cahiers de documentation européenne

PARLEMENT EUROPEEN

Secrétariat

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Centre européen
Plateau du Kirchberg
Luxembourg

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen-Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Le Comité économique et social publie des communiqués de presse à l'issue de ses sessions plénières et son activité d'ensemble fait l'objet d'un Bulletin d'Information trimestriel.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

Avis aux lecteurs

1. Prochainement sera distribué aux abonnés des Cahiers de documentation européenne un index des textes parus au cours des années 1966 à 1969.

L'index 1970 sera joint au premier numéro de l'année 1971.

2. Les débats qui se sont déroulés dans les parlements nationaux sur la ratification des décisions des 21 et 22 avril 1970, attribuant des ressources propres aux Communautés et des pouvoirs budgétaires au Parlement européen, feront l'objet d'une brochure séparée, qui sera envoyée à tous les lecteurs des Cahiers de documentation européenne.

SOMMAIRE

Première partie

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

	Page
I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS	
ALLEMAGNE	
1. Déclarations du chancelier fédéral Brandt au sujet de l'intégration européenne (14 octobre et 1er novembre)	2
2. La visite à Bonn de M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères (14 octobre)	4
3. Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Scheel, le traité de Moscou et l'intégration européenne (17 octobre et 2 novembre) . .	6
4. Prises de position des ministres Schiller, Möller et Scheel sur le plan Werner (20 et 26 octobre, 2 novembre)	11
5. M. Moersch, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère des affaires étrangères, plaide en faveur de contacts entre la C.E.E. et le COMECON (27 octobre)	14

	Page
6. Pour le ministre de l'intérieur de la République fédérale, M. Genscher, la protection de l'environnement est une tâche qui relève d'une politique intérieure européenne (3 novembre)	16
7. Débat au Bundestag sur l'Europe (6 novembre)	18
8. Politique d'ouverture à l'Est et construction européenne: une interview de M. Willy Brandt (7 décembre)	23

AUTRICHE

L'Autriche repousse la mise en garde de l'Union soviétique contre une association à la C.E.E. (27 octobre – 5 novembre)	25
---	----

BELGIQUE

1. Interpellation au ministre des affaires étrangères sur l'union politique de l'Europe (20 octobre)	27
2. Question orale à la Chambre des représentants sur l'entrée du Portugal au Marché commun (26 novembre)	32

FRANCE

1. M. Pompidou en Union soviétique (6-13 octobre)	34
2. La politique européenne du gouvernement français devant l'Assemblée nationale (5 novembre)	35
3. Le Sénat rejette le budget des affaires étrangères (30 novembre, 1er décembre)	39

ITALIE

- | | |
|--|----|
| 1. Réponse à une question posée à la Chambre des députés sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel (14 juillet) | 47 |
| 2. Le parlement italien ratifie les accords de Yaoundé et d'Arusha (12 et 14 octobre – 26 novembre) | 49 |
| 3. Le comité interministériel de la programmation économique examine les directives agricoles de la C.E.E. (3 novembre) | 56 |
| 4. Le gouvernement italien est favorable à la constitution d'un organisme européen actif de consommateurs (14 novembre) | 57 |
| 5. Déclarations de M. Mario Zagari, ministre du commerce extérieur, sur le néo-protectionnisme américain (15 et 21 novembre) | 57 |
| 6. Entretiens italo-allemands à Rome (23 et 25 novembre) | 60 |

LUXEMBOURG

- | | |
|---|----|
| 1. Exposé du président du gouvernement sur l'union économique et monétaire (16 octobre et 30 novembre) | 63 |
| 2. Débat à la Chambre sur l'intégration économique et politique de l'Europe et sur les pouvoirs du Parlement européen (11 novembre) | 65 |

PAYS-BAS

- | | |
|--|----|
| 1. M. Witteveen, ministre des finances des Pays-Bas, plaide en faveur de la coordination des politiques budgétaires des Etats membres (22 octobre) | 71 |
| 2. Déclarations du secrétaire général du ministère des affaires économiques sur le rapport Werner (30 octobre) | 72 |

3. M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, parle à Londres de l'élargissement des Communautés européennes (10 novembre) 75

ROYAUME-UNI

1. La Chambre des communes envisage pour janvier 1972 la conclusion des pourparlers avec la C.E.E. (29 octobre) 76
2. Sir Alec Douglas-Home, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth: Une possibilité de participer à la détermination du rôle de l'Europe dans le monde (9 décembre) 78

SUISSE

- Le ministre du commerce définit les objectifs des négociations avec la C.E.E. (5 novembre) 79

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Soixante-neuvième Congrès du parti travailliste – Blackpool 1970 – Rejet d'une résolution défavorable à l'adhésion au Marché commun (29 septembre) 81
2. Discours prononcé par M. Rippon au 88e Congrès du parti conservateur – Blackpool 1970 (8-10 octobre) 82
3. "L'Europe entre l'Est et l'Ouest", thème du Congrès du parti néerlandais pour la liberté et la démocratie (10 octobre) 84
4. L'unité européenne, pierre angulaire de la politique étrangère des Etats-Unis (20 octobre) 86
5. M. Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne en France, exhorte l'Europe à faire entendre une seule voix (29 octobre) 88

	Page
6. Le parti libéral allemand (F.D.P.) prend position sur l'approfondissement de la Communauté européenne (31 octobre)	90
7. Le représentant des Etats-Unis à l'O.C.D.E. parle du protectionnisme américain (30 octobre)	92
8. Le point de vue du parti allemand C.D.U. sur l'union économique et monétaire (3 et 24 novembre, décembre)	95
9. L'organisation française de la gauche européenne souhaite la création d'une commission communautaire compétente en politique étrangère (15 novembre)	99
10. Avis de M. Majonica, député C.D.U. au Bundestag, sur la notion de "grande Europe" (19 novembre)	99
11. Le point de vue du IXe Congrès national du mouvement social italien sur l'unité européenne (20-23 novembre)	101
12. L'Union des jeunes pour le progrès propose une organisation européenne de la défense (21 et 22 novembre)	103
13. Le secrétaire général du parti libéral italien parle de l'unification européenne (25 novembre)	104
14. Le parti communiste français et l'Europe (28 novembre)	105
15. Un article de M. Leonardi, du parti communiste italien, sur la Communauté européenne (29 novembre)	106
16. M. Roy Jenkins, ancien chancelier de l'Echiquier du gouvernement Wilson, en faveur d'une seconde monnaie de réserve mondiale (2 décembre)	108
17. Le congrès du parti radical français sur la réforme régionale et la construction européenne (4-6 décembre)	108

18. Selon Walter Behrendt, membre socialiste au Bundestag et vice-président du Parlement européen, l'union économique et monétaire est la "Magna Charta des années 70" (décembre) 110

III. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Lettre du secrétaire de la Commission italienne du Mouvement fédéraliste européen sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, et prises de position des partis (septembre à novembre) 113
2. L'association pour le soutien du général de Gaulle, et l'élargissement du Marché commun (octobre) 118
3. Prise de position du Mouvement fédéraliste européen sur la coopération politique et l'élection du Parlement européen au suffrage universel (1er octobre) 119
4. Congrès 1970 de la section néerlandaise du Mouvement européen (3 octobre) 120
5. Congrès italien des licenciés en sciences économiques et commerciales sur l'harmonisation des législations des pays de la C.E.E. relatives aux sociétés (6-12 octobre) 124
6. Lettre de M. Berg, président de la B.D.I. (Fédération de l'Industrie Allemande), adressée à M. Mills au sujet du "Trade Act of 1970" (16 octobre) 125
7. Prise de position du Conseil national italien de l'économie et du travail et réactions des syndicats au plan Mansholt (novembre) . . 127
8. Le gouverneur de la Banque nationale de Belgique en faveur de la création rapide du Fonds européen de coopération monétaire (4 novembre) 129

9. Conférence de presse du président de la “Confindustria” à Londres (4 novembre)	130
10. Les jeunes de la section néerlandaise du Mouvement européen demandent un programme électoral européen (5 novembre)	132
11. L’association allemande pour la protection des épargnants formule des objections à l’encontre du plan Werner (9 novembre)	132
12. Les agriculteurs allemands s’élèvent contre le “dollar vert” (10 et 11 novembre)	133
13. Conférence de la section néerlandaise du Mouvement européen des Pays-Bas sur la politique industrielle (11 novembre)	135
14. L’Europa-Union d’Allemagne exige une coopération politique plus poussée (13 novembre)	137
15. L’agriculture française devant l’élargissement de la Communauté (19 novembre)	139
16. Le Mouvement pour l’indépendance de l’Europe préconise la création d’une “Organisation des Etats européens” (23 novembre)	141
17. Le président du Comité royal néerlandais de l’agriculture (Koninklijk Nederlands Landbouwcomité – K.N.L.C.) parle d’une organisation européenne de l’agriculture (26 novembre)	145
18. La section italienne de la Chambre de commerce internationale discute du système monétaire et du plan Werner (26 novembre)	147
19. Prise de position des fédéralistes du Luxembourg (28-29 novembre)	149
20. Le “Courrier de la République” propose des “actions concrètes pour une communauté élargie” (novembre)	150
21. M. Hankel, du ministère fédéral de l’économie, à propos du marché monétaire européen (9 décembre)	151

22. Le président de la Fédération des industries allemandes estime que la poursuite de la construction européenne devra occuper à l'avenir une place prépondérante (11 décembre)	153
--	-----

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan communautaire et international

I. EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Déclarations de M. Dahrendorf au sujet des relations entre la C.E.E. et la Suisse (17 octobre)	159
2. M. Altiero Spinelli et l'Europe politique (29 octobre)	160
3. Interviews de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés, sur les problèmes actuels de l'intégration européenne (12-13 novembre)	163
4. Déclarations de M. Mansholt (20-22 novembre)	
a) sur le protectionnisme	165
b) à propos des indemnités complémentaires de revenus pour les agriculteurs	166
c) sur le plan Ertl	167

II. MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Des étudiants s'interrogent sur les conditions d'une politique européenne de la jeunesse (juillet-août)	169
2. La Chambre de commerce internationale veut éviter le retour au protectionnisme (29 septembre)	170
3. Assemblée générale de la Confédération européenne de l'agriculture (5-9 octobre)	171

	Page
4. Prises de position des Chambres de commerce de la C.E.E. (octobre à décembre)	
a) les tendances protectionnistes aux Etats-Unis	174
b) le troisième programme de politique économique à moyen terme	175
c) le mémorandum sur la politique industrielle	176
d) l'harmonisation fiscale	178
5. La C.E.S.L. prend position sur la mémorandum de la Commission européenne relatif à la politique industrielle (29 octobre)	178
6. Prises de position de la C.E.S.L. sur la fusion de sociétés anonymes et sur le statut de la société anonyme européenne (4 novembre)	181
7. La Ligue Européenne de Coopération Economique (L.E.C.E.) et le plan Werner (novembre)	182
8. Un colloque de l'enseignement à Grenoble (5 novembre)	183
9. Au septième "Marienburger Europagespräch", M. Rush, ambassadeur des Etats-Unis en République fédérale d'Allemagne, critique les préférences accordées à certains pays par la C.E.E. (9 novembre)	184
10. Déclaration du gouverneur de la Banque d'Italie au "Rotary International" sur les problèmes monétaires européens et le bassin méditerranéen en voie de développement (13 novembre)	185
11. Déclaration du Mouvement européen sur les grands thèmes actuels de l'intégration européenne (14 novembre)	187
12. Déclarations du professeur Petrilli, président du Conseil italien du Mouvement européen, sur le "Mémorandum Colonna" (17 novembre)	188
13. L'industrie européenne contre le protectionnisme américain (19 novembre)	190
14. Colloque des jeunes parlementaires européens (30 novembre – 1er décembre)	191

15. L'industrie européenne veut l'intégration économique et monétaire de l'Europe (décembre)	192
--	-----

Deuxième partie

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Questions générales	2/B
2. Questions institutionnelles	4/B
3. Questions économiques	6/B
4. Questions financières et monétaires	8/B
5. Concurrence	11/B
6. Questions sociales	12/B
7. Agriculture	14/B
8. Transports	16/B
9. Energie	17/B
10. Recherche et culture	18/B
11. Pays et territoires associés	19/B
12. Relations extérieures	20/B
13. Défense	23/B
14. Questions juridiques	25/B

**PARTIS ET GROUPES POLITIQUES
REPRESENTES DANS LES PARLEMENTS DES ETATS MEMBRES
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

ALLEMAGNE

C.D.U.	Christlich-Demokratische Union (Union chrétienne démocrate)
C.S.U.	Christlich-Soziale Union (Union chrétienne sociale)
S.P.D.	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social démocrate d'Allemagne)
F.D.P.	Freie Demokratische Partei (Parti libéral démocrate)

BELGIQUE

C.V.P.	Christelijke Volkspartij
P.S.C.	Parti social-chrétien
B.S.P.	Belgische Socialistische Partij
P.S.B.	Parti socialiste belge
P.V.V.	Partij voor vrijheid en vooruitgang
P.L.P.	Parti de la liberté et du progrès
V.U.	Volksunie (Union du peuple flamand)
F.D.F.—R.W.	Front démocratique des Francophones — Rassemblement wallon
P.C.B.	Parti communiste de Belgique
K.P.B.	Kommunistische Partij van België

FRANCE

U.D.R.	Union des démocrates pour la République
R.I.	Républicains indépendants
P.S.	Parti socialiste
P.D.M.	Progrès et démocratie moderne
P.C.F.	Parti communiste français
Gauch. dém.	Gauche démocratique
C.R.A.R.S.	Centre républicain d'action rurale et sociale
U.C.D.P.	Union centriste des démocrates de progrès

ITALIE

D.C.	Democrazia cristiana (démocrate-chrétien)
P.C.I.	Partito comunista italiano (Parti communiste italien)
P.S.I.	Partito socialista italiano (Parti socialiste italien)
P.L.I.	Partito liberale italiano (Parti libéral italien)
P.S.U.	Partito socialista unitaria (Parti socialiste unitaire)
M.S.I.	Movimento sociale italiano (Mouvement social italien)

ITALIE (suite)

P.S.I.U.P.	Partito socialista italiano di unità proletaria (Parti socialiste italien d'unité prolétarienne)
P.R.I.	Partito repubblicano italiano (Parti républicain italien)
P.D.I.U.M.	Partito democratico italiano di unità monarchica (Parti démocrate italien d'unité monarchique)
S.V.P.	Südtiroler Volkspartei (Partito popolare sudtirolese) (Parti populaire du sud-Tyrol)
Ind. sin.	Indipendenti di sinistra (indépendants de gauche)

LUXEMBOURG

P.C.S.	Parti chrétien social
P.O.S.L.	Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
P.D.	Parti démocratique
P.S.D.L.	Parti social-démocrate luxembourgeois
P.C.L.	Parti communiste luxembourgeois

PAYS-BAS

K.V.P.	Katholieke Volkspartij (Parti catholique populaire)
P.v.d.A.	Partij van de Arbeid (Parti du travail)
V.V.D.	Volkspartij voor Vrijheid en Democratie (Parti populaire pour la liberté et la démocratie)
A.R.	Antirevolutionaire partij (Parti antirévolutionnaire)
C.H.U.	Christelijk-Historische Unie (Union chrétienne historique)
D'66	Demokraten '66 (démocrates '66)
C.P.N.	Communistische Partij Nederland (Parti communiste des Pays-Bas)
P.S.P.	Pacifistisch Socialistische Partij (Parti socialiste pacifiste)
S.G.P.	Staatkundig Gereformeerde Partij (Parti constitutionnel réformé)
P.P.R.	Politieke Partij Radicalen (Parti politique des radicaux)
B.P.	Boeren Partij (Parti des agriculteurs)
G.P.V.	Gereformeerd Politiek Verbond (Alliance politique réformée)
D.S.'70	Demokratische Socialisten '70 (sociaux-démocrates)

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

ALLEMAGNE

1. Déclarations du chancelier fédéral Brandt au sujet de l'intégration européenne

Dans un discours prononcé le 14 octobre 1970 à Bonn devant l'assemblée annuelle de la Fédération européenne des syndicats libres, le chancelier fédéral Brandt a notamment abordé les problèmes européens.

Il a entre autres déclaré ce qui suit :

“Dans les efforts visant à l'unification de l'Europe, un rôle important incombe aux organisations de travailleurs. La collaboration étroite des syndicats garantira, dans une économie en voie d'intégration croissante, que les intérêts des couches les plus larges de la population seront sauvegardés. La création, l'année passée, d'une Fédération européenne des syndicats libres, a été un pas important sur cette voie.

L'unification dans cette partie de l'Europe répond à l'intérêt vital de nos populations. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce qu'après une période de stagnation l'intégration de l'Europe progresse à nouveau. Bien des choses ont été réalisées dans les mois qui ont suivi la conférence au sommet de La Haye. Nous avons achevé l'élaboration du difficile règlement financier. Les compétences du Parlement européen ont été élargies. Des négociations avec les pays candidats ont été engagées. La coopération politique fait des progrès. Dans le domaine social, l'attribution au Fonds social européen du rôle d'instrument de la politique européenne de l'emploi représente un pas en avant considérable.

Si des progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire. La tâche importante de cette décennie est la création d'une union économique et

monétaire européenne. Nous espérons que le plan par étapes mis au point à cet effet pourra se traduire dès que possible dans les faits. Les partenaires européens savent bien que cette nouvelle phase de la coopération nécessitera le transfert de nouvelles compétences. Il faudra aussi s'engager davantage sur la voie de la démocratisation de la Communauté.

Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, le gouvernement fédéral fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les négociations, qui jusqu'ici ne se sont pas trop mal déroulées, connaissent rapidement un aboutissement satisfaisant. L'adhésion de pays comme la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège renforcera la Communauté européenne sur le plan économique mais aussi politique.

Une des tâches importantes des années à venir sera la mise en oeuvre d'une politique industrielle qui réponde aux impératifs d'un vaste espace économique. A cet effet, des décisions doivent être prises d'urgence en ce qui concerne la société commerciale européenne, la fusion de sociétés nationales, le contrôle de ces fusions et, surtout, en ce qui concerne la gestion.

Je comprends que dans le cadre européen les organisations des travailleurs fassent porter tout particulièrement leur attention sur cette dernière question. Mais il est généralement admis que l'adoption dans ce domaine d'une solution européenne ne doit pas entraver le développement des droits sociaux dans les différents Etats membres. Inversement, il faut veiller à ce que l'évolution dans les Etats membres ne rende pas plus difficile ou ne retarde pas la mise en oeuvre d'une solution européenne.

Nos efforts en vue d'unifier l'Europe resteraient incomplets si nous ne parvenions pas à trouver un arrangement avec nos voisins de l'Est. La République fédérale, en accord avec ses partenaires, sait qu'un tel arrangement ne peut être réalisé que sur la base d'une coopération étroite entre les pays occidentaux. J'ai déjà, en d'autres occasions, souligné que l'entente avec l'Europe de l'Est est un domaine qui ne se prête guère aux actions isolées des Etats — que ce soit sur le plan économique ou sur le plan politique. Permettez-moi de confirmer ici expressément ce point de vue."

Dans une interview accordée à la radio allemande le 1er novembre 1970, le chancelier fédéral Brandt a déclaré que la transformation de la Communauté économique européenne en union économique et monétaire était le "programme pour cette décennie". La possibilité s'offre de parvenir à des contacts plus étroits

“entre les différentes parties de l’Europe, entre l’Ouest et l’Est, y compris les pays neutres” et des éléments pourraient s’en dégager qui permettraient d’aboutir à un ordre de paix européen.

Selon M. Brandt, l’Est et l’Ouest, et davantage encore les Etats-Unis et l’Union soviétique, divergeaient d’opinion sur ce que devrait représenter cet ordre de paix européen. Cependant, les deux puissances mondiales étaient en mesure d’entamer l’une avec l’autre des négociations sur des questions qui concernent le maintien de la paix dans le monde. Alors que pendant un certain temps de “nouvelles et fortes oppositions” s’étaient manifestées entre Washington et Moscou, il semblerait maintenant que les relations entre les deux grandes puissances étaient en voie de s’améliorer. Evoquant les négociations entre la République fédérale et l’Union soviétique, M. Brandt a déclaré que Moscou n’avait jamais tenté de remettre en cause la position de la République fédérale dans l’Alliance atlantique. La scission du monde en deux blocs, l’Est et l’Ouest, n’était actuellement plus aussi profonde qu’elle ne l’était il y a quelques années. Les conditions prévalant dans les Etats industriels modernes n’engendraient pas automatiquement un rapprochement, mais il s’en dégageait des relations de ressemblance.

(Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, n° 139, 15 octobre 1970;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2 novembre 1970)

2. La visite à Bonn de M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères

M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères, a eu le 14 octobre 1970 des entretiens politiques dans la capitale fédérale. Les problèmes actuels de l’unification européenne étaient au centre des débats. Il a été discuté en particulier de la création de l’union économique et monétaire des Communautés européennes, qui est considérée par les deux parties comme la tâche principale de la Communauté. M. Harmel, qui n’est resté qu’un jour à Bonn, a eu des entretiens avec le chancelier fédéral Brandt et le ministre des affaires étrangères, M. Scheel. L’élargissement et l’achèvement de la C.E.E. ont été jugés particulièrement utiles pour progresser également vers une union politique de l’Europe.

Le bilan dressé au ministère des affaires étrangères après la visite du ministre belge est positif. Le degré de convergence des vues est qualifié de "satisfaisant". Il est apparu clairement que la Belgique plaçait de grands espoirs dans la présidence allemande du Conseil de ministres de la Communauté européenne et souhaitait l'intensification des efforts d'intégration. Le fait que le ministre belge des affaires étrangères se soit longuement entretenu à deux reprises avec son collègue allemand, M. Scheel, témoigne du sérieux avec lequel les problèmes de l'intégration européenne ont été discutés. On ne peut donc guère prétendre, comme on l'a fait souvent, que la politique à l'Ouest serait négligée en faveur des initiatives à l'Est. Après le voyage de M. Harmel, qui a cédé à M. Scheel le fauteuil de président du Conseil de ministres, l'impression créée était plutôt que les pays membres mécontents de l'attitude toujours peu "européenne" de la France attendaient de la République fédérale des initiatives importantes pour l'oeuvre d'unification européenne.

Un résultat concret des entretiens de M. Harmel avec MM. Brandt et Scheel a été l'annonce d'une conférence du Conseil des ministres des Six qui serait organisée en novembre dans la République fédérale et examinerait les problèmes de la politique mondiale. Les entretiens des deux ministres des affaires étrangères ont réservé une large place au plan de réalisation d'une union économique et monétaire du président du Conseil et ministre des finances du Grand-Duché du Luxembourg, M. Werner.

Les entretiens entre MM. Harmel et Scheel ont fait apparaître leur accord sur l'opportunité d'engager, lors de la prochaine session du Conseil de ministres, les négociations au fond sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Ces questions incluent les relations avec le Commonwealth ainsi que la solution des questions des produits laitiers et du sucre, particulièrement importantes pour la balance des paiements britannique. Si ces discussions étaient achevées avant la fin de l'année, on pourrait en attendre une influence favorable sur l'opinion publique anglaise et européenne.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a souligné que la politique envers l'Est, en particulier l'attitude de l'Union soviétique envers la C.E.E., avait fait l'objet d'une discussion détaillée. MM. Scheel et Harmel étaient d'accord pour dire que l'on ne pouvait s'attendre dans un avenir prévisible à une reconnaissance formelle de la C.E.E. par l'Union soviétique. Mais ils pensaient tous deux que le dynamisme politique naissant pouvait avoir une influence favorable sur les relations avec l'Europe de l'Est. Le fait que Moscou ait récemment négocié, pour la première fois, un accord commercial avec les Etats

du Benelux pris comme entité permet de considérer que les espoirs de voir l'Union soviétique porter un jugement réaliste sur la Communauté ne relèvent plus du domaine de la pure spéculation.

(Handelsblatt, 16-17 octobre 1970;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14 octobre 1970)

3. Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Scheel, le traité de Moscou et l'intégration européenne

Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Scheel, a prononcé, le 17 octobre 1970, au congrès extraordinaire du F.D.P., à Mönchengladbach, un discours dans lequel il a exposé de manière approfondie son point de vue sur le traité de Moscou.

Au sujet des répercussions du traité sur l'intégration européenne, le ministre des affaires étrangères a fait observer:

“Contrairement aux prédictions de l'opposition, le traité de Moscou, loin de la paralyser, a plutôt nettement stimulé la politique d'intégration de l'Europe occidentale. Comme on le sait, nous n'avons nullement inauguré notre collaboration gouvernementale avec les sociaux-démocrates par des offensives dans l'“Ostpolitik”, mais par des initiatives à Bruxelles et à La Haye. C'est grâce au concours décisif de la République fédérale qu'à l'automne dernier fut relancée la politique de l'Europe occidentale, stagnante depuis 1962.

Depuis lors, les gouvernements des pays d'Europe occidentale ont encore accru leurs efforts pour élargir le cercle des Etats membres de la C.E.E., réaliser progressivement une union économique et monétaire et renforcer leur coopération dans nombre d'autres domaines. Les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark se sont ouvertes cet été. Des consultations politiques permanentes entre les Six ont été décidées comme première étape sur la voie d'une politique étrangère commune de la C.E.E. A la fin de l'été, les Six se sont réunis pour discuter la création d'une union économique et monétaire de la C.E.E., et le Conseil de ministres se prononcera à ce sujet cet automne encore. L'unification européenne est enfin remise en train.

Cette évolution, je le répète, est due pour une bonne part au traité que nous avons conclu avec l'Union soviétique au mois d'août dernier et dans le sillage duquel des traités seront prochainement conclus avec d'autres pays de l'Est. Je voudrais étayer cette affirmation par les deux considérations suivantes:

- a) Tous les Européens se rendent compte que plus la Communauté occidentale et, par-delà, dans la mesure du possible, tous les Etats membres seront unanimes à soutenir la politique de détente amorcée par la République fédérale, plus celle-ci sera fructueuse pour les Etats européens. Ni la République fédérale ni ses alliés n'ont intérêt à des actions isolées des Allemands en matière de politique européenne. Semblable méthode ne ferait qu'entraîner de nouveaux malentendus, tensions et conflits en Europe. La coordination des politiques des pays occidentaux à l'égard des pays de l'Est est une nécessité de l'heure pour tous les membres de l'Alliance et de la Communauté. C'est pourquoi il s'impose également d'accélérer d'urgence l'intégration européenne dans l'intérêt de tous les Etats membres de la C.E.E. Ne serait-ce que pour cela, le traité de Moscou a déjà donné une importante impulsion nouvelle aux efforts d'unification de l'Europe occidentale.
- b) Au cours des dernières années, de nombreux obstacles se sont sans cesse opposés à l'intégration rapide des pays d'Europe occidentale. Ces obstacles étaient artificiels ou naturels. Au nombre des obstacles artificiels, il faut incontestablement compter la politique des affaires allemandes et la politique à l'Est pratiquée par des gouvernements précédents de la République fédérale. En effet, aussi longtemps que la République fédérale n'était pas disposée à partir, dans sa politique étrangère, et notamment dans sa politique à l'égard des pays de l'Est, du principe du "statu quo" territorial de l'Europe, nos amis occidentaux devaient craindre que, réalisée avec la participation de la République fédérale d'Allemagne, l'unification politique de l'Europe ne leur imposât aussi en héritage les tensions existant entre ce pays et les pays de l'Est et ne compromît ainsi leur propre sécurité.

Mais depuis que la République fédérale est disposée à fonder sa politique, à l'égard aussi des pays de l'Est, sur la situation réelle de l'Europe, à éliminer toute discrimination, à respecter l'intégrité territoriale des Etats européens, à ne formuler aucune revendication territoriale à l'égard des Etats membres et à considérer comme intangibles les frontières des Etats européens, nos amis occidentaux ne risquent plus, dans le cadre d'une collaboration politique renforcée avec la République fédérale, d'hériter des tensions qui nous tiraillaient jusqu'ici. De ce fait, la voie est ouverte, en ce qui concerne la République

fédérale, pour la mise en oeuvre d'une politique étrangère commune aux pays d'Europe occidentale.

A cet égard, il ne faudrait pas perdre de vue que les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour parvenir à une entente avec les pays de l'Est ont contribué à amener l'Union soviétique à réviser prudemment son attitude à l'égard de la Communauté économique européenne.

Lors des négociations de Moscou, j'ai instamment et fréquemment recommandé à M. Gromyko de considérer davantage la C.E.E. comme une réalité européenne et de tenir compte de ce que la Grande-Bretagne et un certain nombre d'autres pays de l'A.E.L.E. deviendront, eux aussi, prochainement membres de cette Communauté économique, qui, on le sait, aura à partir du début de l'année 1973 une politique commerciale commune, y compris à l'égard des pays de l'Est. Les déclarations faites à ce sujet par le ministre soviétique des affaires étrangères ont révélé que les autorités de Moscou étaient conscientes du caractère inévitable de cette évolution. Il reste à voir si l'Union soviétique réorientera bientôt sa politique à l'égard de l'Europe occidentale en fonction de cette importante réalité européenne."

Le 2 novembre dernier, le ministre fédéral des affaires étrangères a prononcé à Düsseldorf, devant le Club des Juniors de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, un discours dans lequel il a déclaré, à propos de la politique d'intégration de la C.E.E. pratiquée par le gouvernement allemand actuel, que l'unification des pays de la C.E.E. avait encore été accélérée par la signature du traité germano-soviétique. Selon le ministre, aussi longtemps que le gouvernement fédéral présente un "flanc vulnérable à l'Est", aucun Européen n'osa renforcer la coopération politique avec la République fédérale.

Dans le numéro de novembre de la revue "Europäische Gemeinschaft", M. Scheel, ministre fédéral des affaires étrangères, analyse également la politique à l'égard des pays de l'Est et l'intégration européenne. Il écrit à ce sujet: "La politique du gouvernement fédéral n'est pas une politique de l'Est ou une politique de l'Ouest, elle constitue un tout indivisible, une politique qui, soucieuse de paix et de sécurité au sens le plus large de ces termes, s'est assigné comme objectif d'assurer la paix par le renforcement de notre sécurité à l'Ouest et par la normalisation de nos relations avec l'Est. Ce n'est pas en vain que nos entretiens avec Moscou ont été précédés par la Conférence de La Haye et la conclusion du traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques par les négociations de Viterbe sur les

consultations politiques des pays de la Communauté européenne. Nous avons essayé — non sans succès, je crois — de faire comprendre au gouvernement soviétique que les efforts que nous déployions pour régler nos différends avec les pays de l'Est n'affecteraient en rien notre appartenance profondément ancrée à l'Alliance occidentale et la Communauté européenne.

Il est donc évident que, pour être fructueuse, l' "Ostpolitik" suppose une politique occidentale active et sans relâchement. Ce n'est là que la conséquence d'une politique qui a pour objectifs inébranlables la sauvegarde des institutions libres et démocratiques et de l'unité de notre nation.

De nos négociations avec Moscou, nous avons recueilli l'impression que l'Union soviétique acceptait de plus en plus la Communauté européenne comme une réalité et ne la considérait plus automatiquement comme un facteur d'affrontement. Cela confirme la constatation, certes pas nouvelle, que seule une Europe saine et offrant, en dépit de sa diversité, un front extérieur uni sera considérée par l'Union soviétique comme un partenaire égal. Cela n'est nullement "penser en termes de blocs"; la Communauté européenne a toujours souligné son ouverture à l'égard des pays de l'Est et en a fait la preuve chaque fois que ces derniers ont manifesté une attitude correspondante. Cela prouve qu'aussi bien dans le domaine politique et économique que dans celui de la sécurité la meilleure garantie d'une détente est l'établissement de rapports de force équilibrés lucidement évalués. Tous les intéressés se rendent d'ailleurs compte qu'au rythme actuel du progrès économique et technique aucun système ne permet plus un "repli sur soi-même" prolongé. Une coopération exempte de préjugés est le seul moyen d'atténuer la division de l'Europe en deux blocs politiques.

C'est précisément aujourd'hui que nous devons attacher du prix à la coopération politique des Etats de l'Europe libre. Quels que soient les efforts accomplis en vue de la détente et les espoirs de reprise des contacts sur le plan économique, technologique et culturel, lesquels favorisent, en fin de compte, la compréhension mutuelle des intéressés, il ne faut pas oublier qu'il demeure entre l'Est et l'Ouest des divergences fondamentales sur le plan de l'ordre social et des modes de pensée. Si l'on ajoute à cet écart le problème non résolu de notre sécurité et de celle de l'Europe, l'ensemble constitue une source possible de dangers dont toute politique européenne réaliste et circonspecte doit tenir compte. C'est ce que nous faisons en nous efforçant d'accroître l'influence de l'Europe occidentale et, en même temps, de renforcer ses liens déjà étroits avec les Etats-Unis, nous souvenant de la communauté évidente de nos fondements historiques, économiques, politiques et spirituels.

La volonté d'intégration se fonde sur cette conscience. La politique d'intégration est, de ce fait, l'une des tâches qui s'imposent à notre génération, d'autant plus que l'on ne peut plus concevoir le renforcement général de la paix sans la contribution qu'y apporte l'unification européenne:

- en tant que facteur positif d'accroissement du bien-être, de stabilité sociale et de cohésion politique croissante de l'Europe;
- en tant que point de cristallisation d'une Europe en expansion dont le poids sera encore renforcé par l'entrée, que nous espérons prochaine, de quatre nouveaux pays;
- en tant que source d'aide aux pays en voie de développement destinée à combler, condition primordiale de toute détente véritable, le fossé qui sépare les pays industrialisés et le tiers monde.

Nulle part plus que dans le domaine de l'intégration, le manque de dynamisme ne s'est révélé source de stagnation. C'est pourquoi la question principale qui se pose aujourd'hui est la suivante: qu'entendons-nous faire, au cours des prochaines années, pour accélérer le processus d'intégration européenne? Quelles seront nos tâches? Ces tâches sont les suivantes:

- La mise en oeuvre accélérée d'une union économique et monétaire: celle-ci est, en effet, la base essentielle d'une union politique et contient de solides éléments supranationaux. Aussi la question du vote à la majorité au sein du Conseil de ministres se posera-t-elle avec particulièrement d'acuité dans ce domaine. La revendication d'une participation accrue du Parlement européen se justifiera de plus en plus.
- Le développement de la conscience d'une communauté politique: l'harmonisation des politiques étrangères des pays d'Europe occidentale dépend essentiellement de l'existence d'une conscience européenne. C'est sur cette conscience que le noyau européen doit s'élaborer, sans que soient pour cela négligés les liens avec d'autres pays d'Europe. Sans conscience communautaire, on ne peut espérer de résultat commun durable — cette idée devrait devenir la devise de tous les partisans de l'Europe, à quelque endroit du continent qu'ils vivent. Si le sentiment communautaire s'efface chaque fois qu'un danger apparaît à l'horizon, les chances d'avenir de l'Europe libre sont limitées. C'est pourquoi il convient de favoriser systématiquement et par priorité les mesures et les institutions qui développent la conscience communautaire.

- L'ouverture des consultations politiques: je vois dans les consultations politiques une contribution capitale et constructive à la sécurité européenne. La conférence de Viterbe et les discussions qui l'ont suivie ont permis de jeter des bases satisfaisantes dans ce domaine. Les échanges de vues politiques entre les Six et les pays candidats à l'adhésion ont pris le départ. Nous voulons arriver à ce que l'Europe s'exprime d'une seule voix dans le domaine politique.
- La mise en relief de la communauté spirituelle des pays d'Europe occidentale: la coopération scientifique et technologique et la coordination dans le domaine de l'enseignement doivent être poursuivies. La Communauté européenne ne peut se permettre de tolérer que le manque de confiance d'une partie de la jeunesse à l'égard d'une société "égoïste" fondée sur le rendement et axée sur des objectifs purement économiques ne conduise à une résistance à l'intégration de l'Europe occidentale. Elle doit donner à la jeunesse la certitude que l'unification européenne représente plus que la construction d'une communauté d'intérêts économiques."

(Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 142, 21 octobre 1970;

Europäische Gemeinschaft, n° 11, novembre 1970)

4. Prises de position des ministres Schiller, Möller et Scheel sur le plan Werner

Prenant pour la première fois position sur le plan par étapes en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire européenne, dit plan Werner, dont l'objectif est de parvenir, au cours de la prochaine décennie, à une intégration économique complète au sein de la C.E.E., M. Schiller, ministre des affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne, a exprimé le 20 octobre 1970 l'espoir que la réalisation de ce plan transformera la Communauté économique européenne en une Communauté de stabilité.

Les espoirs de M. Schiller se fondent surtout sur le fait que ce plan préconise non seulement la coordination des politiques monétaires, mais prévoit aussi dès le début une coopération plus étroite dans le domaine de la politique financière et économique. Dans le cadre de la présentation prochaine de ce plan au Conseil de ministres, M. Schiller a toutefois tenu à réaffirmer nettement que l'autonomie nationale en matière de politique monétaire ne serait pas, d'ici à l'ultime phase d'intégration, prévue pour la fin de la décennie, restreinte dans une mesure beaucoup plus considérable que ce n'est le cas maintenant.

Tout comme auparavant, les Etats membres pourront donc, jusqu'à la fin des années 1970, procéder, après consultation de leurs partenaires, à des modifications des parités de change en vue de lutter contre l'inflation importée. Le ministre fédéral des affaires économiques espère toutefois qu'en raison de la coordination plus étroite des politiques économiques et financières, prévue par le plan, il ne sera plus nécessaire de procéder, tout au moins au fur et à mesure de la poursuite de l'intégration, à de nouvelles modifications des parités de change.

M. Schiller a qualifié de réaliste le fait que le plan par étapes s'étende jusqu'à la fin des années 1970. Les grandes divergences qui subsistent encore de pays à pays ne peuvent être supprimées du jour au lendemain. Le transfert aux institutions de la Communauté européenne des compétences des Etats membres en matière de politique économique et monétaire, prévu au stade final, a une importance politique capitale.

"L'union politique ne se fera pas à partir de rien, pas plus qu'elle ne sortira d'une éprouvette", a souligné M. Schiller. Au contraire, elle reposera sur des bases économiques et monétaires saines. Si, au fur et à mesure de la réalisation du plan, les monnaies nationales sont indissociablement liées, la création d'une monnaie européenne ne sera plus qu'un problème psychologique. Au stade final, on en viendra certainement aussi à un règlement financier européen analogue à celui qui existe déjà de nos jours dans le domaine agricole. Le ministre a toutefois estimé que les réglementations arrêtées dans ce domaine ne devaient pas être prises comme modèle.

La coopération active de l'Allemagne au sein du groupe Werner, a poursuivi M. Schiller, prouve à quel point le gouvernement fédéral est désireux de contrebalancer les efforts considérables qu'il déploie dans le cadre de sa politique d'ouverture vers l'Est par un engagement tout aussi fort dans le domaine de la politique européenne. Dans la perspective des futures relations avec l'Union soviétique, le plan par étapes ne risque guère de provoquer des difficultés. Sans doute l'U.R.S.S. n'est-elle guère disposée à négocier un traité avec la C.E.E. Elle est néanmoins intéressée à la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux et est informée du fait que ses partenaires, lorsqu'ils sont membres de la C.E.E., consultent les autorités de la Communauté économique.

Abordant l'examen du système des banques centrales, également prévu dans le plan par étapes, M. Schiller a donné l'assurance que l'on s'efforcera de faire adopter le système allemand de la Banque centrale autonome. On envisage d'appliquer dans une Europe unie la réglementation allemande, qui repose sur

une “séparation des pouvoirs” pour ce qui est de certains problèmes de politique conjoncturelle, a affirmé le ministre qui a souligné au demeurant que les moyens de rigueur propres à assurer les relations économiques extérieures de la République fédérale étaient à la disposition des Etats membres jusqu’à la phase finale du plan par étapes. D’ici là, tout Etat membre de la C.E.E. pourra encore, après consultation préalable, procéder isolément à des modifications des parités de change.

Avant même que les délibérations aient eu lieu au Conseil de ministres, M. Schiller croit pouvoir affirmer que le gouvernement fédéral se prononcera positivement sur les résultats du groupe de travail Werner. Selon le ministre, ce vote favorable s’explique principalement par le fait que ce plan tient largement compte des thèses allemandes. C’est ainsi qu’au ministère des affaires économiques on ne nourrit plus la crainte que la République fédérale pourrait être entraînée, en raison de l’accélération du processus d’intégration, dans “l’orbite de l’inflation généralisée”.

Le ministère des affaires économiques considérait en effet cette menace comme réelle dans le cas où, dans le cadre des nouveaux efforts d’unification européenne, on aurait voulu réaliser l’intégration monétaire sans coordonner en même temps les politiques économiques et financières, d’autant plus que les conceptions quant au taux acceptable d’augmentation des prix sont encore très variables de pays à pays. Du fait que le plan prévoit désormais la coordination simultanée des politiques économiques et financières ainsi que certaines mesures de politique monétaire – expérimentales à un premier stade – visant à réduire faiblement les marges de change des parités monétaires, on a donc enlevé tout fondement aux craintes émises par Bonn.

M. Schiller a une nouvelle fois précisé ses thèses dans le numéro de décembre de “Communauté européenne”. Il y déclare: “Je tiens le modèle élaboré dans le plan Werner pour une bonne solution, viable à long terme. Ce plan par étapes fait ressortir la nécessité d’une harmonisation des politiques économiques de même qu’il fait apparaître que l’union économique et monétaire ne saurait être réalisée uniquement et exclusivement par l’unification des techniques monétaires. C’est seulement dans le cas où les actions communes de politique monétaire sont fondées sur les assises solides d’une politique conjoncturelle, financière et monétaire commune que la Communauté pourra devenir à la longue une Communauté de stabilité et de croissance.

La voie montrée par le plan Werner est un grand défi lancé à tous les hommes politiques responsables en l'Europe. Il faut que les gouvernements des Etats membres répondent, lors des prochaines négociations au Conseil, à ce défi et prennent des décisions indispensables. Le plan par étapes est une grande chance pour l'Europe, mais aussi et en même temps une occasion d'assurer le maintien durable de la stabilité et de la croissance dans la Communauté tout entière. Cette occasion, il faut la saisir."

"Le gouvernement fédéral marque d'ores et déjà son accord sur les objectifs économiques et politiques fondamentaux du plan par étapes en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire; le gouvernement fédéral tient en particulier à souligner les objectifs spécifiquement économiques, qui devront faire de l'union économique et monétaire un bloc de stabilité". Cette déclaration a été faite par le ministre des finances de la République fédérale, M. Möller, à l'issue de la session du 26 octobre du Conseil de ministres de la C.E.E. Il est heureux, a poursuivi M. Möller, que le rapport ait aussi clairement analysé les conséquences institutionnelles et politiques découlant de ce plan au stade final de la C.E.E. Personne ne devrait ignorer, lorsque la décision pour la première étape sera prise, la véritable direction du train. Le gouvernement fédéral, a déclaré le ministre, estime qu'il est important que l'étape finale n'apparaisse pas comme un objectif qui s'estompe à l'horizon politique, mais comme une perspective réaliste.

De l'avis de M. Walter Scheel, ministre des affaires étrangères de la République fédérale, la Communauté économique européenne aura une monnaie unique dans dix ans au plus tard. Au cours d'une manifestation solennelle commémorant le 20e anniversaire de la fondation du club des juniors de Düsseldorf, qui a eu lieu le 2 novembre dans la Chambre d'industrie et de commerce de la ville, le ministre a déclaré: "Quant à savoir si on donnera une dénomination commune à cette monnaie, c'est une autre question". Par ailleurs, le ministre est personnellement d'avis qu'une monnaie unique sera "déjà créée plus tôt".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 et 27 octobre 1970;
Europäische Gemeinschaft, n° 12, décembre 1970)

5. M. Moersch, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère des affaires étrangères, plaide en faveur de contacts entre la C.E.E. et le COMECON

Au cours d'une conférence qu'il a faite le 27 octobre 1970 à Bonn, M. Moersch, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère des affaires étrangères, a estimé que

la République fédérale n'aurait pas pu espérer, sans la normalisation qui tend à s'instaurer dans ses rapports avec l'Union soviétique et les pays du bloc oriental, une extension de ses échanges commerciaux avec le bloc oriental.

La conclusion de traités politiques de non recours à la force avec les pays du bloc oriental constitue la base d'une division renforcée du travail entre les deux systèmes économiques. M. Moersch a toutefois mis en garde contre une surévaluation des possibilités offertes par les marchés de l'Est, dont la capacité d'expansion est en premier lieu tributaire de la structure des exportations des pays à commerce d'Etat. Or, les principaux produits exportés restent les matières premières et les produits agricoles. Aussi faudra-t-il probablement attendre de cinq à sept ans au moins avant que le volume de ces échanges puisse être augmenté sur la base des investissements industriels effectués actuellement grâce à l'aide occidentale.

M. Moersch a souligné que, dans les milieux gouvernementaux, on estime généralement que le désir de normalisation manifesté par les Soviétiques est dicté par la nécessité, pour l'U.R.S.S., de renforcer sa coopération économique avec la République fédérale. Toutes les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent ont en tout cas confirmé ce point de vue. Les négociateurs allemands ont toutefois fait comprendre aux Soviétiques que la République fédérale ne peut négocier que de commun accord avec ses partenaires d'Europe occidentale et uniquement sur la base de deux principales positions qui sont les siennes en politique étrangère, à savoir l'alliance militaire au sein de l'O.T.A.N. et l'intégration économique au sein de la C.E.E. Les Soviétiques doivent également s'accommoder du fait que la République fédérale ne pourra plus négocier que durant quelques années en tant que partenaire autonome, étant donné qu'à partir de 1973 environ il faudra conclure de nouveaux traités avec la Communauté européenne.

Au demeurant, M. Moersch a estimé que l'on surévaluerait fâcheusement les possibilités économiques de la République fédérale en supposant qu'elle peut, à elle seule, satisfaire les besoins immenses du bloc oriental en matière d'investissement et de crédits. A cet effet, il conviendrait au contraire que tous les pays d'Europe occidentale déploient des efforts communs. Dans cette mesure, M. Moersch s'est demandé s'il ne fallait pas remplacer les relations bilatérales actuelles entre les Etats d'Europe orientale et occidentale par des contacts directs et des négociations entre les deux grandes organisations économiques de l'Europe, c'est-à-dire la C.E.E. et le Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON). Il ne croit pas que de telles négociations directes entre les blocs

puissent renforcer la position hégémoniale de l'Union soviétique dans son camp. Au contraire, l'Union soviétique devrait veiller dans ce cas, si elle ne veut pas provoquer une désintégration plus poussée, à répartir équitablement l'assistance économique offerte au bloc oriental. De l'avis de M. Moersch, il serait absurde de penser que le potentiel militaire du bloc oriental puisse être renforcé par cette aide économique. Une grande partie des investissements indispensables est consacrée à l'infrastructure et, en outre, ce n'est pas en années, mais en décennies qu'il faut compter en l'occurrence.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 28 octobre 1970)

6. Pour le ministre de l'intérieur de la République fédérale, M. Genscher, la protection de l'environnement est une tâche qui relève d'une politique intérieure européenne

Pour M. Genscher, ministre fédéral de l'intérieur, la protection contre les dangers qui menacent l'environnement est une tâche urgente qui relève de la coopération entre les pays européens. Dans un article publié le 3 novembre 1970, dans la revue "Europäische Gemeinschaft", M. Genscher estime qu'il n'est pas possible de faire face à ces dangers en se confinant à l'intérieur des frontières d'un Etat.

L'article du ministre est ainsi rédigé: "S'il est vrai que la tâche de promulguer les lois indispensables et d'engager les crédits nécessaires pour la protection de l'environnement incombe en premier lieu aux gouvernements des différents pays, il est tout aussi évident que la protection de l'environnement est impossible à réaliser dans un cadre national. Qu'on le veuille ou non, un air pollué possède la propriété de ne pas s'arrêter aux frontières d'un pays pas plus qu'un fleuve pollué n'y rebrousse chemin. Les problèmes d'un Etat industriel sont également les problèmes des Etats voisins. C'est pour cette raison que j'ai déclaré que la protection de l'environnement était une tâche à accomplir dans le cadre d'une politique intérieure européenne.

Dans ce domaine, les différences entre les systèmes politiques des différents Etats ne doivent jouer aucun rôle. Tous les gouvernements ont, indépendamment du régime politique de leurs Etats respectifs, le devoir d'assurer un environnement viable à la population dont ils ont la charge. La protection de l'environnement pourrait de ce fait être le domaine d'une coopération efficace, même entre des pays connaissant des systèmes politiques différents. Le gouvernement fédéral a maintes fois manifesté sa volonté de parvenir à une telle coopération au niveau international.

La difficulté principale que posent les actions futures dans ce domaine consiste de nos jours à entamer une lutte systématique contre tous les dangers qui menacent l'environnement, tout en évitant de commettre les erreurs pouvant résulter d'un excès de précipitation ou de mesures insuffisamment préparées. Les dangers menaçant l'environnement vont, en raison de leur nature, nettement au-delà du cadre national ou régional.

Il est certain que dans ce domaine, dans lequel il y a déjà une certaine dispersion d'efforts (dispersion qui existe même dans les pays comme la République fédérale, où la législation varie d'un Land à l'autre, voire d'une rive du Rhin à l'autre) et dans lequel l'inquiétude de l'opinion politique peut facilement provoquer une dispersion plus grande encore d'initiatives non coordonnées, une coopération étroite au niveau européen engendrerait les avantages inhérents à toute oeuvre commune.

Une telle coopération doit éviter tout double emploi. Elle aboutit à une utilisation accrue et concertée des crédits disponibles et un échange rapide des résultats des recherches. Le potentiel humain et matériel pourra être mieux utilisé et les résultats apparaîtront plus rapidement. Cette coopération est d'autant plus urgente que, dans ce domaine, on manque de toute évidence des chercheurs et des équipements indispensables. Il faut éviter que chaque pays poursuive ses propres recherches et développe sa propre technologie. Le danger qui nous menace est tellement grand que la capacité économique d'un seul pays ne suffit plus à le maîtriser. Je considère par conséquent que la coopération internationale est davantage qu'une nécessité, elle est une obligation immédiate.

Etant donné que tous les pays en cause ont un intérêt immédiat à lutter contre les dangers qui menacent l'environnement, il n'y aurait aucune concurrence entre les différents Etats lorsqu'il s'agirait de mettre en oeuvre les actions indispensables. La coordination et la coopération s'imposent du seul fait déjà que la protection de l'environnement exige des investissements qui ne manqueront pas d'avoir des incidences sur la compétitivité d'une économie dans le domaine de la concurrence internationale. Il ne devrait pas être toléré qu'un Etat renonce à effectuer les investissements destinés à protéger l'environnement pour se procurer des avantages du point de vue de la concurrence.

La coopération internationale ne peut toutefois pas se limiter au domaine de la recherche purement fondamentale. Nous connaissons d'ores et déjà, au niveau international, des problèmes de l'environnement qui n'impliquent plus seulement que des recherches communes soient entreprises, mais qui exigent aussi que

soient arrêtées des mesures coercitives sur le plan international. Il existe déjà des conventions internationales en vue de lutter contre la pollution des fleuves internationaux, par exemple pour le Rhin. Nous avons désormais besoin de directives pour lutter contre la pollution de l'air. Il convient notamment de résoudre au niveau international le problème de la teneur en plomb des carburants et le problème des gaz d'éjection des avions.

En République fédérale, la teneur maximale en plomb des carburants ne pourra plus, à partir de 1972, être supérieure à 0,4 gramme par litre. Toutefois, la République fédérale importe une partie non négligeable du carburant dont elle a besoin. Aussi le gouvernement fédéral s'efforce-t-il de faire adopter une directive communautaire, qui règle ce problème sans nuire aux échanges au sein de la C.E.E. La même observation vaut pour les gaz d'éjection des avions. Ce problème n'a guère retenu l'attention jusqu'à présent, mais sa solution devient de plus en plus urgente en raison du taux considérable d'augmentation du trafic aérien.

L'Europe doit accepter de combattre les dangers croissants qui menacent l'environnement, comme les Etats-Unis l'ont déjà fait en leur temps. L'exemple donné par les Etats-Unis devrait être un stimulant pour l'Europe."

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 4 novembre 1970;
Europäische Gemeinschaft, n° 11, novembre 1970)

7. Débat au Bundestag sur l'Europe

Lors du débat de cinq heures que le Bundestag a consacré, le 6 novembre 1970, au problème de l'Europe, tous les groupes politiques se sont prononcés en faveur de la poursuite énergique d'une politique d'intégration politique de l'Europe occidentale.

Le chancelier fédéral a confirmé que la politique de son gouvernement à l'égard du monde occidental restait la condition du succès d'une politique à l'égard des pays de l'Est. M. Brandt a notamment déclaré: "Nous devons aspirer à une Europe dans laquelle les frontières ne constituent pas un objet de douleur, c'est-à-dire une Europe du renoncement à la force et une Europe de la coopération entre les peuples". Ce n'est que dans une telle Europe qu'il sera possible au peuple allemand de réaliser son autodétermination sans modifier pour autant l'équilibre qui cautionne la paix ni causer de soucis aux pays voisins de l'Allemagne.

Le chancelier fédéral a lancé un appel à toutes les forces politiques de la République fédérale leur demandant de “garder sans taches le bouclier de la démocratie”. Car ce n’est qu’alors que la République fédérale pourra rester membre de la famille européenne. Pour la prochaine décennie, le chancelier a cité cinq objectifs de la politique allemande :

- l’élargissement dans les meilleurs délais des Communautés européennes à la Grande-Bretagne, à l’Irlande, au Danemark et à la Norvège;
- la création d’une union économique et monétaire;
- le développement de la communauté politique en Europe occidentale;
- l’établissement de nouveaux rapports entre la Communauté et les Etats-Unis d’Amérique;
- l’exploitation de toutes les possibilités en vue d’une coopération de la Communauté avec l’Europe de l’Est.

Le chancelier fédéral a rejeté toutes les observations tendant à dénoncer un déséquilibre dans la politique gouvernementale, déclarant notamment: “La politique allemande ne souffre pas de troubles d’équilibre”. Il a insisté encore une fois sur le fait que la politique de son gouvernement à l’égard des pays de l’Est ne se poursuivrait que sur la base solide de l’Alliance atlantique et l’élargissement de la Communauté européenne. La Conférence au sommet que les chefs d’Etat ou de gouvernement ont tenue à La Haye l’année passée a, de l’avis de M. Brandt, donné le coup d’envoi décisif à l’élargissement de la Communauté européenne. M. Brandt a qualifié le plan Werner de Magna Charta des Communautés européennes. Le chancelier fédéral s’est prononcé en faveur de l’élection au suffrage universel direct du Parlement européen, d’une réforme de la politique agricole et d’un rapprochement de la politique européenne de formation ainsi que de l’élimination des contrôles frontaliers pour le trafic des voyageurs et des marchandises. Il a fait en outre les constatations suivantes:

- la politique européenne ne doit pas faire l’objet d’une idéologie: “Il est tout aussi absurde d’agiter le slogan ou le spectre d’une Europe socialiste que de craindre une Europe chrétienne-démocrate ou conservatrice”;
- le gouvernement fédéral n’a laissé subsister, sur le plan interne et public, aucun doute sur le fait que le traité de Moscou du 12 août ne portera

nullement atteinte au droit de construire l'Europe, de supprimer certaines souverainetés et de transformer les frontières qui existent encore à l'heure actuelle entre les partenaires de la C.E.E. en délimitations administratives;

- le gouvernement fédéral, en construisant l'Europe, défendra ses propres intérêts aussi énergiquement que les autres partenaires les leurs. "Néanmoins, nous ne pouvons nous permettre de laisser surgir des contradictions internes, ce qui ne manquerait pas de se produire si nous recherchions l'avenir à l'Ouest et le passé à l'Est".

Abstraction faite de quelques discussions polémiques, les débats se sont déroulés dans une atmosphère sereine. En tant que secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères chargé des relations avec le Bundestag, M. Moersch a souligné que la politique à l'égard des pays de l'Est des groupes S.P.D./F.D.P. a stimulé la politique occidentale. Il a toutefois rejeté les mises en garde, qui avaient été formulées du côté de l'opposition notamment par M. Werner Marx, selon lesquelles l'Union soviétique avait l'intention de détruire toute tentative d'intégration politique amorcée par l'Europe occidentale.

M. Karl Moersch a qualifié le plan Werner d' "entreprise la plus audacieuse jamais tentée depuis la création de la Communauté". Il a souligné que, dès le départ, des consultations politiques avaient lieu entre les six pays de la Communauté et les quatre pays désireux d'adhérer à celle-ci. M. Moersch a souhaité que, lors de la réunion que tiendra le Conseil des ministres le 5 décembre à Bruxelles, on accomplisse dans la solution des problèmes posés par l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège des progrès identiques à ceux obtenus dans celle de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Pour M. Moersch, les projets financiers en vue du renforcement des pouvoirs du Parlement européen, que le Bundestag a ultérieurement approuvés, ne constituent pas un simple problème d'ordre technique, mais touchent à une décision de la plus haute importance sur le plan politique.

C'est avec préoccupation que le secrétaire d'Etat a mentionné que la Communauté européenne de l'énergie atomique vivait depuis 1967 "au bord de la crise", qu'elle fonctionnait uniquement à l'aide de programmes intérimaires et qu'elle laissait inexploitées de grandes capacités de recherche, à une époque où les capacités nationales ont été élargies. Comparant la politique européenne des années 1950 au développement actuel, M. Moersch a estimé que la politique européenne avait été marquée à l'époque par le choc de la dernière guerre mondiale et la menace qui émanait alors des pays de l'Est. Mais aujourd'hui, elle

progresses sous le signe du "respect du statu quo territorial". M. Moersch a donné l'assurance que le gouvernement fédéral ne perdrait jamais de vue les interférences entre l'intégration de l'Europe occidentale et la politique allemande à l'égard des pays de l'Est.

Parlant au nom de l'opposition, le président du groupe C.D.U./C.S.U., M. Rainer Barzel, a demandé que le gouvernement fédéral présente un calendrier de l'intégration politique de l'Europe occidentale. Celui-ci doit compléter le plan du premier ministre luxembourgeois, M. Pierre Werner, lequel prévoit pour les dix prochaines années le développement de la Communauté économique en une union monétaire. Les porte-parole des partis de la coalition gouvernementale ont rejeté la proposition Barzel et attiré l'attention sur le fait que le plan Werner n'avait pas seulement une signification monétaire ou économique.

Répondant ensuite aux déclarations du chancelier fédéral, M. Barzel a fait remarquer que si la politique européenne s'était remise en mouvement le mérite en revenait moins au gouvernement fédéral actuel qu'au changement qui s'était produit dans la direction politique de la France. Il a déploré que M. Brandt n'ait pas encore corrigé une déclaration dans laquelle il avait présenté l'intégration politique européenne comme un objectif pour les prochaines générations. Le représentant de l'opposition a d'autre part invité le ministre fédéral des affaires étrangères à suggérer, lors de la conférence qui doit réunir les ministres des affaires étrangères des pays membres de la C.E.E., le 19 novembre à Munich, l'établissement d'un calendrier pour l'intégration politique et la transformation des consultations facultatives des ministres des affaires étrangères en consultations obligatoires. Ajoutant un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette conférence de Munich, M. Barzel a demandé que les représentants des gouvernements des Six s'y efforcent de parvenir à une identité de vues sur la question de la conférence européenne de la sécurité proposée par l'Union soviétique.

Tandis que M. Barzel a invité le chancelier fédéral à ne pas se parer des plumes du paon en attribuant à l'action de son gouvernement le nouveau départ que des changements à Paris avaient fait prendre à la politique européenne, M. Apel (S.P.D.) a estimé que cette relance était la conséquence de l'action réaliste du chancelier Brandt, tout comme M. Scheel a été le moteur des négociations d'adhésion. De l'avis de M. Apel, seule une politique des "petits pas" peut conduire à une union politique. Cette opinion a été partagée par le porte-parole du F.D.P., M. Borm, qui a demandé à l'opposition quels résultats ses gouvernements avaient obtenus en quinze années de politique européenne. La percée a été réalisée maintenant sous le nouveau gouvernement.

Pour M. Carl-Ludwig Wagner (C.D.U.), si le groupe de l'opposition a donné son approbation aux lois sur le financement de la Communauté et l'élargissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, c'est parce qu'elles s'inscrivent dans la perspective générale qu'a son groupe de la politique européenne. En elles-mêmes, ces lois sont pour Bonn uniquement la source d'importantes charges financières supplémentaires. Elles constituent toutefois une sorte de budget fédéral européen. Mais un tel budget n'a, à la longue, aucune raison d'être sans l'objectif de l'Etat fédéral.

M. Marx (C.D.U.) a attiré l'attention sur le fait que, de l'avis de la C.D.U./C.S.U., l'Europe entrait de plus en plus à l'heure actuelle dans le sillage de la politique soviétique. De la part de Moscou, on perçoit une profonde méfiance à l'égard d'une intégration politique de l'Europe occidentale, considérée par l'Union soviétique comme une "forme discrète de contre-révolution". A l'appui de sa thèse, M. Marx a cité entre autres les déclarations faites récemment à Bonn par M. Juri Schukow, lors d'un exposé et de conversations avec de nombreux représentants du monde politique.

Tout en rejetant l'idée de plan d'intégration politique préconisé par M. Barzel, Mme Katharina Focke, secrétaire d'Etat à la chancellerie fédérale, chargée des relations avec le Bundestag, a loué le réalisme avec lequel le porte-parole de l'opposition se représentait le développement de la construction européenne. A son avis, une intégration de l'Europe occidentale et une coopération simultanée entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ne sont nullement inconciliables.

Le ministre fédéral de l'économie, M. Schiller, a rejeté les affirmations de M. Barzel selon lesquelles, en matière de politique européenne, le gouvernement fédéral faisait trop de discours et n'agissait pas suffisamment: "Le plan Werner est un fait auquel le gouvernement fédéral est associé", a déclaré M. Schiller. En effet, une union monétaire serait vouée à l'échec avec une politique divergente des pays de la C.E.E. Le plan Werner, ainsi que l'a déclaré M. Schiller, établit un parallélisme entre les développements monétaire et économique. Le transfert de pouvoirs économiques au Parlement européen est, selon M. Schiller, un ferment pour l'union politique. "La convergence des intérêts matériels des Etats membres est la terre d'élection pour l'unification politique".

M. Blumenfeld (C.D.U.) s'est demandé si Moscou n'essayait pas de perturber la Communauté européenne, voire de la réduire en éclats. De son point de vue, la situation en Europe est à l'heure actuelle et contrairement aux assurances du gouvernement fédéral plus menacée par la nouvelle stratégie soviétique qu'il y a

un an et la précipitation avec laquelle est définie la politique allemande à l'égard des pays de l'Est est très dangereuse.

Par sa proposition de conférence européenne sur la sécurité, Moscou essaye de créer une solution de rechange à l'intégration européenne et de relâcher les liens qui existent entre l'Europe et les Etats-Unis. L'Union soviétique veut diviser la Communauté en faisant des offres alléchantes aux différents Etats membres.

Tant les groupes de la coalition que l'opposition ont présenté, en conclusion des débats sur le problème de l'Europe, des résolutions qui ont été renvoyées aux commissions compétentes, pour examen. Pour le S.P.D. et le F.D.P., il s'agissait surtout de demander l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen, tandis que l'opposition a, entre autres, exigé l'octroi au Parlement de pouvoirs législatifs ainsi que "la constitution prochaine d'une union politique efficace".

A l'issue du débat, le Bundestag a adopté à l'unanimité en deuxième lecture deux lois sur le financement et les règlements budgétaires des Communautés européennes, et s'est félicité que les Communautés européennes jouissent dans certaines limites de l'autonomie financière à partir du 1er janvier 1975.

(Deutscher Bundestag, 77e séance, 6 novembre 1970)

8. Politique d'ouverture à l'Est et construction européenne: une interview de M. Willy Brandt

Dans une interview, publiée par l'Express du 7 décembre 1970, le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Willy Brandt, a précisé la position de son gouvernement en matière de politique étrangère.

Selon le chancelier, il ne s'agit pas de déterminer si, pour son gouvernement, la politique à l'Est est plus importante que la politique à l'Ouest. Les deux sont capitales. S'il faut cependant établir une hiérarchie, c'est la politique à l'Ouest qui lui paraît la plus importante. Ceci "parce que l'unité de l'Europe peut devenir rapidement une réalité et que c'est notre intérêt vital. A l'Est, en revanche, nous n'en sommes qu'à établir les préconditions d'un rapprochement des deux parties de l'Europe et, en particulier, d'une négociation sur la réduction équilibrée des forces du Pacte atlantique et du Pacte de Varsovie. Une telle négociation intéresse tous les pays d'Europe occidentale. Je n'ai jamais pensé

qu'il y aurait de miracles à l'Est. Mais je crois que les choses progressent et continuent de progresser". Des raisons politiques et économiques amènent l'Union soviétique à une entente avec l'Allemagne et par delà avec l'Europe de l'Ouest. Cette politique de détente est encore due à une troisième raison, qui, selon M. Brandt, est la plus importante. "Je crois que le gouvernement soviétique a tiré la leçon des événements de Tchécoslovaquie et qu'il considère de son intérêt que les pays d'Europe de l'Est commercent avec les pays d'Europe de l'Ouest et, d'une façon générale, intensifient leurs rapports avec eux. La détente est possible quand tous y participent".

Ceci ne signifie d'ailleurs nullement que du coup le commerce entre la République fédérale et ses voisins de l'Est atteindra des proportions gigantesques. D'autant plus que, dans deux ans, les pays membres du Marché commun ne négocieront plus séparément leurs accords commerciaux.

Répondant à une question sur les possibilités, si la détente se précise, d'assister à une réunification de l'Allemagne, M. Brandt a déclaré qu'il était "inutile de spéculer sur l'avenir. Dans la phase actuelle, j'envisage d'aboutir à un traité ou à un faisceau d'accords entre la République fédérale et l'Allemagne de l'Est. Un tel traité ou de tels accords pourraient couvrir un champ assez vaste allant de la sécurité européenne aux liens culturels et commerciaux, en passant, évidemment, par le sort des familles allemandes divisées et leurs possibilités de se rendre visite".

La signature de ces traités n'entraînera pas, selon le droit international, une reconnaissance de l'Allemagne de l'Est.

La politique de détente menée à l'Est n'a pas empêché l'unification de l'Europe occidentale de progresser. "La négociation entre le Marché commun et la Grande-Bretagne est entrée maintenant dans le vif du sujet et la volonté d'aboutir existe de part et d'autre.

Cependant, si de grandes difficultés devaient se présenter, il me semble qu'un nouveau sommet des six chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Marché commun serait utile."

Parlant de la monnaie européenne, le chancelier a souligné que pour le gouvernement allemand il ne saurait y avoir de progrès dans le domaine monétaire sans progrès dans le domaine économique. L'union économique et monétaire doit être harmonieuse et n'entraîner ni inflation ni déséquilibres.

Quant aux institutions, il ne s'agit pas d'en créer toujours de nouvelles. En matière de coordination des politiques étrangères des Six, M. Brandt a fait état des résultats fructueux enregistrés lors de la réunion des ministres des affaires étrangères à Munich.

Il a également souligné la nécessité pour la Communauté de ne pas laisser s'envenimer ses rapports avec les Etats-Unis. "Je ne veux pas remettre en avant la proposition que j'avais faite visant à la création d'un organisme permanent de consultation entre les Etats-Unis et la Communauté. Cette proposition n'a pas été bien accueillie dans certaines capitales. Reste qu'il faut faire quelque chose, et que l'existence d'une ambassade américaine auprès du Marché commun est insuffisante".

(L'Express, 7-13 décembre 1970)

AUTRICHE

L'Autriche repousse la mise en garde de l'Union soviétique contre une association à la C.E.E.

C'est le 27 octobre 1970 qu'a été accueillie à Vienne la nouvelle que la Commission de la C.E.E. avait été chargée par le Conseil de ministres de négocier avec l'Autriche la conclusion d'un accord intérimaire. On estime qu'il s'agit là d'un premier pas sur la voie d'une élimination des entraves commerciales.

L'accord intérimaire avec la C.E.E., recherché par Vienne, vise à obtenir l'abaissement réciproque de 30 0/0 des barrières douanières, abaissement qui doit être réalisé par étapes, ainsi que des autorisations exceptionnelles d'exportation de produits agricoles autrichiens vers les pays de la C.E.E. Les "prélèvements"; dont le montant entrave actuellement les exportations autrichiennes vers la C.E.E., devraient notamment être réduits.

Le caractère intérimaire de la convention répond à la nécessité de conclure des accords avec les autres pays de l'A.E.L.E. qui n'adhéreront pas à la Communauté et d'assurer que, dans la nouvelle situation, la position commerciale qu'ils occupaient dans cette zone leur reste acquise. Il faut, à cet égard, tenir compte des dispositions du G.A.T.T. C'est pourquoi il a été convenu que l'accord avec l'Autriche n'entrera en vigueur que lorsque seront précisées les grandes lignes des accords qui seront signés avec les autres pays de l'A.E.L.E. La validité de l'accord

avec l'Autriche serait donc limitée à la période comprise entre la fixation de ces lignes directrices et l'entrée en vigueur des accords avec les autres pays de l'A.E.L.E., dans lesquels il doit déboucher.

Selon l'avis aussi bien de l'Autriche que des pays de la C.E.E., un tel accord ne justifie pas les appréhensions de l'Union soviétique. En effet, il ne s'agirait ni d'une adhésion ou d'une "annexion", ni d'une association de l'Autriche, mais exclusivement d'un règlement de questions d'ordre commercial qui serait conforme aux règles du G.A.T.T. et pourrait s'appliquer aussi bien à des pays comme la Suède et la Suisse qu'à la Finlande.

Seul le strict respect de la neutralité peut, de l'avis du journal soviétique la Pravda, garantir l'indépendance de l'Autriche et assurer l'essor de son économie.

Le 26 octobre 1970, jour de la fête nationale autrichienne, qui célèbre la fin de l'occupation, la Pravda a mis en garde l'Autriche contre une adhésion à la Communauté économique européenne. Décider de s'associer à la C.E.E. est moins un acte économique qu'un acte politique incompatible avec les engagements internationaux de l'Autriche. Dans ce "regroupement économique étroitement délimité" que constitue la C.E.E., "les monopoles de la République fédérale allemande jouent un rôle prépondérant".

En outre, la Pravda a invité l'Autriche à faire preuve de plus d'esprit d'initiative en vue de la préparation d'une conférence européenne sur la sécurité. C'est le "devoir propre" de l'Autriche. La politique de neutralité permanente proclamée volontairement par ce pays a eu également une influence positive sur l'évolution des relations austro-soviétiques.

Le ministre des affaires étrangères autrichien, M. Kirchschräger, a repoussé le 27 octobre cette mise en garde du journal soviétique. Parlant des entretiens qui vont s'ouvrir à Bruxelles sur la signature d'un accord particulier entre l'Autriche et la C.E.E., le ministre a déclaré à Vienne que l'Autriche "non pas tant par égard pour les autres que de son plein gré n'accepterait qu'un traité qui corresponde à ses obligations de neutralité et ne compromette pas son indépendance".

Evoquant les commentaires publiés la veille dans la Pravda, M. Kirchschräger a estimé qu'il ne fallait pas y attacher trop d'importance. Le fait que Bruxelles s'efforce de trouver une réglementation commune pour tous les Etats neutres de l'Europe montre que la C.E.E. a l'intention de tenir compte du statut particulier de ces pays.

M. Kirchschräger avait déjà à plusieurs reprises défini la position de l'Autriche en précisant que c'était user de pouvoirs souverains que de conclure un accord économique avec un Etat ou une communauté d'Etats.

Quelques jours avant la première série d'entretiens des pays neutres avec la C.E.E., le ministre autrichien des affaires étrangères avait, le 5 novembre, devant la conférence ordinaire des ministres de l'A.E.L.E. à Genève, préconisé l'adoption d'une solution très pragmatique. Lors de la première réunion des ministres de l'Autriche avec la C.E.E., il fera comprendre "très clairement que l'Autriche se propose, dans le domaine économique, deux objectifs:

1. l'établissement d'échanges libres avec le Marché commun et
2. le maintien du degré d'intégration économique atteint jusqu'ici par les neuf pays de l'A.E.L.E."

"Dans notre discours du 10 novembre à Bruxelles, nous soulignerons également l'intérêt que porte l'Autriche à une participation à la "deuxième génération" de coopération économique".

(Die Welt, 27 et 28 octobre 1970;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 28 octobre 1970;

Handelsblatt, 28 octobre 1970;

Luxemburger Wort, 6 novembre 1970)

BELGIQUE

1. Interpellation au ministre des affaires étrangères sur l'union politique de l'Europe

Le 20 octobre, M. Radoux (socialiste) a interpellé M. Harmel sur les propositions faites par les ministres des affaires étrangères aux chefs d'Etat ou de gouvernement à la suite des travaux du groupe présidé par M. Davignon.

M. Radoux a déclaré: "Tout d'abord, je crois que, dans l'état actuel des choses – j'insiste sur le circonstanciel –, nous ne pouvons pas critiquer les ministres pour les propositions qu'ils ont faites. Il n'était politiquement pas possible de proposer autre chose. Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, en 1962 déjà,

nous n'étions pas tombés d'accord non seulement parce que la question anglaise était en cause, non seulement parce que la référence à l'Alliance atlantique ne plaisait pas à certains, mais il y avait avant tout une différence de fond, de conception, entre ceux qui pensaient qu'il suffisait d'avoir, en matière de politique étrangère, une simple coopération, c'est-à-dire un accord de type intergouvernemental, un simple accord comme ceux que nous connûmes au 19e siècle, et ceux qui estimaient qu'avant de prendre des décisions chacun des ministres devrait consulter ses collègues pour arriver finalement à une situation nouvelle où l'Europe communautaire aura sa propre diplomatie.

Je crois que dans l'état actuel des choses la sagesse voulait que le plan soit accepté par les six pays, qu'il soit ainsi mis fin à l'immobilisme de huit années et que l'on puisse à bon droit estimer qu'un nouveau départ est pris. Tel qu'il est rédigé, je ne cache pas qu'il soit possible pour un gouvernement de le repousser."

L'orateur estime toutefois que le projet de 1970 est en retrait sur celui de 1962, où les Six avaient pu tomber d'accord pour qu'il y ait une présence communautaire sous la forme d'un secrétariat politique indépendant des gouvernements. Ce projet constitue bien plus un effroyable recul par rapport au texte retenu en 1954 à l'article 38 du projet d'Assemblée de la Communauté européenne de défense. L'orateur cite ce texte: "L'organisation qui se substituera à la présente organisation provisoire devra être conçue de manière à pouvoir constituer un des éléments d'une structure fédérale ou confédérale ultérieure, fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs et comportant un système représentatif bicaméral."

D'autres motifs d'insatisfaction sont encore relevés par l'orateur qui ajoute: "Nous ne pouvons accepter que le Parlement européen ne soit associé aux travaux des ministres que sous la forme d'un avis demandé à sa commission politique. Nous ne pouvons pas accepter que la Commission du Marché commun, présidée par M. Malfatti, ne soit consultée que pour avis et encore dans des circonstances particulières, c'est-à-dire lorsque les ministres estiment que la Commission a quelque chose à dire sur la matière dont ils traitent".

M. Radoux a conclu son interpellation en posant au ministre les questions suivantes:

"1. Estimez-vous, Monsieur le ministre, que la résolution votée par le Parlement européen de Strasbourg est une bonne résolution? En d'autres termes, estimez-vous que la Commission du Marché commun doit, dès le début, être

associée, d'une manière ou d'une autre, mais en tout état de cause — je le dis en termes très précis — aux travaux des ministres des affaires étrangères?

2. Ne pensez-vous pas qu'étant donné les événements qui se sont passés, et que je viens de rappeler, on peut évoquer non pas le cas d'urgence, mais les difficultés qui existent non seulement en Europe mais dans le monde pour que les ministres des affaires étrangères se réunissent?
3. Quel est l'état de la question entre les ministres des affaires étrangères et les chefs d'Etat ou de gouvernement quant aux propositions faites au sujet de l'union politique? ”

M. Califice a décrit la position que le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen a adoptée quelques jours avant à La Haye. Il déplore que la procédure visant à mettre en place une concertation des politiques étrangères ne concerne pas les questions de sécurité. Il insiste sur la nécessité de réaliser une fédération européenne à laquelle l'union politique doit aboutir. Il désire voir mettre en place, progressivement certes, une Europe politique et indépendante, qui serait responsable de la sécurité et de la paix en Europe. Il souhaite que l'Europe participe en tant que telle à la Conférence européenne de sécurité.

Le groupe démocrate-chrétien veut pour l'Europe une politique d'indépendance économique. Cela signifie pour lui la “mise en cause de l'actuelle organisation du système monétaire international, une politique de croissance équilibrée impliquant le contrôle des investissements extra-européens, une action plus active des Etats dans la promotion des techniques de pointe et le développement des politiques de recherche; c'est encore la constitution de points de résistance dans les secteurs de l'économie moderne et, enfin, le développement systématique des échanges et de la coopération avec les pays de l'Est et ceux du tiers monde”.

M. Califice rappelle enfin les vœux du groupe démocrate-chrétien à propos du Parlement européen. Il demande que soient renforcées ses compétences. “Il ne s'agit pas seulement du renforcement des compétences budgétaires ..., mais il s'agit de la compétence législative du Parlement européen, compétence que ce Parlement désire détenir pour tout ce qui a trait aux matières européennes. D'autre part, le groupe démocrate-chrétien veut un véritable Parlement européen, élu au suffrage universel direct, et qu'il soit établi dans les meilleurs délais des dispositions législatives nécessaires et la date des élections”.

M. Harmel a d'abord évoqué le contenu du rapport établi par le Comité des directeurs politiques des Six et arrêté par les ministres des affaires étrangères au mois de juillet. "Je crois qu'il y a moyen de comparer ce document et les propositions de concertation des politiques extérieures avec ce qui aurait été conclu et ce qui existe au sein de l'U.E.O. puisque le processus de la délibération au sein de l'U.E.O. a repris. Tandis que le débat politique de l'U.E.O. ne dépasse généralement pas l'information mutuelle sur des points de politique étrangère, ici le but est — c'est le but écrit, le but voulu, le but de la concertation au niveau des directeurs politiques et au niveau des ministres — une action commune, c'est-à-dire une concertation avec un "objectif créatif. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une information polie et mutuelle, les choses ayant été faites et accomplies.

La méthode que les ministres des affaires étrangères veulent employer n'est pas un processus de délibération a posteriori, mais a priori permettant de fixer les positions communes sur les sujets qui auront été retenus comme devant faire l'objet de cette action commune. Dès que le rapport aura été soumis aux chefs d'Etat et aux gouvernements, nous leur demanderons de donner un deuxième mandat aux ministres des affaires étrangères pour déposer, dans les deux ans, un rapport complémentaire.

Cette proposition constate, pour autant que ce soit nécessaire, que nous ne sommes pas arrivés à atteindre les objectifs poursuivis. Par contre, il y a de bonnes raisons de ne pas précipiter cette solution. Peut-être faut-il attendre que nous ayons dépassé la période intermédiaire — c'est-à-dire celle où nous étions six plus quatre — et attendre la période où nous serions réellement dix. C'est à ce moment-là que nous pourrions prendre une résolution effective."

Le ministre des affaires étrangères a ensuite situé le cadre dans lequel se développera l'union européenne. "Dans le domaine de l'union politique, le document de base auquel on se réfère, c'est le Traité... Il suffit de reprendre la déclaration des ministres, disant que la Communauté européenne sera le noyau à partir duquel l'union européenne sera développée".

A propos du rôle réservé à la Commission des Communautés, le ministre a répondu: "Ou bien il s'agit des problèmes qui intéressent la Commission parce qu'ils sont en relation directe avec le Traité et les Communautés économiques, par exemple le problème des relations commerciales avec les pays de l'Est qui a une implication immédiate dans les délibérations et dans la politique des Communautés. Ce n'est pas entre les ministres des affaires étrangères tout seuls,

c'est au Conseil des ministres qu'elles doivent être traitées, c'est-à-dire entre les ministres et la Commission. En conséquence, il ne peut y avoir transfert de matières qui doivent être traitées dans les institutions elles-mêmes et en présence de la Commission vers un groupe qui ne serait que partie.

Ou bien, au contraire, ce sont des matières qui n'intéressent pas du tout la Commission parce qu'elles sortent entièrement de ce qui est actuellement le contenu et les activités découlant du Traité. J'imagine que si, à un moment donné, les ministres des affaires étrangères doivent par exemple aborder le problème de la défense européenne, la Commission serait bien embarrassée de devoir donner son avis sur un problème pour lequel elle n'a pas été mandatée. En conséquence, il y aura des sujets sur lesquels, dans l'état actuel des choses, la Commission ne demandera même pas à participer à un débat dans lequel elle n'a pas de mandat.

Et il y aura probablement une troisième situation, celle qui concerne les matières mixtes, c'est-à-dire celles qui ne sont pas directement inscrites dans la délibération des Communautés européennes et celles qui y sont manifestement exclues.

Ici, je répondrai que chaque fois que la Communauté peut être intéressée par la délibération des ministres c'est à ce moment-là que la Commission devra être appelée à donner son avis, mais par son avis j'entends, bien entendu, être entendue, être écoutée."

Le ministre a souligné l'importance politique du projet d'union économique et monétaire. "Je voudrais dire en approche à ma conclusion que si nous devons maintenant analyser froidement où nous en sommes dans la construction européenne et quel est l'élément le plus caractéristique de cette construction je vous répondrais qu'il faut prendre tous ces éléments dans leur ensemble, mais que probablement celui qui est le plus prometteur, le plus organisant, celui qui devrait aller le plus loin si on avait le courage de prendre des décisions politiques à ce sujet, c'est le choix de l'union monétaire et de l'union économique".

M. Harmel a évoqué encore la résolution votée le 7 octobre par le Parlement européen: "Si vous me permettez d'en retenir un des paragraphes qui me paraît le plus essentiel, c'est que l'Europe a besoin d'un noyau solide, démocratique et parlementaire et qu'on ne le trouvera par ailleurs qu'autour du Traité de Rome et des communautés élargies".

Enfin, en réponse à une question de M. Califice, le ministre a déclaré à propos d'actions en sens divers entreprises par les six gouvernements en matière de politique étrangère: "Ces actions séparées ne sont pas en contradiction avec la volonté de réaliser l'union politique de l'Europe, parce qu'à côté des actions multilatérales il restera toujours beaucoup d'actions bilatérales. Aucun de nos Etats n'a renoncé à mener une action politique ou diplomatique propre. Le tout est de concerter ces actions".

(Annales parlementaires, Chambre des représentants, n° 4, 20 octobre 1970)

2. Question orale à la Chambre des représentants sur l'entrée du Portugal au Marché commun

Le 26 novembre, M. Moulin (communiste) a posé à M. Harmel, ministre des affaires étrangères, une question orale relative à l'entrée du Portugal au Marché commun. Cette question est articulée en quatre points:

- “1. Le ministre ne croit-il pas qu'en acceptant l'entrée du Portugal dans le Marché commun le gouvernement belge contribuerait à assurer un succès diplomatique au Portugal et ainsi à renforcer sa position sur le plan international?
2. Ne croit-il pas qu'une telle perspective doit être évitée dans les conditions actuelles de la politique du gouvernement portugais?
3. Ne croit-il pas qu'en favorisant l'entrée du Portugal dans le Marché commun le gouvernement belge aiderait indirectement ce pays à poursuivre la guerre injuste qu'il mène en Afrique?
4. Le ministre peut-il me dire si, dans les conditions que nous venons de souligner, le gouvernement s'opposera à l'entrée du Portugal dans le Marché commun? ”

Dans sa réponse, M. Harmel a rappelé le paragraphe 14 de la décision prise à La Haye les 1er et 2 décembre 1969: "Dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays

membres de l'E.F.T.A. qui le demanderont sur leur position par rapport à la C.E.E." Le ministre a ajouté: "C'est pour y donner suite que le Conseil des Communautés a rencontré, le 24 novembre, une délégation portugaise.

Le gouvernement portugais a, en effet, le 4 février 1969, renouvelé la demande qu'il avait introduite le 18 mai 1962 auprès des autorités communautaires visant "l'ouverture de négociations entre la Communauté et le Portugal dans le but d'établir les termes de la collaboration entre les deux parties sous la forme la plus adéquate".

Il faut remarquer que l'échange de vues du 24 novembre ne marque pas le début d'une négociation qui doit mener à l'adhésion du Portugal aux Communautés européennes.

Lors de la rencontre de la Communauté avec les pays membres de l'E.F.T.A. non candidats, le président du Conseil a déclaré que la Communauté est d'avis que les discussions devraient porter sur la recherche de solutions possibles aux problèmes que pose l'élargissement aux Etats européens qui ne font pas acte de candidature. En effet, nous ne souhaitons pas voir se dresser de nouvelles barrières aux échanges intraeuropéens. Dès lors, ceci ne pose donc pas les questions de principe auxquelles se réfère l'honorable membre.

La procédure prévoit que la Commission examine les problèmes que pose la demande des pays membres de l'E.F.T.A. non candidats de voir étudier leur position par rapport à la Communauté. La Commission présentera ensuite son rapport au Conseil des ministres concernant ces conversations exploratoires.

Au moment de la discussion au Conseil, le gouvernement belge aura à l'esprit, ainsi qu'il le fait chaque fois, qu'il s'agit de définir la nature des rapports qui peuvent exister entre la Communauté et le pays en question, en tenant compte de la situation particulière de celui-ci, et dans le respect du préambule et des dispositions du Traité de Rome."

(Chambre des représentants, Annales parlementaires, séance du 26 novembre 1970, n° 14)

FRANCE

1. M. Pompidou en Union soviétique

Du 6 au 13 octobre le président de la République, M. Georges Pompidou, était l'hôte des autorités soviétiques. Dans son allocution de réponse au président Podgorny, M. Pompidou devait notamment déclarer :

“Si nous sommes résolus à développer les échanges économiques, techniques, culturels et humains, nous répondrons à la volonté des peuples de réaliser progressivement une interpénétration donnant naissance à un sentiment européen authentique. C'est de cet état d'esprit que procèdent la construction, à laquelle participe la France, de la Communauté économique européenne et les négociations qui se déroulent pour son élargissement. Qu'il s'agisse d'intégration économique ou de coopération politique, nous pensons que l'établissement de liens étroits entre un certain nombre de pays de l'Est européen renforce la position générale de l'Europe dans le monde et élimine de surcroît définitivement quelques unes des querelles qui ont, pour une bonne part, été à l'origine des deux guerres mondiales. Mais nous n'avons cessé d'affirmer que la poursuite de cette oeuvre de longue haleine doit s'accompagner d'un effort accru de rapprochement avec tous les autres pays de notre continent. L'objectif n'est pas de transposer la politique des blocs à l'intérieur de l'Europe, mais de rendre à notre continent tout entier conscience de sa personnalité et confiance dans son avenir.”

Une déclaration commune franco-soviétique était publiée à l'issue de cette visite. Déclaration évoquant des problèmes tels que la paix au Proche Orient, en Indochine, le désarmement, les échanges commerciaux, la coopération technique et les relations culturelles entre la France et l'U.R.S.S., l'éventualité d'une Conférence européenne :

“Les deux parties estiment que la détente en Europe serait favorisée par la réunion d'une Conférence européenne dûment préparée, qui se proposerait de faciliter le développement des rapports et l'instauration d'une coopération permanente entre tous les Etats intéressés, hors du cadre de la politique des blocs. Elles considèrent qu'une telle conférence devrait se donner pour objectif de renforcer la sécurité européenne par la création d'un système d'engagements qui exclut tout recours à la menace ou à l'usage de la force dans les relations mutuelles entre Etats en Europe et qui assure le respect des principes de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de l'égalité et de l'indépendance de tous les Etats. Les deux parties se

déclarent favorables à ce projet de Conférence européenne et estiment nécessaire, en vue de garantir son heureuse réalisation, qu'il soit procédé à un travail préparatoire actif et complet, tant par voie de contacts bilatéraux que, aussitôt que possible, dans un cadre multilatéral. Elles sont prêtes en ce qui les concerne à apporter leur contribution à cet effort de préparation.

M. Pompidou et les dirigeants soviétiques se sont déclarés convaincus que la France et l'Union soviétique peuvent apporter une contribution décisive à une heureuse évolution de la situation en Europe, tant par leurs initiatives respectives que par leur coopération mutuelle. Conscients de l'utilité des consultations franco-soviétiques sur les problèmes européens, ils sont convenus de les développer et de les approfondir."

En ce qui concerne la coopération franco-soviétique, le communiqué final dispose notamment :

"Rappelant qu'en donnant un cadre institutionnel à leur coopération leurs gouvernements ont montré qu'ils entendaient oeuvrer de façon continue à l'amélioration de leurs rapports, M. Pompidou et les dirigeants soviétiques se sont déclarés résolus à poursuivre dans l'avenir cette tâche de rapprochement qui répond aux aspirations communes des peuples français et soviétique ainsi qu'aux intérêts permanents des deux pays.

Décidés à renforcer la confiance entre les deux pays et à unir leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationale, M. Pompidou et les dirigeants soviétiques ont marqué qu'ils attachaient beaucoup de prix à ce que les deux gouvernements se consultent sur les principaux problèmes de la politique internationale. Se félicitant des résultats déjà atteints dans ce domaine au cours des dernières années, conformément à la déclaration franco-soviétique du 30 juin 1966 et aux documents franco-soviétiques qui l'ont suivie, ils ont décidé de donner à ces consultations un caractère encore plus suivi et plus complet."

(Le Monde, 15 octobre 1970)

2. La politique européenne du gouvernement français devant l'Assemblée nationale

Le 5 novembre, la discussion du budget des affaires étrangères devait donner à de nombreux orateurs l'occasion d'intervenir sur le thème de la politique

européenne. Le ministre des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, monte à la tribune et aborde ce qu'il nomme "le grand sujet d'impatience" (c'est-à-dire les problèmes européens), en ces termes: "Le pas décisif a été ou du moins selon toute vraisemblance doit être franchi avant la fin de 1970". Dans le domaine de l'élargissement: "il y a deux dangers. Le premier danger est de se laisser entraîner, au cours de la négociation et sous couleur de la facilité à remettre en cause l'acquis communautaire, à diluer la Communauté dans une zone de libre-échange. Le deuxième danger est de prévoir prématurément la création d'un appareil institutionnel qui, en prêtant d'avance à la Communauté les traits d'un super-Etat, la rendrait inutilement inquiétante. Nous n'accepterons ni la dilution ni la surenchère. Nous les accepterons d'autant moins que, bien souvent, la surenchère sert d'excuse à la dilution."

Le ministre rappelle que le premier ministre du Royaume-Uni qui était au pouvoir quand fut rédigé le rapport Davignon sur la coopération politique a toujours dit que la candidature britannique et les perspectives de l'Europe superétatique s'excluaient mutuellement. M. Schumann mentionne le rapport du comité Werner et déclare à ce sujet: "Quel est le meilleur moyen d'élaborer, comme nous l'avons demandé à La Haye, car c'est nous qui l'avons demandé, un "plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire"? Est-ce, selon notre voeu insistant et constant, d'appliquer sans tarder telle mesure effective et efficace, par exemple le rétrécissement des marges de fluctuation entre nos monnaies respectives? Est-ce, au contraire, tout en ramenant cette mesure à un geste symbolique pour n'effaroucher personne, de commencer par parler du transfert des compétences, nationales en matière de monnaie et de crédit, et par demander la réunion d'une conférence intergouvernementale pour réviser le traité de Rome, comme si — pour ne citer qu'un motif — il était concevable de négocier avec les pays candidats sur un texte mouvant?

Vous avez d'ailleurs appris comme moi que la Commission du Marché commun soumettait au Conseil des propositions que, bien entendu, nous n'avons pas eu le loisir d'étudier, mais qui semblent tenir compte de ces préoccupations."

M. Habib-Deloncle (U.D.R.), sous le cadre de la politique européenne, parlera notamment des rapports Davignon et Werner: "Nous ne retrouvons pas — et nous le comprenons — dans le rapport Davignon les mécanismes qui étaient ceux du plan Fouchet. Quand j'entends certains dire aujourd'hui: "Ha! ce rapport Davignon, comme il est timide, comme il est peu de chose! ", je souhaite que l'on ne renouvelle pas l'erreur commise en 1962, d'autant plus que le

rapport Davignon lui-même se présente comme une première étape et que c'est enfoncer les portes ouvertes que de demander que l'on affirme qu'il n'est qu'une première étape...

Le rapport Werner, qui est un rapport d'experts, semble avoir pris les problèmes par l'autre bout et vouloir commencer la construction par le toit alors que nous souhaitons, comme vous-mêmes, commencer par les fondations, et là aussi, avancer pas à pas dans le sens fixé par le communiqué de La Haye, c'est-à-dire vers la création par étapes d'une union économique et monétaire.

Nous ne refusons pas cette création, mais nous demandons que l'on respecte les étapes et que l'on ne recommence pas, dans un domaine différent, les erreurs qui furent commises en 1961 et 1962 dans celui de l'union politique, car trop demander dans une phase préliminaire pourrait bien conduire à ne rien obtenir ... La sagesse qu'a manifestée la Commission européenne face au rapport quelque peu théorique de ceux que l'on appelait pourtant les sages est de nature à nous rassurer. Nous n'excluons pas du tout qu'il faille rapprocher de plus en plus les économies des Etats membres, supprimer certaines distorsions, harmoniser les fiscalités, maintenir ou instituer des taux de change, des parités absolument fixes entre leurs monnaies, mais nous pensons que, là comme ailleurs, c'est la responsabilité des gouvernements qui est d'abord en jeu."

M. Jean de Broglie (rép. ind.), président de la commission des affaires étrangères, rend le libre-échange de certains Etats responsable de la stagnation de l'Europe et déclare: "Nous avons le sentiment, Monsieur le ministre, que l'onde de choc provoquée par La Haye a atteint la limite de sa circonférence. Nous avons le sentiment que la méthode, voire l'esprit de La Haye se perdent peu à peu de vue.

Nous suggérons que, dans un proche avenir, une nouvelle conférence des chefs d'Etat se réunisse, tant pour établir le bilan de ce qui fut fait ou négligé que pour ranimer une volonté, un élan, une espérance que le cours du temps et celui des événements sont en train d'estomper."

Lui succédant à la tribune, M. Leroy (com.) s'inquiète des transferts éventuels de responsabilités aux organismes communautaires, que semble annoncer le rapport Werner. Aussi, insiste-t-il pour que le gouvernement s'explique à ce sujet car tout pas en ce sens aboutirait en réalité à remettre entre les mains des monopoles ouest-allemands les affaires économiques et politiques de la France et ce serait "un pas décisif certes, mais dans la voie de la perte de toute indépendance

nationale” et M. Leroy ajoutera: “Nous estimons qu’il convient de réviser plusieurs des dispositions du traité de Rome, et notamment celles qui confèrent aux institutions de la Communauté économique européenne le caractère d’organisme en apparence technocratique et en fait soumis aux exigences du grand capital en dehors de tout contrôle, de tout droit de regard des représentants des travailleurs et des élus du peuple. Les institutions du Marché commun doivent donc être démocratisées, de façon notamment à renforcer le poids, le rôle, les pouvoirs de contrôle des organisations syndicales ouvrières et paysannes sur l’activité et les décisions de la Communauté économique européenne.”

M. Aymar Achille-Fould (P.D.M.) se félicite des perspectives d’union monétaire: “La monnaie étant une prérogative régaliennne, l’union monétaire conduira d’évidence les Etats à envisager en commun des problèmes réglés jusqu’à maintenant sur le plan strictement individuel, avec les inconvénients et les accidents que cette attitude a comportés,” et, plutôt que s’en remettre à une commission de techniciens pour bâtir une fédération, il préfère une confédération faite par des hommes politiques.

M. Jacques Vendroux (U.D.R.) va déclarer: “Bien que se référant aux accords de La Haye, le comité Werner s’est révélé dans ses propositions étonnamment plus entreprenant et ambitieux que ne le prévoyait la mission qui lui avait été confiée.

Au départ, il n’était question que de concertation, de société commerciale européenne, de groupements d’intérêts économiques, d’attitudes communes, d’élaboration de politiques parallèles, de créations en commun, selon les termes du document que nous pouvons consulter.

A l’arrivée, nous débouchons en pleine supranationalité.

J’ai lu et relu le texte du rapport, me méfiant d’un manque d’objectivité, d’impulsions trop hâtives et j’ai pris connaissance des commentaires qu’il a suscités. Je passe sous silence l’enthousiasme des obsédés de l’intégration et me borne à citer, à titre d’exemple, l’opinion significative de deux spécialistes particulièrement écoutés de la grande presse française.

Le premier déclare que les membres du comité Werner ont été conduits à suggérer la création de tout un appareil institutionnel, propre à changer la nature de l’actuelle Communauté en lui donnant le caractère d’un super-Etat.

Le second résume son avis dans cette formule lapidaire: "C'est le glas de l'Europe des patries"... Ce serait s'en remettre complètement à nos partenaires du soin d'orienter notre économie."

Divers orateurs se succèdent à la tribune dont M. Bousquet (U.D.R.) qui traite de la situation au Moyen-Orient et du traité germano-soviétique, M. Offroy (U.D.R.) qui parlera des enfants biaffrais et M. Stehlin (P.D.M.) qui craint que l'on s'éloigne de l'idée même d'union politique.

Le ministre des affaires étrangères va clore le débat répondant aux différentes interventions, s'étonnant de la remarque de M. Stehlin — "plus l'Europe économique a progressé, plus l'Europe politique a reculé" — M. Schumann dira notamment: "Alors, ne disons pas que les perspectives de la coopération politique s'éloignent. Ce n'est pas une affaire d'institution, c'est une affaire de volonté. Pour avoir une politique méditerranéenne commune qui soit vraiment une politique européenne, il n'est en effet même pas nécessaire de se réunir deux fois par an, une fois suffirait, si l'on a vraiment l'intention et les moyens de s'entendre. Or, vous savez très bien, à la lumière de l'expérience, que cette entente ne procède pas d'institutions imposées, qu'elle procède de la nature des choses et de la volonté des gouvernements, que rien ne se crée de durable qui ne procède de la volonté des gouvernements responsables."

(Assemblée nationale française, Journal Officiel, 6 novembre 1970)

3. le Sénat rejette le budget des affaires étrangères

Le 1er décembre, par 112 voix contre 93, le Sénat repoussait les crédits de fonctionnement des affaires étrangères. Les sénateurs ont ainsi voulu marquer leur méfiance à l'égard de la politique européenne du gouvernement.

Le ministre des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, montait à la tribune pour parler exclusivement de la politique européenne du gouvernement.

En ce qui concerne la création de l'union économique et monétaire, le ministre indique qu'il aborde avec confiance le rendez-vous du 14 décembre, et déclare:

"De quoi s'agit-il aujourd'hui ? De coordonner les politiques monétaires et économiques des Etats de la Communauté selon les directives que le Conseil des ministres a la responsabilité de définir et grâce aux concours, aux concours

essentiels de la Commission et des comités techniques. Gardons-nous de susciter ou de ranimer à ce propos une querelle théologique qui serait dénuée de toute signification.

A l'heure actuelle ceux qui ont suivi les débats de Bruxelles le savent, personne ne songe sérieusement à s'engager dans des procédures susceptibles de modifier le traité de Rome tant que la question de l'adhésion d'Etats nouveaux n'aura pas été tranchée. On ne négocie pas sur un texte mouvant.

Il serait donc absurde de superposer une querelle institutionnelle à une tâche urgente et nécessaire. A la fin de la première étape, on pourra, au vu des résultats, envisager des développements ultérieurs, y compris, s'il le faut, sur le plan des institutions. J'ajoute une deuxième précaution. Peut-être est-il important de dire dès maintenant que notre intention n'est pas de créer dans le domaine international ce que j'appellerais des instruments de combat monétaire, mais au contraire d'apporter dans les relations monétaires internationales un élément d'ordre et d'équilibre en nous organisant pratiquement et dans la perspective de l'élargissement."

M. Maurice Schumann commente les récentes rencontres de Munich en ces termes.

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement avaient posé une question précise: quelle est la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement ? De la réponse qui lui a été donnée, je détacherai les trois éléments qui me paraissent essentiels et qui sont: la définition d'un domaine d'action, le choix d'une méthode et l'affirmation d'un principe.

Il est apparu aux six ministres — et cela ressortait déjà des délibérations de La Haye — que c'est à la concertation des politiques étrangères qu'il importe, par priorité, de s'attacher. Il n'est pas, en effet, de coopération qui ne soit plus propre à manifester aux yeux de tous la signification et les finalités politiques de la construction européenne; il n'en est pas non plus qui soit mieux accordée aux progrès du Marché commun et à ses développements futurs; il n'en est pas enfin qui soit plus conforme aux responsabilités que l'Europe se doit et se devra chaque jour davantage d'assumer dans le monde. En décidant de faire porter d'emblée l'effort sur un domaine aussi difficile, nous avons eu conscience de répondre à une aspiration profonde aussi ancienne, en vérité, que les Communautés elles-mêmes.

Le choix d'une méthode ensuite: si, en effet, les Six ont aujourd'hui réussi là où, hier, ils avaient échoué, c'est qu'ils ont su résister à la tentation fallacieuse d'une certaine surenchère qui mène à l'abstraction, c'est-à-dire à l'inefficacité. Les réunions régulières des ministres des affaires étrangères, deux fois par an, celles des chefs d'Etat ou de gouvernement chaque fois que cela apparaîtra nécessaire, les rencontres fréquentes des directeurs politiques qui forment ce qu'on appelle déjà le comité politique, celles des experts, voilà le moyen de créer progressivement l'intimité et la confiance mutuelles qui sont le préalable indispensable d'une action harmonisée avant qu'elle ne devienne commune.

L'affirmation d'un principe enfin: celui de l'unité de la construction européenne. Des communautés économiques à la coopération politique, les méthodes et les procédures peuvent et doivent varier; mais l'inspiration et l'objectif final ne peuvent qu'être identiques.

Les Six n'ont jamais cessé d'être d'accord sur ce point fondamental, puisque dès les premières discussions, la règle avait été posée de la corrélation, comme on l'a rappelé, obligatoire entre l'appartenance aux Communautés et la participation à la coopération politique. C'est dans la solidarité d'intérêts créée par les premières que la seconde doit s'enraciner pour avoir chance de grandir.

La concertation de Munich du 19 novembre était la première épreuve de l'accord sur la coopération politique dont les ministres avaient pris note, le 25 octobre à Luxembourg. Cette épreuve a été satisfaisante du point de vue français."

M. André Monteil (P.D.M.), président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, lui succédait à la tribune.

"La conférence de La Haye avait éveillé en nous beaucoup d'espoirs. Vous avouerais-je, Monsieur le ministre, qu'après vous avoir entendu en commission ou au cours d'entretiens plus familiers, qu'après avoir analysé les positions arrêtées par le gouvernement et soutenues par vous-même, au cours de récentes réunions internationales, j'éprouve, et beaucoup de parlementaires avec moi, un certain désenchantement pour ne pas parler de malaise.

Nous ne nous complaisons pas dans les fausses alternatives et les fausses antinomies. C'est au contraire un souci de lucidité et de clarté qui nous anime.

En matière de politique, il y a pis encore que les fausses contradictions: ce sont les synthèses abusives et les conciliations illusoire qui reposent sur l'ambiguïté des mots.

Que seraient la portée et la durée d'un accord qui reposerait sur des formules auxquelles chacun des partenaires apporterait une signification profondément différente ? Dans le passé, bien des tragédies ont trouvé leur origine dans la complaisance des hommes d'Etat et des peuples à l'égard d'une rhétorique apaisante ou brillante.

Pour notre part, nous pensons, au contraire, que les efforts des Etats d'Europe occidentale, pour s'unir au sein d'une communauté économique et bientôt – nous l'espérons – politique, est la condition nécessaire pour échapper à la tutelle des blocs, telle qu'elle est résultée de Yalta, et offrir à l'espérance des hommes un projet de civilisation originale, aussi éloignée des constructions totalitaires que des aliénations de la société de consommation.

Malheureusement, alors qu'il faudrait faire vite, très vite, la construction européenne piétine. Je note avec surprise que c'est le même mot de coopération qui a été employé, s'agissant des développements de la résolution de La Haye au sujet de la construction de l'Europe politique et s'agissant de la mise en oeuvre du protocole de Moscou.

Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, qu'il s'agisse de nos partenaires européens ou de l'Union soviétique, vous employez – est-ce intentionnel ? – la même formule: coopération politique.

Faut-il penser que la coopération franco-soviétique, caractérisée par des consultations périodiques des ministres des affaires étrangères, préparées par des réunions d'experts, est de même nature que la coopération politique entre les six membres de la Communauté européenne, telle qu'elle a été mise au point par l'accord du 20 juillet sur le rapport Davignon ?

S'agit-il, dans un cas comme dans l'autre, de classiques consultations intergouvernementales destinées simplement à informer le ou les partenaires et à tenter d'ajuster peu ou prou les politiques ?

Si telle était votre interprétation, je ne pourrais que m'élever contre cette assimilation abusive.

Il existe une profonde différence entre le concept de coopération politique et celui d'union politique. Des pays de systèmes politiques différents peuvent coopérer dans différents domaines, commerciaux, culturels et, le cas échéant, politiques. Mais seuls peuvent s'unir des pays qui sont profondément proches par la conception même qu'ils se font de l'homme, de la société et des finalités politiques.

C'est d'ailleurs, Monsieur le ministre, ce qui ressort de la première partie du rapport auquel vous avez donné votre accord à Bruxelles qui dit, dans le paragraphe 6, je cite: "L'Europe unie doit se fonder sur un patrimoine commun de respect de la liberté et des droits de l'homme et rassembler des Etats démocratiques dotés d'un parlement librement élu."

Je vois que vous me donnez votre approbation; j'en conclus que c'est par un abus des mots et que vous employez le même terme "coopération politique" quand il s'agit de l'union avec nos partenaires des Six et quand il s'agit de nos rapports avec l'Union soviétique.

Nous considérons que l'accord du 20 juillet sur la coopération politique des Six est un peu trop modeste sur la voie de l'union nécessaire.

De même, nous avons quelque inquiétude quant aux prudences excessives et aux attermolements qui se manifestent dans la réalisation de l'union économique et monétaire. Ce n'est pas que nous considérons comme intangibles les propositions du rapport Werner, ni les réflexions que ce rapport a inspirées à la Commission européenne de Bruxelles. Certes, il vaut mieux procéder par empirisme plutôt que de provoquer, dès le départ, une querelle institutionnelle sur le thème de la supranationalité. Que les étapes soient prudentes, soit! mais à la condition qu'on ne perde jamais de vue l'objectif final.

J'avoue accepter difficilement la fausse opposition que l'on veut dresser entre l'Europe des réalités et l'Europe de la théologie. A mon sens, l'idée de souveraineté absolue, définitive, de l'Etat posé comme un dogme est incompatible avec l'idée d'une union économique et monétaire et, a fortiori, d'une union politique.

Certes, il convient de progresser pas à pas, avec prudence, en tenant compte des réalités, des résistances, mais il ne faut pas se dissimuler qu'à terme, un jour plus ou moins proche, il faudra réaliser au profit d'un organisme communautaire des délégations de souveraineté de plus en plus larges, au fur et à mesure que les choix à faire seront plus décisifs pour les peuples de la Communauté.

Le bien commun européen n'est pas la somme ou la soustraction des intérêts nationaux. En dépit de vos références au dogme de l'indépendance absolue des Etats, la réalité des choses vous forcera à admettre la limitation des souverainetés nationales, à moins que, par une application curieuse de la philosophie de Leibnitz, vous n'imaginiez je ne sais quelle harmonie préétablie entre les nations

d'Europe occidentale ou bien alors que vous n'avez pas la prétention de croire que, par nature ou par décret de la providence, la France est la seule interprète du bien commun européen."

M. Jacques Duclos dira notamment: "Je sais bien par quelles combinaisons on aboutit à ce désaisissement du Parlement. Ce sont des combinaisons obliques! Mais enfin, on en vient là en attendant d'opérer plus ouvertement.

Il semble bien, en effet, si l'on se réfère au rapport du délégué luxembourgeois M. Werner, que les orientations économiques de notre pays pourraient relever demain des décisions d'un organisme international.

A la conférence de Munich a succédé celle de Bruxelles, dont on peut dire qu'elle a constitué un pas en avant dans la voie des transferts de souveraineté nationale à un organisme communautaire. Vous vous êtes engagé, Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans la voie de l'unification politique européenne.

Toujours en ce qui concerne le domaine de la défense nationale, il est singulier que l'assemblée parlementaire des Six, dont je souligne en passant que les parlementaires communistes français demeurent arbitrairement écartés, demande que la coopération au sein de la petite Europe soit étendue à la défense.

Dans une telle perspective, il n'y aurait plus de défense nationale.

En conclusion, je pense, Monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous entretenez à loisir une certaine équivoque sur votre politique pour en masquer des changements d'orientation, et j'ai eu l'impression que certains discours prononcés au cours de ces débats avaient finalement pour objectif de vous donner des prétextes pour aller plus loin et plus vite dans la voie de l'Europe politique.

Vous allez vers la supranationalité, mais à pas feutrés, avec des réticences calculées, destinées à faire croire aux uns que vous êtes "contre" et aux autres que vous êtes "pour" et si vous voulez marcher lentement, c'est pour avancer plus sûrement.

Autrefois, un de vos anciens amis, M. Georges Bidault, disait: "Je ne sais pas où nous allons, mais nous y allons sûrement". Et vous, Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous semblez dire: "Nous savons où nous allons, mais nous faisons semblant de ne pas le savoir".

M. Jean Périquier (soc.), après avoir dit que son groupe ne voterait pas le budget, déclare:

“En ce qui concerne la construction européenne, le Parlement est laissé de côté et ce n'est pas sans inquiétude que nous voyons le gouvernement prendre des décisions ou faire des déclarations qui risquent fort de compromettre l'objectif à atteindre, à savoir le renforcement et l'unité de l'Europe. Or, si à la fin de l'année 1970 nous faisons le bilan des négociations et des travaux qui se sont poursuivis depuis la conférence de La Haye, nous sommes bien obligés de constater que les choses progressent lentement et, cela, très souvent par la faute du gouvernement français qui semble vouloir remettre en cause certaines résolutions de La Haye.

A la vérité, ce qui nous inquiète surtout, c'est que notre gouvernement et sa majorité semblent vouloir remettre en cause l'intégration et, par conséquent, l'idée de supranationalité qui avait été pourtant prévue dans le communiqué final de La Haye.

Or, l'Europe n'a de raison d'être que si l'union économique qu'elle constitue actuellement débouche sur l'union politique. Si elle veut rester simplement un groupement d'intérêts économiques, obligatoirement elle aboutira à une Europe des trusts et des cartels que les communistes nous reprochent, à tort, de vouloir construire, et qui est absolument condamnée par le traité de Rome.

Pourquoi notre inquiétude? Elle tient à de nombreuses prises de position et déclarations contre la supranationalité par certains membres de la majorité, par des ministres et même par Monsieur le président de la République.

Voilà qu'une étape importante peut être réalisée par l'adoption du plan préparé par une commission technique présidée par M. Werner, président du Conseil du Luxembourg, pour arriver à une union économique et monétaire, conformément aux décisions de la conférence de La Haye.

Quelle est donc la position du gouvernement face à ce plan?

Sans doute, M. Pompidou a bien souligné “la nécessité d'agir et de progresser”, tout en affirmant que le “gouvernement français examinerait dans un esprit positif les mesures pratiques susceptibles d'être adoptées par les Six, à la lumière notamment des propositions de la Commission”. Mais il a ajouté aussitôt qu'il estimait “qu'au stade et dans l'intérêt même de la tâche entreprise il serait

prématuré de fixer avec précision toutes les échéances et qu'il ne serait ni utile, ni souhaitable de soulever des problèmes institutionnels..." Pour nous, si les mots ont une signification, cela veut dire que notre chef d'Etat est hostile au plan Werner et, par conséquent, à l'union économique et monétaire. En effet, obligatoirement l'union monétaire, comme l'a souligné le plan, ne peut subsister que moyennant certains abandons de souveraineté nationale, ce qui implique par conséquent une réforme institutionnelle. Si donc on ne veut pas cette réforme, c'est qu'on ne veut pas du plan Werner. C'est profondément regrettable, car la réalisation de ce plan permettait, en effet, la création d'une monnaie européenne forte, pouvant nous délivrer de l'hégémonie du dollar comme monnaie de réserve.

Pouvons-nous au moins avoir plus d'espoir en matière d'union politique? Sans doute, en application de l'article 15 de la déclaration de La Haye, les ministres des affaires étrangères des Six ont mis au point et adopté un rapport du groupe Davignon sur l'unification de l'Europe.

Ce rapport constitue-t-il une véritable rampe de lancement de l'Europe politique? Certainement pas puisque les gouvernements ne semblent pas vouloir s'engager plus loin que la "consultation intergouvernementale". Tout au plus peut-on y découvrir un début tant soit peu prometteur.

Il suffirait, pour que l'union politique puisse constituer un commencement de réalité, que les pays d'Europe acceptent, dans des conditions déterminées, la règle de la majorité.

Comme l'a souligné M. Rey, président de la Commission européenne, il sera difficile de faire vivre l'Europe, si les pays qui la composent sont incapables d'arrêter une stratégie internationale commune. Cela se passe de commentaires.

Or, il faut dire que, dans l'ensemble, nos partenaires sont assez d'accord sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la plupart des problèmes internationaux qui divisent actuellement le monde. Un seul pays se complaît à prendre systématiquement le contre-pied de ce que font ou décident nos partenaires européens, c'est la France.

M. Maurice Schumann va répondre aux divers orateurs intervenus au cours du débat. Rappelant l'hostilité du Royaume-Uni à toute idée d'abandon de souveraineté nationale, le ministre a notamment ajouté: "Je parle du Royaume-Uni; je pourrais aussi bien évoquer le cas des pays scandinaves, ainsi que je l'ai

indiqué à l'Assemblée nationale. Un ministre des affaires étrangères d'un pays du Nord de l'Europe m'a dit: "Nous ne pourrons plus poser notre candidature à la Communauté après la conférence de Munich, car vous allez beaucoup trop loin dans la voie de la coopération politique". C'est son opinion; je vous ai expliqué tout à l'heure que ce n'était pas la mienne".

A M. Duclos, le ministre répondra: " Notre espoir est celui-ci: il n'est pas dans une Europe gouvernée par une commission qui serait un septième Etat ou un super-Etat. D'ailleurs, si de telles ambitions ont existé, nous constatons avec satisfaction qu'elles ont disparu. Il n'est pas dans une Europe dirigée par des comités techniques ou par des technocrates. Non. Nous espérons une Europe où le Conseil des ministres de la Communauté, qui procèdent du suffrage universel des pays membres, progressivement, peu à peu et pas à pas, aboutirait à prendre sur tous les grands problèmes internationaux des positions communes, susceptibles d'alourdir le poids spécifique de l'Europe dans la balance des destinées du monde.

C'est, si vous le voulez — pourquoi ne pas le dire —, une perspective confédérale et une perspective confédérale dont vous devriez être le premier à vous féliciter. En effet, vous savez très bien que la seule façon d'éviter l'affrontement fatal des deux blocs, ou la seule façon d'éviter qu'à défaut d'affrontement les deux géants ne procèdent à une sorte de partage de l'influence et de la puissance qui serait très préjudiciable à notre identité et à notre indépendance nationales, c'est bel et bien de développer un rapprochement réel sur des points concrets entre des pays européens liés par une solidarité de fait. C'est toute la signification de la coopération politique."

(Sénat, Journal Officiel, 1er et 2 décembre 1970)

ITALIE

1. Réponse à une question posée à la Chambre des députés sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel

Le 14 juillet, M. Pedini, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré, en réponse à une question écrite de Mme Ines Boffardi (démocrate-chrétien) sur les perspectives d'aboutir à l'élection directe du Parlement européen au suffrage universel: "On sait que le gouvernement italien a pris l'initiative d'inscrire à

l'ordre du jour des travaux du Conseil des Communautés européennes le problème de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Cette initiative a déjà conduit à l'élaboration de textes et de documents de travail qui, sur la base du "projet de convention sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct", rédigé et adopté par le Parlement européen en 1960, devraient aboutir à l'application de l'article 21 du traité C.E.C.A., de l'article 138 du traité C.E.E. et de l'article 108 du traité Euratom.

Au point 5 du communiqué publié à l'issue du sommet de La Haye, les 1er et 2 décembre 1969, il est affirmé que "le problème du mode d'élections directes (des membres du Parlement européen) continuera à être examiné par le Conseil des ministres (des Communautés)".

Le 3 février 1970, le Parlement a adopté une résolution par laquelle il demandait au Conseil des Communautés européennes d'établir une procédure de contact entre les deux institutions afin de définir, sur la base du projet élaboré en 1960, les dispositions permettant de réaliser l'élection directe des membres de l'Assemblée de Strasbourg. En sa réunion du 6 mars 1970, le Conseil a décidé, à propos de cette résolution, de faire savoir au Parlement que les contacts souhaités seront maintenus, au nom du Conseil, par son président en exercice. Cela a été redit lors des séances des 20-21 avril, lorsqu'il a été établi que le président en exercice ferait rapport au Conseil, sur la base de ces contacts, sur les orientations fixées par les parlementaires de Strasbourg.

Le gouvernement italien, tenant compte également des perspectives d'élargissement des Communautés européennes, continuera à s'employer pour que le problème — essentiel en vue d'un développement démocratique du processus d'intégration politique et économique de l'Europe — soit activement examiné, et résolu selon les vœux exprimés par le Parlement de Strasbourg et par les peuples européens.

En agissant ainsi, le gouvernement italien est convaincu d'interpréter les aspirations du parlement italien, à la lumière également de la proposition de loi présentée à cette fin au Sénat de la République.

(Chambre des députés — Débats, 14 juillet 1970)

2. Le parlement italien ratifie les accords de Yaoundé et d'Arusha

La Chambre des députés italienne a approuvé, le 14 octobre dernier, les accords d'association d'Arusha et de Yaoundé.

M. Storchi (démocrate-chrétien) a souligné le caractère ouvert de la politique de la Communauté européenne qui a abordé, avec un esprit novateur, le problème de ses rapports avec les pays en voie de développement en instaurant une collaboration paritaire basée sur des accords et dotée de structures politiques qui associent les gouvernements et les parlements des divers pays.

Après avoir souligné plus particulièrement l'importance de l'assistance technique, complément nécessaire à la solidarité humaine dont sont empreints les nouveaux rapports établis entre la Communauté et les E.A.M.A., l'orateur a rappelé qu'il faut se soucier également des pays non concernés par les accords en discussion en souhaitant que ceux-ci englobent tout le continent africain, et il a conclu en formulant le voeu que le gouvernement décide également d'étendre le bénéfice de sa politique communautaire aux pays d'Amérique latine.

M. Sandri (communiste), après avoir relevé que l'association C.E.E.—E.A.M.A. ne fait que confirmer l'influence de la France sur ses ex-colonies en lui permettant de maintenir avec les Etats africains des rapports de type néo-capitaliste, a souligné que la convention de Yaoundé risque de fausser les rapports entre la C.E.E. et les autres pays du tiers monde et de porter préjudice à la libération des échanges avec ces pays.

Selon l'orateur, la nouvelle convention de Yaoundé reproduit en substance le précédent accord, ce pourquoi il est nécessaire d'instituer des contrôles accrus sur l'exécution, sur la gestion des fonds et sur l'orientation à suivre pour les investissements dans les pays africains. Abordant la question du contrôle parlementaire, M. Sandri a affirmé qu'il convenait de conférer des pouvoirs appropriés en la matière à la conférence parlementaire au sein de laquelle devraient être représentés tous les secteurs du Parlement européen.

A son avis, les deux conventions ne constituent pas la réponse la plus actuelle aux exigences de développement des pays du tiers monde, car pour répondre réellement à ces exigences, la C.E.E. devrait s'opposer à la création de zones de libre-échange, éviter la formation de circuits fermés et s'ouvrir au contraire à ces pays et en premier lieu à ceux d'Amérique latine qui aspirent à se libérer de la tutelle des Etats-Unis.

L'orateur a reconnu que le gouvernement italien a fait des tentatives en ce sens, mais elles se sont soldées par un échec à l'échelon communautaire. En conclusion, il a annoncé que le groupe communiste s'abstiendrait lors du vote.

M. Bersani (démocrate-chrétien) a souligné que la discussion en cours pouvait constituer une occasion précieuse d'examiner les problèmes de politique étrangère dans le secteur en cause, que cette politique ne devait toutefois pas être de type paternaliste néo-colonial, qu'elle devrait faire une place toujours plus large à des conceptions nouvelles et ouvertes en matière de justice internationale, établir des rapports plus équilibrés avec les pays du tiers monde et une répartition différente et plus équitable des ressources mondiales dans le cadre d'ententes multilatérales et d'une vision aussi universelle que possible.

Cette orientation générale ne porte aucunement atteinte aux politiques régionales, spécifiques et nuancées en fonction des exigences des diverses régions.

Les deux conventions associent à la C.E.E. 60 % des pays africains. Il s'agit d'une expérience à grande échelle qui présente des aspects largement positifs en ce sens qu'elle vise à une libération toujours plus accentuée des rapports entre les deux parties ainsi qu'à une collaboration fondamentalement démocratique et paritaire.

Il n'est besoin pour s'en convaincre que de considérer le caractère multilatéral et la neutralité politique de l'association qui a été reconnue sur le plan général par les dirigeants de tous les pays africains intéressés, et la preuve en est le fait que les pays associés s'inspirent des idéologies les plus diverses et ont fréquemment changé de régime politique en toute liberté.

Quant au problème des interventions financières prévues par les conventions, l'orateur, après avoir rappelé que le premier Fonds a porté principalement sur les infrastructures (ports, aéroports, écoles, etc.) et le second sur la diversification agricole, a souligné que la troisième phase d'activité du Fonds sera toute centralisée sur l'industrialisation des pays à qui incombe la responsabilité des options.

Un contrôle existe cependant qui est exercé non seulement par les délégués du Fonds, mais aussi sur le plan parlementaire.

De l'avis de l'orateur, il est toutefois nécessaire de perfectionner ces instruments car seuls un contrôle et une vérification plus poussés permettront de toucher le

fond des problèmes. Au cours des deux dernières années, les rencontres de parlementaires européens et africains ont systématiquement compris des contacts avec les partenaires sociaux intéressés aux travaux réalisés. Ceci a constitué une excellente expérience grâce à laquelle le contrôle ne s'est pas seulement limité à la partie technique ou administrative, mais a comporté aussi des implications sociales pour les ouvrages en cours de réalisation.

En conclusion, l'orateur a rappelé que les politiques régionales étaient compatibles avec la nécessité de trouver une solution mondiale au problème du sous-développement surtout lorsque, comme dans le cas de la collaboration entre la C.E.E. et les E.A.M.A., on se trouve devant une réalité positive, valable sur le plan démocratique et sur le plan des principes de liberté, qu'il ne faut pas détruire (puisque aussi bien on n'a pas réussi concrètement à changer la configuration de la Communauté internationale en surmontant l'opposition des blocs), mais, et c'est la thèse italienne, l'organisation existant dans ce qu'elle a de positif doit être améliorée et élargie par exemple aux pays d'Amérique latine en dépit des résistances évidentes des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

M. Cantalupo (libéral), après avoir reconnu qu'il est exact que la France a acquis une position privilégiée dans les rapports entre l'Europe occidentale et les pays africains qui ont récemment accédé à l'indépendance, a toutefois souligné qu'il était indiscutable que ces rapports particuliers ont permis aux autres pays de la Communauté européenne d'entrer en relation avec de nombreux pays africains.

Il n'en reste pas moins que la France a été contrainte d'accepter la participation des autres partenaires européens, ce qui revient à dire que l'existence même de la C.E.E. fait obstacle aux initiatives des pays membres qui voudraient acquérir isolément des positions néo-colonialistes dans certains pays d'Afrique.

L'orateur a poursuivi en soulignant, à ce propos, que les rapports entre les pays africains et les pays de la Communauté européenne ne sont pas fondés sur des affinités idéologiques, mais sur une "alliance économique fatale, non tant actuelle que future". Les événements ne sont pas seulement le fait d'une initiative politique, ils sont déterminés aussi par un facteur géographique.

En ce qui concerne l'Amérique latine, M. Cantalupo a déclaré que la seule comparaison possible en la matière était que l'initiative prise par l'Occident dans le cadre de la C.E.E. à l'égard des pays africains pouvait être prise aussi, bien que sous une forme différente, à l'égard des pays d'Amérique latine dont les réalités sont très diverses.

L'orateur a conclu en affirmant que les Etats africains ont pris pleinement conscience de leur rôle et qu'ils possèdent souvent une classe dirigeante mûre et bien préparée qui comprend qu'elle peut, grâce à l'Occident, atteindre le niveau de progrès auquel ces pays aspirent sans avoir à remplir de conditions idéologiques.

M. Lattanzi (social-prolétaire) a affirmé que l'on ne saurait porter un jugement positif sur la politique d'association de la C.E.E. car elle s'inspire d'une conception paternaliste, voire néo-colonialiste. La convention, telle qu'elle est conçue, ne sert pas l'indépendance effective et le développement des pays africains, elle crée à l'intérieur du continent africain déjà divisé de sérieuses dissensions qui entravent l'unité recherchée.

Le groupe du P.S.I.U.P., tout opposé qu'il soit à la ligne fondamentale de cet accord qui néglige les conditions réelles de sous-développement et de souveraineté limitée caractérisant les pays que l'on voudrait aider, ne conteste pas la nécessité d'une aide à ces pays afin qu'ils puissent affirmer leur propre personnalité selon la tendance collective qui en émane.

En examinant le contenu des accords, l'orateur a souligné l'évidente disparité de conditions entre les parties aux accords dont l'une, la C.E.E., occupe une position privilégiée.

Les perspectives de nouvelles relations entre la C.E.E. et les Etats africains, fondées sur une égalité rigoureuse et marquées au coin de la solidarité humaine, ont donc, de l'avis de M. Lattanzi, été une fois de plus déçues, et rien ne porte à considérer que cette expérience est positive et mérite d'être poursuivie.

M. Vedovato (démocrate-chrétien), rapporteur, a rappelé que sans l'association à la C.E.E. des pays d'Outre-mer, la Communauté européenne n'aurait jamais vu le jour. En effet, la France posa alors comme condition à son adhésion au traité de Rome l'association de ses anciennes colonies. Ces pays, qui avaient accédé à l'indépendance et n'avaient aucune obligation particulière à l'égard de la Communauté, demandèrent toutefois à participer au régime communautaire sur un pied d'égalité, même si elle n'était que formelle, avec les six pays de la C.E.E.

Reste le fait que ces pays ont, en toute autonomie, réaffirmé à nouveau leur volonté d'adhérer à la convention de Yaoundé. Voilà qui devrait calmer les esprits de ceux qui craindraient que certains pays de la C.E.E. maintiennent les pays africains dans une position d'inégalité ou de dépendance.

La seconde convention de Yaoundé marque indubitablement un progrès par rapport à la précédente, ne serait-ce qu'en raison d'une clause fort importante: celle qui permet l'adhésion à cette convention de tous les autres pays africains en étendant à chacun de ceux-ci les avantages que la convention de Yaoundé consent aux Etats associés.

M. Vedovato a fait ensuite remarquer que la C.E.E. est arrivée à un point où elle risque de s'élargir trop et de perdre en profondeur ce qu'elle gagne en extension: c'est dans cette perspective qu'il convient de considérer le cas des pays d'Amérique latine. L'orateur estime que de toute évidence le système des adhésions est valable pour autant qu'il reste contenu dans certaines limites et que ce serait donc un non-sens de considérer que la convention de Yaoundé est extensible sic et simpliciter aux pays latino-américains.

A l'heure actuelle, 22 pays latino-américains ont présenté à la Communauté un plan d'ensemble précis: aux propositions formulées par ces pays, il faudra par conséquent apporter une réponse globale si l'on ne veut pas risquer de voir se détériorer les rapports avec les pays d'Amérique latine. A cet égard, l'orateur a fait observer que la convention d'Arusha constitue un exemple valable et une indication à suivre pour l'instauration d'un dialogue constructif avec d'autres continents.

Les conventions du type de celles d'Arusha et de Yaoundé servent en somme à réprimer toute velléité d'autoritarisme de la part des pays développés; à éviter donc les déviations de la politique d'aide aux pays du tiers monde constatées les années précédentes.

En conclusion, M. Vedovato a recommandé l'approbation des deux conventions.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Pedini, a fait remarquer que devant le manque d'imagination dont a fait preuve l'O.N.U. durant la première décennie du développement des pays défavorisés la formule d'association de pays africains à la Communauté européenne, sans pour autant prétendre être une panacée aux problèmes du sous-développement, s'est révélée être en pratique pour les pays industrialisés un instrument nouveau et efficace permettant une intervention globale en faveur du décollage économique et social des pays du "tiers monde". Il a ajouté que, dans le cadre de cette collaboration, l'Italie s'engage à combattre toute résurgence de néo-colonialisme et à réaliser une égalité réelle entre les partenaires.

Il ne s'agit donc pas seulement de la création d'une zone de libre-échange, mais d'une collaboration qui s'étendrait du plan commercial au plan financier, culturel et au domaine de l'assistance.

La clause de sauvegarde relative à certains produits tropicaux entend précisément protéger les droits des autres pays en voie de développement situés dans des zones géographiques analogues: ceci tend à prouver que les conventions ne sont pas un monde clos, mais instituent une politique régionale indispensable dans le cadre d'une approche globale et en vue d'une solution universelle des problèmes du sous-développement.

Après avoir réaffirmé que l'engagement de la Communauté européenne en Afrique ne s'exerce pas en champ clos mais s'ouvre au contraire à l'association d'autres pays, que la Communauté est présente dans toutes les instances internationales où l'on poursuit l'objectif de promouvoir le développement des pays du "tiers monde", l'orateur a précisé que le gouvernement italien est de toute façon favorable à l'extension de l'association aux pays d'Amérique latine, avec les aménagements nécessaires.

En conclusion, M. Pedini a souligné les avantages considérables obtenus par les pays associés et qui se soldent par une augmentation non seulement des échanges, mais aussi du revenu national et par habitant, succès confirmés du reste par le fait qu'aucun de ces pays ne s'est prévalu jusqu'alors de la faculté de se retirer de l'association; l'orateur a donc recommandé l'adoption du projet de loi.

Le 26 novembre, le Sénat a ratifié sans débat les accords d'Arusha et de Yaoundé.

Le sénateur Romagnoli Caretoni Tullia (gauche indépendante) a, conjointement à d'autres sénateurs, présenté un ordre du jour invitant le gouvernement à s'engager à insister auprès des instances communautaires pour que la C.E.E. adopte une politique systématique à l'égard de l'Amérique latine.

M. Pedini, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a répondu en affirmant que le gouvernement ne pouvait s'engager sur ce point bien qu'il en appréciait l'esprit; il peut toutefois l'accepter en tant que recommandation en vue de la mise en oeuvre de l'orientation politique envisagée.

Le sénateur Pirastu précise dans une déclaration de vote que le groupe communiste, tout en formulant de larges réserves sur les accords à l'examen qui ne changent rien à la subordination de l'économie africaine à l'économie européenne, reconnaît toutefois qu'ils présentent quelques aspects positifs et s'abstiendra donc lors du vote.

Le sénateur Romagnoli Caretoni Tullia, après avoir rappelé que le groupe de la gauche indépendante, convaincu de l'utilité de la construction européenne, a toujours voté en faveur des accords communautaires, a déclaré que cette fois il réservera son vote car le gouvernement n'a rien fait pour différencier vraiment, par rapport à celle des Etats-Unis, sa politique communautaire et nationale à l'égard de l'Afrique. Après avoir fait remarquer que l'association des pays africains est typique de cette politique de circuits fermés, que la C.E.E. devrait s'engager à dépasser, il a néanmoins reconnu que, dans le vide actuel qui caractérise la politique mondiale envers le "tiers monde", les présentes conventions représentent un point positif.

Le sénateur D'Andrea a déclaré que le groupe libéral voterait en faveur du projet de loi.

Le sénateur Boano, après avoir d'entrée de jeu déclaré qu'il se bornerait à souligner les aspects nouveaux de la seconde convention de Yaoundé, a mis en évidence les objectifs principaux que cette convention se propose d'atteindre et qui se trouvent résumés à l'article 1 de la convention. Après s'être donc attaché à indiquer les améliorations de la seconde convention de Yaoundé par rapport à la première, notamment en ce qui concerne le montant des financements prévus et la structuration des techniques d'intervention du F.E.D., il a conclu en affirmant que l'association de Yaoundé réalise un véritable *partnership* institutionnel qui constitue l'exemple le plus probant de solidarité internationale, digne des plus nobles traditions européennes et italiennes. Ceci explique que le groupe des démocrates-chrétiens votera en faveur du projet.

Le sénateur Dindo a déclaré que le parti socialiste unifié voterait en faveur du projet.

M. Pedini, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré sa satisfaction devant l'assentiment quasi-général des partis politiques, et a assuré que le gouvernement italien ferait son possible pour que la convention de Yaoundé ouvre la voie à une réglementation sur le plan mondial des rapports des Communautés européennes avec les pays en voie de développement. Il a fait en outre remarquer que le gouvernement italien juge positivement les conventions

car elles sont fondées sur des institutions paritaires répondant à l'esprit de la démocratie italienne et à une conception de l'Europe en tant que véritable communauté ouverte à tous les peuples.

(Chambre des députés italienne, débats, 12 et 14 octobre 1970;
Sénat de la République italienne; compte rendu sténographique, 26 novembre 1970)

3. Le comité interministériel de la programmation économique examine les directives agricoles de la C.E.E.

Le 3 novembre, le comité interministériel de programmation économique s'est réuni sous la présidence de M. Giolitti, ministre italien du budget et de la programmation économique.

Sur la base d'un rapport de M. Natali, ministre de l'agriculture, le C.I.P.E. a examiné tout d'abord les problèmes posés par la politique agricole commune sur la base des documents récemment présentés par la Commission de la Communauté économique européenne. L'analyse par le C.I.P.E. des nouvelles orientations de la politique agricole commune, tendant à renforcer les interventions dans le secteur des structures agricoles, a porté notamment sur l'insertion de ces orientations dans les perspectives globales de développement économique et social de la Communauté, sur la position particulière de l'agriculture italienne, surtout dans le Mezzogiorno, sur les charges financières dérivant de l'aménagement régional italien, des relations commerciales avec les pays tiers et de l'élargissement de la Communauté.

Le C.I.P.E. a décidé d'approfondir par la suite les divers aspects de ces problèmes et il a décidé à cette fin de constituer un groupe de travail interministériel qui devra, dans le cadre de la préparation du programme économique quinquennal, examiner et définir les perspectives de l'agriculture italienne, les politiques à appliquer, les tâches qui en découlent pour les institutions agissant dans ce secteur et l'harmonisation avec les propositions de la Commission européenne.

Le ministre Natali a notamment déclaré à l'issue de la réunion: "Le C.I.P.E. a approuvé le rapport que j'ai présenté sur le plan Mansholt pour l'agriculture. En pratique, la nécessité d'appliquer une politique agricole plus concrète a été reconnue; il reste à tenir compte d'une série d'observations ayant trait aux réalités agricoles de notre pays".

(Il Sole — 24 Ore, 4 novembre 1970)

4. Le gouvernement italien est favorable à la constitution d'un organisme européen actif de consommateurs

Intervenant à l'assemblée plénière du comité de liaison des consommateurs de la Communauté européenne, qui s'est tenue à Rome, le sous-secrétaire à l'agriculture, M. Iozzeli, a déclaré que le gouvernement italien est favorable à la constitution d'un organe européen des consommateurs, doté des pouvoirs nécessaires.

M. Iozzeli a ajouté que "l'Italie approuve pleinement l'invitation faite par le Parlement européen à la Commission de la C.E.E. et aux gouvernements des Etats membres d'accorder un appui plus large aux organisations des consommateurs, au niveau national et international, d'autant plus que la Commission a elle-même ressenti la nécessité d'instituer un service spécial pour les problèmes des consommateurs, chargé de s'occuper de toutes les questions qui intéressent directement les consommateurs et de maintenir des contacts avec les organisations qui les représentent".

Le sous-secrétaire à l'agriculture a souligné ensuite que "les relations instituées par le comité de liaison des consommateurs de la Communauté européenne avec la Commission de la Communauté remédient dans une certaine mesure à l'absence, dans le traité de la C.E.E., de représentation institutionnalisée des consommateurs, car le comité économique et social, prévu par l'article 193 du traité, ne prévoit pas les consommateurs parmi les représentants des catégories qui le composent."

(Il Popolo, 14 novembre 1970)

5. Déclarations de M. Mario Zagari, ministre du commerce extérieur, sur le néo-protectionnisme américain

M. Mario Zagari, ministre du commerce extérieur, a déclaré à l'hebdomadaire "l'Espresso", au sujet des causes et des effets possibles de la pression protectionniste aux Etats-Unis: "...La poussée actuelle de protectionnisme aux Etats-Unis est due à deux facteurs: d'une part, l'arrivée en masse sur le marché des Etats-Unis de produits en provenance du Japon, d'autre part, la hausse des prix et l'augmentation de la demande aux Etats-Unis, qui ont diminué leur compétitivité en favorisant les exportations vers ce pays et en réduisant le dynamisme de leurs exportations vers les autres pays. Sous-jacents existent aussi

les intérêts protectionnistes de longue date de groupes d'entreprises puissants et de clients qui ne se résignent pas (et cela de longue date) à respecter les lois de la coexistence économique, et qui veulent survivre à tout prix en utilisant leurs liens avec le gouvernement. Si ces intérêts prévalent, nous pourrions voir déferler sur le monde entier une vague de protectionnisme d'une portée incalculable. En effet, devant les mesures américaines, le Marché commun répondra vraisemblablement par des mesures de rétorsion analogues, imposant lui aussi des contingents aux exportations en provenance des Etats-Unis; et logiquement, de nombreux autres pays agiront de même. Une barrière commerciale en entraînerait une autre et le champ des échanges mondiaux se réduirait: cela signifierait qu'aucun pays ne jouirait plus des avantages de la division internationale du travail et de la concurrence, mais que chacun ferait face à ses besoins avec sa propre production, même lorsqu'elle est plus onéreuse et moins bonne que la production étrangère, tandis qu'il ne pourrait vendre ce qu'il est en mesure de produire à des conditions plus avantageuses.

Du côté italien, on a exposé à plusieurs reprises aux organes gouvernementaux des Etats-Unis quelles seraient les conséquences des contingents pour notre économie: il existe en particulier des zones entières, dans le centre et le nord de l'Italie, qui se sont spécialisées dans la production de chaussures pour l'exportation et, dans de nombreux cas, les Etats-Unis sont le principal débouché de ces entreprises qui sont extrêmement nombreuses, s'agissant d'entreprises familiales de petite dimension qui fournissent du travail à des dizaines de milliers de personnes en obtenant des produits d'excellente qualité, grâce à la valeur de cette main-d'oeuvre. Dans le secteur de l'habillement également, nous aurons des problèmes analogues.

Du côté de la Communauté économique européenne, il me semble que l'on a réagi avec un sens aigu des responsabilités.

La position approuvée à la réunion de Luxembourg, sans manquer de la fermeté nécessaire pour mettre en garde les Américains contre les dangers créés par l'adoption de la loi Mills, ne ferme cependant pas la porte à la clarification nécessaire des relations commerciales entre les principaux partenaires mondiaux. En substance, la déclaration ainsi adoptée montre que la C.E.E. est préoccupée par l'évolution des tendances protectionnistes américaines et qu'elle est prête elle aussi, dans le pire des cas, à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses intérêts. Mais les Six s'affirment en même temps prêts à accepter des solutions raisonnables, à condition qu'elles ne portent pas atteinte au principe de la libération des échanges internationaux. C'est pourquoi ils se déclarent prêts à

rechercher une solution positive dans un esprit constructif. Mais pour pouvoir parvenir à cette solution dans les instances appropriées, qui pourraient être multilatérales, il faudrait que chacun s'abstienne d'actions pouvant modifier les données du problème.

En particulier, on devrait s'engager du côté américain à surseoir à l'adoption de la loi Mills ou tout au moins aux mesures de contingentement et d'automatisme restrictif qu'elle prévoit. Une période moratoire pourrait être extrêmement opportune pour clarifier les positions respectives et les différents intérêts nationaux en jeu.

En tout cas, en l'état actuel, la possibilité que la loi Mills passe devant le Congrès, avant la fin de l'année, me semble au moins égale à celle de son renvoi.

M. Dahrendorf, membre de la Commission de la C.E.E., qui a eu, au nom des Six, des contacts récents aux Etats-Unis en tant que responsable de la politique commerciale commune, partage cette impression.

La volonté japonaise d'engager des conversations bilatérales avec le gouvernement américain, afin d'aboutir à des mesures spontanées d'autolimitation des exportations de textiles vers les Etats-Unis, constitue un élément positif pour les raisons que j'ai déjà indiquées, dans la mesure où les Américains se préoccupent surtout de l'expansion des ventes japonaises. La pression protectionniste reste forte et est, je dirai, dans un certain sens, en augmentation, surtout dans certains milieux.

On craint l'élargissement de la C.E.E., sa puissance sur les marchés mondiaux, on accuse, et pas toujours à tort, la politique agricole commune.

Le fait que le tarif extérieur du Marché commun soit fréquemment inférieur au tarif américain, que l'union douanière soit un pas vers l'union politique encouragée par les Etats-Unis, que les accords préférentiels accordés à certains pays, surtout dans le bassin méditerranéen, soient motivés par des raisons qu'approuve l'administration américaine, trouve un écho à un niveau élevé, mais ne pénètre pas dans les couches moyennes de l'opinion publique aux Etats-Unis.

En tout état de cause, même si les Japonais acceptaient de limiter eux-mêmes leurs exportations vers les Etats-Unis, le problème ne serait pas résolu. Et le Japon ne voudra certainement pas être le seul à faire des sacrifices. D'autre part, la production japonaise, qui ne trouverait pas de débouchés aux Etats-Unis,

pourrait facilement se déverser sur les marchés européens, entrant par exemple en concurrence avec la production italienne.

La C.E.E. doit donc être prudente dans cette direction également. C'est pourquoi il ne s'agit pas d'un problème bilatéral, mais de la résultante de différentes situations qu'il sera opportun de clarifier et de régler. Pour atteindre ce but, il faut du temps, il faut négocier, ne pas créer de faits accomplis, il faut des nerfs solides et des vues larges."

Le 21 novembre, après l'adoption de la loi Mills par la Chambre des Etats-Unis, le ministre Zagari a déclaré:

"L'adoption de la loi Mills par la Chambre des Etats-Unis est un fait qui n'est pas sans nous inquiéter grandement. Même si elle n'implique pas l'introduction définitive de mesures restrictives à l'importation de larges catégories de produits en provenance d'Europe et en particulier d'Italie, elle restreint certainement la possibilité d'éviter ou d'atténuer ces mesures.

Le plus préoccupant, en dehors des menaces de réduction de nos exportations – a ajouté M. Zagari –, est l'apparition au grand jour de thèses et d'attitudes incompatibles avec le principe même du libre-échange, considéré presque comme un phénomène dépassé et auquel l'Amérique n'est plus sensible."

"Toutefois – a conclu le ministre –, nous voulons encore espérer que la guerre commerciale ne remplacera pas la libéralisation internationale. Pour que ce soit possible, il faut que tous, des deux côtés de l'Atlantique, soient conscients que le protectionnisme est nuisible pour tous et qu'il n'existe pas contre lui de barrière suffisante ou de rétorsion qui réussisse à atténuer ses effets négatifs. En conséquence, nous poursuivons l'action déjà entreprise à Washington, à Bruxelles et à Genève pour éviter que les dommages ne deviennent irréparables."

(L'Espresso, 15 novembre 1970;

Il Sole – 24 Ore, 22 novembre 1970)

6. Entretiens italo-allemands à Rome

A l'issue de la visite officielle effectuée à Rome, du 24 au 25 novembre, par M. Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, la présidence du Conseil a publié un communiqué, dont nous reproduisons ci-dessous de larges extraits:

Les questions européennes ont été examinées à la lumière des initiatives déjà prises et en particulier des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège à la Communauté. L'engagement des deux gouvernements de tout mettre en oeuvre pour réaliser rapidement l'élargissement des Communautés européennes a été rappelé. Les deux chefs de gouvernement ont souligné la nécessité de maintenir de bonnes relations entre la Communauté et les Etats-Unis d'Amérique et l'importance que revêtent, à cette fin, des contacts et des échanges d'informations fréquents. Dans le même contexte, et attendu le communiqué de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à La Haye les 1er et 2 décembre 1969, les problèmes posés par la réalisation de l'union économique et monétaire dans la C.E.E. ont été examinés et, en appréciant pleinement les finalités économiques, monétaires, institutionnelles et politiques du rapport Werner, les deux parties ont souligné la nécessité de préciser plus tard – compte tenu des propositions de la Commission – les objectifs de l'union à atteindre par étapes, au moyen de progrès à accomplir parallèlement tant sur le plan économique que sur le plan monétaire. Une attention particulière a été consacrée aux résultats de la première réunion de consultation politique des six ministres des affaires étrangères, tenue à Munich ces jours derniers, ainsi qu'aux perspectives de développement des programmes de coopération politique de notre continent.

“Les problèmes de l'Alliance atlantique – poursuit le communiqué – ont fait l'objet d'échanges de vues utiles, dans la perspective de la session ministérielle du Conseil atlantique qui aura lieu à Bruxelles le mois prochain. Les parties ont réaffirmé leur entière confiance dans le système de défense intégrée qui, en donnant à l'Alliance une efficacité totale, lui permet de poursuivre activement les objectifs de paix et de collaboration sur lesquels est fondée la politique de l'Occident. Le chancelier Brandt et le président Colombo ont souligné l'importance de la permanence de la présence américaine en Europe. Ils ont marqué leur accord sur la nécessité de favoriser – dans le respect du principe de la garantie de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats – la détente en Europe et de contribuer à renforcer la coopération internationale dans tous les domaines.

A ce sujet, les perspectives d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes ont été examinées et la nécessité a été réaffirmée d'une préparation appropriée qui – à la lumière des développements des négociations en cours – permette d'explorer les possibilités concrètes de succès d'une négociation progressive et globale, incluant la question d'une réduction équilibrée des forces, sur les problèmes européens encore en suspens. Le chancelier Brandt a déclaré que la politique des Etats d'Europe occidentale envers ceux d'Europe orientale

ne peut faire abstraction du développement de la construction européenne ni de la permanence de l'Alliance atlantique. Il a exposé les derniers développements des efforts du gouvernement fédéral, consacrant une attention particulière aux accords avec la Pologne, à la poursuite du dialogue interallemand et à l'état des conversations entre les quatre puissances au sujet de Berlin. Du côté italien, en réaffirmant l'appui à la politique du gouvernement de Bonn à l'égard de l'Est européen, on a exprimé en particulier — dans le cadre de la solidarité occidentale — une appréciation positive du traité germano-soviétique du 12 août dernier, qui constitue un pas important vers une amélioration des relations Est-Ouest. On a également souhaité qu'il soit possible d'établir des rapports empreints d'un esprit de coexistence plus humaine entre les parties divisées de la nation allemande.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, les deux parties ont réaffirmé leur commune volonté d'appuyer, dans le cadre des Nations Unies, l'action internationale en vue de parvenir à une solution pacifique et durable du conflit arabo-israélien. Elles ont constaté avec satisfaction que les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne ont consacré une attention particulière à cette question. Les problèmes posés par la pénétration politique et militaire soviétique croissante dans le bassin méditerranéen ont également été examinés.

Le chancelier Brandt et le président Colombo ont réaffirmé la nécessité de résoudre rapidement les questions relatives à une activité future de l'Euratom et à l'accord en matière de contrôle conclu entre l'Euratom et l'A.I.E.A.; dans ce contexte, d'autres questions relatives à la coopération technologique ont également été examinées.

Passant en revue les relations bilatérales, les deux parties ont constaté leur excellent développement, tout en convenant de la nécessité de les intensifier.

Il a été reconnu d'un commun accord qu'une attention particulière devait être consacrée aux problèmes relatifs aux contacts entre les jeunes des deux pays. A ce sujet, la discussion a porté sur les projets examinés par le Conseil de l'Europe et sur les objectifs indiqués au paragraphe 16 du communiqué de La Haye. Pour ce qui est des conditions d'emploi et de vie des travailleurs italiens en Allemagne et de leur famille, il a été convenu que les deux gouvernements continueraient, dans un esprit de compréhension et de solidarité, à rechercher des solutions aux questions intéressant le bien-être des travailleurs italiens."

(Il Popolo, 26 novembre 1970)

LUXEMBOURG

1. Exposé du président du gouvernement sur l'union économique et monétaire

Le 16 octobre 1970, M. Pierre Werner, président du gouvernement a fait un exposé devant le "Cercle de l'Opinion" à Paris, sur l'union monétaire dans la Communauté européenne. Dans cet exposé, M. Werner a commenté le rapport que le groupe de travail qu'il présidait a présenté le 8 octobre au Conseil et à la Commission des Communautés.

De cet exposé sont tirés les passages suivants concernant les transferts de responsabilités, les actions à décider avant la fin de 1970 et le Fonds européens de coopération monétaire.

A propos des transferts de responsabilités, M. Werner a déclaré: "Pour assurer la cohésion intérieure, l'ensemble des politiques qui concourent à la réalisation de l'équilibre général doit donner lieu à des transferts de responsabilités du plan national au plan communautaire. Cela s'applique aux objectifs quantitatifs à moyen terme, aux politiques conjoncturelle, monétaire et budgétaire. Toutefois, nous voulons nous garder de tout centralisme excessif. Etant donné que l'équilibre économique global peut être menacé par des différences de structure, il faudra organiser entre partenaires une politique structurelle et régionale adéquate. Les politiques des Etats membres à l'égard du marché des capitaux seront également unifiées. Il n'entraîne pas dans les compétences du groupe de préciser les réformes institutionnelles qui s'imposeront au stade final dans l'intérêt de la réalisation complète de l'union économique et monétaire. Il a indiqué cependant la nécessité de prévoir deux organes indispensables à la maîtrise de la politique économique et monétaire à l'intérieur de l'union: un centre de décision pour la politique économique, un système communautaire des banques centrales. Des modifications au Traité de Rome devront intervenir. Il faut souligner cependant que les dispositions actuellement en vigueur permettent déjà des progrès substantiels dans la voie de l'union économique et monétaire. Il seront en tout cas suffisants pour la première étape."

D'après M. Werner, certaines actions doivent être décidées avant le début de la première étape: "Le communiqué de La Haye prévoit que le plan par étapes sera élaboré sur la base du mémorandum présenté par la Commission le 12 février 1969. Aussi le groupe a-t-il considéré que les actions préconisées, à savoir le troisième programme à moyen terme et le concours financier à moyen terme, devraient faire l'objet de décisions avant la fin de 1970."

A propos du fonds de coopération monétaire, le président du gouvernement a déclaré: "En vue de préparer en temps utile l'étape finale, il faudra constituer aussitôt que possible un fonds européen de coopération monétaire. Pour autant que les techniques prévues pour la première étape auront fonctionné normalement et sans heurts et qu'une convergence suffisante des politiques économiques aura été réalisée, le fonds pourra être éventuellement instauré déjà au cours de la première étape. En tout cas, il devra être mis en place au cours de la seconde étape. Ce fonds devra absorber les mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme. Au fur et à mesure des progrès réalisés vers l'union économique et monétaire, le fonds deviendra graduellement un organe de gestion des réserves au niveau communautaire pour s'intégrer au stade final dans le système communautaire des banques centrales, qui sera alors créé."

Parlant, le 30 novembre, à l'Institut royal des relations internationales à Bruxelles, M. Werner, qui avait alors pris connaissance des propositions de la Commission relatives à l'institution par étapes de l'union économique et monétaire, a fait la déclaration suivante: "L'exposé du groupe, aussi bien que les considérants des propositions de la Commission concordent absolument sur la nécessité du transfert de certaines responsabilités du niveau national au niveau communautaire.

Le rapport emploie l'expression neutre et abstraite de centre de décision, pour bien marquer qu'il n'entendait pas sortir de l'orbite de son mandat... Les deux organes cités paraissent indispensables à la maîtrise de la politique économique et monétaire parce qu'il est essentiel qu'en toute indépendance, mais en fonction du seul intérêt communautaire, des décisions rapides et efficaces puissent être prises.

Mais ce centre de décision de la politique économique, qui n'est pas un super-Etat, donne des directives pour la politique économique des Etats membres, pour autant et dans la mesure seulement où cela est nécessaire à la conduite d'une politique monétaire commune et à la gestion de la monnaie collective.

D'ailleurs, selon notre rapport, les aménagements institutionnels de la dernière étape doivent éviter tout centralisme excessif, et les politiques harmonisées tiendront compte des compétences nationales, de leurs besoins et de leurs particularités. Autant nous sommes convaincus que l'union monétaire sera un ferment de l'union politique, autant nous ne saurions admettre qu'elle la réalisera

toute seule... En résumé, les transferts indispensables auront un but précis et limité, mais doivent assurer l'efficacité fonctionnelle et l'objectivité du système.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la coordination des politiques conjoncturelle, budgétaire et fiscale... L'opinion publique ne souhaitera cette action que si nous lui proposons le grand dessein de l'union monétaire dans sa globalité."

(Bulletin de documentation du ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, n° 6, 26 octobre 1970;
Républicain Lorrain, 1er décembre 1970)

2. Débat à la Chambre sur l'intégration économique et politique de l'Europe et sur les pouvoirs du Parlement européen

Le 11 novembre, la Chambre des députés a procédé à l'examen du budget des affaires étrangères. M. Wohlfart (parti socialiste ouvrier) a examiné les progrès de l'intégration européenne depuis la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à La Haye. Sans prétendre que les résultats ont été décevants, il estime cependant qu'ils n'ont pas à tous égards répondu aux espoirs suscités par la rencontre de La Haye. Dans beaucoup de secteurs, il reste d'énormes travaux à fournir pour réaliser le Traité de Rome. L'orateur s'est félicité des objectifs inscrits dans le plan Werner. A ce sujet, il a ajouté: "Pour la réalisation économique et monétaire, il importerait que des décisions aussi importantes que la fixation des impôts et des dépenses budgétaires soient arrêtées non plus par chacun des parlements nationaux, mais au niveau communautaire. Il s'agit là de droits essentiels de tout peuple souverain, représenté par ses délégués au Parlement.

Le plan d'union économique et monétaire contient des dispositions institutionnelles qui ont incité différents milieux à affirmer que le but de plan Werner était de créer les Etats-unis d'Europe. Nous en revenons donc après une perte de temps considérable à des déclarations et propositions qui ont déjà été formulées il y a 10 sinon 20 ans.

Les auteurs de ce plan n'ont-ils pas eux-mêmes écrit que les décisions essentielles en matière de politique économique doivent être prises au niveau communautaire et que les pouvoirs nécessaires doivent donc être transférés du niveau national à la Communauté et que l'organe de décision compétent en matière de

politique économique sera politiquement responsable devant le Parlement européen.

Je ne voudrais pas préjuger la réponse du ministre, mais je me permets de douter des intentions véritables des gouvernements, eu égard au fait qu'après de longues transactions tendant à doter la Communauté de ressources propres le Parlement européen ne se voit reconnaître que des pouvoirs sans importance pour contrôler la destination de ces recettes."

A propos du rapport Davignon, M. Wohlfart a déclaré: "Le problème du contrôle parlementaire a également été abordé. Le ministre des affaires étrangères doit faire rapport de temps à autre au sein d'une commission du Parlement européen sur les négociations et les problèmes politiques et sociaux, ce qui ne débouche pas nécessairement sur un débat avec vote. Il n'est pas prévu non plus que les réunions de cette commission soient publiques ou que les membres de la commission soient désignés par une élection générale.

Il semble que nous soyons arrivés à un tournant, mais malheureusement aucune orientation précise n'est encore en vue.

Le plus grand danger qui pourrait menacer l'Europe serait de mettre en péril le caractère démocratique d'une Europe unie. Nous devons oeuvrer dans le sens de la réalisation de cette Europe libre et unie, au centre de laquelle doit se trouver l'homme."

En conclusion de son intervention, l'orateur a présenté, au nom de son groupe, une motion ainsi libellée:

"La Chambre,

- vu le projet de traité signé à Luxembourg le 22 avril 1970 par les six Etats membres de la Communauté européenne, modifiant certaines dispositions budgétaires des traités de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de la C.E.E.A.,
- vu la décision du 21 avril 1970 du Conseil de la Communauté européenne tendant à doter la Communauté européenne de ressources propres,
- considérant l'avis émis sur ces textes par le Parlement européen,

1. souligne la nécessité impérieuse d'assurer, sur le plan de la Communauté européenne, un contrôle démocratique valable sur les importantes responsabilités financières de la Communauté, et ce d'autant plus lorsqu'elles sont alimentées par des ressources propres qui, dès lors, échappent à tout contrôle des parlements nationaux;

2. considère que les moyens donnés au Parlement européen de se prononcer sur l'établissement du budget des Communautés européennes et d'en contrôler l'exécution sont insuffisants;

3. insiste auprès du gouvernement à intervenir efficacement au sein du Conseil des Communautés européennes pour que, dès 1972 au plus tard, le texte du traité du 22 avril 1970 soit revu, afin de donner au Parlement européen des pouvoirs budgétaires correspondants à ceux exercés par les parlements nationaux, ces pouvoirs devant d'ailleurs normalement être assortis de pouvoirs législatifs nécessaires à l'établissement de budgets, tant dans leur partie dépenses que dans leur partie recettes;

4. estime en tout état de cause que le projet de budget de la Communauté devrait trouver à l'avenir l'assentiment du Parlement européen, et en cas de rejet, que le Parlement devrait être saisi de nouvelles propositions;

et passe à l'ordre du jour."

Mademoiselle Flesch (libéral) a pris position sur l'intégration politique: "En ce qui concerne le rapport Davignon, nous avons pu constater, eu égard aux problèmes du Moyen-Orient, que la consultation réciproque sur des problèmes importants de politique extérieure laisse encore beaucoup à désirer. Nous constatons avec satisfaction que notre gouvernement a déploré que le rapport Davignon n'ait pas répondu à certains espoirs, mais que d'autre part il contient des éléments positifs, tel le système d'information des Etats candidats à l'adhésion sur l'activité des Six.

Nous devons en tout cas inviter notre gouvernement à tout mettre en oeuvre pour encourager la coopération politique. Le plan Werner contient des propositions tendant à la mise en oeuvre de réformes institutionnelles qui permettraient de réaliser des progrès substantiels dans le sens de la supranationalité de la Communauté européenne, ce qui est conforme à l'esprit du traité de Rome.

La Commission a soumis au Conseil de ministres des propositions qui, selon le communiqué de presse, n'auraient pas une portée aussi grande que les points du rapport Werner concernant les aspects institutionnels. Il serait intéressant de connaître l'avis de notre gouvernement à cet égard."

M. Urbany (communiste) a présenté certaines critiques sur le projet d'union économique et monétaire.

A propos du transfert de pouvoirs à des institutions européennes, M. Urbany a déclaré: "Tout le monde est d'accord sur la coopération des peuples et des Etats d'Europe occidentale, mais non sur l'abandon des droits souverains de notre peuple et de la Chambre, non plus que de notre indépendance. Notre peuple ne peut approuver que, sous le couvert d'une réforme monétaire, nos droits de décision en matière politique et économique soient transférés aux capitalistes de l'Allemagne de l'Ouest."

M. Fohrmann (parti socialiste ouvrier) a évoqué le traité signé entre la République fédérale et l'Union soviétique:

"Notre but devrait être bien davantage la réalisation d'une union économique au cours d'une première étape et ensuite, selon les vues des fondateurs de la C.E.C.A. et de la C.E.E., la création d'une union politique. Cela ne devrait pas faire obstacle à un élargissement des échanges avec les pays tiers, mais au contraire constituer la condition nécessaire à l'élimination de toutes les barrières qui font obstacle à une libre circulation des marchandises. Pour cette raison, la réalisation de la C.E.E. n'entrave nullement une amélioration des relations politiques et économiques des Etats membres avec les pays tiers. Cela est d'ailleurs prouvé par la conclusion d'un accord entre la R.F.A. et l'Union soviétique et par les négociations sur un accord économique entre la R.F.A. et la Pologne. De tels accords sont dans l'intérêt tant d'une Europe unie que dans celui du maintien de la paix dans le monde, même si des initiatives prises par la R.F.A. ne sont pas du goût de tel ou tel partisan de la guerre froide."

M. Cravatte (parti socialiste ouvrier) s'est déclaré déçu du rapport Davignon: "En dépit d'une évolution qui rend nécessaire un processus d'intégration dans le sens d'une coopération politique au niveau européen, les gouvernements s'en tiennent fermement à une indépendance et à une liberté d'action totales. Le système des relations bilatérales subsistera longtemps encore dans le cadre des contacts internationaux, et nous en avons actuellement un nouvel exemple qui est celui des relations avec l'Est. Chaque Etat voudrait mener sa propre "Ostpolitik", ce qui ne peut que difficilement satisfaire l'Union soviétique."

Mademoiselle Lulling (parti socialiste ouvrier) s'est intéressée tout particulièrement à la participation des travailleurs dans les sociétés et aux revendications des syndicats libres à ce sujet. "Vous avez exprimé vos requêtes et vos critiques au sujet de la proposition de directive de la Commission tendant à la coordination des garanties exigées des sociétés tant en vue de protéger les intérêts des sociétaires que ceux des tiers en cas de fusion de sociétés par action. La proposition de directive ne prévoit, par exemple, aucun accord en matière de mesures de protection en faveur des travailleurs. En ce qui concerne le statut de la société anonyme européenne, la Commission de la C.E.E. a conclu à la nécessité de fixer un modèle unique de représentation des travailleurs au conseil de surveillance de toutes les sociétés anonymes européennes. La proposition selon laquelle le conseil de surveillance doit être constitué en raison de 2/3 par des représentants des actionnaires et de 1/3 par des représentants des travailleurs constitue dès à présent une solution qui ne satisfait pas les syndicats et qu'ils ont rejetée.

Dans ce secteur, il faut atteindre à une unification qui puisse trouver l'accord des milieux syndicaux européens.

Dans tous les Etats membres, tout comme dans les pays candidats à l'adhésion, les travailleurs réclament une démocratisation de la vie économique à tous les échelons. La tentative d'élaboration d'un contrat type pour leur participation à l'entreprise constitue dès à présent un problème européen. L'accord sur l'établissement d'un modèle de participation orienté vers l'avenir pour la société anonyme européenne est encore plus important. Les grandes entreprises qui ont des succursales dans plusieurs pays ont à remplir une tâche sociale qui touche les intérêts de larges couches de la population — du consommateur à l'Etat. C'est pourquoi la composition des conseils de surveillance des sociétés anonymes doit comporter une participation des travailleurs au contrôle et à l'examen des décisions. La revendication du droit de participation est fondée sur des réalités sociales dont les conséquences sont inéluctables. J'espère que l'attitude de notre gouvernement à cet égard tiendra compte des revendications des syndicats libres et des ex-syndicats chrétiens."

Le ministre des affaires étrangères, M. Thorn, a répondu aux critiques émises à l'encontre du rapport Davignon: "Bien que notre gouvernement se soit, lui aussi, prononcé en faveur de l'adoption du rapport Davignon, étant donné qu'à nos yeux ce dernier représente au moins une amorce de progrès, nous avons en même temps manifesté notre déception de ce que ce rapport soit beaucoup trop limité."

Il a comparé ensuite le rapport Davignon avec les conclusions du Comité Werner: "Pour ma part, en effet, j'ai toujours soutenu qu'un comité institué à cette fin ne devrait pas être composé uniquement de fonctionnaires des Communautés européennes mais, à l'exemple du Comité Spaak, également d'experts. Bien qu'à l'origine tous les pays n'aient pas été enthousiasmés par cette méthode de travail, les résultats obtenus par le Comité Werner sont aujourd'hui généralement reconnus. Le plan Werner a été adopté par le Comité lui-même — qui n'est pas une instance européenne — mais non par le Conseil de ministres de la C.E.E. ni par le Parlement européen. A l'occasion d'un premier échange de vues entre les ministres européens, des réserves ont même été formulées par un pays.

Actuellement les gouvernements des Etats membres soutiennent des points de vues totalement différents sur la coopération politique à l'échelon européen. Rappelons, par exemple, que nous ne pouvons partager ce point de vue défendu par M. Schumann, ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée nationale en matière d'intégration politique.

A mon avis, il conviendrait de convoquer à bref délai une conférence qui aurait pour mission d'éclaircir les différentes positions. Alors que le ministre français des affaires étrangères se prononce pour une action très prudente et estime que l'épouvantail de la supranationalité ne devrait pas être brandi inutilement, cette supranationalité représente à nos yeux l'objectif à atteindre le plus rapidement possible. Intégration et élargissement ne peuvent en effet qu'aller de pair avec l'assurance d'une certaine intégration politique, faute de quoi on courra le risque de voir l'Europe devenir un géant économique, mais rester en même temps un nain sur le plan politique.

Il est regrettable que nos partenaires de longue date ne puissent s'affranchir de leur crainte d'une intégration politique et d'un abandon de leur souveraineté au niveau politique parce qu'une politique européenne pourrait ne pas correspondre entièrement à leurs vues."

En conclusion du débat, la Chambre a adopté à l'unanimité la motion présentée par M. Wohlfart. Le ministre a déclaré que la motion répondait à ses propres préoccupations et qu'il la défendrait au Conseil des ministres des Communautés.

(Compte rendu analytique, n° 4, 1970)

PAYS-BAS

1. M. Witteveen, ministre des finances des Pays-Bas, plaide en faveur de la coordination des politiques budgétaires des Etats membres

Au cours d'un congrès de politique financière et de droit fiscal, tenu à Karlsruhe le 22 octobre, M. Witteveen, ministre des finances des Pays-Bas, a insisté sur la nécessité de doubler l'intégration économique et monétaire de la Communauté d'une coordination des politiques budgétaires des Etats membres. Cette coordination s'effectuerait suivant des principes définis de commun accord, à l'image de ceux que les Pays-Bas, actuellement, appliquent au solde budgétaire pour la politique conjoncturelle.

Le ministre a déclaré qu'atteindre le but final de l'intégration supposait le respect de conditions difficiles. Du point de vue économique, la réalisation d'une politique commune s'impose dans tous les secteurs clés de l'union économique et monétaire. Quant à l'aspect politique du problème, il résiderait dans le fait que les Etats membres doivent abandonner leurs compétences en ces matières à une instance communautaire.

Le ministre a insisté sur le fait que la coordination ne doit pas concerner l'ensemble des dépenses et recettes publiques, pas plus que la répartition entre les dépenses de consommation et les dépenses d'investissement. Il s'agirait bien plutôt de savoir si le solde budgétaire est acceptable au regard des données économiques.

Les Communautés n'ont pas encore pris concrètement position sur la nature des principes appelés à régir la politique budgétaire. La discussion de ce problème n'a pas même commencé. Le ministre s'est naturellement rendu compte que le système de politique budgétaire prospective, tel qu'il a été appliqué ces dix dernières années aux Pays-Bas, devra faire l'objet aussi de discussions. Le problème essentiel est de déterminer, en fonction des tendances de l'économie, le nombre d'années sur lequel on peut envisager à la fois un accroissement des dépenses publiques et des adaptations fiscales.

Ensuite, une politique budgétaire structurelle neutraliserait les effets conjoncturels du budget de l'Etat. Il pourrait cependant se révéler nécessaire de recourir à une politique de dépenses et à une politique fiscale à titre d'instruments de politique conjoncturelle. Bien que certains pays connaissent des procédures en la

matière et les appliquent (par exemple la formation de réserves conjoncturelles), M. Witteveen estime qu'il s'impose de procéder à des études plus approfondies à ce sujet. Mieux connaître le degré d'efficacité théorique et pratique des dépenses budgétaires quant aux objectifs de la politique conjoncturelle à atteindre serait un pas franchi dans la bonne direction.

Enfin, le ministre s'est déclaré partisan d'un examen plus approfondi de certains instruments de politique budgétaire en matière conjoncturelle au sein des Communautés européennes. A cet égard, il incomberait à celles-ci de voir surtout si, et dans quelle mesure, il convient que les Etats membres recourent aux mêmes instruments pour réaliser une progression harmonieuse des dépenses de la Communauté

(Nieuwe Rotterdamse Courant-Handelsblad, 22 octobre 1970)

2. Déclarations du secrétaire général du ministère des affaires économiques sur le rapport Werner

M. Brouwers, secrétaire général du ministère néerlandais des affaires économiques, qui a fait partie du Comité Werner chargé d'élaborer un plan d'union économique et monétaire dans la Communauté, donne dans la revue "Economisch-Statistische Berichten" son avis sur le plan Werner en se référant, notamment, à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

"La Communauté économique européenne en est arrivée au stade où si elle n'avance pas elle reculera. Dès lors, deux genres de tension s'y manifestent; la première, entre la politique des gouvernements et celle des entreprises, et la seconde, entre l'économie et la politique. Les entreprises éprouvent bien moins de sentiments et de scrupules nationaux que les gouvernements. Elles ont continué à travailler, tirant profit des possibilités que leur offrait un plus vaste marché.

La formation d'entreprises multinationales a pris son essor. Les gouvernements devront s'accorder à ce rythme pour éviter le renforcement des distorsions en matière de concurrence et l'apparition de nombreuses difficultés d'ordre structurel. A cet égard, si les gouvernements se montrent trop hésitants, une tension s'ensuit entre l'économie et la politique. L'harmonisation des politiques économiques nationales et une tendance à la concentration politique nécessitent, à un moment donné, une confrontation politique. La solidarité économique a

pour conséquence obligée la solidarité politique. Le tout est de savoir comment cela va se passer: de manière délibérée, ou bien automatiquement avec tous les risques de troubles que ceci implique pour la vie nationale. De tels changements, évidemment, ne s'opèrent jamais de manière idéale, mais on dispose de moyens efficaces pour les réaliser. D'autre part, il ne faut pas se faire illusion sur la possibilité, pour l'union économique et monétaire, de juguler l'inflation. Il s'agit là de deux phénomènes différents. L'union monétaire contribuerait assurément à résoudre le problème de l'inflation. Une politique commune en matière de budgets et de crédits limiterait les conséquences inflatoires des dépenses excessives. En tout état de cause, nous n'aurions plus l'excuse que l'étranger nous complique les choses.

Nous prenons cependant peu à peu conscience, selon M. Brouwers, que les politiques budgétaire et monétaire sont insuffisantes à briser le mouvement inflationniste, en influant fortement sur la demande, à moins que nous ne soyons disposés à payer le prix du chômage. Comme notre objectif principal est à juste titre le plein emploi, force est de nous résigner à cette efficacité limitée. Il ne suffit pas d'être disposé, comme nous le sommes, à en tirer la conclusion qui s'impose, c'est-à-dire à procéder à une répartition différente des dépenses publiques et privées. Nous sommes en présence d'une lacune fondamentale de la société contemporaine qui nous gênera encore souvent avant que nous ne soyons à même de trouver une solution. Ce n'est cependant pas une raison pour sombrer dans le défaitisme. Peut-être les tabous disparaîtront-ils en ce domaine au cours des années 70 comme ils ont disparu dans d'autres au cours des années 60. En attendant, agissons avec les moyens du bord et perfectionnons davantage nos instruments. L'union monétaire peut indubitablement nous y aider. Un problème complexe est de savoir comment ordonner la préparation de l'union économique et monétaire par rapport aux négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats."

Ensuite, M. Brouwers en vient à se demander si les Britanniques ne se trouvent pas, en l'occurrence, placés devant un fait accompli, qui est une nouvelle pierre d'achoppement sur cette voie difficile. "Le risque est grand, parce que l'échec de ces négociations pourrait provoquer une stagnation politique dans la Communauté, de nature à remettre en cause l'union économique et monétaire. C'est invraisemblable. A plusieurs reprises, et en diverses circonstances, l'Angleterre a montré qu'elle serait disposée à signer les traités sans réserves."

D'ailleurs, il serait étrange que les Anglais, réalistes comme ils le sont, ne se rendent pas compte du grand rôle qu'ils pourraient jouer dans une union monétaire grâce à la bonne organisation de leur marché en matière de capitaux et de monnaie. On ne peut cependant négliger le fait que les relations monétaires que l'Angleterre entretient avec d'autres parties du monde exigeront à terme des dispositions particulières. M. Brouwers estime que l'Angleterre et les autres pays candidats devront en tout cas participer aux négociations pendant l'année prochaine.

Il existe cependant une autre raison générale de ne pas retarder la réalisation de l'union économique et monétaire, maintenant qu'elle a pris un certain élan. L'élargissement de la Communauté actuelle, composée de trois grands et de trois petits pays, à une Communauté comprenant quatre grands et six petits pays, modifiera considérablement sa structure et son climat psychologique. Si essentielle que soit, pour des considérations politiques, l'adhésion du Royaume-Uni pour la solidité de la Communauté, ce changement peut provoquer au début un affaiblissement de sa cohésion. Mais il n'en sera pas nécessairement ainsi.

Il est possible aussi que les perspectives ouvertes au Royaume-Uni par le franchissement de la Manche, une fois celui-ci accompli, aient un effet positif sur la vitalité de la Communauté. Dans l'incertitude, il est bon que la Communauté soit unie par un nouveau ciment, qui non seulement est indispensable à son développement futur, mais dont l'heure est venue. Il y a un an, un débat sur une union monétaire de la Communauté aurait été une question purement académique. La Conférence au sommet de La Haye l'a placé dans le domaine de la politique pratique. Les idées à ce sujet restaient au début relativement floues et les points de vue étaient très éloignés, lorsque le groupe Werner a commencé ses travaux.

Entre-temps, à l'épreuve des idées politiques nationales et des conceptions monétaires des banques d'émission, il a paru possible de rapprocher les différentes méthodes. Dans l'équilibre plus ou moins relatif ainsi atteint, le rapport est un tout difficile à diviser. Il sera intéressant de voir quelle sera l'attitude du Conseil devant cette application pratique des déclarations politiques de La Haye."

(Economisch-Statistische Berichten, 30 October 1970)

3. M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, parle à Londres de l'élargissement des Communautés européennes

Le 10 novembre, le ministre Luns a prononcé, à l'occasion du cinquantenaire du "Royal Institute of International Affairs", un discours dans lequel il a notamment déclaré ce qui suit: "Si le soin de mener les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. est laissé "aux techniciens et aux statisticiens, aux grands prêtres capables d'interpréter la moindre virgule de la doctrine des Communautés, aux magiciens capables de calculer à un centime près le coût de la vie en Angleterre en 1978", le succès de ces négociations n'est pas assuré. A ce niveau inférieur, la marge de manoeuvre est particulièrement réduite. L'élargissement des Communautés européennes est un événement politique primordial de l'histoire de l'Europe occidentale, qui ne se réalisera pas sans l'apport de l'imagination, de la sagesse, de la souplesse et de la persévérance d'hommes d'Etat.

La mise en veilleuse des négociations, comme il y a huit ans, pourrait une fois de plus avoir des conséquences désastreuses. A présent que les négociations sont bien engagées, les négociateurs doivent en venir aux questions les plus importantes, comme l'adaptation de la politique agricole britannique, les produits laitiers de Nouvelle-Zélande, le sucre des pays du Commonwealth et les dispositions financières. Dans les deux ou trois prochains mois, il faudra faire un choix, sur la base de propositions anglaises précises, pour préparer les décisions définitives. On pourra ainsi en arriver dans un délai relativement court, c'est-à-dire vers le milieu de l'an prochain, à la phase des décisions, dans laquelle les facteurs politiques joueront un rôle", a déclaré le ministre Luns. "Je ne doute pas que l'on prendra alors les décisions qui permettront l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats.

L'Europe des Dix devra, pour des raisons économiques et politiques très valables, adopter des dispositions spéciales pour les pays qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent devenir membre à part entière. De même, pour que l'unification de l'Europe n'implique pas d'autre part une division, il ne faudra pas que la scission entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest se trouve accentuée. Au contraire, nous devons travailler sans relâche au rapprochement; la détente serait un bon début", a déclaré le ministre Luns.

"L'Amérique et l'Europe ne seront pas toujours entièrement d'accord en tout, mais elles savent qu'elles ont besoin l'une de l'autre pour sauvegarder le degré de liberté nécessaire pour qu'elles restent maîtresses de leur destin", a dit le

ministre Luns, qui a souligné ensuite qu'il y a longtemps que le Parlement européen devrait être élu au suffrage universel direct.

“Intégrée, l'Europe sera en mesure d'assumer ses obligations dans le cadre de l'O.T.A.N. et de jouer le rôle qui lui incombe dans la communauté internationale, et de plus prendra une importance accrue pour les pays en voie de développement. Une Europe bien organisée et relativement riche devra se trouver et se trouvera dans une position plus favorable pour contribuer à résoudre le problème du sous-développement.”

(Handels & Transport Courant, 12 novembre 1970)

ROYAUME-UNI

1. La Chambre des communes envisage pour janvier 1972 la conclusion des pourparlers avec la C.E.E.

Le 29 octobre, M. Rippon, chancelier du duché de Lancaster (Hesham, conservateur), a fait un exposé sur les récentes négociations relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Au cours du débat qui suivit l'exposé, M. Rippon répondit à différentes questions.

M. Jay (Battersea, North, travailliste): “M. Rippon a-t-il accepté au nom de notre pays, et sans avoir reçu de mandat à cet effet de la Chambre, l'ensemble de la politique agricole commune de la C.E.E. avec toutes les conséquences que cela implique pour nous? ”

M. Rippon: “Nous avons accepté la politique agricole commune sous réserve des questions que nous soulèverons durant les négociations.”

Sir Tufton Beamish (Lewes, conservateur): “M. Rippon a-t-il en vue un calendrier quelconque? ”

M. Rippon: “Il ne nous est pas possible de fixer un calendrier lorsqu'il s'agit de traiter de questions aussi vitales pour nos propres intérêts et pour les intérêts de l'Europe.

Je crois, et je pense que mes collègues de la Communauté en tombent d'accord, que nous devrions mener l'essentiel des négociations au milieu de l'été prochain, en ne laissant de côté que les décisions secondaires, par exemple celle de l'endroit où nous signerons le traité d'adhésion le 1er janvier de l'année prochaine." (Exclamations)

M. Shore (Stepney, travailliste): "Nous avons entendu de la bouche de M. Rippon des déclarations consternantes, suffisantes et parfois désinvoltes. Il n'a même pas mentionné, lors de sa récente visite en Europe, le Comité Werner et les questions importantes traitées dans le rapport de ce Comité.

S'il ne l'a pas fait, c'est certainement parce qu'il se propose d'aborder ces questions dans le cadre des discussions relatives à notre entrée dans la Communauté et, s'il en est ainsi, j'espère que M. Rippon dira clairement que nous n'entendons accepter ni la fixation des taux de change aux parités actuelles, ni les mesures destinées à nous conduire à une monnaie commune."

M. Rippon: "Evidemment, les questions soulevées dans le rapport Werner ont pour nous une grande importance. Mais elles ne font pas directement l'objet des négociations. Toutefois, leurs implications pour l'avenir seront certainement discutées de manière approfondie.

Les questions liées à l'intégration économique et monétaire ne se poseront pas demain. Elles se poseront lorsque nous serons membres de la Communauté. De ce fait, nous serons à ce moment en mesure d'exprimer notre point de vue (protestations).

Mais nous avons déclaré que nous n'avions rien à objecter aux objectifs à long terme que la Communauté a en vue dans ces domaines (exclamations), et que nous étions disposés à aller aussi loin et aussi vite que les membres de la Communauté eux-mêmes. Tout cela prendra du temps, et il se peut que de graves désaccords surgissent au sujet de la forme définitive et des étapes de notre progression vers ces objectifs."

M. Pentland (Chester-le-Street, travailliste): "Le premier ministre a déclaré que les questions politiques et constitutionnelles relatives à ces négociations ne se posaient pas, car elles ne font pas l'objet des négociations actuelles. Or voici que M. Rippon reconnaît avoir déclaré en Europe son intention d'aller jusqu'au bout dans ces questions. N'est-il pas de fait que les négociations portent dans une large mesure sur des questions politiques et constitutionnelles?" (Applaudissements des travaillistes)

M. Rippon: “Ces questions ne font pas l’objet de négociations. Ce qui nous intéresse à cet égard, c’est la solution des problèmes de l’adhésion – les répercussions de cette adhésion à la Communauté.

Lorsque nous serons membres à part entière de la Communauté (“si”, s’exclament quelques membres), lorsque, ou si, nous devenons membres à part entière de la Communauté, nous aurons même latitude que les autres membres d’exprimer notre point de vue.

L’expérience a montré que la Communauté ne brusquait pas les choses lorsque les intérêts vitaux de ses Etats membres n’étaient pas sauvegardés.”

(Weekly Hansard – Chambre des Communes, 29 octobre 1970)

2. Sir Alec Douglas-Home, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth: Une possibilité de participer à la détermination du rôle de l’Europe dans le monde

Ouvrant aux Communes, le 9 décembre, un débat de politique étrangère, Sir Alec Douglas-Home, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth, a déclaré: “La coopération politique en Europe en est à ses premiers pas. Il est certain qu’aucun des Six, ni des Quatre si nous nous joignons aux Six pour former les Dix, ne se lancera tête baissée dans la voie des nouvelles institutions politiques; les progrès seront lents.

Mais j’ai assisté, la semaine dernière, à la première réunion de consultations politiques entre les Six et les quatre pays candidats. Nous avons discuté ensemble des problèmes du Moyen-Orient, des problèmes généraux des relations Est-Ouest, entre l’Europe occidentale, l’Union soviétique et le Pacte de Varsovie, et de la politique de la République fédérale d’Allemagne à l’égard de l’Europe de l’Est et de l’Union soviétique. Nous avons procédé à des échanges de vues et tenté de coordonner notre façon d’aborder ces importantes questions, qui sont aussi essentielles pour nos amis et alliés d’Europe que pour nous-mêmes. Je puis vous assurer qu’il nous a paru non seulement tout naturel, mais dans l’ordre des choses que les représentants des dix pays se trouvent ainsi réunis pour discuter de ces questions.

Je crois que l'on prend de plus en plus conscience de l'intérêt que présente la coordination des politiques étrangères en Europe occidentale et, en tout cas, chacun a vu dans la réunion de la semaine dernière une étape historique. Ce n'est pas à cette assemblée qu'il faut rappeler que les arrangements qui prévoient l'organisation de réunions à Dix à la suite de réunions séparées des Six et des Quatre ont un caractère provisoire. Ce n'est qu'en tant que membres à part entière d'une Communauté élargie que nous pourrons apporter notre pleine contribution à l'oeuvre politique comme à l'oeuvre économique de la Communauté. Je sais qu'un certain nombre de membres de cette Chambre voient les choses autrement. Dans ces deux champs d'action de la Communauté, nous avons maintenant la possibilité d'influer sur nos conceptions respectives et l'occasion d'intervenir dans la détermination du rôle que l'Europe et les différentes nations qui la composent doivent jouer dans le monde d'aujourd'hui.

Un certain nombre de membres de cette Chambre, tant du côté gouvernemental que du côté de l'opposition, sont peut-être sceptiques quant à la portée de ces consultations politiques. Tout ce que je puis dire, par expérience, c'est que ces consultations sont extrêmement utiles. Je me dois de vous dire que je ne voudrais pas qu'on en vienne à ce que les Etats-Unis prennent certaines des grandes décisions qui doivent être prises dans le monde, que l'Union soviétique prenne les décisions qu'elle estime devoir prendre sur le plan mondial et que le continent européen prenne, lui aussi, des décisions, alors que le Royaume-Uni n'aurait pas la possibilité d'influencer l'opinion, dans aucune de ces trois grandes zones, dans la mesure où il pourrait le faire si nous faisons partie de la Communauté et si nous pouvions discuter avec ses membres de ces grands problèmes politiques."

(Weekly Hansard – Chambre des Communes, 9 décembre 1970)

SUISSE

Le ministre du commerce définit les objectifs des négociations avec la C.E.E.

Le 5 novembre 1970, à quelques jours de la première série d'entretiens qu'auront les pays neutres avec la C.E.E., M. Brugger, ministre suisse du commerce, a donné pour la première fois des précisions officielles sur les objectifs que la Suisse poursuit dans les négociations.

Devant la conférence des ministres de l'A.E.L.E., à Genève, M. Brugger a résumé la position de son pays en quatre points:

“Premièrement, nous voulons apporter notre contribution à l'oeuvre d'édification européenne; elle présente un intérêt économique et est importante pour l'avenir de notre continent.

Deuxièmement, notre position dans le monde et notre politique de neutralité ne nous permettent pas d'accepter le transfert de pouvoirs importants aux autorités de la Communauté, comme on l'exige des candidats, dans la mesure où un tel transfert entraverait le fonctionnement autonome de nos institutions au point de créer une incompatibilité avec les impératifs de notre neutralité.

Troisièmement, il convient de prendre en considération les relations étroites et multiples nouées sur le plan économique avec les Six, avec les nouveaux membres et avec les autres pays qui souhaitent participer à l'intégration de l'Europe.

Quatrièmement, nous ne recherchons pas un accord de caractère rigide et ne couvrant que les domaines d'activité actuels des Communautés, mais au contraire un accord dynamique qui permette une participation permanente de la Suisse à de nouveaux domaines d'activité, et notamment à ceux de l'intégration dite de la *deuxième génération* ”

(Die Welt, 6 novembre 1970;
Luxemburger Wort, 6 novembre 1970)

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Soixante-neuvième Congrès du parti travailliste – Blackpool 1970 – Rejet d'une résolution défavorable à l'adhésion au Marché commun

Le 29 septembre, M. Wilson a riposté vigoureusement à la tentative des adversaires du Marché commun de convaincre le parti travailliste de s'opposer à l'adhésion au Marché commun avant même que les conditions n'en soient connues. Il a clairement expliqué au Congrès que la sagesse politique dictait au parti travailliste de ne pas se désintéresser de l'Europe avant que les négociations menées par M. Rippon n'aient permis de bien connaître ces conditions.

“Je n'ai pas changé d'idée: si nous obtenons de bonnes conditions, l'adhésion sera bénéfique pour la Grande-Bretagne”, a-t-il déclaré....

“Si les conditions mises au terme des négociations imposaient un fardeau paralysant, inacceptable pour notre balance des paiements et pour notre structure sociale, je serais, par contre, le premier à dire qu'il faut les rejeter. Mais nous devons bien reconnaître que des conditions équitables nous donneraient plus de possibilités de participer aux décisions qui orienteront, dans une mesure croissante, l'industrie mondiale.”

Lors d'un vote par procuration, qui clôtura un débat parfois passionné, les délégués au Congrès du Labour Party rejetèrent par 3.049.000 voix contre 2.954.000, c'est-à-dire à une majorité de 95.000 voix seulement, une motion de la “Transport and General Workers' Union” défavorable à l'adhésion au Marché commun.

Quelque temps auparavant, le 10 septembre, le congrès des trade unions, réuni à Brighton, avait rejeté une motion hostile au Marché commun, par 5.746.000 voix contre 3.215.000.

(The Times, 30 septembre 1970 et 1er octobre 1970;
Europe, n° 641, 10 septembre 1970)

2. Discours prononcé par M. Rippon au 88e Congrès du parti conservateur – Blackpool 1970

Dans un discours prononcé au Congrès du parti conservateur, le mardi 8 octobre, M. Geoffrey Rippon (conseiller de la Reine, membre du Parlement, chancelier du duché de Lancaster) a déclaré: “Une communauté européenne élargie est la clé indispensable de la sécurité et de la prospérité non seulement de l’Europe occidentale, mais de tout le monde libre. Pour l’Europe elle-même, mettre fin à des siècles de divisions coûteuses constituerait un progrès historique....

J’ai noté avec plaisir qu’au Congrès du parti travailliste, la semaine dernière, le chef de l’opposition a réaffirmé l’opinion qu’à condition d’obtenir des conditions équitables l’adhésion serait avantageuse pour la Grande-Bretagne. Il a expliqué, à juste raison, que nous devons faire face à la transformation structurelle du commerce mondial. Je conviens avec lui qu’il ne saurait être question que nous entrions dans la communauté élargie parce que nous serions trop faibles pour rester en dehors. Essayer d’adhérer à la Communauté est un acte de force. Essayer de rester à l’écart serait un geste de faiblesse et de désespoir. Il n’existe pas d’autre possibilité intéressante qui nous soit ouverte. Nous devons faire face à une concurrence accrue à l’intérieur et à l’extérieur. Notre capacité d’assumer nos obligations en matière de défense, notre aptitude à aider les pays plus pauvres, la croissance de notre économie – et, en fait, notre niveau de vie en général – tout cela dépend du maintien de nos échanges, dans un contexte international où nous devons exercer l’influence la plus forte possible.

Il a beaucoup été question – comme toujours en ces occasions – de la souveraineté. Dans le monde moderne, l’idée d’une indépendance nationale absolue n’est qu’un mythe. Même dans des questions vitales pour notre nation – notre défense, notre économie, notre commerce d’Outre-mer – notre liberté d’action se trouve déjà restreinte. Rappelons-nous les obligations qui sont les nôtres dans le cadre de l’O.T.A.N., du F.M.I., du G.A.T.T., avant de voir dans la Communauté un monstre sans visage prêt à englober notre caractère national. Rappelons-nous aussi la France ou tout autre membre de la Communauté. Les Français sont-ils moins Français? Certainement pas.

L’indispensable pour nous tous, en Grande-Bretagne et dans le reste de l’Europe, est d’exercer notre souveraineté dans une dimension nouvelle, plus large. Tel doit être notre but.

Je voudrais dire encore un mot de la Communauté à laquelle nous avons demandé à adhérer. Nous parlons en Grande-Bretagne du Marché commun. Mais la Communauté européenne est beaucoup plus que n'importe quel marché commun. Les premiers mots du Traité de Rome — "Décidés à établir les fondements d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens" — le montrent clairement. La Communauté européenne avance prudemment. Ses méthodes sont foncièrement pragmatiques. Nous sommes en Grande-Bretagne particulièrement aptes à l'apprécier et à nous en féliciter. Lorsque les gouvernements ont vu que l'intégration avait été réalisée dans tel domaine, ils sont passés à de nouveaux domaines — mesurant les bénéfices communs, étudiant la meilleure manière de poursuivre ensemble les intérêts conjoints. Le meilleur exemple des résultats obtenus est l'union douanière, avec son effet explosif sur l'expansion des échanges entre les membres de la Communauté. Il n'est pas question d'imposer d'en haut des solutions théoriques ou de menacer d'une fédération immédiate. Rappelez-vous la réponse de Lord Holland au roi de Naples lorsque celui-ci lui demanda de lui donner une constitution. "Il serait aussi facile de construire un arbre", répondit-il. En tout cas, s'il n'est pas abattu, l'arbre grandit et étend ses racines. Et c'est ce qui doit précisément se passer en Europe.

Les recommandations figurant dans le rapport des six ministres des affaires étrangères sur les moyens de coordonner la politique étrangère sont modestes; plus modestes en fait que ce que nous essayons déjà de faire dans l'union de l'Europe occidentale.

Quant à l'union économique et monétaire, l'objectif est très ambitieux. Mais elle n'est pas pour demain. Nous sommes prêts à aller aussi loin et aussi vite que la Communauté, et à y assumer pleinement notre rôle, là comme ailleurs.

Nombreux sont en Europe ceux qui souhaiteraient des progrès plus rapides. Peut-être ont-ils raison. Mais il est dans notre tradition politique d'avancer lentement mais sûrement, en expérimentant nos voies, en répondant aux besoins, en modelant progressivement l'Europe de l'avenir. Je suis persuadé que notre contribution à cette nouvelle Europe sera au moins aussi grande que celle de tout autre pays, et je suis certain que nous tous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, nous partageons la même conviction. Ensemble nous sommes à même de créer un ordre mondial plus pacifique et plus équilibré, où l'Europe peut être davantage que la somme de ses parties et faire plus que chacun de nos pays ne pourrait jamais faire seul.

Je pense que nous parlons beaucoup trop du coût de l'adhésion....

Pour nous, le problème le plus ardu est de nous accommoder des arrangements financiers et communautaires.

Quant au Commonwealth, les consultations ont été et resteront étroites et fréquentes....

Il faudra à la fois donner et accepter. Des crises surviendront sans doute. Nous devons nous attendre à des séances de travail prolongées dans la nuit. Mais c'est de négociations qu'il s'agira, non de litiges, et dans cet esprit nous ne pouvons que réussir. Je ne plaide pas pour une adhésion à n'importe quel prix. Cela réduirait à néant l'avantage même que nous recherchons. De grâce, donc, ne perdons pas de vue l'idéal que nous pouvons atteindre: ce n'est rien moins pour la Grande-Bretagne et pour l'Europe que la restauration de leur puissance et de leur influence dans le monde. C'est une chose que le parti conservateur, le parti de demain, non celui d'hier, doit considérer comme son objectif primordial pour les prochaines années."

La motion suivante a ensuite été mise aux voix et adoptée à une très large majorité par le Congrès.

"Le Congrès soutient la politique menée par le gouvernement de Sa Majesté en vue d'une adhésion au Marché commun si des conditions satisfaisantes peuvent être obtenues: il croit que l'adhésion de la Grande-Bretagne serait conforme à nos intérêts économiques à long terme et que l'élargissement de la C.E.E. pourrait contribuer dans une large mesure à renforcer la puissance et la cohésion du monde occidental."

(Compte rendu sténographique du 88e Congrès du parti conservateur tenu à Blackpool, 7-10 octobre 1970)

3. "L'Europe entre l'Est et l'Ouest", thème du Congrès du parti néerlandais pour la liberté et la démocratie

Le 10 octobre s'est déroulé à Amsterdam un Congrès du parti pour la liberté et la démocratie consacré à "L'Europe entre l'Est et l'Ouest".

Selon M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, une des tâches de la Communauté européenne consiste à rechercher un règlement pacifique en

Europe, dans le cadre duquel la Communauté puisse se développer, mais qui ne puisse jamais la remplacer. Après la confrontation stérile du passé, l'Est et l'Ouest en sont à chercher de nouveaux contacts, déclara M. Dahrendorf, qui devait définir comme l'une des tâches essentielles de la Communauté la recherche d'une ouverture vers une politique de détente. Politique qui ne pourrait cependant affaiblir la cohésion interne de la Communauté et n'aurait de sens que si elle n'aboutissait pas à un renforcement des deux grandes puissances, ni ne dissimulerait les différences entre les deux types de société.

En effet, la coopération croissante entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et l'affrontement de leurs problèmes intérieurs se font parfois au détriment du rôle des petites et moyennes puissances. A propos des différences existant entre les deux systèmes de société, l'orateur mit en garde contre la théorie de la convergence, selon laquelle le capitalisme et le socialisme se rapprocheraient, théorie, non seulement erronée, mais dangereuse, parce qu'elle encouragerait la tendance à changer la société occidentale à partir d'elle-même.

De l'avis de M. Dahrendorf, la Communauté européenne n'est pas née d'une situation de tension et ne perdrait pas son sens par la détente. La vision "romantique" de l'Europe de jadis a fait place à une conception réaliste, qui estompe la distinction entre coopération économique et union politique.

M. Heldrink, rédacteur en chef du "Nieuwe Rotterdamse Courant-Handelsblad" estime qu'une modification du statu quo en Europe n'est possible qu'en considérant la conjoncture suivante.

Au contraire de ce que croit l'Union soviétique, l'Occident ne veut pas saper de propos délibéré sa puissance politique en Europe orientale. Cependant, les libertés intellectuelles et le bien-être économique qu'il connaît exercent automatiquement une influence subversive à l'Est. En outre, l'homogénéité du bloc oriental est compromise par les tendances nationalistes et le désir de liberté intellectuelle et politique qui s'y manifeste. En une certaine mesure, les craintes de l'Union soviétique sont donc justifiées.

M. Heldrink estime que la tension subsistera en Europe aussi longtemps que le Kremlin – qu'il s'agisse d'un régime communiste ou non, il n'importe – se méfierait des peuples d'Europe orientale.

M. Berkhouwer, membre de la Seconde Chambre des Etats généraux et membre du Parlement européen, croit que les Etats-Unis et l'Union soviétique négocient à

Vienne et à Helsinki “par-dessus et sans” l’Europe occidentale. Le tribut de deux guerres mondiales, c’est que l’Europe occidentale — qui a créé les Etats-Unis et l’Union soviétique — ne compte plus de grandes puissances et n’a pas encore de politique harmonieuse et communautaire.

Cependant, l’U.R.S.S. a besoin de l’appui économique de l’Europe occidentale, à qui s’offrent certaines possibilités, à condition d’affirmer son union économique et politique, notamment par une politique commune en matière de commerce et de crédit. “Tout concourt à ce que l’Europe occidentale développe ses relations avec l’Est d’une façon communautaire”, conclut M. Berkhouwer.

Alors que M. Berkhouwer déclare que nous verrons, bientôt, si le traité germano-soviétique contribuera à la détente et que le problème de Berlin est une des principales pierres de touche d’une véritable détente, M. De Koster, secrétaire d’Etat aux affaires étrangères, estime que ce traité accroît les chances de réunion d’une conférence sur la sécurité européenne.

Le Congrès affirme, dans sa résolution, que l’Occident ne peut contribuer réellement à la détente qu’en présentant un front uni. Dans la recherche de la détente, le maintien, le renforcement de l’O.T.A.N. revêt une importance essentielle. Les initiatives prises par l’Allemagne fédérale pour normaliser ses relations avec l’U.R.S.S. et les autres pays d’Europe orientale “doivent s’inscrire dans une politique de détente générale des alliés occidentaux et, à ce titre, sont accueillies avec faveur”. La reconnaissance de la R.D.A. et la normalisation des relations avec ce pays serviront également la détente, bien qu’ici aussi une attitude concertée s’impose entre alliés.

A ce propos, M. De Koster déclara cependant pouvoir s’imaginer que, dans l’avenir, cette reconnaissance se fera peut-être en ordre dispersé.

(Nieuwe Rotterdamse Courant—Handelsblad, 12 octobre 1970)

4. L’unité européenne, pierre angulaire de la politique étrangère des Etats-Unis

De l’avis de M. John P. Humes, ambassadeur des Etats-Unis en Autriche, “le soutien à l’unité européenne n’a jamais cessé d’être la pierre angulaire de la politique extérieure des Etats-Unis après la guerre”.

C’est ainsi que s’adressant à Vienne, le 20 octobre, au “Donaueuropäisches Institut”, qui est une organisation autrichienne non-gouvernementale pour les

relations économiques internationales, M. Humes a parlé de "L'intégration européenne vue par les Etats-Unis d'Amérique".

"Cinq présidents américains ont affirmé à plusieurs reprises ce soutien à l'intégration européenne", a déclaré l'ambassadeur. En dernier lieu, ce fut le président Nixon qui, dans une lettre au président de la Commission des Communautés européennes, exprima "le soutien total apporté par les Etats-Unis au nouvel effort entrepris pour élargir et renforcer la Communauté européenne".

L'orateur souligna "la constance, la persévérance de cette politique qui s'inspire de la pensée traditionnelle américaine, se fonde sur une conception globale et à long terme de nos relations extérieures et.... répond aux nécessités quotidiennes de notre politique étrangère".

Commentant des événements récents, l'ambassadeur fit remarquer: "On a dit et écrit beaucoup de choses, ces derniers temps, au sujet de la déception que nous cause le Marché commun, à propos d'un affrontement avec la Communauté européenne et d'une guerre commerciale apparemment imminente". Dans cet ordre d'idées, il en appela à un "véritable dialogue où non seulement nous parlerions, mais où nous nous écouterions les uns les autres" parce qu'il est "nécessaire d'accorder nos différences".

Pour M. Humes, deux aspects de la politique de la Communauté ne manquent pas d'être troublants: "Sa politique agricole et sa tendance à étendre et à multiplier les accords commerciaux préférentiels".

La politique agricole de la C.E.E. a créé des excédents de plus en plus importants, imposé d'énormes charges fiscales, mal orienté les moyens de production et réduit les exportations de produits agricoles américains, alors que, d'autre part, les accords commerciaux préférentiels sont incompatibles avec l'esprit et la lettre du G.A.T.T. Ces accords "sapent à la base l'organisation non discriminatoire du commerce mondial à laquelle nous sommes fermement et traditionnellement attachés pour des raisons politiques aussi bien qu'économiques".

Tout en admettant qu' "il y a aussi bien des plaintes de l'autre côté", M. Humes a demandé que l'on comprenne les raisons pour lesquelles "le protectionnisme des Etats-Unis tend à se renforcer". Il ajouta que "des excédents commerciaux normaux sont nécessaires pour équilibrer nos paiements; ce n'est que de cette manière que nous pouvons maintenir nos troupes en Europe pour la sécurité

mutuelle, assurer des recettes touristiques aux pays européens et continuer à jouer notre rôle naturel de grand pays exportateur”.

M. Humes rappela encore à son auditoire que “l’administration américaine essaie d’abolir l’American Selling Price”, se déclarant heureux de constater “que l’on reconnaît de part et d’autre la nécessité de consultations plus larges et plus systématiques et que des mesures concrètes sont prises à cet effet”. “Ces problèmes qui demandent des solutions acceptables pour tous indiquent que nous sommes engagés dans un incessant processus d’adaptation à l’évolution des relations entre amis et partenaires. Ce processus d’adaptation sera d’autant plus nécessaire qu’il apparaîtra davantage que l’intégration européenne est de nouveau en marche, qu’elle répond de nouveau à l’image, à l’idéalisme que le président Nixon saluait dans son message de félicitations, adressé par lui à l’occasion du 20e anniversaire de la déclaration Schuman. La déclaration de La Haye, faite en décembre dernier, nous permet de penser qu’il en est ainsi et nous suivons avec grand intérêt les négociations de Bruxelles sur l’élargissement.”

Faisant remarquer “que de grands changements étaient intervenus en Europe orientale depuis la période stalinienne”, M. Humes s’est déclaré convaincu que “les succès enregistrés en Europe occidentale, ses progrès vers une plus grande cohésion économique et politique avaient joué un grand rôle dans cette évolution” et que “la poursuite des efforts jusqu’à l’achèvement de l’intégration européenne accélérera le processus de libéralisation et l’humanisation des régimes politiques de l’Est”.

(News Bulletin of the U.S. Information Service, n° 200, 21 octobre 1970)

5. M. Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne en France, exhorte l’Europe à faire entendre une seule voix

Le 29 octobre à Paris, au cours d’un déjeuner-débat, M. Christopher Soames a parlé des “Finalités de l’Europe”. Il a dit qu’il doutait que, mis à part les avantages matériels qui résulteraient de l’entrée dans la Communauté européenne, il y eût en Europe une autre nation qui puisse apporter une contribution aussi importante que la Grande-Bretagne dans le domaine de la “culture politique”.

“Il s’agit là d’un capital que tous nos partenaires européens, je crois, apprécient à sa juste valeur”, a-t-il déclaré. “En raison de nos traditions de stabilité politique

et de conception constructive de l'Etat, toute structure européenne dont la Grande-Bretagne fera partie intégrante sera mieux à même d'affronter et de surmonter les tensions et les contraintes politiques auxquelles elle sera forcément soumise.

Le gouvernement britannique est profondément convaincu que l'Europe a devant elle un brillant avenir, et que cet avenir se fera avec la Grande-Bretagne. On aurait grand tort de conclure (dans le cadre des négociations actuelles) que notre vision de l'Europe se borne à ses aspects matériels.

C'est avant tout parce que nous sommes convaincus de la nécessité politique d'une Europe unie et que nous reconnaissons que celle-ci ne peut germer que de la Communauté économique que les gouvernements britanniques successifs ont persévéré dans leur candidature pendant neuf longues années."

L'Europe d'aujourd'hui, l'Angleterre comprise, a probablement moins d'influence dans le monde qu'à n'importe quel moment des quatre cents dernières années. "Mais, au fond de nous-mêmes, nous savons bien que, de même qu'aucun Etat-nation d'Europe ne peut assurer à l'heure actuelle sa propre prospérité, de même aucune nation d'Europe ne peut espérer jouer à elle seule plus qu'un rôle d'appoint dans le rapport des forces entre la Russie et les Etats-Unis.

Il y a d'énormes problèmes à l'échelle mondiale qui attendent que l'on s'y attaque, et je ne crois pas que la nouvelle génération d'Européens se contentera, comme nous avons été obligés de le faire, de regarder les superpuissances s'occuper seules de ces problèmes.

A la longue, l'influence de l'Europe dans le monde sera directement proportionnelle à la mesure dans laquelle les pays de l'Europe parviendront à des vues communes et les exprimeront d'une voix commune.

Du rôle directeur qu'elle a joué autrefois dans les affaires mondiales, notre génération d'hommes politiques et de fonctionnaires a hérité d'une vaste expérience. Nous en sommes les gardiens et avons le devoir de la transmettre à nos successeurs. Si nous voulons accomplir notre devoir à l'égard de ceux-ci, il nous faut leur léguer une assise économique et politique dont les dimensions leur permettent à la fois de protéger les intérêts de l'Europe et de lui faire accomplir dans le monde la mission à laquelle l'a préparée son grand passé...."

La question des formes institutionnelles pourrait être réglée ultérieurement. "J'espère que nous pourrions participer pleinement avec vous à ce processus, car je ne vois pas bien comment l'on pourrait progresser beaucoup sur la voie de l'unité politique sans la pleine participation de la Grande-Bretagne."

(The Times, 30 octobre 1970)

6. Le parti libéral allemand (F.D.P.) prend position sur l'approfondissement de la Communauté européenne

Le service de presse (Freie demokratische Korrespondenz) du F.D.P. a publié, le 31 octobre 1970, un article dans lequel le parti libéral analyse le problème de la création de l'union monétaire et les intérêts de l'Allemagne dans ce domaine.

L'article contient entre autres les passages suivants: "Pour réaliser l'intégration européenne, il est nécessaire de créer une union économique et monétaire permettant à la Communauté de jouer son rôle de puissance unifiée à l'égard des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a participé activement, en étant, lorsqu'il le fallait, disposé à accepter des compromis, à la solution des problèmes et il s'est efforcé, en prenant lui-même des initiatives, de faire progresser l'approfondissement de la Communauté. C'est le gouvernement fédéral qui a, lors de la conférence au sommet de La Haye, suggéré l'élaboration d'un plan par étapes en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire, et présenté, quelques mois plus tard, une proposition concrète. Un groupe de travail, institué en mars de cette année sous la présidence du premier ministre luxembourgeois, M. Werner, a récemment déposé ses conclusions.

Il ne fait aucun doute qu'au cours des derniers mois des jalons importants ont été posés pour le développement futur de l'intégration, mais ces jalons impliquent que tous les Etats membres aient la volonté politique d'atteindre les objectifs qui permettront de mener à bien l'unification de l'Europe. A cet effet, il faudrait un Parlement européen disposant de pouvoirs étendus de contrôle ainsi que des législations fiscales et des prévisions budgétaires qui ne devraient plus relever exclusivement de la compétence des différents Etats membres.

Il ne faut cependant pas oublier que bien des années s'écouleront encore avant la réalisation de l'union monétaire; les optimistes parlent de cinq à six années, les réalistes croient qu'il faudra de dix à douze ans. En d'autres termes, il faudra que

le gouvernement fédéral persiste à demander que l'on recherche d'abord des possibilités permettant d'augmenter la flexibilité des monnaies des Etats membres. Le système monétaire actuel est ainsi fait que nos partenaires de la C.E.E., dont certains se permettent un taux d'augmentation des prix allant jusqu'à 6 0/0, sont à l'origine de la hausse des prix en République fédérale. Si aucun correctif n'est apporté aux cours du change, un flot de plus en plus considérable de devises continuera donc d'affluer chez nous et compromettra la politique conjoncturelle du gouvernement fédéral, étant donné que les banques et l'économie verront augmenter, sans le souhaiter, les liquidités dont elles disposent.

Les moyens dont dispose la Banque centrale ne suffisent pas pour endiguer ce flux de devises. L'élargissement des marges de change serait un moyen déterminant pour y parvenir. Il n'y a pour l'instant aucune raison de procéder, sur la base de la balance des paiements, à une modification de la parité du DM, mais l'élargissement des marges de change mettrait fin aux mouvements spéculatifs de capitaux sans perturber la politique monétaire. L'équilibre nécessaire entre l'offre et la demande pourrait ainsi être réalisé sans que la Banque centrale intervienne.

Grâce à une flexibilité plus grande, on pourrait éviter de devoir recourir à la dernière possibilité d'atteindre la stabilité sans la stagnation, à savoir une modification des cours de change. Le directeur de l'Institut d'économie mondiale de Kiel, M. Giersch, a préparé un plan selon lequel le DM serait réévalué de 1 0/0 tous les 3 à 4 mois au cours des prochaines années, "afin qu'il ne subsiste, dès le départ, aucun doute quant à l'intention de réévaluer". Une telle stratégie freinerait directement, de l'avis de M. Giersch et d'autres experts, les hausses de prix de même que les taux d'intérêt ne tarderaient pas à diminuer. Ne faudrait-il pas discuter sérieusement des mérites de cette "réévaluation progressive"?

Dans ce contexte, il faudrait également examiner les préoccupations des industries exportatrices et notamment le problème qui se pose pour les commandes exigeant de longs délais de livraison, du fait que les acheteurs étrangers sont intéressés à des prix fixes.

C'est à Bruxelles que l'union monétaire de la C.E.E. doit progresser. La réalisation du plan Werner demandera du temps et la France et la Grande-Bretagne peuvent encore le faire échouer. C'est pour cette raison qu'il convient de rechercher des possibilités d'appliquer, davantage que par le passé, les lois

d'une économie libérale aux marchés de devises: une flexibilité accrue par un élargissement des marges de change ou, si la situation l'exige, des modifications continuelles et progressives des parités de change, instrument dont le gouvernement peut se servir dans le domaine de la politique des prix sans violer pour autant les principes de l'économie libre de marché."

(Freie Demokratische Korrespondenz, n° 21/79, 31 octobre 1970, p. 4-5)

7. Le représentant des Etats-Unis à l'O.C.D.E. parle du protectionnisme américain

A l'occasion d'un colloque organisé à Malmö (Suède), M. Greenwald, représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) a prononcé un discours dans lequel il a évoqué la question du protectionnisme aux U.S.A.

M. Greenwald a d'abord cité plusieurs raisons qui expliquent la tendance au revirement de l'attitude des Etats-Unis, dont la politique de libération des échanges commerciaux est connue depuis de nombreuses années. Ces raisons, il les trouve dans la détérioration de la balance commerciale des Etats-Unis, dans l'accroissement des investissements européens aux Etats-Unis créant un mouvement en sens inverse des investissements américains en Europe, dans la modification de plus en plus rapide des conditions de la technique et de la concurrence et dans le fait que l'opinion publique américaine tend plus qu'auparavant à se préoccuper en priorité des problèmes intérieurs.

L'orateur cherche d'autres explications aux tendances protectionnistes dans la politique agricole commune des Communautés européennes qui, par un soutien excessif, a accumulé les excédents de produits agricoles et dans la prolifération des accords d'association conclus par les Communautés européennes au moment où les travaux de mise au point d'un système de préférences généralisées sont près d'aboutir à une conclusion satisfaisante.

Les Etats-Unis ont encore à faire face à la concurrence des produits japonais alors qu'il est difficile aux hommes d'affaires américains de pénétrer sur les marchés japonais.

Le climat des relations commerciales s'est encore détérioré avec les discussions sur les barrières non tarifaires. D'un côté l'Europe invoque l'American Selling

Price; d'autre part les Américains voient dans l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée un moyen déguisé de compenser par la fiscalité l'abaissement des droits du tarif extérieur commun.

M. Greenwald estime en outre que la tendance au protectionnisme a été renforcée par les législations ou les politiques préférentielles en faveur de l'achat de produits nationaux et par la fixation de critères techniques et de certificats de qualité pour certains produits.

L'orateur en vient à décrire l'attitude des divers groupes intéressés aux Etats-Unis: "Les producteurs et les exportateurs américains estiment en effet que les restrictions japonaises, les accords d'association des pays de la Communauté européenne et les barrières commerciales non tarifaires appliquées par d'autres pays ont eu pour résultat de faire des Etats-Unis le seul marché véritablement ouvert et le seul pays qui respecte les règles du commerce international. Il est évident que cette conclusion peut donner matière à discussion. Mais il est de fait que l'effet cumulatif de tous les événements et de tous les facteurs que je vous ai exposés a incité nombre d'hommes d'affaires américains à abandonner la cause de la libéralisation du commerce.

Les syndicats, à l'échelon national, ont également été dans le passé partisans d'une politique commerciale plus libérale. Cependant, constatant que les importations se développent de façon significative et rapide dans les secteurs particuliers tels que le textile, que les investissements américains à l'étranger connaissent une expansion accélérée et qu'une économie mondiale dynamique exige un rythme d'adaptation de plus en plus rapide, les syndicats tendent à se détourner de cette politique. Ils craignent que la poursuite des investissements à l'étranger ne résulte en une réduction substantielle du nombre des emplois aux Etats-Unis. Les représentants syndicaux soutiennent que l'amélioration des compétences techniques et de la technologie à l'étranger (en particulier dans les pays où le niveau des salaires est bas) signifie qu'ils ne peuvent plus compter sur la productivité supérieure des Etats-Unis pour compenser les taux de salaires américains plus élevés. Cette réaction s'est considérablement intensifiée dans le climat économique qui prévaut actuellement aux Etats-Unis.

L'agriculture constitue l'autre élément essentiel de la coalition favorable à la libéralisation des échanges. La communauté agricole continue à estimer qu'elle est capable de produire de façon efficace et de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Mais tandis que les restrictions imposées par les pays étrangers deviennent plus nombreuses et qu'une concurrence déloyale se fait jour

sur les marchés des pays tiers, les partisans que compte notre politique dans le domaine agricole pourraient arriver à la conclusion que la libéralisation du commerce agricole est une cause perdue.

Ajoutez à ces facteurs spécifiques l'inquiétude croissante provoquée par les problèmes intérieurs découlant de l'intérêt porté à la coopération internationale, et vous aurez ainsi le cadre dans lequel le protectionnisme américain a atteint le niveau élevé qui est aujourd'hui le sien. Néanmoins, le gouvernement continue à accorder son soutien aux politiques commerciales libérales, et il espère que l'évolution de la situation permettra aux Etats-Unis de poursuivre plus facilement la voie qu'ils suivent depuis si longtemps.

Quelles seraient les mesures susceptibles de modifier les attitudes que je viens de décrire? Certaines d'entre elles affectent la situation intérieure aux Etats-Unis et ne peuvent être adoptées que par le gouvernement américain. D'autres, par contre, ont trait au climat international et réclament l'intervention de nos partenaires commerciaux.

Il est évident que la mesure la plus importante que peuvent prendre les Etats-Unis consiste à juguler l'inflation et à améliorer ainsi la situation de notre balance des paiements. Le président Nixon a reconnu le caractère prioritaire de cette question et a jeté les bases d'un programme dont nous escomptions fermement la réussite. Il est indéniable que les excès qu'a connus la demande n'existent plus aux Etats-Unis. Des indices de plus en plus nombreux montrent que les prix et les coûts commencent à réagir favorablement. La balance de nos échanges commerciaux avec l'étranger accuse à nouveau un excédent. Les mesures efficaces prises sur le plan intérieur devraient continuer à exercer un effet favorable sur notre situation extérieure à mesure que l'économie s'adapte à un rythme de développement régulier.

La nécessité d'étudier les nouveaux facteurs qui affectent la politique commerciale et de renseigner le public sur ces questions a été également reconnue. Tout en proposant une législation temporaire destinée à maintenir notre orientation actuelle dans ce domaine, le président Nixon a également créé une commission du commerce et des investissements chargée d'examiner les questions de politique commerciale à plus long terme. Avec l'aide des groupements privés qui sont encore favorables à la libéralisation du commerce, il devrait être possible de renverser la tendance qui prévaut actuellement dans notre pays.

Mais il sera également essentiel que nos partenaires commerciaux prennent des mesures dans les domaines que j'ai cités. Si les Communautés européennes pouvaient considérer leur politique agricole commune et leur système d'accords préférentiels d'association sous l'angle des répercussions qui en découlent pour les pays tiers, un grand pas serait fait en vue d'assurer aux Etats-Unis la permanence du soutien à une politique commerciale libérale. Il existe toujours dans notre pays une tendance générale à soutenir les Communautés européennes et leur élargissement, mais l'inquiétude quant aux effets produits sur le commerce américain serait réduite dans une mesure substantielle si l'Europe prenait l'initiative d'une nouvelle offensive dirigée contre les tarifs douaniers et autres barrières qui s'opposent aux échanges commerciaux. Nous sommes convaincus que les Communautés européennes sont maintenant suffisamment fortes pour ne plus considérer les mesures de discrimination commerciale à l'encontre du monde extérieur comme le ciment nécessaire pour maintenir leur cohésion."

(U.S.A. documents, 30 octobre 1970)

8. Le point de vue du parti allemand C.D.U. sur l'union économique et monétaire

Le ministre C.D.U. sarrois de l'économie, des transports et de l'agriculture, M. Schäfer, a publié, le 3 novembre 1970, dans le "Deutschland-Union-Dienst", une analyse critique des propositions que contient le plan Werner en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire européenne.

On peut considérer la déclaration de M. Schäfer notamment comme un signe avant-coureur des critiques que le parti de l'union ne manquera pas de formuler à l'égard de la politique européenne du gouvernement fédéral, après les assertions répétées du chancelier fédéral et du ministre des affaires étrangères, selon lesquelles l'élaboration du plan Werner serait due à leurs initiatives.

La conférence au sommet de La Haye qui, pour reprendre l'image employée par le chancelier fédéral, marqua la "mise à feu décisive" de la phase actuelle de la politique européenne, a exalté l'aspiration politique qui se manifeste dans la C.E.E. à un abandon décisif et définitif par les Etats membres de la souveraineté nationale. Donner une suite rapide aux directives de La Haye par un plan concret signifie également, de l'avis du ministre sarrois, exploiter d'une façon conséquente une chance réelle; mais présenter ce plan sous la forme d'un plan par

étapes revient, à son avis, à disloquer un processus logique de développement. Alors que le gouvernement fédéral attire avec insistance l'attention sur le fait que la politique à l'égard des pays de l'Ouest a été fortement stimulée par la politique allemande à l'égard des pays de l'Est et plus particulièrement par le traité germano-soviétique, M. Schäfer voit dans l'engagement du gouvernement à l'égard de l'Europe une possibilité supplémentaire de donner plus de crédit à la politique étrangère du gouvernement et d'offrir des retranchements à la "politique contestée qu'il mène à l'égard des pays de l'Est".

Parmi les considérations qui ont conduit au plan Werner, il faut également ranger, de l'avis de M. Schäfer, le désir d'éviter, en matière de politique économique et monétaire, des conflits qui, comme l'ont montré les événements des années 1968 et 1969, peuvent à tout moment mener la Communauté au bord de l'effondrement. Des cours fixes, voire une monnaie unique, caractérisent la "communauté de destin", dans la mesure où le destin économique ou social est déterminé par la monnaie. Mais, ajoute M. Schäfer, s'il est indéniable que celui qui réduit ou même supprime la liberté de mouvement des monnaies de la C.E.E., en diminuant en un premier temps les marges de fluctuation, puis en créant ultérieurement une monnaie unique, élimine certaines difficultés, il n'en fait pas pour autant disparaître les éléments qui sont à l'origine des situations critiques des dernières années.

Fusion des monnaies européennes ne signifie pas encore qu'un travailleur sicilien gagne autant que son collègue de la Ruhr, qu'un même montant investi en Bade-Wurtemberg et dans le sud de la France ait un rapport identique et que les syndicats anglais aient la même conception de la participation que la confédération des syndicats allemands. Une politique monétaire commune permet, selon M. Schäfer, de déblayer la route qui mène à l'unification politique de l'Europe des cailloux qui l'encombrent, pour les accumuler sur la dernière partie du parcours. Mais on espère que la politique économique à la réalisation de laquelle on s'emploierait conjointement dans l'intervalle fournirait un moyen de franchir également cet obstacle.

Le gouvernement part de l'idée qu'il peut prouver au Parlement combien son activité dans le domaine de la politique européenne fut intense au cours des dernières années et quelles impulsions ses initiatives ont donné au processus d'intégration économique et politique. Il considère l'ouverture des consultations politiques et les progrès accomplis dans les négociations d'adhésion comme autant de démarches à inscrire à son actif. Il estime en outre que l'Union soviétique manifeste moins de scepticisme à l'égard du bloc dont l'adhésion

d'autres pays laisse percevoir la constitution en Europe, après la conclusion du traité de Moscou.

Au sujet de l'état des négociations sur le rapport Werner au sein du Conseil de ministres de la C.E.E., le président du groupe de travail C.D.U. pour l'économie et l'alimentation, M. Müller-Hermann, a déclaré, le 24 novembre, que le groupe C.D.U./C.S.U. soutiendra en principe la politique de la délégation allemande aux négociations, mais que l'attitude qu'elle adoptera par la suite dépendra de la mesure dans laquelle, lors des décisions qu'aussi bien le gouvernement fédéral que les partenaires de la C.E.E. auront à prendre sur le plan concret, on aura accordé à l'idée de stabilité la place qui lui revient dans l'intérêt de notre avenir à tous. La réalisation de l'union économique et monétaire exige que l'on s'attelle de concert au développement de l'union politique. Il faut en outre que l'indépendance des banques d'émission nationales soit garantie dans le présent et l'indépendance d'un centre de décision monétaire préservée dans l'avenir.

M. C.-L. Wagner, député au Bundestag, a publié dans l'édition de décembre de la revue "Communauté Européenne" un article détaillé sur l'union économique et monétaire. Il y est dit entre autres: "Quiconque veut l'union économique et monétaire doit également être disposé à tenir compte, dans les décisions politiques qu'il est appelé à prendre dans son pays, de l'intérêt général de la Communauté. Cela ne signifie nullement qu'il faille défendre la thèse selon laquelle on doit sacrifier à l'intégration. En tous cas pas de la manière dont on l'entend parfois chez nous en République fédérale, dans le domaine politique et scientifique, et qui va jusqu'à nous contraindre à abandonner "un peu" de notre politique de stabilité pour que l'intégration européenne progresse. Le contraire est beaucoup plus exact. Fort heureusement c'est aussi ce qui a été reconnu dans le rapport Werner, qui voit dans la réalisation de l'union économique et monétaire la possibilité "de faire de la Communauté un bloc de stabilité". Ainsi, l'insistance de l'Allemagne à vouloir un plus grand "parallélisme" dans l'édification de l'union économique et monétaire se situe très exactement dans la ligne tracée par ce rapport.

Mais la bataille n'est pas gagnée pour autant. Jusqu'au passage à la deuxième phase, qui, d'après le plan Werner, doit non pas s'effectuer automatiquement, mais être le résultat d'une décision, tout est possible. Tout dépend donc de l'endurance et de la conviction avec lesquelles on essaiera d'atteindre, dans la Communauté, l'objectif de la stabilité monétaire. Le gouvernement fédéral

actuel a de bonnes possibilités d'intervention dans le sens d'une meilleure harmonisation des priorités au profit de la stabilité des prix, à condition toutefois qu'elle ne se contente pas de le désirer, mais qu'elle le veuille réellement....

Avec la réalisation progressive de l'union économique et monétaire croît la solidarité financière et budgétaire entre les Etats de la Communauté. Cette solidarité trouve déjà, à l'heure actuelle, une illustration manifeste dans le nouveau règlement financier de la Communauté, qui peut être considéré, avec la répartition des charges selon la productivité économique des partenaires, comme un fragment de péréquation financière entre collectivités de même catégorie. Conformément aux tâches assumées jusqu'à présent par la Communauté, cette péréquation concerne surtout le financement de la politique agricole. Elle inclut en partie seulement la politique des structures agricoles. En acceptant les charges financières considérables qui résultent pour lui de l'application du nouveau règlement financier, le gouvernement fédéral a montré qu'il était favorable à la poursuite de l'intégration. Il le sera également à l'avenir, à condition d'avoir l'assurance que la poursuite de l'intégration financière ira de pair avec une intégration progressive de la Communauté dans tous les domaines – y compris dans celui de la politique étrangère et de la défense – et avec un renforcement de la structure fédérative de la Communauté. Ce parallélisme est une nécessité absolue. Sans lui la mise en vigueur de règlements financiers, tels que celui qui a été présentement arrêté, aboutirait non pas à une péréquation financière entre collectivités d'une même catégorie au sein d'une fédération mais à des transferts permanents de revenus entre Etats souverains, aux liens politiques très lâches.

Ce que le groupe C.D.U./C.S.U. a souligné encore une fois à l'occasion des débats, qui ont eu lieu début novembre au Bundestag à propos de la ratification du financement agricole communautaire, vaut également pour l'union économique et monétaire. De véritables progrès dans ce domaine exigent à la longue le développement et le renforcement des institutions communautaires. Nous devons savoir aussi que les efforts en vue d'une union économique et monétaire ne peuvent être couronnés de succès si l'intégration ne s'étend pas également au domaine de la politique étrangère et de sécurité."

(Deutschland-Union-Dienst, n° 210, 3 novembre 1970;
Handelsblatt, 6-7 novembre 1970;
Europäische Gemeinschaft, n° 12, décembre 1970)

9. L'organisation française de la gauche européenne souhaite la création d'une commission communautaire compétente en politique étrangère

L'organisation française de la gauche européenne, que préside M. Gérard Jaquet, ancien ministre, membre du comité directeur du parti socialiste, a tenu le 15 novembre à Paris son congrès, qui avait essentiellement pour tâche d'assurer la relance de la branche française de ce mouvement européen.

Dans son intervention, M. Mitterand a réclamé un réexamen complet de la situation réelle de l'Europe. Qualifiant le pacte germano-russe d' "événement le plus important depuis Yalta", il a indiqué que "toute avancée soviétique dans les données de l'Europe correspond à un recul de la construction européenne". A son avis, "le mouvement européen, tel qu'il avait été conçu, approche de son agonie".

La gauche européenne souhaite l'élargissement de la C.E.E. car elle estime que "la participation à l'oeuvre commune du mouvement travailliste de Grande-Bretagne et des partis socialistes de Scandinavie donnerait un nouvel élan aux forces socialistes européennes, et plus particulièrement au socialisme français".

Dans le domaine politique, l'objectif de la gauche européenne reste la création d'un exécutif européen "efficace, contrôlé par un parlement commun représentatif de l'ensemble des peuples". Elle propose la suppression du droit de veto dans le fonctionnement du Conseil des ministres, le renforcement des pouvoirs législatifs du Parlement européen notamment dans le domaine budgétaire, son élection au suffrage universel direct, enfin la création d'une seconde commission communautaire chargée d'harmoniser la politique extérieure des pays participants.

(Le Monde, 18 novembre 1970)

10. Avis de M. Majonica, député C.D.U. au Bundestag, sur la notion de "grande Europe"

M. Majonica, député C.D.U., a fait explicitement connaître son opinion le 19 novembre 1970, dans le "Deutschland-Union-Dienst", organe de presse du parti, sur ce qu'il faut entendre par "grande Europe".

Dans cet article il est dit entre autres ce qui suit: "Une certaine confusion s'est fait jour dans la politique européenne à la suite de l'utilisation du terme de

“grande Europe”. Que veut dire grande Europe et jusqu’où doit-elle aller? Quel aspect doit-elle avoir? Doit-elle être recherchée dès à présent ou constituer l’objectif d’un futur lointain ou est-elle pure illusion?

Il faut tout d’abord dire que la grande Europe n’est pas une solution de rechange à l’unification de l’Europe occidentale. Celle-ci repose sur une politique européenne active. Les Communautés européennes occidentales ont une base démocratique. Il en résulte que seuls des Etats démocratiques peuvent être membres des Communautés européennes. Eux seuls sont capables de participer à la vie communautaire car eux seuls sont en mesure de déléguer, directement ou indirectement, des membres au Parlement européen à la suite d’élections libres. Cela exclut que la grande Europe puisse se faire avec l’adhésion d’Etats communistes au Marché commun. Seul peut y participer celui qui, également à l’intérieur de ses frontières, connaît des conditions démocratiques.

Mais il faut également fixer une autre frontière. Ces jours-ci commencent les négociations entre la C.E.E. et les Etats neutres. Eux non plus ne peuvent être membres à part entière. Si les conceptions démocratiques de ces pays ne font aucun doute, il leur est cependant impossible d’accepter les objectifs politiques des Communautés. L’étape finale que l’on se propose d’atteindre par l’intermédiaire de l’intégration économique, puis de la coopération politique, est un état fédéral européen. Un tel but est en contradiction avec le statut de neutralité de certains Etats qui se trouvent dès lors devant un dilemme à savoir abandonner la politique de neutralité ou trouver d’autres formes de coopération avec la C.E.E. Dans l’hypothèse de coopération, la Communauté devrait agir dans un esprit de conciliation en concluant les accords commerciaux et économiques nécessaires. Mais une adhésion fausserait le but que se sont fixé les Communautés européennes.

Ainsi, la politique d’intégration doit se limiter aux Etats que leur régime démocratique et l’acceptation des objectifs politiques mettent en mesure de coopérer. Il s’ensuit la formation d’un noyau européen coopérant avec les pays neutres et à plus longue échéance avec les pays communistes. La coopération avec les pays neutres pourra être plus étroite qu’avec les pays communistes. Les premiers, exception faite de leur décision en faveur de la neutralité, sont plus libres dans leur marge d’action et leurs économies facilitent la coopération du fait qu’il n’y a pas conflit entre économie dirigée et économie libre.

Le pont avec les Etats communistes sera plus difficile à jeter. Mais là aussi, la tentative en vaut la peine. Une coopération entre la C.E.E. et le COMECON ne

sera guère possible en raison des différences de structures qui les caractérisent. Le COMECON n'a pas atteint le degré d'intégration de la C.E.E. C'est pourquoi il faudrait conclure des traités avec les différents Etats. Pour cela il faut d'abord qu'ils reconnaissent la C.E.E. Bientôt la C.E.E. poursuivra une politique étrangère commune. Les pays communistes seront alors contraints, s'ils ne veulent pas mettre en péril leur commerce avec les pays de l'Ouest, de consentir à cette reconnaissance. Cela apporterait également une contribution à la détente. La C.E.E. appartient aux réalités de notre continent que l'on ne peut nier sans dommages.

Moscou nourrit encore l'illusion de pouvoir dissoudre l'union de l'Europe occidentale. Celui qui parle simplement de la grande Europe encourage l'Union soviétique dans cette politique illusoire. La conférence européenne sur la sécurité, elle aussi, n'est possible que si Moscou a auparavant accepté l'union de l'Europe occidentale.

Grande Europe, si cette notion est employée de façon réaliste, ne peut signifier que la coopération de tous les Etats européens avec les Communautés européennes. Cela ne constitue pas une alternative au Marché commun, mais un complément à celui-ci. Une intégration de l'Allemagne dans son ensemble n'est pas possible. Les différences de structures s'y opposent. Grande Europe veut dire coopération. C'est à cela que devraient aspirer tous les pays participants."

(Deutschland-Union-Dienst, n° 221, 19 novembre 1970)

11. Le point de vue du IXe Congrès national du mouvement social italien sur l'unité européenne

Le IXe Congrès national du mouvement social italien s'est tenu à Rome du 20 au 23 novembre.

M. De Marzio, président du groupe parlementaire de la Chambre, a parlé dans son rapport sur la politique étrangère des liens qui unissent l'Europe, et donc l'Italie, à tout le monde occidental, des problèmes et des perspectives qui les caractérisent.

En ce qui concerne l'unité européenne, le rapport défend l'idée que le M.S.I. est de plus en plus convaincu que seule l'unification pourra donner aux peuples européens la sécurité militaire et politique.

L'unification garantira à l'Europe sa présence et son prestige et la capacité de jouer un rôle décisif dans la vie internationale.

Aujourd'hui, l'Europe n'est pas une réalité politique. De plus, ces dernières années, la politique des Etats européens a vu s'affaiblir l'esprit européen. Le Marché commun n'a pas su s'étendre ni jouer un rôle d'accélérateur de l'intégration politique. Cela ne doit pas être perdu de vue par ceux qui voient dans l'Europe unie une alternative à une politique de participation à la coalition occidentale. Les deux termes ne sont pas de même portée car l'alliance occidentale, qu'elle soit bonne ou mauvaise, est une réalité de la vie internationale. L'Europe unie, dans le meilleur des cas, n'est par contre, aujourd'hui, qu'une exigence de l'histoire, rarement soutenue par l'action des Etats. Et il n'est pas exact que l'alliance occidentale ait entravé l'unification. C'est le contraire qui est vrai. L'alliance occidentale a été le premier lieu de rencontre des Etats qui ont ensuite engagé la politique d'unification européenne. La crise du processus d'unification n'a pas son origine dans celle de l'alliance occidentale, mais elle a influé sûrement sur elle.

Si, dans la mesure où elle n'est pas une réalité actuelle, l'Europe ne vaut pas en tant qu'alternative de politique étrangère, elle est cependant dans le sens de l'histoire. Et dans la mesure où elle va dans la direction de l'histoire, on peut affirmer que le temps est venu pour faire une organisation unitaire de notre continent.

Les particularismes sont largement présents dans la politique des Etats d'aujourd'hui. Mais la conscience des peuples a vu s'atténuer le sens des différences et grandir le sentiment de ce qui leur est commun. Les peuples sont de plus en plus conscients que les problèmes extérieurs des Etats européens, ainsi qu'un nombre de problèmes intérieurs, ne pourront se résoudre que dans l'Europe unie. Ils sont aussi bien convaincus que la défense des Etats européens ne peut être assurée que par une organisation unitaire aussi forte que celle qui la menace.

Il peut d'ailleurs aussi se produire des événements imprévus et dramatiques qui appelleront la réalisation d'urgence de l'unité européenne.

Certains craignent ou souhaitent l'unification de l'Europe en partant de l'inspiration doctrinaire et politique des forces qui la réaliseront. L'Europe ne pourra cependant se faire, lorsqu'elle se fera, qu'avec le concours déterminant des groupes qui détiendront alors les pouvoirs dans les Etats européens. Mais

quelles que soient les caractéristiques que les groupes dominants tenteront de donner à l'Europe, celle-ci finira par revêtir les caractères propres à ce qu'elle est objectivement destinée à être.

Si l'Europe se fait, elle se fera pour rendre la force militaire et le prestige politique à notre continent et une force de caractérisation aux éléments essentiels de sa civilisation. Elle se fera pour permettre à la communauté nationale européenne d'être le maître de son destin et de concourir à déterminer le destin du monde. Cette Europe ne pourra être que nationale.

(Relazioni e documenti, 20-23 novembre 1970)

12. L'Union des jeunes pour le progrès propose une organisation européenne de la défense

"L'exigence d'une Europe souveraine ayant une épée qui soit la sienne", d'une Europe "capable de se défendre" est étudiée dans une brochure publiée par la commission d'études stratégiques de l'Union des Jeunes pour le Progrès (U.J.P.), présidée par M. Robert Grossmann.

Les jeunes gaullistes font des propositions précises et détaillées concernant l'organisation d'un système de défense européenne reposant sur une organisation commune, "qui pourrait s'appeler l'Organisation Européenne de Défense (O.E.D.)", à créer "au niveau politique et militaire". "Cette organisation, souligne la brochure de l'U.J.P., serait constituée de telle sorte qu'elle devrait concilier à la fois le respect de la libre souveraineté de chacun des Etats de l'Europe occidentale qui y participerait et la force que donne la conjugaison des efforts de tous."

En conséquence, les Etats de l'Europe occidentale (y compris l'Espagne) concluraient un accord de défense réciproque "dont les Etats-Unis seraient exclus", sans pour autant empêcher les Etats européens qui le désireraient de conclure des traités d'alliance avec eux.

"La définition de la stratégie et la détermination des moyens qu'elle suppose.... seraient arrêtées par un "Conseil supérieur de défense" composé des chefs d'Etat et des ministres des affaires étrangères des pays membres." Leurs décisions devraient être prises à l'unanimité.

(Combat, 21-22 novembre 1970)

13. Le secrétaire général du parti libéral italien parle de l'unification européenne

“Pour la première fois, après une longue période de désillusions et d'incertitudes, je vois poindre l'espoir de nouveaux progrès dans trois secteurs essentiels des affaires européennes: l'extension de la Communauté à la Grande-Bretagne et aux autres candidats; les débuts d'une plus étroite coopération économique et monétaire; une plus grande concertation dans le domaine de la politique internationale.”

C'est ce qu'a déclaré M. Malagodi (secrétaire général du parti libéral italien) devant la Chambre de commerce américaine de Rome le 25 novembre. Il a poursuivi en ces termes: “Considérés dans leur ensemble, ces progrès se placent sous le signe d'une croissance pragmatique de ce que nous croyons plus que jamais nécessaire pour la paix et le progrès du monde et non de l'Europe seule, je veux dire une Europe unie dans des formes nouvelles et inédites, mais unie, en tout cas.

Hors le contenu spécifique de chacun de ces trois développements, on peut dégager trois grandes considérations politiques. Elles concernent les relations entre cette Europe qui progresse lentement et le reste du monde. En premier lieu, les relations avec les Etats-Unis.

La faveur américaine témoignée à l'égard de l'unité européenne en est une condition essentielle. C'est une grande et bénéfique nouveauté par rapport à cette politique traditionnelle des “superpuissances” qui découragerait l'unification de leurs alliés. Les dernières informations sur les mesures protectionnistes adoptées à Washington par la Chambre des représentants semblent contredire pour la première fois cette attitude des Américains. C'est pourquoi nous espérons découvrir le moyen d'éviter un affrontement.

En deuxième lieu, les relations avec l'U.R.S.S. La politique à l'Est semble impliquer aux yeux de l'Allemagne comme aux yeux de la Russie le principe d'une reconnaissance de l'unification progressive de l'Europe. A son tour, cela implique que nous fassions des progrès plus rapides en matière de coopération politique et économique, afin de pouvoir atteindre au plus tôt un équilibre stable.

En troisième lieu, la prise de positions communes de la part du groupe européen, y compris la Grande-Bretagne, à l'égard des problèmes du développement du tiers monde, de la paix dans le bassin méditerranéen et au Proche-Orient. Si nous

considérons cette triple relation entre l'Europe d'une part, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et le tiers monde d'autre part, nous comprenons pourquoi, je crois, une Europe unie est nécessaire, comme je l'ai déjà déclaré, pour le monde en général autant que pour nous, Européens.

Ce n'est qu'à ce niveau que les peuples européens pourront contribuer au bien du monde et retrouver le sens de leur mission et de leur responsabilité, sans quoi aucune grande communauté ne peut prospérer sainement, ou simplement survivre, en particulier s'il s'agit d'une communauté démocratique, née d'une volonté soutenue de ses citoyens, transcendant l'individu, les idéologies et les intérêts de groupes."

(Agenzia Liberale, n° 37, 25 novembre 1970)

14. Le parti communiste français et l'Europe

Le bureau politique du parti communiste français a publié, le 28 novembre, une déclaration sur la sécurité européenne. Ce document estime que le gouvernement, "en acceptant comme base de discussion le rapport Werner, envisage de dessaisir notre pays du droit de fixer les orientations de sa politique économique et ses budgets, il présente lui-même la conférence des ministres des Six à Munich comme un pas vers l'unification des politiques extérieures de ces pays".

Le P.C.F. ajoute:

"La France vient de réintégrer l'Union européenne de défense" au moment où cet organisme de guerre froide exige l'augmentation des dépenses militaires des pays membres, comme le demandent les Etats-Unis et l'O.T.A.N.

"L'Assemblée parlementaire des Six — dont les députés communistes français restent écartés par la majorité U.D.R.-centriste — a demandé l'extension de la coopération ouest-européenne au domaine militaire. Les jeunes de l'U.D.R. et des dirigeants de la majorité gouvernementale préconisent une "organisation européenne de la défense" qui serait une relance des dangereux projets de la "Communauté Européenne de Défense" (C.E.D.) jadis mis en échec.

Faute de pouvoir désormais empêcher la tenue d'une conférence de tous les Etats d'Europe, des tentations diverses visent à la retarder. C'est ainsi que le gouvernement U.D.R.-centriste favorise par les préalables qu'il avance, notam-

ment à propos de Berlin, la politique américaine visant à éviter la tenue prochaine de cette conférence.

Le parti communiste français préconise une autre orientation. Il se prononce pour: une Europe qui ne soit pas celle des monopoles cosmopolites, mais l'Europe des peuples; une Europe qui ne soit pas celle des blocs, mais l'Europe de la coopération la plus large; une Europe qui ne soit pas celle de la préparation à la guerre, mais l'Europe de la sécurité collective et du désarmement."

(Le Monde, 29-30 novembre 1970)

15. Un article de M. Leonardi, du parti communiste italien, sur la Communauté européenne

Le journal "L'Unità" a publié, le 29 novembre dernier, un article de M. Leonardi, intitulé: "La Communauté européenne à un tournant", dont nous reproduisons ci-après un large extrait:

.... "Le fait est que toute la construction communautaire est entrée dans une phase politique. Avec la réalisation de l'union douanière, c'est-à-dire avec la création d'un marché libre des échanges intracommunautaires bénéficiant d'un certain degré de protection vis-à-vis de l'extérieur, il est apparu que cette forme traditionnelle d'élargissement du marché ne peut engendrer spontanément un développement industriel propre à assurer une utilisation satisfaisante des ressources disponibles et de soutenir la concurrence avec les systèmes industriels d'autres pays, en premier lieu avec celui des Etats-Unis.

Créée en vue de favoriser le développement économique des pays membres, ne fût-ce que dans le cadre de l'Alliance atlantique, la Communauté économique européenne en est arrivée à financer aujourd'hui, par un reflux constant de ses ressources, l'économie américaine qui règne de plus en plus en maître sur le marché financier de la Communauté.

Créée pour servir de rempart contre les pays socialistes, la Communauté se trouve aujourd'hui contrainte de réviser profondément ses rapports avec ces mêmes pays pour satisfaire à ses propres exigences de développement économique et de sécurité.

On peut dire en fait que la crise ébranle toutes les fondations de la construction communautaire et qu'on ne saurait continuer à défendre une politique agricole absurde ou un système d'échanges qui creuse un fossé toujours plus grand entre régions pauvres et régions riches et qui n'assure pas à l'ensemble de l'Europe un niveau industriel approprié.

Les contradictions inhérentes au processus d'intégration réalisé jusqu'ici appellent une sérieuse réforme de la construction communautaire qui sous sa forme actuelle n'a plus aucune chance de survie.

Est également vouée à l'échec la tentative en cours visant à renforcer le caractère autoritaire des institutions communautaires en augmentant, par la création de ressources propres, l'autorité du Conseil de ministres, sorte de directoire qui règle actuellement en secret le destin de la Communauté en dehors de tout contrôle des parlements nationaux et du Parlement européen, lequel ne joue d'ailleurs aujourd'hui qu'un rôle purement consultatif.

Ainsi ce n'est certes pas un acte d'autorité qui résoudra la contradiction profonde dans laquelle se trouve plongé notre pays qui, plus pauvre que les autres, fournit pourtant à ses partenaires, après l'avoir formée, la ressource la plus rare, à savoir la main-d'oeuvre, et subit les conséquences les plus dommageables de la politique commune non seulement du fait des financements qu'il est contraint d'accorder aux pays plus riches que lui, mais aussi du fait des distorsions provoquées dans le secteur agricole et par la hausse du coût de la vie que cela entraîne.

Il est devenu nécessaire de parler de réforme.

Etant donné le caractère fort général de nombreux articles, on peut certes tout faire dire aux Traités de Rome, mais le fait reste qu'ils sont fondés sur des critères — tel le caractère souverain et bénéfique du libre marché — qui n'ont pas résisté à l'épreuve des faits et qui ne peuvent valablement contribuer à la solution des graves contradictions qui apparaissent désormais aux yeux de tous.

Sur le vu des problèmes mentionnés ci-dessus, on peut dire que la Communauté aborde en fait une nouvelle phase de son existence. Sa survie dépend de la façon dont elle abordera ces problèmes.

(L'Unità, 29 novembre 1970)

16. M. Roy Jenkins, ancien chancelier de l'Echiquier du gouvernement Wilson, en faveur d'une seconde monnaie de réserve mondiale

Au cours d'un symposium sur "Le défi de l'Europe" organisé par le Financial Times, le 2 décembre à New York, M. Roy Jenkins a dressé un tableau des avantages que la Grande-Bretagne et le Marché commun peuvent tirer d'une entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne. Sur le plan monétaire, il a affirmé que dans le proche avenir une interdiction de tout changement de parité entre les monnaies des pays membres serait "hautement théorique". Il s'est cependant déclaré en faveur d'une seconde monnaie de réserve mondiale qui "doit clairement être fondée sur la force de toutes les économies de la Communauté européenne plus celles du Royaume-Uni et des autres candidats à l'adhésion".

(L'Echo de la Bourse, 3 décembre 1970)

17. Le congrès du parti radical français sur la réforme régionale et la construction européenne

A l'issue de son 69e congrès qui s'est tenu les 4, 5 et 6 décembre à Paris, le parti radical a adopté (à l'unanimité moins 5 abstentions) le "manifeste municipal" que lui soumettait son secrétaire général, M. J.J. Servan-Schreiber.

Les débats ont été engagés par quatre rapports portant respectivement sur l'économie et le plan, la situation sociale, la politique intérieure et sur la politique étrangère.

Présentant ce dernier rapport, M. Michel Albert a dressé un constat d'échec de la politique étrangère du gouvernement français. Même si depuis l'arrivée de M. Pompidou à la présidence de la République quelques excès ont été effacés, ceci se fait "sans stratégie nouvelle, sans conviction réelle, dans une atmosphère de repli inavoué et de médiocrité craintive". Admettre le principe d'une monnaie européenne tout en refusant un centre de décision commun au niveau européen révèle une "incohérence mentale". Par son attentisme la France se fait le soutien des Etats-Unis et de l'atlantisme. En opposition à cette médiocrité, le rapporteur propose une nouvelle ambition française. "Une Europe européenne fédérée pour la sauvegarde de chacune des nations, de chacune des patries qui la composent, voilà ce que nous voulons en tant que Français et par ambition française. Remplacer par une fédération de droit librement choisie l'intégration de fait qui

nous place sous la coupe de l'Amérique, en attendant peut-être de nous laisser un jour dans l'ombre des Soviets, une fédération où la France, parce qu'elle est la France, trouvera le plein emploi de son génie et de sa capacité d'influence, voilà pour nous l'objet de la grande ambition nationale."

Pour l'Europe, l'objectif à atteindre au cours de la décennie doit être l'union monétaire et l'union politique, les deux étant inséparables. "Il faut choisir: ou bien l'hégémonie du dollar, ou bien une mutation de caractère politique."

De même, il est urgent pour l'Europe de s'organiser en Communauté de défense, en commençant par créer une agence européenne d'armements.

Pour engager la construction européenne, M. Michel Albert recommande l'élection au suffrage universel du Parlement européen et un référendum européen, "de manière à donner à ce démarrage de l'Europe le caractère d'adhésion qui lui est indispensable". Le processus de démocratisation des institutions européennes doit aboutir à l'élection au suffrage universel direct d'un exécutif européen.

En évoquant le rôle d'une Europe unie dans le monde, le rapporteur conclut:

"Alors, en créant l'Europe, non seulement nous aurions commencé à changer radicalement la nature même des relations internationales et de la politique étrangère, mais encore; en projetant dans le droit la marque d'une certaine générosité, nous pourrions peut-être, nous, Français à l'ambition renouvelée mais fidèle aux grandes traditions de 1789 et de 1848, regarder les yeux dans les yeux la jeunesse angoissée par le scandale du tiers monde, la regarder dans les yeux en cessant d'avoir honte de l'avenir que notre génération lui prépare."

Le manifeste municipal adopté par le congrès fait suite à la nécessité reconnue dans le manifeste "Ciel et terre" (voté par le congrès du parti en février 1970) de procéder à une redistribution du pouvoir politique. Pour aboutir à celle-ci, il faut accroître l'autonomie financière des collectivités locales, favoriser le regroupement des communes et, enfin, procéder à une réforme régionale. Selon les radicaux, cette réforme doit mener à la constitution des régions qui se définiront elles-mêmes et qui seraient dotées d'une assemblée élue au suffrage universel et d'un exécutif ayant de larges compétences.

Selon le manifeste, "à travers les débats actuels sur la commune et sur la région, ce sont finalement deux conceptions opposées du citoyen qui s'affrontent. Seul le pouvoir régional, sur le terrain, peut faire naître, protéger, nourrir la liberté

des communes. C'est la même conception étatique qui s'oppose au pouvoir régional, comme elle continue de refuser le fédéralisme européen. L'Europe ne pourra se faire qu'à partir des régions qui, elles-mêmes, n'existeront pleinement que dans une Europe fédérale. Tout est lié."

(Le Monde, 5 et 6-7 décembre 1970)

18. Selon Walter Behrendt, membre socialiste au Bundestag et vice-président du Parlement européen, l'union économique et monétaire est la "Magna Charta des années 70"

Dans l'édition de décembre de la revue "Communauté européenne", M. Behrendt, député S.P.D. et vice-président du Parlement européen, consacre un long article à l'analyse des problèmes de l'union économique et monétaire.

Dans cet article, on lit notamment ce qui suit:

Bien qu'on ne fasse pas faute d'attirer l'attention du grand public sur le caractère exceptionnel du plan, il semble que, malgré tout, celui-ci n'ait pas encore pris totalement conscience de la véritable mesure de ce plan. Les adjectifs hardi, d'avant-garde, fantastique, utopique, que l'on ne manque jamais d'accoler au plan par étapes, ont déjà été utilisés en 1956 pour le rapport Spaak, base proprement dite des traités de Rome.

Sans vouloir tirer de parallèle historique, ce rappel peut toutefois nous donner quelques assurances. Certes, la tâche qui nous est présentement assignée est encore de plus vaste ampleur, elle est encore plus hardie que, il y a une bonne dizaine d'années, celle de la réalisation de l'union douanière et du marché agricole. Mais nous devons admettre aussi, d'autre part, que les conditions sont bien plus favorables qu'au cours des années 1956/1958. Aujourd'hui, avec le plan par étapes, nous ne nous aventurons plus en terre inconnue. La Communauté, ses méthodes et ses institutions sont solidement établies. Elle peut s'appuyer sur ses expériences, bonnes ou mauvaises. Deux modifications de parité ont, l'année passée, conduit la Communauté au bord d'une crise grave. La politique agricole, qui jusqu'à présent avait été le plus fort ferment de l'intégration, a subitement libéré de puissantes forces explosives. C'est dans cette situation que les chefs d'Etat et de gouvernement ont manifesté à La Haye leur volonté politique de tenter une percée vers l'avant.

La transposition dans la réalité du plan par étapes modifiera sans aucun doute la qualité de la Communauté; on peut même affirmer qu'elle marquera plus fortement la Communauté que tout autre élément. Cependant, même pour la réalisation de l'union économique et monétaire, la Communauté s'en tient aux méthodes qui ont déjà fait leurs preuves: elle progresse politiquement dans des domaines où les faits et les intérêts des partenaires le lui commandent. Les liens que la solidarité d'intérêts a noués entre les Etats membres s'en trouvent renforcés de plus en plus et, en arrière, le point de "non retour" s'estompe toujours plus.

Les politiques conjoncturelle, financière, budgétaire, monétaire sont l'essence même de la politique économique nationale en même temps qu'elles constituent la politique intérieure pour une large part. Par la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire, ces compétences centrales de politique économique passent de plus en plus aux instances communautaires. Il ne s'agit aucunement, en l'occurrence, d'un mécanisme de transfert uniforme pour tous les secteurs. Au contraire. Le résultat sera fonction du domaine de politique économique considéré. En effet, le transfert de compétence à la Communauté n'est pas une fin en soi. C'est ainsi que, par exemple dans le domaine de la politique monétaire, une centralisation plus poussée sera, en raison même de la spécificité de cette matière, à la longue inévitable. Ce n'est qu'alors que l'on trouvera, à la fin de l'évolution, une monnaie unique. Pour la politique conjoncturelle et budgétaire, il faudra en tout cas rapprocher les valeurs de référence au niveau communautaire et ensuite seulement les définir à ce niveau; la marge de liberté de la politique nationale se trouve dès lors communautairement limitée.

Il est évident qu'une telle évolution ne peut s'accomplir sans conséquences pour la structure institutionnelle de la Communauté. L'étape finale est caractérisée par un large transfert de compétences aux organes communautaires. Le rapport du groupe Werner est sans équivoque à ce sujet, même s'il ne décrit pas en détail les mécanismes institutionnels. Le plan par étapes suit des exigences tout à fait objectives. Un centre communautaire de décision économique est tout aussi indispensable qu'un système communautaire de banques centrales communautaires. Ce centre de décision économique doit répondre politiquement de ses actes devant un parlement européen. Le transfert de compétences doit évidemment avoir aussi des répercussions sur la légitimation démocratique des délégués européens.

C'est ainsi que le plan par étapes donnera les impulsions nécessaires pour que ce qui est réclamé depuis des années, à savoir un renforcement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen, s'inscrive dans les faits.

L'évolution de la Communauté vers une union économique et monétaire, qui doit conduire à ce que les décisions relatives à l'orientation générale de la politique économique, à la croissance et à la stabilité soient prises de plus en plus au plan communautaire, ne sera pas non plus sans effets sur les autres domaines du "développement interne". Le plan par étapes ne peut être vu de façon isolée. Une atténuation des disparités régionales est souhaitable au fur et à mesure de la réalisation du plan par étapes afin par exemple d'éviter, au sein de la Communauté, des tensions sociales qui pourraient remettre en question l'union économique et monétaire. Il en est de même pour les autres disparités sociales; la Communauté doit devenir, au cours de cette décennie, la région du monde socialement la plus avancée. Dans une politique technologique dépassant le cadre du traité de Rome, la Communauté doit également s'élargir à cette dimension importante. Une large harmonisation de la politique fiscale est tout aussi nécessaire pour supprimer définitivement les contrôles aux frontières intérieures de la Communauté que pour rapprocher les instruments de la politique fiscale dans le cadre du plan par étapes — tout cela signifie que dans d'autres secteurs aussi la nécessité croît de progrès rapides et constants.

Ce que La Haye a à nouveau confirmé comme étant le but de la politique d'intégration, il s'agit à présent de le mettre en oeuvre à l'aide du plan par étapes et d'élargir ainsi la perspective des traités de Rome. Le projet est ambitieux. Mais la nécessité l'exige. Cela devrait nous remplir de confiance même si, assurément, il reste encore de nombreux et délicats problèmes à résoudre. En tout cas, le plan par étapes renforce considérablement le caractère politique de la Communauté. Je ne crains pas de le dire: pour qui reste sceptique devant la politique menée par le gouvernement fédéral à l'égard des pays de l'Est, le comportement de ce gouvernement vis-à-vis des problèmes de l'union économique et monétaire devrait lui permettre de mesurer la volonté d'intégration de ce même gouvernement.

(Communautés européennes, n° 12, décembre 1970)

III. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Lettre du secrétaire de la Commission italienne du Mouvement fédéraliste européen sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, et prises de position des partis

Le 24 septembre 1970, M. Mario Albertini, secrétaire de la Commission italienne du Mouvement fédéraliste européen, a adressé la lettre suivante aux secrétaires des partis militant pour l'Europe.

“Le développement de l'intégration européenne a placé les gouvernements nationaux face aux problèmes de l'unification monétaire, de la coordination et de l'unification des politiques économiques ainsi que de l'unité politique dans le cadre d'un premier groupe d'Etats européens. Des problèmes de ce genre, qui ne se posent que dans des circonstances historiques exceptionnelles, ne sauraient être vus à la lumière d'un processus politique normal, ni être résolus par l'action politique courante.

Quelques points apparaissent toutefois avec évidence. Ces problèmes mettent en jeu le destin historique de l'Europe. Leur solution définitive implique indubitablement la création d'un ordre politique au niveau européen, et, plus précisément, la création d'un premier noyau fédéral. Il ne peut y avoir de monnaie, de politique économique, d'unité politique sans Etat. D'autre part, le fait que ces problèmes soient en discussion montre que les Etats nationaux sont en train de perdre leurs fonctions essentielles met en évidence les racines mêmes des difficultés croissantes que rencontre le processus politique et impose enfin que l'on adapte l'analyse de la situation et l'élaboration de l'action à la nature des problèmes en cause.

Il s'agit dès lors de considérer:

- 1) que ces problèmes européens ont une telle importance pour la situation intérieure et internationale des Etats qu'il n'est pas possible de concevoir et de mettre en oeuvre une politique de développement social dans un ordre démocratique sans définir avec clarté les étapes intermédiaires et l'objectif final de la solution recherchée et sans s'attacher avec ténacité à les résoudre;
- 2) que la nature de ces problèmes est propre à mettre en jeu les aspects fondamentaux de la vie politique, depuis le droit des citoyens à participer aux options décisives présidant à leurs destinées jusqu'à la position des partis et des syndicats et à la répartition des compétences entre l'Europe et les Etats;
- 3) que ces problèmes, du fait de leur nature, ne peuvent être abordés et résolus que sur la base de l'unité populaire la plus large possible, à savoir de la convergence des partis démocratiques et européens, quelles que soient leurs positions au sein des gouvernements ou de l'opposition dans les différents Etats;
- 4) que cette unité ne saurait exister sans un point de ralliement tangible des partis afin que les citoyens sentent cette unité, lui accordent leur soutien et lui impriment une orientation;
- 5) que la formation de cette unité populaire, s'appuyant sur une référence systématique (tel le C.L.N. de la Résistance ou mieux encore la Société nationale pour la création de l'Etat italien), doit précéder et non pas suivre l'élection générale du Parlement européen ou des élections unilatérales en Italie ou en d'autres Etats. Il est évident que de telles élections qui ne pourront encore assumer leur fonction normale d'option d'une ligne gouvernementale porteront, de par leur nature d'appel au peuple, c'est-à-dire à la source de la souveraineté, et par le caractère des problèmes européens en discussion, sur la question fondamentale de l'organisation démocratique de l'Europe et des Etats.

Grâce à la présentation d'une loi d'initiative populaire en vue de l'élection au suffrage universel direct des délégués italiens au Parlement européen, qui a déjà suscité des initiatives analogues en Belgique et aux Pays-Bas et trouvé un certain écho en Allemagne, alors qu'elle croupit de manière inexplicable pour ne pas dire coupable en Italie, grâce aussi aux traditions historiques de l'Italie qui a connu

les conséquences de l'unification manquée à la fin du quinzième siècle et expérimenté la logique de l'unification politique au siècle dernier, notre pays peut mettre en oeuvre, avec moins de difficultés que d'autres, le premier stade de cette gestation difficile mais nécessaire de la politique européenne des prochaines années.

Ceci dit, la Commission italienne du M.F.E., fidèle à son rôle d'incitation et d'initiative, vous invite à prendre en considération la possibilité de consacrer une session officielle du principal organe directeur de votre parti, comme des autres partis démocratiques et européens, à une rencontre avec l'organe directeur de la Commission italienne du M.F.E. afin de discuter conjointement, sur la base d'un rapport du parti et d'un rapport du M.F.E., du projet de loi d'initiative populaire et du caractère de l'action à promouvoir à l'égard des problèmes européens qui se posent actuellement.

La Commission italienne du M.F.E. se rend parfaitement compte du caractère exceptionnel de cette invitation. Mais l'heure de l'Europe a sonné et je vous prie, personnellement, de lire, avant de fixer une orientation, une note rédigée par Luigi Einaudi, alors président en exercice de la République italienne, note dans laquelle il exprime mieux que quiconque le caractère de l'heure historique que nous vivons et le destin de l'Italie comme celui des autres pays européens."

La délégation de la Commission italienne du M.F.E. a déjà rencontré les dirigeants du parti libéral italien (15 octobre), du parti socialiste unifié (11 novembre) et du parti socialiste italien (18 novembre).

A l'issue des débats avec le P.L.I., la nécessité a été reconnue d'entreprendre une action globale et collective dont les étapes principales seraient :

- a) l'adoption en Italie et dans les autres pays de lois visant à l'élection directe des membres du Parlement européen;
- b) l'examen des pouvoirs essentiels dont devra être doté le Parlement européen;
- c) des études portant sur l'adoption possible de ces pouvoirs, compte tenu de la situation politique déterminée par les élections et tendant à la création d'une structure fédérale dans le contexte de la future union économique et politique.

Dans le communiqué final publié à la suite de la rencontre avec le P.S.U., il apparaît que le secrétaire du P.S.U., M. Mauro Ferri, a confirmé l'engagement de son parti au sein du Parlement et du gouvernement à mener une politique européenne en ce sens. On peut lire dans le communiqué que la prochaine direction du P.S.U. sera appelée à examiner l'engagement du parti sur les problèmes de la construction démocratique de l'Europe, et à considérer en particulier la manière de parvenir promptement à l'adoption du projet de loi 706, d'initiative populaire, tendant à l'élection au suffrage universel de la délégation italienne au Parlement européen.

A l'issue des travaux avec le P.S.I., l'accord s'est réalisé sur les points suivants:

- 1) pour les Européens, surtout pour les travailleurs et les jeunes, il ne peut y avoir d'avenir sûr et démocratique si l'on ne dépasse pas les Etats nationaux, leurs frontières et leurs divergences d'intérêts, et si l'on ne crée pas les Etats unis d'Europe, comme le prouvent les expériences réalisées au cours du processus d'intégration et les profonds changements intervenus dans la situation mondiale;
- 2) les perspectives de relance de l'unité politique qui résultent de la conférence au sommet de La Haye menacent de disparaître en raison de la résistance toujours active de certains milieux sociaux et de forces politiques qui s'opposent à la démocratisation et au développement supranational de la Communauté et qui ne sont prêtes à accorder leur concours que pour les formes de coopération économique propres à leur assurer le maintien des positions acquises dans la société et dans l'économie. Mais ce n'est pas ainsi que les forces populaires et la jeunesse se sentiront engagées dans la bataille pour l'Europe; la Communauté ne pourra ainsi être ni autonome ni en mesure d'assumer les tâches qui lui incombent dans le monde d'aujourd'hui et dans celui de demain, et sera considérée avec suspicion par les pays tiers en voie de développement;
- 3) devant le danger d'un tel retour en arrière, les partis démocratiques, et notamment les partis socialistes, doivent s'employer à tout mettre en oeuvre et à user de leur influence politique pour relancer et conditionner le processus d'intégration communautaire;
- 4) les traités constituent certes une base appropriée pour une évolution de la Communauté allant au-delà des objectifs initiaux, de portée forcément limitée, mais ce ne sera le cas que s'il existe une volonté politique de les

appliquer et de les perfectionner en vue de l'objectif final de la création des Etats unis d'Europe;

- 5) l'objectif immédiat de cette évolution est le suivant: le Conseil, qui a eu jusqu'ici le caractère d'une conférence intergouvernementale, doit assumer son rôle d'institution communautaire en mettant fin à la pratique de la négociation de compromis destinée à préserver les intérêts particuliers présumés d'importance nationale et en statuant à la majorité sur les propositions élaborées en toute autonomie par la Commission; le Parlement européen sera mis à même d'exercer son contrôle démocratique ainsi que son pouvoir législatif et ses membres seront élus au suffrage universel direct: les gouvernements, pour prouver leur volonté de sortir de l'étroit domaine économique et d'accéder à une politique générale commune, réaliseront une coordination permanente et étroite de leurs politiques étrangères, ce qui constituera la base et la condition de la réalisation de l'unification européenne grâce à la mise en oeuvre des politiques communes;

- 6) l'adhésion à la Communauté de tous les pays démocratiques européens en mesure d'en faire partie et qui manifestent cette intention est importante. Les négociations d'adhésion, notamment avec l'Angleterre, la Norvège, le Danemark et l'Irlande, doivent être animées de la volonté de les conclure positivement à bref délai. La Communauté ne doit pas s'élargir pour servir les intérêts des Etats qui en font partie, mais afin d'être mieux équipée pour coopérer sur le plan mondial et pour assumer sa part d'efforts en vue d'assurer la paix et la justice sociale, notamment en faveur des pays en voie de développement.

A la lumière de ces considérations, les deux délégations reconnaissent qu'il est important et urgent que l'Italie adopte la loi d'initiative populaire visant à l'élection directe des délégués italiens au Parlement européen et lui apporte les amendements techniques, éventuellement nécessaires; elles s'engagent par ailleurs à mobiliser l'opinion publique en faveur de cette initiative importante.

Le 16 octobre dernier, M. Emilio Colombo, président du Conseil, a reçu M. Malagodi, secrétaire général du P.L.I., ainsi que le professeur Albertini; ceux-ci ont souligné qu'il convenait d'accélérer la procédure parlementaire relative à la loi sur l'élection au suffrage universel des membres du Parlement

européen. Le président du Conseil a approuvé cette initiative et a promis l'appui de son gouvernement et le sien propre. Il a notamment chargé M. Russo, ministre chargé des relations avec le Parlement, de hâter la procédure de discussion du projet de loi d'initiative populaire.

(M.F.E. — Commission italienne, lettre du 24 septembre 1970;
Corriere della Sera, 16-17 octobre 1970;
Umanità, 11-12 novembre 1970;
Avanti, 22 novembre 1970)

2. L'association pour le soutien du général de Gaulle, et l'élargissement du Marché commun

L'association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle, que préside M. Pierre Lefranc, consacre le dernier numéro de son bulletin à l'évolution de l'unité européenne et à l'élargissement de la C.E.E. On peut y lire:

“Une négociation cruciale est engagée. Nous voici donc, alors que le général de Gaulle avait pu légitimement hésiter à le faire, embarqués dans une aventure dont nous ne saurions trop souligner l'importance et les périls. Les intérêts vitaux de la France, qu'ils soient économiques ou politiques, se trouvent mis en cause dans cette entreprise. Certes, nous pouvons empêcher que des atteintes injustifiées soient portées à la politique agricole commune. Certes, nous pouvons empêcher que, d'élargissement en élargissement, nous ne soyons conduits à la transformation de la Communauté européenne en une communauté atlantique. Nous avons les moyens diplomatiques et juridiques de nous opposer à de telles entreprises, mais encore faut-il avoir la volonté politique de nous en servir.

Si nous n'avions pas le courage de le faire, nous aboutirions aux résultats mêmes que le général de Gaulle a cherché à éviter toutes ces dernières années. Ce serait une catastrophe pour l'unité européenne.

Avec la négociation qui s'est ouverte, le gouvernement se trouve devant un choix. Il nous montrera s'il demeure fidèle à la politique qui a guidé la France pendant plus de dix ans, ou si, à l'exemple des républiques précédentes, il se laisse aller à la facilité, c'est-à-dire à l'effacement de la France. Tous les partisans du général de Gaulle doivent être vigilants devant cette alternative.”

(Le Monde, 21 octobre 1970)

3. Prise de position du Mouvement fédéraliste européen sur la coopération politique et l'élection du Parlement européen au suffrage universel

Le Mouvement fédéraliste européen (Commission nationale française) a pris publiquement position sur "l'insignifiance" des projets gouvernementaux de coopération politique en ces termes:

"La Commission nationale du Mouvement fédéraliste européen, réunie à Paris le 4 octobre 1970, constatant que l'Europe se trouve confrontée aux problèmes posés par son "élargissement", les conséquences de l' "Ostpolitik" allemande, et la recrudescence de la tension internationale, déplore l'insignifiance des projets de coopération politique européenne connus sous le nom de "rapport Davignon".

Le M.F.E. estime que ce ne sont pas des réunions intergouvernementales bi-annuelles qui permettront, comme le suggère le "rapport Davignon", de définir un minimum d'attitude commune au niveau des "Six". Sans une discipline communautaire garantie par des institutions démocratiques, impliquant au moins le vote majoritaire au sein du Conseil des ministres, un véritable contrôle parlementaire européen, émanant du suffrage populaire, l'association effective des partenaires sociaux aux décisions prises par l'Exécutif européen, il deviendra rapidement impossible de contenir les forces divergentes et même de sauvegarder ce qui a été acquis.

C'est pourquoi la Commission nationale du M.F.E. fait sienne la décision du Comité central des fédéralistes européens, réuni le 27 septembre dernier à Strasbourg, de lancer une campagne populaire pour l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, le renforcement de son pouvoir de contrôle et l'institution d'un authentique pouvoir législatif pour cette assemblée."

En effet, le Comité central du Mouvement fédéraliste européen s'est réuni à Strasbourg les 26 et 27 septembre, sous la présidence de M. Etienne Hirsch et avec la participation de M. Altiero Spinelli, membre de la Commission européenne.

Le Comité a adopté une résolution dans laquelle, après une analyse de la conjoncture politique européenne (notamment par rapport à la conclusion du traité germano-soviétique, aux négociations en cours pour l'élargissement de la Communauté, et à l'action entreprise en vue de la création d'une union

économique et monétaire), il propose de relancer le thème de l'élargissement au suffrage universel et direct du Parlement européen.

Le Comité considère que, pour des raisons diverses, les projets nationaux qui ont été avancés en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Hollande et au Luxembourg, en vue de l'élection au suffrage universel et direct des délégués des parlements nationaux, se trouvent dans une impasse. En outre, ils n'offrent pas une solution européenne du problème. Il estime en revanche que la conjoncture européenne actuelle est favorable pour une relance du projet d'élection directe, à l'échelle européenne.

Une campagne d'information populaire placée sous le thème "l'Europe par et pour les Européens" dans ce sens sera par conséquent entreprise par le Mouvement fédéraliste européen, pour entraîner l'opinion publique, les pouvoirs locaux, les forces politiques et syndicales, et finalement les gouvernements dans une action qui puisse aboutir rapidement à l'élection du Parlement européen, qui seule permettra à celui-ci de se doter des pouvoirs nécessaires pour instaurer un contrôle démocratique des institutions devenu désormais indispensable.

A propos de la négociation d'élargissement, le Mouvement fédéraliste européen a notamment préconisé le renforcement du rôle de la Commission et retour au vote majoritaire au sein du Conseil.

(Le Monde, 1er octobre 1970)

4. Congrès 1970 de la section néerlandaise du Mouvement européen

La section néerlandaise du Mouvement européen a tenu son congrès annuel le 3 octobre, à Utrecht.

M. De Koster, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a pris la parole en ces termes: "Ce n'est pas sans une certaine perplexité que je constate que les négociations d'adhésion se déroulent à présent sous le thème: l'élargissement des Communautés n'est plus un problème politique mais technique. Cette attitude constitue déjà un progrès appréciable par rapport à ce qui se passait l'année dernière. Elle implique qu'un veto politique est à présent exclu. Je me demande néanmoins si cette attitude neutre et réaliste suffira à mener les négociations à bonne fin. La multiplicité des intérêts commerciaux et financiers et des problèmes techniques complexes provoquera inévitablement dans les négocia-

tions un certain nombre de points morts qui, j'en suis convaincu, ne pourront être surmontés que sous l'effet d'une volonté politique. L'absence de veto politique ne suffira pas à assurer le déroulement harmonieux de ces négociations extrêmement complexes; il y faudra de surcroît la ferme volonté politique de faire participer l'Angleterre, l'Irlande et les pays scandinaves au processus d'unification européenne."

M. De Koster part de l'hypothèse que cette volonté politique est présente chez tous les intéressés. "Si pour l'une ou l'autre raison cette hypothèse devait être démentie par les faits, il en résulterait sans aucun doute une situation particulièrement grave qui pourrait même signifier la fin de la poursuite de l'intégration européenne. Le secrétaire d'Etat estime que si pendant les dix prochaines années les Communautés européennes ne se rapprochent pas sensiblement du but final, à savoir une fédération de l'Europe occidentale, il n'est nullement illusoire de penser que "toute la conception et l'idéal de l'unification européenne en perdraient leurs bases".

De l'avis de M. De Koster les Communautés devront à l'avenir se développer principalement dans deux directions: sur le plan des relations extérieures de la Communauté élargie, où il faudra définir la position de l'Europe dans le monde, et sur le plan de l'intégration politique, où il faudra évoluer vers une structure fédérale. En ce qui concerne les relations extérieures, le secrétaire d'Etat estime que l'élargissement aura pour effet de mettre davantage l'accent sur les relations entre l'Europe et le monde en voie de développement. "La quête de la prospérité centrée sur l'Europe ne constituera pas une incitation politique suffisante pour préserver l'enthousiasme à l'égard du processus d'intégration; elle devra être complétée et transcendée par une ambition plus vaste, visant à se servir de la prospérité et de l'influence de l'Europe pour parvenir à des relations plus harmonieuses entre la partie hautement industrialisée de l'humanité et la grande masse de la population mondiale qui se trouve à la limite du minimum vital."

En ce qui concerne l'unification politique, M. De Koster estime que le rapport Davignon devrait permettre d'aborder le problème de la fédération européenne dans ses dimensions réelles. A son avis, le gouvernement néerlandais est tout indiqué pour jouer un rôle en la matière, "la plupart de nos partenaires ne se montrant guère enthousiastes".

Prenant position sur la politique étrangère que devrait suivre une Europe unie, M. Schmelzer, président du groupe K.V.P. à la Seconde Chambre, est parti du principe que le processus d'intégration doit aboutir à la formation des Etats unis

d'Europe. Parlant du régime institutionnel d'une politique étrangère commune de la Communauté, il déclara qu'au stade final (les Etats unis d'Europe constituant une communauté politique) les décisions politiques devront naturellement être prises par le gouvernement européen et plus précisément par le ministre européen des affaires étrangères, après consultation d'un Sénat européen et sous le contrôle du Parlement européen.

Sur trois points, M. Schmelzer va plus loin dans cette prise de position que les ministres dans le rapport Davignon. En effet, les ministres ne parlent pas du stade final. En outre, ils se bornent provisoirement à la politique étrangère au sens strict et n'indiquent pas de nouveaux objectifs, telle la contribution à la détente mondiale par une participation active de l'Europe à la solution pacifique des conflits politiques, militaires et économiques que connaît le monde. Citons parmi les autres objectifs indiqués par M. Schmelzer, la coopération au développement, avec les pays pauvres, la coopération culturelle, scientifique et technologique, ainsi que la défense de la Communauté. En troisième lieu, le rapport Davignon ne prévoit pas de délais pour la réalisation de la coopération politique. M. Schmelzer, lui, propose un calendrier: jusqu'en 1975, consultation et information, ainsi qu'action commune là où c'est nécessaire. Jusqu'en 1980, renforcement de la coordination des politiques étrangères et décisions majoritaires dans des cas qui devront être précisés. Enfin, après 1980, intégration de la politique étrangère.

La différence fondamentale entre la conception de M. Schmelzer et le rapport Davignon réside dans le fait que le premier voit dans la Communauté européenne actuelle l'amorce d'une politique étrangère commune, alors que le rapport Davignon ne veut intéresser la Commission européenne aux travaux des ministres que lorsqu'ils peuvent avoir des conséquences pour la Communauté. Le rapport Davignon propose de confier la préparation des rencontres interministérielles, qui sont proposées, à de hauts fonctionnaires des ministères. M. Schmelzer, lui, veut confier cette tâche aux représentants permanents des gouvernements auprès des Communautés européennes, estimant qu'ils sont le plus étroitement associés à la vie des Communautés.

M. von Dohnanyi, secrétaire d'Etat à la culture et aux sciences de la République fédérale d'Allemagne, exposant ses vues sur une politique européenne en matière technologique, qu'il voit principalement comme une coopération entre les gouvernements et les milieux industriels, s'est montré très perplexe quant aux possibilités de constituer à bref délai les Etats unis d'Europe. A son avis, le fait d'exiger la création des Etats unis d'Europe, ainsi que l'harmonisation totale des

politiques monétaires résulterait d'une méconnaissance des difficultés que présente un processus d'intégration démocratique.

M. von Dohnanyi estime dès lors qu'il faut revoir certaines options fondamentales en matière de politique européenne. Si l'on tient fermement à l'établissement de structures supranationales juridiquement parfaites, on fait une politique européenne d'avenir. L'orateur plaide en faveur d'une politique "de l'Europe d'aujourd'hui", où l'idéal dogmatique des Etats unis d'Europe ne ferait plus obstacle aux activités européennes des gouvernements nationaux. M. von Dohnanyi fait remarquer que cette conception n'est pas purement théorique, mais qu'elle a été à la base des propositions de l'Allemagne qui ont contribué à trouver des solutions aux problèmes d'Euratom au Conseil de ministres. En tout cas, une politique technologique réaliste devra tenir compte de l'existence d'un grand nombre d'Etats qui assument les responsabilités politiques et sont donc en mesure de prendre des décisions. C'est pourquoi il juge nécessaire non seulement que la Commission européenne fasse des propositions en matière de politique industrielle, mais également que les Etats européens définissent des objectifs européens qu'ils cherchent ensuite, au cours de négociations bilatérales, à faire appuyer par les autres gouvernements. Il estime que les Etats ne peuvent se borner à prendre des décisions dans le cadre d'institutions multilatérales. M. von Dohnanyi propose également d'accorder le titre de ministre aux représentants permanents des Etats membres à Bruxelles, et, en outre, d'intensifier fortement les contacts bilatéraux entre les gouvernements européens.

Les conclusions du groupe de travail "démocratie" dirigé par M. Mozer, membre d'honneur du Mouvement européen, étaient placées sous le signe de l'inquiétude à l'égard d'un processus qui voit l'affaiblissement des structures démocratiques nationales et leur remplacement par un pouvoir qui, à Bruxelles, échappe à tout contrôle. Le groupe n'a cependant pas non plus voulu transposer sans plus les compétences démocratiques du plan national au plan européen, l'intérêt marqué pour le pouvoir démocratique étant également insuffisant sur le plan national. Il ne s'agit pas seulement de la forme, mais également de la substance de la démocratie. La création de partis politiques européens sera nécessaire pour aboutir à de nouvelles structures.

Il fut répondu affirmativement à la question de savoir si l'élection directe du Parlement européen se justifiait avant l'extension de ses pouvoirs. On espère que le Parlement pourra ainsi adopter une position plus indépendante à l'égard du Conseil. D'autre part, le groupe a estimé que le Parlement européen n'a pas fait

tout ce qu'il aurait pu faire pour conserver ou étendre ses compétences. Les progrès en matière d'union monétaire doivent aller de pair avec un accroissement progressif de l'influence du Parlement. Le groupe estime que ces deux problèmes doivent être liés.

(Nieuw Europa, novembre 1970;
De Nederlandse Onderneming, 11 novembre 1970)

5. Congrès italien des licenciés en sciences économiques et commerciales sur l'harmonisation des législations des pays de la C.E.E. relatives aux sociétés

Du 6 au 12 octobre s'est déroulé à Rome le XVIIe Congrès italien des licenciés en sciences économiques et commerciales, sur le thème "Harmonisation de la législation des pays du Marché commun en matière de fusions et de concentrations de sociétés, aux fins notamment d'une meilleure politique en matière d'investissements". A cette occasion, une motion a été adoptée: "Le Congrès, ayant pris acte des communications et des interventions sur cette question, souligne qu'en l'état actuel des choses les fusions internationales rencontrent des difficultés juridiques insurmontables, notamment en ce qui concerne les domaines du droit civil et fiscal et que, par conséquent, la concentration au sens économique, réalisée surtout par le biais de la participation au contrôle par l'acquisition d'actions, s'avère comme étant la solution la mieux adaptée du point de vue de l'efficacité. La diversité des régimes de la circulation des actions constitue un grave obstacle à la réglementation de ces rapports. Le caractère nominatif de ces actions n'existant, parmi tous les Etats membres, qu'en Italie cause une distorsion au détriment de notre pays en ce qui concerne la localisation des investissements de capitaux.

Le Congrès estime par ailleurs que la diversité des réglementations du travail dans les pays de la Communauté constitue un autre obstacle à l'intégration économique, et ceci notamment pour l'Italie en raison tant de l'absence de réglementation du droit de grève, due à la non-application des articles 39 et 40 de la constitution, que de l'absence d'une réglementation globale des rapports de travail portant sur les droits et les devoirs, réglementation pour laquelle une solution satisfaisante n'a pas encore été trouvée dans le statut des travailleurs. La cogestion, qui a été expérimentée de manière positive en Allemagne, n'a pas jusqu'ici d'équivalents dans les autres Etats de la Communauté. Son extension permettrait des relations directes entre les entreprises et leurs collaborateurs, avec des résultats qui ne pourraient être que constructifs.

Le Congrès, après avoir souligné que l'absence d'harmonisation tant des normes régissant la réglementation des sociétés par actions que de leur fiscalité constitue un autre obstacle sérieux à l'intégration européenne, souhaite que:

- 1) les directives de la C.E.E. en matière de sociétés soient coordonnées indépendamment de l'époque à laquelle elles ont été formulées, afin d'éviter des applications désordonnées dans le système juridique des différents Etats qui empêcheraient d'obtenir le résultat désiré;
- 2) les directives de la C.E.E. soient formulées de façon à éviter tout pouvoir discrétionnaire des Etats membres en matière d'application;
- 3) la réalisation de l'unité européenne, à l'égard de laquelle les licenciés en sciences économiques et commerciales se sentent engagés, constitue un objectif permanent vers lequel doivent converger les activités des Etats membres tendant à surmonter tous les obstacles et toutes les difficultés s'opposant dans la pratique à cette réalisation.

(Il Sole – 24 Ore, 13 octobre 1970)

6. Lettre de M. Berg, président de la B.D.I. (Fédération de l'Industrie Allemande), adressée à M. Mills au sujet du "Trade Act of 1970"

Les débats du Sénat américain, sur le "Trade Act of 1970", sont entrés dans une phase décisive. C'est ce qu'a souligné, le 16 octobre 1970, la Fédération de l'Industrie Allemande (B.D.I.). La commission des finances du Sénat a adopté, le 13 octobre 1970, le projet de loi par 9 voix contre 3 et l'a incorporé au "Social Security Bill".

Selon la B.D.I., la commission des finances a adopté le projet de loi dans la version approuvée le 11 août 1970 par le "House Ways and Means Committee", version dont la B.D.I. a entretenu les membres de la commission du commerce extérieur dans ses circulaires du 26 août et du 10 septembre 1970. Cependant, deux éléments importants du projet n'ont pas été approuvés et ont même fait l'objet d'une proposition de suppression, à savoir:

1. Le titre IV de la loi concernant la Domestic International Sales Corporation (D.I.S.C.) qui prévoit des allègements fiscaux en faveur de telles sociétés afin de favoriser les exportations. La suppression est justifiée par le fait que les

exportations ne seraient que faiblement stimulées par les allègements fiscaux, alors que les gains des sociétés augmenteraient considérablement.

2. Les pleins pouvoirs du président en ce qui concerne la suppression de l' "American Selling Price Systems" (A.S.P.).

Une incertitude totale subsiste quant à la suite que le Sénat donnera aux propositions de sa commission des finances. Du fait de leur incorporation à la législation sociale, le président, qui attache beaucoup d'intérêt à l'adoption prochaine de cette législation, pourra difficilement user de son droit de veto.

La position du "Ways and Means Committee", et notamment celle de son président Mills, revêt donc une importance particulière. Aussi, le président de la B.D.I., M. Fritz Berg, a-t-il, dans une lettre personnelle adressée à M. Mills, exposé une nouvelle fois les objections qu'appelle le projet de loi dans sa rédaction actuelle.

La lettre de M. Berg à M. Mills, président du "Ways and Means Committee", est ainsi rédigée: "Vous recevrez ces jours-ci, j'en suis sûr, bon nombre d'avis sur les aspects commerciaux et économiques du Trade Bill 1970. Au cours de nombreux entretiens j'ai pu vous exposer mon point de vue et vous savez quelle importance politique j'attache précisément à cette loi qui, débordant largement le cadre de la politique commerciale, aura une influence décisive sur les relations de votre pays avec les autres Etats du monde occidental.

Je sais les efforts que vous avez entrepris pour trouver un compromis entre le souci de mettre davantage la production américaine à l'abri des importations et l'intérêt que portent les Etats-Unis et tous les autres pays occidentaux à la garantie de la liberté des échanges mondiaux sur la base des principes du G.A.T.T. C'est pourquoi j'ai insisté auprès du gouvernement fédéral, auprès des institutions de la Communauté économique européenne à Bruxelles ainsi que des milieux étrangers compétents, officiels et privés, pour que l'on cherche, par des négociations entre le gouvernement des Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux, à trouver des solutions aux problèmes urgents de politique commerciale dont le Congrès américain est actuellement saisi. Je me réjouis vivement de ce que ces négociations aient été engagées avec la participation de la Commission C.E.E. de Bruxelles et qu'elles semblent avoir de fortes chances de réussir.

Il est certain que l'adoption du Trade Bill, dans sa version actuelle, compromettrait fortement ces tentatives d'aboutir à un règlement. Avant que ne débutent les débats décisifs du Congrès sur le projet de loi, je me vois donc dans l'obligation de vous exposer une nouvelle fois les objections que l'industrie allemande formule à l'égard de parties importantes du Trade Bill. Ces objections sont partagées par les autres fédérations industrielles des pays de la Communauté économique européenne. Nous craignons avant tout que le gouvernement américain ne soit contraint ou tenu, par l'introduction obligatoire de quotas d'importation pour les textiles — dont les fibres et les fils synthétiques — et les souliers ainsi que par une application plus rigoureuse de la clause de sauvegarde, de prendre des mesures qui ne soient pas compatibles avec les règles du G.A.T.T. ou autorisent les partenaires commerciaux intéressés à user de rétorsion. Une même préoccupation nous inspire la partie de la loi qui prévoit des mesures d'encouragement fiscales pour les exportations américaines. Un premier examen nous fait craindre qu'en l'occurrence également les règles du G.A.T.T. ne soient violées.

Indépendamment de ces objections d'ordre commercial, j'aimerais souligner encore une fois ma crainte que le gouvernement américain ne soit contraint de suivre une voie qui pourrait compromettre sérieusement la coopération internationale en matière d'échanges et aggraver pour longtemps les relations politiques à un moment où la tension entre l'Est et l'Ouest ne cesse de croître. Rien ne serait plus dangereux pour le climat politique général qu'une escalade dans le domaine commercial résultant de mesures prises unilatéralement pour un quelconque pays."

(Handelsblatt, 9 novembre 1970)

7. Prise de position du Conseil national italien de l'économie et du travail et réactions des syndicats au plan Mansholt

Au début de novembre, l'assemblée du Conseil national de l'économie et du travail (C.N.E.L.) a conclu l'examen du schéma des "observations et propositions" sur la réforme de l'agriculture dans la C.E.E.

Dans les conclusions adoptées, le C.N.E.L. se rallie à l'objectif fondamental du "Mémorandum Mansholt", qui consiste "surtout à élever le revenu des agriculteurs pour le rendre comparable à celui des autres secteurs, grâce à la restructuration de l'agriculture dans le cadre d'un système industriel moderne".

Il faut cependant analyser — affirme encore le C.N.E.L. dans le document adopté — certains points du “Mémoire”, et notamment les propositions sur l’amélioration des structures de production et de commercialisation, l’efficacité des mesures proposées pour la réduction des excédents et des charges financières qui en découlent et enfin l’harmonisation des politiques proposées par les programmes régionaux de développement économique, dans les régions où il faut procéder à une restructuration agricole.

Selon le C.N.E.L., il faut, en Italie, répondre à la nécessité de dimensions accrues et d’une efficacité plus grande des exploitations agricoles en travaillant concrètement à l’évolution de l’exploitation familiale actuelle, qui est susceptible de transformation, vers des formes plus structurées et plus modernes. Cette évolution pose des difficultés qui ne peuvent être surmontées que par une politique systématique de développement agricole, réalisée en fonction des besoins différents des régions agricoles, sur la base de plans sectoriels précis et à l’aide d’instruments adaptés d’intervention publique s’insérant dans les institutions régionales, notamment par l’intermédiaire des associations de développement.

La perspective de créer dans d’autres secteurs de production de nouveaux emplois pour donner du travail à la main-d’oeuvre libérée de l’agriculture doit, toujours selon le C.N.E.L., être envisagée en liaison avec l’adoption d’une politique économique nationale et communautaire, destinée à régler les problèmes de l’emploi par une politique active du marché du travail.

Quant à la politique sociale, le C.N.E.L. propose de favoriser l’élimination des disparités existant actuellement entre les prestations sociales des travailleurs agricoles, autonomes et indépendants, et celles dont bénéficient les travailleurs des autres secteurs, de subordonner l’octroi aux entreprises de crédits publics ou bénéficiant de facilités de la part de l’Etat à l’institution de contrats de travail et de favoriser l’harmonisation des législations et des mesures concernant la politique en matière de main-d’oeuvre.

A l’issue des travaux, deux déclarations ont été publiées. Dans l’une, signée par M. Gaetani et autres, il est souhaité que soient prévues dans le plan de restructuration agricole des interventions appropriées en vue de garantir la vitalité économique des régions sous-développées et l’indispensable promotion civique et sociale de leurs populations. Dans l’autre, présentée par les conseillers Francesconi, Marcone et Dalla Chiesa, il est souligné que la restructuration de l’agriculture en Italie devra s’appuyer sur le développement de

l'exploitation familiale et rurale ainsi que de l'agriculture de groupe, sous forme de coopératives et d'associations. A cet effet, il est souhaitable que de nouvelles propositions sur le fermage soient adoptées.

Des réserves et des critiques à l'égard de la position du C.N.E.L. ont été émises par les syndicats, et les amendements au document sur le plan Mansholt ont été repoussés. A l'issue des travaux, les représentants de la C.G.I.L. (Confédération italienne du travail), de l'U.I.L. (Union italienne du travail) et de la C.I.S.L. (Confédération italienne des syndicats de travailleurs) ont présenté la déclaration commune suivante:

“Les soussignés soulignent la nécessité d'une restructuration de l'agriculture communautaire tenant compte des particularités de l'agriculture italienne par rapport à celle des autres pays. En Italie, en effet, la restructuration de l'agriculture devra s'appuyer sur le développement de l'exploitation familiale et rurale et sur l'agriculture de groupe, notamment les coopératives et les associations. A cette fin, il est particulièrement urgent que la Chambre adopte le projet de réforme sur le fermage déjà voté par le Sénat et en même temps supprime le contrat de fermage et de métayage. La prévision du “Mémorandum”, selon laquelle il faudrait parvenir à réduire considérablement la superficie utilisée et la main-d'oeuvre employée, doit être soigneusement examinée et en tout cas mise en oeuvre graduellement pour garantir la compatibilité des politiques et des interventions assurant la vitalité économique de toutes les régions et des niveaux d'emploi élevés. Même les mesures prévues visant à réduire la production ne peuvent faire abstraction de la nécessité primordiale de développer la consommation, aujourd'hui encore trop limitée, dans de vastes régions communautaires et extra-communautaires en raison des prix excessifs à la consommation.”

(L'Unità, 14 novembre 1970;
Mondo Agricolo, 15 novembre 1970)

8. Le gouverneur de la Banque nationale de Belgique en faveur de la création rapide du Fonds européen de coopération monétaire

M. Ansiaux, gouverneur de la Banque nationale de Belgique et membre du groupe Werner, a fait un exposé le 4 novembre à la Société royale d'économie politique sur l'union économique et monétaire.

L'orateur s'est déclaré confiant dans la réalisation de cette union si du moins deux conditions sont remplies: en premier lieu, la volonté politique exprimée à La Haye doit rester vivante dans les prochaines années; il est nécessaire en deuxième lieu de mettre en place aussitôt que possible les instruments indispensables à la réalisation de l'union. M. Ansiaux est d'avis que le Fonds européen de coopération monétaire doit commencer à fonctionner aussitôt que possible. Le rapport Werner prévoit que ce Fonds interviendra seulement dans la deuxième étape. Pour M. Ansiaux, dès le début, le Fonds aurait un rôle important à jouer surtout pour l'octroi de l'aide nécessaire aux pays qui ont un déficit de balance des paiements. C'est aussi le Fonds qui pourrait faciliter la coordination des interventions — en dollars sur le marché des changes —, coordination nécessaire pour réduire les marges des taux de change. A l'égard des pays tiers, l'action du Fonds permettrait d'affermir la personnalité de la Communauté parce qu'il prendra les décisions en matière d'avoirs en dollars que la Communauté va accumuler sous forme d'excédents de la balance des paiements.

M. Ansiaux a insisté sur la notion de "système communautaire des banques centrales" tel qu'il est prévu dans le rapport Werner. A son avis, le mot "système" doit être accepté dans le sens de l'expression américaine de "Federal Reserve System" sans cependant en conclure que le système européen sera une copie du système américain.

(De Standaard, 7-8 novembre 1970;
Le Soir. 8-9 novembre 1970)

9. Conférence de presse du président de la "Confindustria" à Londres

A l'occasion de leur visite officielle en Grande-Bretagne, les principaux dirigeants de la "Confindustria" (Confédération générale de l'industrie italienne) ont rencontré les dirigeants du gouvernement et de l'industrie, des parlementaires, des dirigeants syndicaux et de hauts fonctionnaires de l'administration britannique.

Le 4 novembre, le président de la "Confindustria", M. Lombardi, en réponse à certaines demandes qui lui avaient été posées par des journalistes italiens, a brièvement résumé les principaux points discutés lors de ces rencontres: le tournant de la politique générale en matière de problèmes économiques, le Marché commun et l'"Industrial Relations Bill", points auxquels il a porté un intérêt particulier.

Pour ce qui est de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, les dirigeants de la "Confindustria" ont put discuter de cette question avec des syndicalistes, des industriels et des dirigeants du gouvernement et des différents groupes parlementaires. Leur attitude a été favorable et coïncide dans une large mesure avec la position des industriels italiens. Il faut, a déclaré M. Lombardi, envisager les problèmes de la participation britannique au Marché commun dans leur ensemble et sur le plan européen, et les apprécier dans la perspective de ce qui devra être une intégration complète.

En Grande-Bretagne, on continue de différents côtés à mettre l'accent sur certains des problèmes qui auront indubitablement une incidence tant sur la balance des paiements que sur l'économie nationale, comme par exemple le problème du "budget" que le pays devra verser à la Communauté. Il convient donc de revoir les dimensions du problème et de l'envisager en termes européens.

S'il est opportun de continuer les négociations, il convient en même temps de tenir compte de la possibilité de toute action parallèle et on peut considérer comme un indice très positif la nouvelle réglementation adoptée par le gouvernement de Londres en matière de subventions à l'agriculture. Cette mesure semble confirmer avec quel sérieux le gouvernement anglais se prépare actuellement à l'intégration européenne.

En ce qui concerne l'adaptation progressive au régime fiscal, qui est considérée comme inévitable, les industriels italiens sont partisans d'une politique économique globale et c'est sur ce terrain que la Communauté devra développer ses lignes directrices.

La question des relations industrielles se pose avec une particulière acuité dans tous les pays développés et actuellement, en Grande-Bretagne, certaines solutions ont été trouvées qui, en règle générale, recueillent l'approbation à la fois du gouvernement, des industriels et des syndicats.

M. Lombardi a attiré l'attention sur le fait que l' "Industrial Relations Bill" ne se présente pas comme une "tunique de Nessus" à imposer aux travailleurs, mais au contraire comme un instrument permettant de faciliter le dialogue entre les différentes forces économiques et de créer un climat favorable à un accroissement de la productivité et de la production.

La nouvelle législation se base sur une philosophie de caractère typiquement libéral. Naturellement, les syndicats formulent certaines réserves sur les aspects spécifiques, mais ne soulèvent pas d'objections fondamentales.

La conférence de presse a également mis en relief le développement de plus en plus favorable de l' "understanding" entre les industriels italiens et les industriels britanniques. Au niveau des contacts avec le gouvernement, on a pu également constater que dans de nombreux secteurs les problèmes italiens et britanniques présentent certaines analogies.

(Il Sole — 24 Ore, 5 novembre 1970)

10. Les jeunes de la section néerlandaise du Mouvement européen demandent un programme électoral européen

Les jeunes de la section néerlandaise du Mouvement européen exigent des partis politiques qu'ils définissent clairement leur attitude à l'égard de l'intégration européenne dans leur programme électoral. En outre, ils demandent que les partis engagent avant 1971 des conversations avec leurs homologues des autres pays européens en vue de créer des partis politiques à l'échelle européenne. Ces exigences sont formulées dans une résolution que les jeunes, réunis en congrès, ont adoptée récemment. Dans une lettre adressée aux organes directeurs des partis, les jeunes déclarent qu'ils seront présents à toutes les réunions de partis et à toutes les réunions électorales afin de poser des questions au cas où les revendications ci-dessus mentionnées ne seraient pas satisfaites.

(Bulletin d'information de la section néerlandaise du Mouvement européen, 5 novembre 1970)

11. L'association allemande pour la protection des épargnants formule des objections à l'encontre du plan Werner

L'association allemande pour la protection des épargnants, qui bénéficie du soutien de la Fédération allemande des instituts de crédits, a soulevé le 9 novembre 1970 des objections à l'encontre du plan par étapes visant à la création d'une union économique et monétaire dans le cadre de la C.E.E. (plan Werner). Le plan ne reflète aucune volonté politique manifeste, il lui manque une ligne directrice et le problème des taux de changes a été mis beaucoup trop en évidence.

On ne sait pas, jusqu'ici, si les membres de la C.E.E. sont réellement disposés à renoncer à des droits souverains essentiels. L'association pour la protection des épargnants considère les premières réactions françaises comme peu encourageantes. Un organe commun de décisions en matière de politique économique ne peut fonctionner que sur la base d'une constitution européenne, une fédération communautaire et des élections directes. Il serait hasardeux de se fier au dynamisme propre du plan Werner.

L'association pour la protection des épargnants se montre surtout sceptique à l'égard des divergences dans l'appréciation du postulat de stabilité dans la C.E.E. Même la Commission européenne a supprimé dans son avis toute référence à une communauté de stabilité — et cela non sans raison — comme cela a été souligné devant la presse à Bonn. Tant que les politiques économiques nationales ne seront pas à l'unisson, les taux de changes doivent pouvoir être modifiés, sinon la monnaie allemande risque de faire les frais de l'intégration.

Un tel sacrifice serait inutile si, au lieu d'adopter des taux de changes fixes, on adoptait des taux flexibles. C'est la voie la plus simple et la plus sûre vers l'intégration. La division du travail, la productivité et le bien-être pourraient ainsi se développer au mieux.

Fort problématique est aussi la réduction envisagée des marges. Cela équivaldrait à faire le deuxième pas avant le premier, c'est-à-dire avant l'harmonisation des politiques conjoncturelles. L'association pour la protection des épargnants critique en outre l'intervention envisagée des banques centrales en ce qui concerne les monnaies de la C.E.E. Elle ouvrirait aux pays déficitaires une nouvelle source internationale de crédits, et ne ferait que croître la pression inflatoire dans les pays excédentaires.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 10 novembre 1970;
Die Welt, 10 novembre 1970)

12. Les agriculteurs allemands s'élèvent contre le "dollar vert"

Les agriculteurs allemands demandent la suspension immédiate du "dollar vert", attendu que l'union économique et monétaire ne pourra être réalisée avant 10 ans. Telle est l'une des principales revendications à laquelle, le 10 novembre 1970, lors de son congrès à Bonn-Bad Godesberg, la fédération des agriculteurs, par la voix de son président Heereman, a déclaré souhaiter voir donner satisfaction.

Le niveau des prix agricoles des Etats membres de la C.E.E. doit être différencié jusqu'à ce que l'on établisse des liens immuables entre les monnaies et les politiques économiques des Etats membres. Cela n'empêche pas que le principe de la responsabilité commune de la politique agricole et son financement commun soient maintenus. La différenciation des prix agricoles communs peut être réalisée sans difficulté sur le plan technique puisque, tout comme auparavant, les impôts indirects qui varient d'un pays à l'autre sont compensés aux frontières intérieures, estime la fédération des agriculteurs.

Un élargissement de la C.E.E. à la Grande-Bretagne, au Danemark, à l'Irlande et à la Norvège, sans une union économique et monétaire, présente, de l'avis de M. Heereman, de grands dangers, et cela pas seulement pour l'agriculture. On peut craindre en effet que des réévaluations et des dévaluations produisent constamment de nouveaux déséquilibres, ce qui empêchera d'atteindre l'objectif de l'élargissement. Mais c'est surtout dans les traités qui seront conclus en vue de l'élargissement de la Communauté qu'il faut trouver une solution pour l'agriculture, afin de lui permettre de participer pleinement, même au cours de la période transitoire et par la suite, à l'évolution des revenus de l'économie dans son ensemble. Il est inconcevable que l'on impose unilatéralement de nouveaux sacrifices à l'agriculture, alors que d'autres secteurs économiques bénéficient uniquement des avantages de cette solution. C'est pourquoi il ne faut pas geler le niveau des prix de la C.E.E. au cours de la période transitoire. De même aucun accord séparé ne doit être conclu avec les pays du Commonwealth et il faut en outre convenir d'une période transitoire aussi courte que possible.

Les agriculteurs allemands exigent un relèvement général du niveau des prix de 10 0/0. C'est ainsi que l'on veut que le prix d'orientation des bovins soit sensiblement relevé afin qu'il soit possible de couvrir les besoins croissants de viande bovine.

Le relèvement du prix du lait, pour rattraper un peu le retard inquiétant des revenus des exploitations qui se consacrent à la culture de céréales fourragères, ne saurait être différé plus longtemps. Il est indispensable d'aligner le prix des céréales fourragères sur le prix du blé tendre, conformément à la valeur fourragère, en vue d'une élimination durable des excédents de blé tendre. Il faudrait de même procéder à des relèvements de prix correspondants pour les autres produits. On attend du gouvernement fédéral qu'il lutte énergiquement à Bruxelles, au Conseil des ministres, pour une amélioration sensible des prix agricoles et qu'il en fasse une condition sine qua non. Au nombre des mesures à prendre immédiatement, le gouvernement fédéral devrait prévoir d'emblée une

augmentation du prix du lait de consommation de 4 0/0 par kg en moyenne, étant entendu que ce prix du lait représenterait le prix minimum de livraison aux laiteries.

Au cours des débats agricoles du Bundestag allemand du 11 novembre 1970, le ministre fédéral de l'économie, M. Schiller, a également parlé du "dollar vert". Il a déclaré à ce sujet: "Par ailleurs, nous nous félicitons que l'agriculture allemande soutienne le plan par étapes en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire européenne. En fait, seuls un parallélisme total et finalement une identité totale dans les mesures de politique économiques et financières nationales au sein de la Communauté européenne et seule une action politique progressivement commune en vue de l'union monétaire ouvriront à l'agriculture allemande de nouvelles perspectives favorables. L'agriculture allemande ne sera plus alors le butoir des déséquilibres qui se produisent dans le secteur monétaire ou dans d'autres secteurs économiques.

Mais ce serait une grave erreur — cela je dois le dire également à l'occasion de cette discussion publique — d'exiger de notre part que le dollar vert soit supprimé en Europe jusqu'à la réalisation de l'union économique et monétaire. Car pour tous les problèmes du dollar vert, que je connais parfaitement depuis les événements de l'année dernière, nous devons constater ce qui suit: si le dollar vert était supprimé justement au cours de cette période intermédiaire, jusqu'au passage à l'union économique et monétaire, nous n'atteindrions jamais le but final d'une véritable union économique et monétaire."

(Deutscher Bundestag, 78e séance, 11 novembre 1970;
Handelsblatt, 11 novembre 1970)

13. Conférence de la section néerlandaise du Mouvement européen des Pays-Bas sur la politique industrielle

Au cours d'une conférence du Mouvement européen qui s'est tenue à Amsterdam le 11 novembre, M. Nelissen, ministre des affaires économiques, s'est déclaré convaincu qu'il sera de plus en plus difficile aux pays des Communautés européennes de se passer d'une politique industrielle de la C.E.E. et que, par conséquent, il s'impose d'en préparer activement la mise en oeuvre. Pour le ministre, les perspectives se sont considérablement améliorées à cet égard depuis quelques années, du fait que les conceptions se sont progressivement rapprochées dans les différents pays et qu'en dépit de divergences de vues sur certains points

précis il apparaît désormais qu'il est possible de s'entendre. Si l'on tarde encore, on risquera de plus en plus de basculer dans les politiques nationalistes, ce qui pourrait même compromettre les résultats acquis. Indépendamment de cet argument plutôt négatif, le ministre Nelissen a tenu à insister sur un élément positif: une politique industrielle de la C.E.E. pourrait être beaucoup plus efficace que la juxtaposition, sans coordination, des politiques des six Etats membres. De plus, une politique communautaire procédant d'une conception commune pourrait être mise au service, dans les meilleures conditions, de l'expansion de l'ensemble de l'industrie de la C.E.E.

M. Van Alphen de Veer, directeur général de l'industrie et du commerce au ministère des affaires économiques, a exposé le point de vue du gouvernement néerlandais, qui peut se résumer ainsi: harmonisation, certes, de la politique des gouvernements nationaux au niveau européen, mais non transfert aux institutions centrales de la C.E.E. de pouvoirs qui leur permettent d'appliquer une politique européenne spécifique. Une politique commune, soit, mais non une politique communautaire.

M. Van Alphen de Veer conçoit la politique industrielle comme l'ensemble de mesures tendant à assurer la poursuite du développement de l'industrie, principal facteur de l'indispensable accroissement du bien-être et des possibilités d'emploi. A l'heure actuelle, le problème n'est plus simplement, selon lui, un problème de création de nouvelles industries, n'importe lesquelles, n'importe où, mais un problème de qualité de la capacité industrielle et de répartition, sur le territoire, d'une activité industrielle qui soit un élément favorable et non un élément défavorable de l'environnement. C'est cette politique qu'appliquent tous les pays de la C.E.E., qui ont à peu près les mêmes problèmes. Il s'agit d'une politique aussi bien horizontale que verticale.

Mais quant à la façon d'aborder pratiquement les problèmes, les différences ne manquent pas d'un pays à l'autre. La nature et la structure des industries nationales sont très différenciées. Les pouvoirs publics exercent sur l'industrie une influence plus ou moins forte selon les pays. Les conceptions qu'ont les milieux industriels du rôle que doivent jouer les pouvoirs publics sont très divergentes. M. Van Alphen de Veer en conclut à la double nécessité d'une politique industrielle nationale et d'une politique industrielle européenne. "Lorsque les façons d'aborder les problèmes sont si différentes, il n'est pas possible de substituer partout, à court terme, à la politique appliquée dans chaque pays, une politique plus ou moins uniforme mise en oeuvre par une institution européenne centrale. Il en résulterait des frictions et des résistances insurmontables."

L'orateur a dénoncé la tendance à limiter autant que possible aux pays de la C.E.E. la coopération entre industries de différents pays et à ne considérer ce même effort de coopération qu'avec une certaine suspicion lorsqu'il porte au-delà de la frontière communautaire. Ce serait à son avis une erreur.

M. Lanser, président de la Fédération nationale des syndicats chrétiens (Christelijk Nationaal Vakverbond), a critiqué le mémorandum de la Commission européenne sur une politique industrielle européenne, mémorandum qui, à son avis, ignore trop l'élément social. La Commission se borne à faire état d'un mémorandum ultérieur, qui sera axé principalement sur la politique sociale. De l'avis des syndicats, c'est une erreur: la politique sociale doit avoir la primauté et la politique industrielle doit être conçue en fonction d'elle. Les travailleurs et leurs organisations doivent pouvoir contribuer, dès le début, et à tous les niveaux, à définir la politique à suivre dans le domaine industriel. L'orateur a également mis en doute le bien-fondé de la position de la Commission selon laquelle la Communauté doit s'abstenir d'interventions dirigistes et doit se borner à éliminer les entraves à la croissance industrielle. Il peut se faire que l'initiative privée et la libre concurrence ne soient pas à la hauteur de la tâche, auquel cas la Commission européenne devra intervenir.

(Nieuw Europa, décembre 1970;

Nieuwe Rotterdamse Courant-Handelsblad, 11 décembre 1970;

Maatschappijbelangen, décembre 1970)

14. L'Europa-Union d'Allemagne exige une coopération politique plus poussée

Les consultations politiques prévues entre les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la C.E.E. dans le but de renforcer la coopération politique des six Etats ne suffisent pas, de l'avis du secrétaire général de l'Europa-Union d'Allemagne, M. Eickhorn, pour réaliser l'objectif final, à savoir l'Europe politique. Dans la perspective de la rencontre des ministres des affaires étrangères à Munich, M. Eickhorn a déclaré le 13 novembre 1970 à Berlin, lors d'une réunion des dirigeants de l'Europa-Union, qu'il s'agissait précisément, eu égard à la normalisation qui tend à s'instaurer dans nos relations avec l'Europe orientale et aux débuts de coopération paneuropéenne, de poursuivre activement le processus d'intégration politique en Europe occidentale.

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, l'Europa-Union estime qu'il est nécessaire et urgent que les ressources qu'offrent les traités communautaires

existants soient pleinement utilisées. Cette remarque vaut notamment pour les dispositions relatives à la politique commerciale commune et pour le fonctionnement, conformément aux règles du traité, des institutions de la Communauté par la prise des décisions à la majorité au Conseil de ministres et l'organisation d'élections directes des membres du Parlement européen.

Il faudrait en outre faire progresser rapidement les négociations sur l'élargissement de la Communauté afin que les pays candidats puissent coopérer dès que possible à toutes les décisions communautaires. Il faudrait que de nouveaux domaines de la politique relèvent de la compétence de la Communauté. A cet égard, la réalisation de l'union monétaire, conformément au plan Werner, est un point de départ décisif. Enfin, il faudrait renforcer les institutions de la Communauté au fur et à mesure du déroulement du processus de l'élargissement et de l'inclusion de domaines nouveaux. Enfin, il y aurait lieu de transférer au Parlement européen des pouvoirs législatifs et de le charger du contrôle de la Commission européenne et de la désignation des membres de celle-ci.

M. Eickhorn a demandé que l'intégration politique de l'Europe soit poursuivie ainsi jusqu'au moment où les domaines de la politique étrangère qui ne relèvent pas encore de la compétence de la Communauté soient, par la conclusion d'un nouveau traité, progressivement transférés à la Communauté de manière à parachever la communauté politique européenne. Cette manière de procéder implique également la "communautarisation" des services consulaires et diplomatiques.

De même, la politique de sécurité devrait être davantage incluse dans le processus d'intégration européenne. Toutefois, l'Alliance atlantique reste la seule institution pouvant assurer la protection des intérêts communs et l'utilisation rationnelle des moyens limités de tous les partenaires. Plus forte sera la coopération au sein de l'Alliance atlantique et d'autant meilleure sera la base de départ pour des négociations promises au succès sur le désarmement et la détente, qui pourront être entamées avec l'Europe orientale au cours d'une conférence européenne sur la sécurité. M. Eickhorn a annoncé que l'Europa-Union présentera, aux ministres des affaires étrangères un programme détaillé sous forme d'un plan par étapes en vue de la réalisation d'une communauté politique européenne.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14 novembre 1970;
Europa-Union-Dienst, 17 novembre 1970)

15. L'agriculture française devant l'élargissement de la Communauté

Le 19 novembre, le Conseil d'administration de la Fédération Française des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.N.S.E.A.) a pris position sur les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté au Royaume-Uni, au Danemark, à l'Irlande et à la Norvège.

La Fédération part du principe que "la Communauté est ouverte à tous les européens sincères, prêts à souscrire aux engagements que suppose la construction européenne et à en accepter les finalités politiques. L'ouverture des négociations en vue de l'élargissement peut être accueillie favorablement dans la mesure où elle implique, de la part des pays candidats, un engagement total dans la voie communautaire, tant en ce qui concerne la politique agricole commune que les autres aspects de l'intégration européenne." A son avis, "un objectif fondamental de la politique agricole commune est, selon l'article 39 du traité de Rome, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture. Ce relèvement doit être tel qu'il permette de combler le retard du revenu des agriculteurs, puis de le faire progresser au même rythme que le revenu des autres catégories socio-professionnelles, enfin d'atténuer les disparités de revenu au sein même de l'agriculture. Cet objectif doit être poursuivi prioritairement au sein d'une Communauté élargie."

La Fédération estime que les candidats doivent admettre les bases de la politique agricole commune, à savoir la libre circulation des produits agricoles, au sein d'un marché unique avec organisation commune des marchés et systèmes de prix communs s'appuyant sur des prix de marché, la nécessaire protection du marché communautaire contre les concurrences insoutenables de certains pays tiers, la préférence communautaire d'écoulement pour la production de la Communauté, et la responsabilité financière communautaire pour les charges découlant de la politique agricole commune.

De l'avis de la F.N.S.E.A., la période transitoire doit être brève et identique pour tous les pays candidats en vue de permettre un acheminement progressif de leurs politiques agricoles nationales vers les objectifs communautaires. La durée de cette période doit être la même pour tous les secteurs d'activité.

Pour la négociation, la F.N.S.E.A. propose de s'en tenir aux lignes de conduite suivantes:

- “Les organisations professionnelles agricoles demandent à être consultées et informées en permanence sur tous les aspects concernant directement ou indirectement l'agriculture pendant la négociation.
- La négociation doit être globale: les résultats en matière agricole seront étroitement liés aux progrès réalisés en vue du développement, dans une Communauté élargie, d'actions communautaires dans les secteurs monétaire, social, fiscal, des transports, du rapprochement des législations, de l'harmonisation des aides, du développement régional...
- La négociation doit se faire en même temps avec tous les pays candidats.
- La négociation concernant l'élargissement de la Communauté ne doit pas retarder le développement de l'intégration européenne et notamment de la politique agricole commune. Il convient donc que, tout en apportant la pleine lumière sur les conditions de l'élargissement; elle demeure relativement brève.
- En attendant l'entrée dans la C.E.E. des pays candidats, l'agriculture française s'oppose à tout remaniement de la politique agricole commune qui n'aurait pour seul but que de faciliter l'élargissement de la C.E.E.
- D'éventuelles adaptations des modalités d'application de la politique agricole commune ne devraient intervenir, si besoin est, que lorsque sera créée effectivement une Communauté à Dix.”

La Fédération estime que certaines adaptations sont encore nécessaires au niveau de la politique agricole commune en attendant l'élargissement effectif de la Communauté. Ce délai doit être mis à profit pour réaliser plusieurs points:

1. Le maintien du cadre des réglementations actuellement en vigueur tout en désirant une amélioration et un renforcement de certaines des dispositions existantes et de leurs conditions d'application pour que, notamment, la préférence communautaire soit réelle, et la protection à l'égard des pays tiers suffisante. Tout affaiblissement actuel à cet égard — qu'il soit d'origine communautaire ou nationale — créerait un dangereux précédent dans la perspective de l'élargissement.

2. La mise au point, pour les productions qui n'en sont pas pourvues et qui le souhaitent, de règlements européens avant l'engagement de tout processus d'adhésion. Il serait nécessaire que l'ensemble des règlements encore en suspens soit adopté en une seule fois. L'adoption de ces règlements, qui permettrait dans la plupart des cas un encouragement à des productions déficitaires dans la Communauté, représenterait un facteur positif d'orientation des productions.
3. Le renforcement de la défense de certaines productions qui pour n'être cultivées que dans un ou deux pays de la C.E.E. actuelle verront leur pouvoir de négociation encore amoindri dans la C.E.E. élargie.
4. Une harmonisation réelle de toutes les politiques d'environnement de la politique agricole commune (aides, transports, salaires, fiscalité, aspects sociaux, développement des régions, législations et obstacles non tarifaires, notamment dispositions sanitaires), permettant des conditions de concurrence équivalentes dans les coûts, les conditions d'approvisionnement et de vente.
5. La définition claire d'une politique commerciale communautaire qui réponde aux nécessités du développement économique et agricole de la Communauté. Une telle politique ne doit pas laisser subsister dans la protection communautaire les brèches actuelles qui réduisent considérablement la portée de la politique agricole commune."

("L'agriculture française devant l'élargissement de la Communauté" – Position du Conseil d'administration de la F.N.S.E.A., 19 novembre 1970)

16. Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe préconise la création d'une "Organisation des Etats européens"

Fondé en décembre 1968, le Mouvement pour l'Indépendance de l'Europe (M.I.E.) a déjà publié trois rapports d'orientation: "La construction de l'Europe et la sécurité européenne" (1), "L'Europe et la sécurité en Méditerranée" (2), "Europe communautaire ou zone atlantique de libre-échange" (3).

Le M.I.E. publie le 23 novembre 1970 un nouveau rapport d'orientation sur un "Projet d'organisation des Etats européens" dont nous donnons ci-dessous des extraits. Rédigé par M. Michel de Grailly, député U.D.R. de Paris, vice-président

de la commission des lois, ce document a été remis à M. Chaban-Delmas par M. Gilbert Grandval et présenté à M. Maurice Schumann à l'occasion d'une audience qu'il a donnée à une délégation du Mouvement, composée de MM. Georges Gorse, Gilbert Grandval, Alain Ravennes, Michel de Grailly et Philippe Davilliers. Adopté par le bureau national du Mouvement, ce rapport a été en outre contresigné personnellement par des personnalités de tendances politiques très diverses. La liste des signataires comprend aussi bien M. Jean-Pierre Soisson, député, secrétaire général adjoint des républicains indépendants, que MM. Francis Crémieux et Jean Gacon, communistes; des personnalités de gauche comme MM. Maurice Buttin, Albert-Paul Lentin, Jacques Beaumont, Georges Casalis; des députés U.D.R. comme MM. Jean Charbonnel, Pierre Mazeaud, Paul Granet, Jacques Vendroux, ou d'anciens ministres du général de Gaulle comme MM. Jean Foyer, Pierre Messmer, Alain Peyrefitte.

Le délégué général du Mouvement est M. Alain Ravennes, et son comité exécutif est présidé par M. Georges Gorse, ancien ministre.

Le passage au centre du continent européen de la ligne de partage des blocs a consacré la division de l'Europe et favorisé la mise en tutelle des Etats qui la composent.

Cette situation a été trop longtemps admise par les gouvernants et les peuples d'Europe dans l'illusion d'une fausse sécurité et dans l'idée que le développement économique d'un Etat européen ne peut être assuré dans le cadre national. Or, la division du continent européen, la situation de dépendance dans laquelle se trouvent "la plupart" des nations européennes entretiennent l'insécurité et sont un obstacle au développement économique et à l'épanouissement politique de l'Europe...

Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe a, dans un rapport d'orientation sur "la construction de l'Europe et la sécurité européenne", formulé sa doctrine tant sur l'objectif à atteindre — l'Europe indépendante — que sur les processus et les moyens permettant d'atteindre cet objectif. La construction de l'Europe indépendante passe par l'indépendance des nations qui la composent et l'adaptation des divers ensembles ou "nébuleuses" qui se partagent aujourd'hui le continent tant aux exigences de l'indépendance qu'aux impératifs de la détente et de la coopération...

Le même rapport d'orientation de novembre 1969 formulait en termes précis le voeu que:

“La commission des Nations Unies pour l'Europe et le Conseil de l'Europe soient remplacés par une “organisation des nations européennes” dotée d'un secrétariat permanent, offrant un forum institutionnel de rencontre et de discussion à tous les Etats européens quel que soit leur régime politique ou social.”

Après quoi, le “Projet d'organisation des Etats européens” traite de l'insertion des Communautés européennes dans la perspective de la nouvelle Organisation pour insister sur la complémentarité entre la construction de l'Europe des Six, son élargissement, et le projet du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe. “Il n'est pas douteux que la participation des Etats de l'Europe occidentale aux activités d'une organisation des Etats européens, au sein de laquelle tous les Européens “se retrouveraient ensemble”, contribuerait à entretenir et à fortifier l'esprit dans lequel doit être conduite l'évolution de la Communauté, tout en renforçant la résistance aux forces centrifuges.

Dans ces conditions et compte tenu de ce qui vient d'être dit, la future conférence sur la sécurité européenne doit être l'occasion de mettre sur pied la nouvelle organisation des Etats européens. “La sécurité européenne” n'est point envisagée comme une fin en soi; il ne s'agit pas d'organiser le statu quo, l'équilibre, fût-il pacifique, entre les blocs. “La sécurité est une étape – une étape nécessaire – dans l'édification de l'Europe authentique.”

“L'organisation des Etats européens en est un maillon essentiel.” C'est dire le lien, évident, entre la conférence paneuropéenne sur la sécurité et l'organisation des Etats européens...

Un ensemble de circonstances permet d'envisager l'ouverture de la conférence dans une perspective rapprochée... Tout au plus peut-on souhaiter que des progrès soient au préalable accomplis sur la question de Berlin: du ressort de la compétence et de la responsabilité des Quatre, cette question ne saurait être discutée au sein d'une rencontre ouverte par définition à tous les Etats européens. Il serait déplorable qu'une crise à son sujet compromette le succès de la conférence.

Cette conférence devra être réunie sur un ordre du jour précis, à la fois réaliste et ambitieux, dépassant le calendrier de retrait des troupes étrangères, européennes ou extra-européennes, pour comporter aussi l'examen des moyens du

développement de la coopération culturelle et de l'extension des mouvements de personnes, condition de cette coopération.

C'est dans cet ordre du jour que devrait figurer le projet d'organisation des Etats européens... Au moins peut-on souhaiter que soient décidés, à l'issue de la conférence, l'élaboration des statuts et l'engagement du processus tendant à assurer l'adhésion de l'ensemble des Etats européens à l'organisation.

L'organisation des Etats européens sera par définition ouverte à tous les Etats de l'Europe, sans aucune discrimination d'ordre idéologique.

Il va de soi que l'U.R.S.S., appartenant à l'Europe, doit participer à l'organisation, dont elle constituera l'un des piliers, complémentaire de celui formé par l'Europe occidentale.

Instrument de l'évolution de la réalité européenne, l'O.E.E. doit être conçue dans des structures souples...

Dans un premier temps, l'organisation devrait s'articuler autour de trois organes: un comité des ministres; une conférence parlementaire inter-européenne; un secrétariat général.

a) Le comité des ministres

Constitué par la réunion des ministres des affaires étrangères de chaque Etat, le comité pourrait tenir une réunion plénière de consultation au moins annuelle.

Les organes de travail du comité des ministres seraient constitués par des comités permanents d'experts dont les travaux seraient soumis à la réunion périodique du comité ministériel: comité permanent de coopération économique (comportant une commission de contrôle des activités non européennes, de coopération culturelle, de coopération juridique). Le comité des ministres pourra en outre créer tout comité ad hoc dont il déterminera les compétences.

Il doit être, enfin, prévu de réunir au niveau ministériel des conseils spécialisés (ministres de l'économie et des finances, ministres de l'éducation et de la culture, ministres de la justice)...

b) La conférence parlementaire inter-européenne

Assemblée consultative groupant des délégués des instances parlementaires nationales, la conférence pourrait tenir deux sessions annuelles. Son rôle serait essentiellement de proposer des recommandations au Conseil des ministres...

c) Le secrétariat général

Le secrétariat général constituera l'exécutif permanent de l'organisation, appelé à coordonner les travaux des comités d'experts, à préparer la réunion annuelle du comité des ministres, à fournir à la conférence inter-européenne les services administratifs qui lui seront nécessaires...

La construction entreprise n'a pas pour objet de fermer l'Europe sur elle-même. Elle doit, au contraire, lui permettre d'affirmer à nouveau sa vocation et de l'assumer.

Il dépend des Européens – de leur volonté de s'affirmer et de survivre – que l'Europe retrouve sa force vitale et son influence originale; cette influence est plus que jamais nécessaire à l'évolution d'un monde en pleine crise de civilisation, qui s'interroge sur les perspectives de son avenir, dont aucun système en vigueur n'offre la solution.

(La Nation, 25 novembre 1970)

17. Le président du Comité royal néerlandais de l'agriculture (Koninklijk Nederlands Landbouwcomité – K.N.L.C.) parle d'une organisation européenne de l'agriculture

Au cours de l'assemblée générale du Comité royal néerlandais de l'agriculture, qui a eu lieu le 26 novembre, à Scheveningen, M. Knottnerus, président du Comité et président du "Landbouwschap" (groupement professionnel de l'agriculture), a déclaré ne distinguer qu'une issue à l'impasse dans laquelle se trouve la politique agricole européenne, à savoir la définition en commun de cette politique par les organisations agricoles des Etats membres, qui devront dès lors, tant à Bruxelles que devant leurs ministres respectifs, défendre une même ligne de conduite. Les positions nationales divergentes devraient être exclues.

“Peut-être”, dit-il, “les organisations agricoles néerlandaises sont-elles disposées à prendre une initiative en la matière en vue de développer les activités du C.O.P.A. (Comité d’Organisations Professionnelles Agricoles) jusqu’à la constitution d’une solide organisation européenne de l’agriculture pour les six pays et bientôt pour les dix”. M. Knottnerus a estimé que cette initiative et la définition d’un programme d’urgence pour les quatre prochaines années devraient constituer la principale activité des organisations néerlandaises.

“Si les autorités européennes se montrent incapables de mener une politique acceptable pour l’agriculture européenne, les gouvernements devront à nouveau assumer la responsabilité de la politique agricole. Une économie en développement ne peut se passer d’une autorité décidée à prendre ses responsabilités. Si les décisions ne se prennent pas à Bruxelles, elles seront à nouveau prises par les gouvernements nationaux, que nous le veuillons ou non.”

Le président du K.N.L.C. a toutefois aussi déclaré qu’à son avis les organisations agricoles n’agissent pas tout à fait franchement en la matière. Leur contribution à la politique commune est loin d’être importante; toutes interviennent en ordre dispersé auprès de leurs ministres de l’agriculture respectifs, ce qui ne contribue certes pas à renforcer l’autorité du Conseil de la C.E.E. De là sa suggestion de définir en commun la politique à suivre.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a récemment déclaré que la Commission ne pouvait faire de propositions en matière de prix tant que le Conseil ne s’était pas prononcé sur les mesures à prendre dans le domaine de la politique structurelle. Commentaire de M. Knottnerus: si chacune des deux institutions continue à attendre que l’autre fasse le premier pas, on ne parviendra jamais à rien. M. Mansholt a également évoqué à nouveau la possibilité d’accorder des indemnités complémentaires de revenus au lieu d’augmenter les prix. M. Knottnerus a jugé fort contestable son argumentation selon laquelle l’Angleterre ne pourrait aligner ses prix sur ceux de la Communauté dans un délai de cinq ans, si ceux-ci subissaient une hausse. Ce serait possible s’il n’y avait pas d’inflation en Angleterre. La proposition relative aux indemnités complémentaires ne s’accordera pas non plus avec les conceptions en la matière de l’Allemagne qui continue toujours à exiger des contingents.

(Handels en Transport Courant, 28-30 novembre 1970)

18. La section italienne de la Chambre de commerce internationale discute du système monétaire et du plan Werner

Le 26 novembre, la section italienne de la Chambre de commerce internationale s'est réunie à Rome pour discuter plusieurs problèmes de l'actuel système monétaire international et, plus particulièrement, le rapport Werner.

Après avoir décrit les étapes du plan Werner, M. Ossola, conseiller économique de la Banque d'Italie, a formulé les observations suivantes:

- 1) Le parallélisme à mettre entre la politique monétaire et la politique économique n'y est guère souligné. On a tendance à mettre l'accent sur le volet monétaire, ce qui comporte des risques (par exemple, une évolution divergente des coûts et des prix dans les pays membres). Risques d'autant plus grands que les gouverneurs des banques d'émission disposent de pouvoirs différents selon le pays auquel ils appartiennent.
- 2) La Commission des Communautés européennes n'a pas pris position sur la méthode à suivre pour les restrictions à imposer aux marges de fluctuation des changes. Nous proposons de porter à 1 0/0 la marge de fluctuation extérieure par rapport au dollar, mais de laisser inchangées les disparités entre les monnaies de la Communauté. Il serait utile que la Grande-Bretagne suive cet exemple, même si elle reste en dehors de la Communauté.
- 3) Il faut savoir que ce processus aboutira à la perte de toute liberté de manoeuvre en matière de changes. Il faudra, pour commencer, passer par plusieurs phases, à savoir: la procédure communautaire pour modifier les parités; l'accord des autres partenaires pour modifier les parités dans la C.E.E.; enfin, la phase des parités fixes. Le contrôle des changes à l'intérieur de la C.E.E. devra être supprimé.
- 4) Le rôle du Fonds européen de réserve donne lieu à des conceptions divergentes. D'aucuns pensent qu'il doit avoir pour but l'harmonisation des politiques en matière de réserve; d'autres estiment qu'il devrait être l'instrument en service d'une monnaie européenne d'intervention, que pourrait détenir des pays extérieurs, désireux de graviter dans la zone de la nouvelle monnaie.
- 5) Dans le plan Werner, le but à atteindre est nettement fixé, alors que, dans les propositions de la Commission (organe politique), les objectifs sont formulés en termes plus vagues.

Dans son intervention, M. Franco Mattei, directeur général de la Confindustria, a déclaré que le plan Werner appelle des objections d'ordre technique, mais que l'on ne saurait rejeter pour autant les propositions proprement politiques. L'essentiel, en effet, est de passer de l'union économique à l'union supranationale. Aussi faudrait-il donner un "oui" enthousiaste, en chargeant les hommes politiques de la responsabilité de décider.

Pour la partie technique, M. Mattei a attiré l'attention sur le fait que le plan Werner prévoit, dans sa première phase, l'harmonisation des finances publiques et des politiques conjoncturelles. Des problèmes institutionnels sont à résoudre pour rendre possible de rapides actions sur la conjoncture. L'expérience démontre en effet que l'on est à même d'intervenir promptement dans le domaine monétaire, alors que nous n'avons pas d'instrument pour intervenir rapidement sur la politique économique anti-conjoncturelle. Evidemment, cela ne signifie pas qu'il ne faille pas adapter ces instruments.

Un autre problème touche les finances publiques. Le déficit chronique du budget de l'Italie fait obstacle à l'équilibre vers lequel tend la politique budgétaire des autres pays membres.

M. Umberto Angelli a fait observer que le plan Werner présuppose une monnaie de réserve autre que le dollar. L'unification monétaire exige des sacrifices, qui ne seront faits que si l'on y est encouragé. Mais la situation actuelle est-elle de nature à accélérer la marche vers l'unification monétaire?

En conclusion de la réunion, M. Ossola a fait observer que la question posée par M. Angelli est au coeur du problème. En effet, le déficit de la balance des paiements américaine est de plus en plus préoccupant, malgré le rôle d'amortisseur que jouent les pays européens. Dans la politique économique des Etats-Unis d'Amérique, le rééquilibre de la balance des paiements n'est pas un objectif prioritaire, alors que la stabilité interne en est un. Quoi qu'il en soit, il est certain que les progrès accomplis par la politique monétaire européenne seront autant d'aides au dollar.

(Il Sole — 24 Ore, 27 novembre 1970)

19. Prise de position des fédéralistes du Luxembourg

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg (U.E.F.L.) a tenu à Mersch, les 28 et 29 novembre 1970, une réunion d'études sur le thème "Neue Wege zu Europa" (De nouvelles voies vers l'Europe).

Le passage suivant est extrait du communiqué final:

"L'U.E.F.L. estime que les maigres résultats obtenus jusqu'ici sont dus aux hésitations continuelles des gouvernements. On a négligé d'aborder résolument la question essentielle de l'unification politique de l'Europe, et plus précisément:

- a) l'adoption de la phase finale du plan Werner ou, en d'autres termes, une monnaie unique pour l'Europe d'ici à 1980;
- b) l'extension des pouvoirs du Parlement européen de Strasbourg et l'élection au suffrage direct de ses membres;
- c) la création d'un gouvernement européen, qui pourrait résulter d'une transformation de l'actuelle Commission des Communautés européennes;
- d) la participation de toutes les forces européennes dans le cadre du Comité économique et social dont la compétence devrait être étendue;
- e) l'élargissement de la C.E.E. par l'adhésion d'autres pays européens, à la condition que ceux-ci reconnaissent et acceptent les objectifs susmentionnés.

Le séminaire européen condamne les méthodes de la diplomatie secrète telles qu'elles ont été appliquées par le Conseil de ministres à Viterbo et à Luxembourg, ces méthodes n'ayant eu d'autre effet que d'amener les ministres des affaires étrangères des Six à créer de simples contacts deux fois par an, et cela en dépit des intentions politiques annoncées à la conférence au sommet de La Haye et sans même que soit posé le premier jalon de la création d'une institution politique commune.

Le séminaire constate néanmoins que le Conseil de ministres qui s'est réuni le 19 novembre à Munich a, dans une certaine mesure, progressé dans le sens d'une concentration sur le plan politique."

(Luxemburger Wort, 4 décembre 1970)

20. Le “Courrier de la République” propose des “actions concrètes pour une communauté élargie”

Le “Courrier de la République”,⁴ dont le comité de rédaction est dirigé par M. Pierre Mendès France, consacre son numéro de novembre à “La Grande-Bretagne et la Communauté européenne”.

En conclusion, les auteurs de l'article proposent des “actions concrètes pour la communauté élargie” dans les domaines suivants:

“1. Un mécanisme de coopération monétaire serait à définir pour faciliter les règlements entre les pays membres et marquer leur solidarité à l'égard des pays tiers. Nous avons déjà proposé que cette coopération s'organise autour d'une reconstruction de l'union européenne des paiements, qui pourrait évoluer rapidement vers un Fonds commun de réserves (Courrier de la République de décembre 1969).

... La recherche de solutions au problème de la livre sterling, c'est-à-dire la consolidation des balances et la modification de son statut, irait de pair avec le renforcement des liens monétaires entre les Dix.

2. Nous avons vu que l'adhésion de la Grande-Bretagne rend nécessaire une révision de la politique agricole commune, du fait des charges qu'elle ferait peser sur ce pays si elle subsistait telle quelle, mais aussi en raison de l'ampleur de celles qu'elle impose déjà aux Six sans véritable efficacité. Ce problème devrait être abordé en tenant compte des besoins propres aux différents types d'agriculture qui existent en Europe, depuis celle des exploitations industrialisées et très productives jusqu'à celle des petites exploitations familiales dans les régions moins favorisées. Une modulation des interventions selon les types d'agriculture paraît seule capable de garantir le niveau de vie des producteurs et de faciliter l'évolution des structures sans provoquer la formation d'excédents.
- 3) Les Dix auraient à étudier une certaine coordination de leurs investissements. Il s'agirait d'arrêter les grands programmes en commun pour les cinq prochaines années...
- 4) La coopération en matière d'énergie atomique devrait être relancée ou plutôt entamée, car il ne reste pas grand-chose des tentatives faites au sein de l'Euratom. Cet organisme a connu une crise grave, en raison notamment de la

politique pratiquée par le gouvernement français. Après l'abandon de la filière française et en profitant de l'apport britannique, la possibilité existe de regrouper les moyens des pays membres, qui sont en tout cas insuffisants s'ils restent isolés...

- 5) Les Dix auraient à fixer les grandes lignes de la politique commerciale qu'ils entendent suivre à l'égard des autres pays du monde."

A propos des problèmes soulevés par la livre sterling, monnaie de réserve, le Courrier de la République écrit:

"Il existe plusieurs formules qui permettraient, par une meilleure utilisation des réserves monétaires des Six, de participer efficacement au renforcement du crédit de la livre. Il s'agit en somme de reprendre, dans le cadre de la communauté élargie, le principe de l'accord de Bâle en consolidant une partie des balances sterling. En contrepartie, la Grande-Bretagne s'engagerait à éponger ces avoirs dans un délai à déterminer."

(Courrier de la République, novembre 1970)

21. M. Hankel, du ministère fédéral de l'économie, à propos du marché monétaire européen

Le Dr. W. Hankel, directeur du service "Monnaie et crédit" du ministère fédéral de l'économie, a déclaré le 9 décembre 1970, lors d'une conférence faite à l'Institut d'économie de Hambourg, que l'élimination des barrières monétaires dans le cadre de la C.E.E. entraînait essentiellement l'obligation d'intégrer méthodiquement la zone de paiement européenne en devenir, ainsi que les futurs marchés monétaires et des capitaux, au cadre plus vaste du marché monétaire et du marché des capitaux internationaux déjà en place. Afin d'assurer la création d'un marché des capitaux qui soit stable et puisse répondre aux besoins de l'Europe, il convenait d'établir vis-à-vis de l'extérieur un taux de change évoluant dans des limites contrôlables.

Une politique plus souple des taux de change à l'égard des pays tiers mettrait la C.E.E. à l'abri d'un afflux de dollars indésirable et dangereux pour la stabilité de la monnaie. Sinon, le problème des mouvements massifs de monnaies qui, aujourd'hui, se limitent à certaines devises très recherchées, pourraient, dans le

cadre de l'union, se trouver intensifiées. En outre, l'institution d'un taux de change flexible permettrait de régler le problème de l'eurodollar conformément aux principes de l'économie de marché. En effet, le risque d'une variation des taux de change irait en diminuant pour les pays de la C.E.E., en augmentant pour les pays tiers, si bien que l'actuel marché de l'eurodollar se diviserait en deux: un marché pour les moyens de paiement et autres titres de créance libellés en monnaie européenne et donc à l'abri des variations du change, et un marché pour les émissions en dollars beaucoup plus exposées à ces fluctuations. A solvabilité égale des créanciers, il en résulterait un écart entre le rendement financier des deux marchés, écart qui serait conditionné par le risque des variations du change et analogue à celui qui s'est fait jour entre les émissions en euro-DM et les émissions en eurodollars avant la réévaluation du DM.

Selon M. Hankel, la fin de l'étalon-dollar est inéluctable: "Les droits de tirage spéciaux ont été créés pour faire face à la première conséquence de la convertibilité, à savoir la faiblesse de plus en plus évidente manifestée par l'étalon-or et le dollar depuis 1965 au cours de crises monétaires de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Que l'on ne s'y trompe pas: le fait que les droits de tirage spéciaux jouent progressivement le rôle d'élément de réserve destiné, dans un premier stade, à compléter les réserves utilisées jusqu'à présent (or et dollar) et, par la suite, à se substituer à elles, consacre en principe, en dépit de toutes les controverses quant à la nécessité et au dosage de la nouvelle unité, l'abandon de l'étalon-dollar. Bien que l'on ignore encore quand cet abandon interviendra, celui-ci est aussi inévitable qu'irréversible."

Grâce à l'application accrue des droits de tirage spéciaux, l'approvisionnement du monde en liquidités, tributaire actuellement des réserves en or et des vicissitudes de la balance américaine des paiements, ne sera plus le fait du hasard, mais d'une action réfléchie et orientée. En même temps, de force simplement réactive, le Fonds monétaire international se muera progressivement en une institution dynamique pareille à une banque centrale internationale.

M. Hankel estime que, même si l'on parvenait dans un avenir rapproché à stabiliser le prix de l'or et à rendre au dollar sa force et sa combativité (par exemple par une dévalorisation), l'étalon-or-dollar ne saurait, à la longue, survivre. La faiblesse du système actuel réside dans le fait qu'il ne permet pas de faire en sorte que le volume d'or disponible et le solde de la balance des paiements américaine assurent ensemble la création des liquidités dont une économie mondiale en forte expansion a besoin pour effectuer ses transactions sans encombre.

Même si la stabilité du dollar était garantie, le système actuel est appelé à atteindre de lui-même un point critique lorsque la dette flottante à court terme des Etats-Unis atteindra un niveau excessif par rapport à ses réserves en or ou à sa capacité de production, et que des doutes surgiront quant à la convertibilité de la monnaie clé. Enfin, dans son analyse de l'actuel système monétaire international, M. Hankel a constaté que les ressources financières n'étaient pas toujours réparties de manière satisfaisante sur le marché de l'eurodollar: les mouvements de capitaux ne s'y orientaient pas en fonction des fluctuations réelles de la productivité, ni par conséquent en fonction des besoins financiers déterminés par la structure de l'économie mondiale, mais étaient uniquement fondés sur des considérations bancaires et économiques de solvabilité et de rentabilité. Deux objectifs essentiels de la politique d'intégration monétaire de la C.E.E. s'opposaient au maintien d'un étalon-dollar non corrigé et d'un marché de l'eurodollar placé entièrement sous le signe du laissez-faire, à savoir la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde contre les tendances inflationnistes importées et la création d'un marché européen des capitaux.

(Handelsblatt, 10 décembre 1970)

22. Le président de la Fédération des industries allemandes estime que la poursuite de la construction européenne devra occuper à l'avenir une place prépondérante

Le président de la Fédération des Industries Allemandes (B.D.I.), M. Fritz Berg, a assorti les critiques qu'il a formulées le 11 décembre 1970 devant la Chambre de commerce et d'industrie à l'égard de la situation économique d'une mise en garde contre les importantes revendications de salaires qui interviendront dans le courant de l'année prochaine; il a souligné en outre que l'économie de la République fédérale entamait l'année 1971 sans grande confiance et avec beaucoup d'inquiétude.

Au nombre des tâches à accomplir, il faut compter en priorité la poursuite de la construction de la Communauté économique européenne, a déclaré M. Berg. De grandes décisions devront intervenir au cours du prochain semestre: elles concernent, à l'intérieur, les destinées de l'union économique et monétaire, à l'extérieur, le choix politique relatif à l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats. Les négociations relatives à l'adhésion ont manifestement pris un bon départ. M. Berg espère que cette tendance se maintiendra et que, par exemple d'ici au milieu de l'année prochaine, les questions encore en suspens en

ce qui concerne l'intégration et les problèmes d'ordre politique pourront être résolus de manière que la Grande-Bretagne puisse adhérer au Marché commun. Cependant, au mieux, la Communauté ne sera élargie qu'au début de l'année 1973 et la Grande-Bretagne ne deviendra membre à part entière qu'au début de 1978, après une période transitoire de cinq ans. Cette période transitoire devra permettre à la Grande-Bretagne de s'adapter techniquement et économiquement au Marché commun. Cependant, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, l'Europe libre devra faire preuve de détermination, s'unir et faire bloc. "Si nous voulons que l'Europe s'affirme, nous n'avons d'ailleurs pas le choix. Il y va non seulement du bien-être des populations, mais également — et c'est sans doute encore plus important à long terme — de la sécurité et de la liberté de tous les citoyens européens. Ceux qui, dans le cadre de l'évolution politique actuelle, hésitent encore à réaliser l'unité européenne, n'ont pas su reconnaître la principale nécessité qui s'impose à l'heure actuelle." On ne peut pas, des années durant, faire obstacle à la volonté d'adhésion d'un pays. On ne peut laisser en suspens pendant des années la décision d'aller de l'avant. L'Europe a besoin d'une impulsion décisive pour pouvoir poursuivre son existence en toute liberté.

C'est pour cette raison que les décisions à prendre sur le plan intérieur sont également d'une extrême importance. L'industrie allemande apporte un soutien absolu à la réalisation de l'union économique et monétaire. Elle le fait pour bon nombre de raisons bien fondées sur le plan économique, mais également parce qu'elle a conscience que ce projet contraint à opter pour l'union politique de l'Europe. Cette opinion est partagée par les industries non seulement allemandes, mais européennes. Toutes les fédérations membres de notre association, l'U.N.I.C.E., viennent d'approuver le plan Werner.

"Je crois que cette unanimité des milieux économiques en faveur de la poursuite de l'unification européenne donnera à l'oeuvre entreprise une nouvelle et considérable impulsion, analogue à celle des années 50", a encore déclaré M. Berg, qui par ailleurs ne partage pas les craintes de certains milieux selon lesquels la C.E.E. pourrait à un certain point de son évolution se transformer en une zone d'instabilité. En s'efforçant de promouvoir la position économique d'une communauté élargie dans le monde, on aboutira obligatoirement à la mise en oeuvre d'une politique de stabilité plus conséquente que celle qui a été pratiquée jusqu'à présent dans les différents pays. En effet, les grandes puissances économiques, les Etats-Unis et le Japon, nous livreront à l'avenir une concurrence encore bien plus forte qu'à l'heure actuelle.

M. Berg a encore souligné qu'au cours de son séjour aux Etats-Unis il avait exprimé avec énergie les préoccupations de l'industrie européenne en ce qui concerne le renforcement des courants protectionnistes. Heureusement, un grand nombre d'experts des milieux économiques et de l'administration estiment que la nouvelle législation commerciale américaine pourrait perturber sérieusement les relations commerciales internationales, et qu'une révision s'imposait.

En ce qui concerne le développement, M. Berg a déclaré: "l'industrie européenne est prête à examiner les problèmes de nos amis américains. Malheureusement, d'autres partenaires ont manifesté trop peu de bonne volonté ou ont réagi trop tard. Tous les intéressés devraient en tirer la leçon." Il s'agit maintenant de tout mettre en oeuvre pour arrêter cette dangereuse évolution. Le monde libre ne peut se permettre une guerre commerciale. Le deuxième danger qui menace le monde libre après celui d'un conflit militaire est celui de l'apparition d'un nouveau protectionnisme. Il serait bon de rouvrir les conversations à quatre qui se sont déroulées cet été entre les Etats-Unis, la C.E.E., le Japon et la Grande-Bretagne. La C.E.E., elle aussi, devrait y fournir sa contribution en vue d'une solution constructive. On devrait chercher un accord sur la question du textile, qui est capitale pour les Etats-Unis, et s'efforcer ensuite de trouver également des solutions acceptables dans d'autres domaines. Cela vaut essentiellement pour les solutions à long terme dans le domaine de la politique agricole et de la politique avec les Etats associés, où certains différends pèsent actuellement sur les relations entre les Etats-Unis et la Communauté.

En ce qui concerne les échanges avec les pays de l'Est, là aussi l'industrie allemande est en faveur d'une expansion des échanges pour autant qu'ils soient commercialement justifiés et se fassent aux conditions qui sont d'usage dans les relations internationales, ainsi que dans le cadre d'une étroite collaboration avec les pays occidentaux. "Il faut être réaliste et considérer que les échanges entre l'Union soviétique et la République fédérale ne représentent que 1,4 0/0 de l'ensemble du commerce extérieur de la République fédérale. A elle seule, la bonne volonté ne suffit pas pour opérer un changement véritable." L'un des principaux obstacles qui s'opposent au développement des échanges est le manque de devises de l'Union soviétique; le gouvernement soviétique n'entend manifestement pas encore créer une monnaie qui soit vraiment convertible. Dans ces conditions, le problème qui revêt une importance primordiale est celui des possibilités allemandes en matière de crédits à l'exportation; or, celles-ci sont également limitées.

L'industrie allemande ne considère pas les possibilités d'évolution des relations économiques avec l'Union soviétique sur une base exclusivement bilatérale. Elle préconise expressément pour la réalisation de commandes importantes la création de consortiums européens; le système présente également des avantages sur le plan technique. Le gouvernement devrait essentiellement contribuer à cette évolution en poursuivant activement l'intégration européenne dans le cadre de la C.E.E. et en traduisant dans la pratique la politique commune en matière d'échanges extérieurs.

(Die Aussenwirtschaft, n° 51, 17 décembre 1970)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan communautaire et international

I. EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Déclarations de M. Dahrendorf au sujet des relations entre la C.E.E. et la Suisse

Le 17 octobre 1970, à son retour d'un voyage aux Etats-Unis où il avait mené des négociations sur des problèmes de politique commerciale internationale, M. Dahrendorf, membre de la Commission de Bruxelles, chargé des relations extérieures, s'est arrêté à Berne où il s'est entretenu, avec les responsables de la politique commerciale suisse, des relations entre la Confédération helvétique et la C.E.E. En outre, lors du congrès annuel de la section suisse de l'union européenne, il a exposé ses vues sur le caractère et les objectifs politiques de la Communauté.

Contrairement à bon nombre de Suisses qui souhaitent une participation au Marché commun limitée au secteur économique, M. Dahrendorf estime qu'il existe d'ores et déjà dans la Communauté de fortes amorces d'union politique. Celles-ci se consolideront encore au cours des prochaines années et pousseront tous les membres à une action commune dans un domaine de plus en plus vaste. Pour un Etat, qui aimerait voir exclure de cette action des parties essentielles de sa politique, une association à part entière est à peine concevable. A entendre bon nombre de Suisses, on a l'impression que sur bien des points l'obstacle n'est pas tant la neutralité que la crainte de devoir renoncer à certains droits souverains.

C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu M. Weitnauer du service commercial du ministère fédéral de l'économie. Ses intérêts se confondant avec ceux des Six, la Suisse suit de près tous les efforts de la C.E.E. visant à la création d'une union économique et monétaire. Cependant, la Commission de Bruxelles et les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres ont reconnu également qu'en raison de la structure particulière de la Suisse et de la nécessité de préserver la foi dans la

sincérité de sa politique de neutralité la renonciation à des droits souverains pèse d'un poids particulier dans la balance. C'est pourquoi la Suisse s'efforce de nouer avec la C.E.E. des "relations particulières".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19 octobre 1970)

2. M. Altiero Spinelli et l'Europe politique

"Comment progresser vers l'Europe politique?", tel est le titre d'un article de M. Altiero Spinelli, membre de la Commission des Communautés européennes, publié par le journal "Le Soir" du 29 octobre 1970.

Selon M. Spinelli, "notre société est caractérisée par deux phénomènes. Elle est mue par de nouveaux besoins et par une nouvelle sensibilité politique. Toutes ces tensions se reportent inévitablement sur les pouvoirs politiques, auxquels on demande avec insistance ce mélange d'autorité et de recherche du consensus populaire qu'est l'art de gouverner. Or, d'une part, les problèmes fondamentaux qui se posent dépassent très largement dans leur solution le cadre national, d'autre part, l'Europe dans ses structures actuelles est incapable de faire un choix politique. A un moment où une plus grande efficacité et un plus grand degré de démocratie s'imposent à la fois, les mécanismes de décisions communautaires sont tout juste capables de trouver très laborieusement des compromis entre des intérêts nationaux, réels ou supposés, sans aucune forme de participation populaire. Cela parce que les instruments nécessaires pour élaborer, pour faire accepter, pour mettre en oeuvre une action politique au niveau européen font défaut et la situation risque encore de s'aggraver dans une Communauté à Dix. Une grande partie des besoins de nos peuples se reportent sur les institutions communautaires et on y trouve presque toujours un vide politique."

A un moment où les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont engagés dans un dialogue et une confrontation directe, l'Europe se doit d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique commune; politique d'autonomie et de coopération intelligente à l'égard des Etats-Unis et de confrontation et de détente à l'égard de l'U.R.S.S.

"Toute tentative intergouvernementale abandonnée à la simple consultation ou concertation est vouée à l'échec, puisque, même si les objectifs à long terme des différents Etats sont convergents, ils prennent des initiatives différentes et divergentes à court terme. Les espaces laissés libres par la défense de chaque

souveraineté nationale seront inévitablement remplis par les supergrands, qui deviennent ainsi le véritable tissu conjonctif de l'équilibre européen, ce qui perpétue une situation hégémonique.

Comment nos gouvernements réagissent-ils à tout cela? ”

Le rapport Davignon prévoit des consultations semestrielles des ministres des affaires étrangères, et trimestrielles de leurs directeurs généraux des affaires politiques en vue de concerter leur politique étrangère. Cette décision “revient à constater que les ministres sont absolument incapables, à l'heure actuelle, de faire ne fût-ce qu'un tout petit pas en avant sur la voie de l'unification politique. En fait, ou bien ce terme ne signifie absolument rien, ou bien il signifie que les pouvoirs de définir, de décider et de mettre en oeuvre certaines politiques, considérées comme présentant un intérêt commun, sont transférés des organes nationaux aux institutions communautaires.”

La décision de présenter dans un délai de deux ans un second rapport sur les possibilités de progresser dans la voie de l'unification est plus importante, car elle traduit la mauvaise conscience des ministres. Ceux-ci savent que le thème évoqué à La Haye n'a pas encore reçu de réponse. “L'engagement de préparer un second rapport montre que l'on veut laisser une porte ouverte. Cependant, la décision est grave. Les ministres entendent garder la haute main sur la préparation du rapport. La Commission est complètement ignorée, et le Parlement devra se contenter d'être informé une fois par an sur l'évolution des travaux.” Le président Malfatti, pour la Commission, et le Parlement européen ont revendiqué le droit de participer à la construction de l'union politique.

“Il ne s'agit pas de demander à être consulté, mais d'obtenir que les deux seules institutions politiques supranationales, la Commission responsable du développement et de l'unification économique et le Parlement, au sein duquel sont représentées toutes les forces politiques européennes, aient le droit et le devoir de participer, par des initiatives propres et des amendements, à l'élaboration de tout projet d'unification politique. Sans la présence de ces deux forces, intéressées de par leur nature au progrès communautaire, on peut être sûr que le Comité des hauts représentants ne pourra que continuer à accoucher de souris comme celle de la concertation semestrielle. La présence de gouvernements est sans aucun doute légitime dans ce long processus de création de l'Europe, mais leur prétention à monopoliser toutes les conceptions politiques est inadmissible.”

Mais, en dehors du rapport Davignon, le problème politique le plus urgent pour la Commission est le réexamen avec le Conseil des méthodes de travail de ces deux institutions.

En effet, depuis de nombreuses années, les propositions de la Commission sont considérées par le Conseil comme des avant-projets, remaniées et reconsidérées par les représentants permanents avant d'être adoptées par le Conseil. "Le moment est venu de mettre fin à cette dégradation politique. La Commission a le devoir de consulter également les représentants permanents avant de présenter ses propositions, et elle a le droit de les retirer aux fins de modification, si le Conseil n'est pas prêt à les accepter. Mais la proposition doit toujours rester de son ressort et c'est sur ses propositions que le Conseil doit voter en dernière instance."

"Parallèlement à ce recouvrement de ses droits, la Commission peut faire aussi progresser l'unification politique en concluant avec le Parlement une sorte de pacte politique aux termes duquel, chaque fois qu'on aura affaire à des projets présentant les caractéristiques et ayant la portée de véritables lois, la Commission s'engage à présenter et à défendre devant le Conseil non seulement ses propositions, mais également les amendements apportés par le Parlement."

Si importants que soient ces actes politiques de la Commission vis-à-vis du Conseil et du Parlement, il faut désormais voir plus loin. C'est pourquoi la nouvelle Commission s'est engagée à présenter, dans un délai de deux ans, un projet sur les pouvoirs budgétaires et dans un délai de quatre ans un projet sur les pouvoirs législatifs du Parlement européen. D'autre part, il conviendra de remettre à jour l'ancien projet d'élections directes, en tenant compte notamment de l'élargissement des Communautés.

Dans sa conclusion, M. Spinelli, après avoir rappelé que ces différentes actions doivent être menées simultanément et sans attendre l'issue des négociations avec les pays candidats, se déclare convaincu que "des forces politiques et sociales beaucoup plus importantes que celles qui se manifestent aujourd'hui apparaîtront nécessairement un jour sur la scène de l'unification politique européenne; construire l'unité politique signifie en réalité préparer l'accès de ces forces. Mais aujourd'hui, elles sont encore absentes. Aujourd'hui, l'opinion publique, bien que favorable dans sa majorité à l'idée européenne, est inerte parce qu'elle n'a encore aucun guide politique. Il n'y a actuellement sur la scène que trois protagonistes: la Commission, le Parlement européen et les

gouvernements. L'avenir politique de l'Europe dépendra dans une large mesure de la façon dont ils joueront leur rôle respectif."

(Le Soir, 29 octobre 1970)

3. Interviews de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés, sur les problèmes actuels de l'intégration européenne

Au cours du mois de novembre 1970, le président de la Commission a donné plusieurs interviews à la presse sur l'évolution actuelle des problèmes européens. Plusieurs extraits de ces interviews sont reproduits ci-après.

A propos de l'union économique et monétaire, M. Malfatti a déclaré: "La deuxième décision prise à La Haye concerne la transformation de l'actuelle Communauté en une union économique et monétaire au cours des dix prochaines années. Cela entraînera un transfert progressif de pouvoirs du plan national au plan communautaire dans un certain nombre de secteurs dans lesquels, jusqu'à présent, la souveraineté nationale s'est exercée pleinement, de la politique monétaire à la politique budgétaire, de la politique économique à la politique fiscale. Il ne fait aucun doute qu'une semblable transformation, dont la complexité est évidente, ne peut être réalisée que par un renforcement des usages démocratiques dans la vie des institutions communautaires. Cette transformation comporte des problèmes de caractère politique général et, pour être menée à bonne fin, elle exige l'entière participation des partis politiques, des syndicats, des forces d'opinion, des parlements nationaux et du Parlement européen. Séparer l'union économique et monétaire de l'union politique est un faux problème, car il est évident que de réels progrès, tendant à intégrer fermement nos économies et à parvenir à une monnaie unique, ne peuvent être réalisés sans un progrès correspondant au niveau de l'unification politique de l'Europe. Il est tout aussi évident que l'on parvient à l'unification politique de l'Europe par la force économique de la Communauté dans le monde, force qui évidemment n'a pas seulement une signification sur le plan des échanges, mais qui pose des responsabilités politiques précises à la Communauté, comprise non seulement comme pôle de stabilité économique, mais aussi comme facteur politique indispensable d'équilibre, de sécurité et de détente sur la scène internationale."

M. Malfatti a également évoqué les rapports de la Communauté européenne avec les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique: "Il s'agit toutefois d'avoir le sens de la mesure et de ne pas rendre pathologique ce qui est

physiologique. Il faudra éviter de chercher la solution de ces problèmes dans le retour à des pratiques protectionnistes dont l'expérience nous a appris combien elles sont dangereuses et de courte durée pour le progrès des peuples. La position ferme que la Communauté a adoptée à l'égard des poussées protectionnistes qui se sont manifestées récemment aux Etats-Unis démontre précisément la volonté d'empêcher à tout prix que de telles pratiques ne prennent le dessus et n'ouvrent la voie à une réaction en chaîne, susceptible de provoquer une véritable guerre commerciale entre les deux grandes puissances économiques du monde: les Etats-Unis et l'Europe; en revanche, leur collaboration sur le plan économique, pour ne rien dire du plan politique, est essentielle à l'équilibre international et au progrès des peuples.

Quant aux rapports avec l'U.R.S.S. et avec les autres pays de l'Est, je rappellerai qu'à partir du 1er janvier 1973, conformément à une décision du Conseil de ministres des Communautés européennes qui se réfère à une obligation explicite du traité de Rome, la politique commerciale des pays de la Communauté à l'égard des pays à commerce d'Etat devra être commune. En d'autres termes, les accords commerciaux conclus avec ces pays ne seront plus négociés sur le plan national, mais au niveau communautaire. De la part de la Communauté, il n'existe aucune intention de revenir sur la décision politique adoptée en décembre dernier par le Conseil de ministres des Communautés européennes, et encore moins de réformer le traité de Rome en vue d'affranchir les Etats membres de cette obligation spécifique qui leur est faite."

A une question portant sur la nécessité d'un dialogue avec les représentants des travailleurs et des employeurs, M. Malfatti a répondu: "Si nous voulons en fait atteindre notre objectif, qui est une union économique et monétaire, il faut établir au moment voulu une procédure de consultations intenses et périodiques entre les partenaires sociaux, sous la forme la plus judicieuse, par exemple, au niveau du Comité économique et social, dès que celui-ci sera doté de pouvoirs élargis, ou dans le cadre du Comité permanent de l'emploi, dont la constitution a été décidée à Luxembourg, au cours de la Conférence tripartite sur les problèmes de l'emploi."

M. Malfatti a encore répondu à une question concernant les problèmes de l'environnement: "Nous sommes en train d'analyser la situation et nous concluerons dès que possible. Nous savons déjà en tout cas qu'une action communautaire tendant à défendre le milieu est justifiée. Je citerai par exemple l'action d'encouragement à l'égard des organismes locaux et nationaux en vue d'harmoniser les législations existantes et de préparer en commun les législations

futures. Nous devons en outre veiller à ce que la Communauté parle pour tous, dans le cadre d'éventuels accords internationaux, dans ce secteur si important. L'aspect financier aussi nous intéresse directement, car il est à prévoir que les dépenses que nécessitera une lutte efficace contre les causes de la pollution dépasseront les possibilités nationales; il faudra donc penser à des interventions communautaires de la Banque européenne d'investissement. Récemment, nous avons fait allusion au problème de l'Euratom et donc à la conversion du Centre commun de recherches à des activités non nucléaires. Les problèmes de l'environnement sont justement de ceux qui pourraient y être étudiés."

(Corriere della Sera, 12 novembre 1970;
Il Popolo, 13 novembre 1970)

4. Déclarations de M. Mansholt

a) sur le protectionnisme

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a pris, le 20 novembre à Amsterdam, la parole devant la Chambre de commerce américano-néerlandaise pour mettre en garde contre les conséquences de la nouvelle législation commerciale protectionniste des Etats-Unis. L'adoption de la "Loi Mills" pourrait constituer un tournant dans les relations commerciales internationales; elle pourrait, en effet, faire boule de neige et porter très sérieusement atteinte aux échanges internationaux. M. Mansholt a déclaré que ce ne sont pas seulement les industries visées (l'huile, les chaussures, le textile) qui subiront le contre-coup terrible des mesures protectionnistes, mais également un certain nombre d'autres industries, parmi lesquelles les industries de transformation.

"En adoptant cette solution, l'Amérique choisit le moyen le plus facile de résoudre ses problèmes économiques internes. Toutefois, il n'y a pas que des problèmes économiques, il y a aussi des problèmes d'ordre social très graves. La nouvelle législation commerciale ne s'attaque qu'aux symptômes et non au véritable mal."

M. Mansholt a déclaré d'autre part que la C.E.E. connaît elle aussi des mesures de protection dans le secteur agricole. La question est de savoir s'il faut étendre ces mesures ou les restreindre. "Les prix des céréales sont gelés depuis quelques années, malgré la poussée inflationniste croissante. Le moyen le plus simple de se

tirer d'affaire serait d'étendre les mesures protectionnistes. Les prix des céréales augmenteront sous l'effet de réductions de la production, de quotas d'importation et d'augmentations des droits de douane."

M. Mansholt est cependant opposé à cette solution. "Une hausse des prix des céréales n'est pas réalisable. Ces prix sont déjà bien plus élevés chez nous qu'en Angleterre, au Danemark et en Suède. L'adhésion totale de ces pays à la C.E.E., en 1978, interdit de procéder à une hausse des prix agricoles. Il n'y a qu'une solution à notre problème, c'est de trouver ce qui, sur le plan structurel, ne va pas dans notre agriculture."

Le vice-président de la Commission européenne a affirmé que celle-ci mettra tout en oeuvre pour empêcher l'adoption par le Congrès des Etats-Unis du projet de loi en question. Il a lancé un appel à tous les milieux commerciaux et industriels intéressés afin qu'ils s'opposent au protectionnisme croissant des Etats-Unis. "Les relations entre le commerce et l'industrie des différents pays précèdent souvent l'intégration économique et politique."

(Nieuwe Rotterdamse Courant—Handelsblad, 21 novembre 1970)

b) à propos des indemnités complémentaires de revenus pour les agriculteurs

Au cours d'une séance de l'Association d'économie politique, qui a eu lieu les 21 et 22 novembre à Utrecht, M. Mansholt a annoncé des propositions devant permettre de réduire considérablement le nombre des exploitations agricoles. Il a plaidé en faveur de l'octroi d'indemnités de revenus à ceux des agriculteurs qui se trouveraient en difficulté par suite d'une baisse éventuelle des prix de garantie. La plupart d'entre eux devraient, en contrepartie; s'engager à quitter l'agriculture dans les prochaines années.

M. Mansholt a précisé que des 4.400.000 exploitations agricoles que compte la C.E.E. il n'en reste guère que 400.000 qui soient rentables. Par une augmentation de superficie, on pourrait encore en rendre 800.000 rentables. Mais les 3,2 millions qui restent devraient disparaître. Environ 1,9 million d'exploitations disparaîtront assez facilement, parce que leurs exploitants ont au moins 55 ans. Par contre, 1,5 million d'exploitants donnent des soucis à M. Mansholt. Certains d'entre eux se reclasseront dans l'industrie, mais l'octroi de ces indemnités compromettra l'opération, parce que les intéressés seront enclins à rester dans leurs exploitations.

“Il est un fait, déclara M. Mansholt, que le Conseil, en tant qu’organe politique, n’arrive pas à prendre des décisions rationnelles. La Communauté sait bien qu’elle fait des choses économiquement aberrantes. Par exemple, comme la consommation de sucre est connue, on en calcule les quotas d’exportation, mais on prend, par ailleurs, la décision illogique d’en continger la production de telle manière que l’on obtient 1,2 million de tonnes d’excédents. D’un autre côté, on ne décide pas une baisse de prix du blé et une hausse du prix de l’orge de 1 0/0, ce qui coûte 70 millions de dollars par an, pour dénaturer le blé en nourriture pour le bétail.”

“Il y a trois ans, poursuivit M. Mansholt, chacun était persuadé que l’on aurait à faire face à d’importants excédents de beurre. En 1968, la Commission des Communautés européennes a fait des propositions pour empêcher la formation de ces excédents. C’était peut-être des propositions difficiles à accepter, en tout cas leur rejet nous oblige cette année à dépenser 600 millions de dollars afin d’éponger ces excédents et de perturber le marché mondial.”

Enfin, M. Mansholt demanda aux économistes de réfléchir sur cette question: “Comment se comporte, dans une économie de marché qui n’est pas libre, l’organe de décision? ”. On arriverait peut-être ainsi à conclure qu’il y a lieu de tenir compte des décisions erronées des hommes politiques dans les calculs et pronostics que l’on établit.

(Nieuwe Rotterdamse Courant—Handelsblad, 23 novembre 1970)

c) sur le plan Ertl

Le plan de développement de l’agriculture allemande, présenté par M. Ertl, ministre fédéral de l’alimentation, n’est pas seulement un programme “bon et courageux”, mais pourrait devenir également la base d’un programme commun pour tous les pays de la C.E.E., a déclaré le vice-président de la Commission de la C.E.E., M. Mansholt, le 22 novembre 1970, au cours d’une interview qu’il a accordée à la radio allemande.

M. Mansholt pense qu’au début de l’année prochaine des décisions concrètes seront prises en ce qui concerne le programme structurel qu’il a présenté, en liaison notamment avec les problèmes qui se posent en matière de prix. La Commission comprend pleinement la situation difficile dans laquelle l’agriculture se trouve à la suite de l’inflation généralisée. Eu égard aux conceptions

divergentes au Conseil de ministres, il n'est cependant pas judicieux de parler à la légère de l'éventualité d'une augmentation générale du niveau des prix de 10 0/0.

Pour ce qui est du désir de la République fédérale et d'autres Etats membres de voir augmenter le prix des céréales fourragères, M. Mansholt a déclaré qu'il fallait compter en ce domaine avec une vive opposition de la France et de l'Italie. Eu égard à la situation en somme délicate et aux conceptions divergentes qui prévalent actuellement, il serait plutôt de l'intérêt de l'agriculture d'intensifier tout d'abord les mesures sociales et structurelles.

M. Mansholt a qualifié d' "absurde" l'accusation selon laquelle la Commission voudrait par sa politique porter atteinte à la propriété. Au contraire, elle accorde une grande importance à la propriété rurale et veut éviter que les paysans ne soient contraints de vendre leurs terres lorsqu'ils renoncent à leurs exploitations. Le programme de la Commission offre de nombreuses possibilités pour soutenir le fermage. M. Mansholt a concédé que certains excédents ont pu être éliminés, mais que la République fédérale, notamment, a dû payer cher cette élimination. Il faudra également cette année 2,5 milliards de DM pour venir à bout des excédents de lait en poudre et de beurre.

(Die Welt, 23 novembre 1970)

II. MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Des étudiants s'interrogent sur les conditions d'une politique européenne de la jeunesse

Le 12^e cours universitaire international de la Fondation Rui (Résidences universitaires internationales) s'est déroulé du 31 juillet au 14 août 1970 à Urio (Lac de Côme) sur le thème de l' "Italie et la politique européenne de la jeunesse". Un document final reprend les principales conclusions auxquelles sont arrivés les participants. Ceux-ci "ont unanimement soutenu la nécessité de revoir la signification du concept même de politique de la jeunesse à la lumière de trois faits qui ont, sans équivoque possible, leur incidence: une profonde mutation dans la condition des jeunes entre 15 et 25 ans, insérés dans la machine formative et productive de la société industrielle avancée; la crise des moyens traditionnels des associations politiques ou confessionnelles de jeunes; l'insuffisance de plus en plus évidente des mécanismes d'introduction des jeunes à la vie politique du pays".

Une politique commune pour la jeunesse ne peut avoir que peu de signification "si les pays de la C.E.E. n'arrivent pas à accepter sans hypocrisie diplomatique l'objectif commun de l'unité politique. Il semble que cela soit une leçon à tirer également du colloque de la jeunesse qui s'est déroulé à Bruxelles en juin dernier. A cette occasion, il est apparu clairement à quel point les décisions idéologiques et le désir d'humilier ses adversaires sont les attitudes dominantes des jeunes militants dans des mouvements dépendant d'organisations adultes, syndicales ou de partis. La lutte pour arriver à une coopération effective à l'échelle continentale est extrêmement longue, mais elle ne pourra être gagnée sans une ample mobilisation de la base qui amène – grâce également à l'usage stratégique des institutions éducatives – à une société européenne qui ne soit plus victime de visions nationalistes ou d'options idéologiques totalitaires."

Enfin, le document souligne l'opportunité d'organiser des rencontres périodiques de jeunes à l'échelle européenne en tenant compte de la "réalité juvénile de base de chaque pays".

(Document final du 12e cours universitaire international — Fondation Rui — Août 1970)

2. La Chambre de commerce internationale veut éviter le retour au protectionnisme

Craignant une guerre commerciale à la suite de mesures restrictives prises ou envisagées par de nombreux gouvernements, le président de la Chambre de Commerce Internationale (C.C.I.) a adressé un message, le 29 septembre, au directeur général du G.A.T.T., au secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.) et au secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) et au président de la Commission des Communautés européennes. Ce message comporte notamment les passages suivants:

"La Chambre de commerce internationale redoute que les mesures protectionnistes qui sont actuellement à l'étude dans certains pays ne mènent à une guerre commerciale dont les effets seraient désastreux. Plusieurs pays envisagent sérieusement de prendre des mesures qui auraient pour résultat d'annuler les concessions commerciales auxquelles ont abouti les négociations du "Kennedy round" que la C.C.I. a si chaleureusement accueillies. Certaines propositions visent notamment à limiter les échanges de certains produits et à mettre en place un dispositif qui permettrait de dresser rapidement de nouvelles barrières au commerce. De telles mesures iraient à l'encontre des engagements souscrits en matière de politique commerciale internationale par les divers pays, et qui sont à la base même du bon fonctionnement du commerce international. Leur adoption, que ce soit par un pays ou par un groupe de pays jouant un rôle essentiel dans le commerce international, déclencherait inévitablement une réaction en chaîne qui amènerait les autres pays à revenir sur leurs concessions ou à prendre d'autres mesures de rétorsion.

Dans une telle situation, presque tous les pays connaîtront un abaissement de leur niveau de vie, et les pays en voie de développement seraient les premiers à en souffrir. Les divergences de vues entre les différentes nations seraient aggravées par une remise en cause aussi fondamentale de la coopération internationale qui

a inspiré la politique commerciale depuis la deuxième guerre mondiale. En fin de compte, les mesures protectionnistes se retourneraient contre les pays qui les auraient adoptées, et même dans de nombreux cas contre les producteurs nationaux qui espèrent en tirer directement profit.

Les milieux économiques internationaux sont tout particulièrement préoccupés de constater que les restrictions envisagées sont, pour la plupart, des obstacles de nature non tarifaire tel que le contingentement des importations....

La C.C.I. estime que si l'ajustement aux changements survenus dans la structure des échanges pose des problèmes, des solutions devraient d'abord être recherchées dans le cadre d'une politique nationale appropriée; c'est là une responsabilité à laquelle les grandes nations commerçantes sont tout à fait capables de faire face. Au cas où il subsisterait des difficultés dont certains milieux pourraient tirer argument en faveur de mesures protectionnistes, les pays intéressés devraient non pas entreprendre à la hâte une action unilatérale mais se concerter avec les autres nations en cause, et ce dans le respect des règles et principes du commerce international."

(Nouvelles de la C.C.I., octobre 1970)

3. Assemblée générale de la Confédération européenne de l'agriculture

La XXIIe Assemblée générale de la Confédération Européenne de l'Agriculture (C.E.A.) s'est tenue à Florence du 5 au 9 octobre. M. Natali, ministre italien de l'agriculture, a déclaré:

"Le problème de la politique agricole ne peut plus être apprécié aujourd'hui sur le plan sectoriel, il doit être considéré dans le cadre de l'interdépendance générale de tous les autres éléments de l'évolution économique."

Après avoir souligné la nécessité de résoudre les problèmes de l'agriculture dans le cadre de la politique de programme, le ministre en a relevé ceux d'entre eux qui devaient être résolus par priorité et, notamment, la place de l'agriculture dans le domaine des options économiques et sociales; les liens qu'elle doit développer pour suivre le progrès des activités modernes; la révision des structures des exploitations de l'économie agricole, avec leur portée humaine et son adaptation aux transformations profondes des activités économiques dans le sens industriel et technologique; enfin, la coordination qui doit être assurée entre

le développement, accompagné d'une qualification de l'activité agricole, et la politique du territoire.

“En Italie aussi, a poursuivi M. Natali, la politique agricole doit être considérée comme un élément essentiel d'une orientation coordonnée des politiques de l'Etat dans le domaine de la production et dans le domaine social. Cela également pour favoriser et guider harmonieusement les changements radicaux, véritable “révolution”, qui affectent aujourd'hui le secteur agricole sous l'aspect de la réduction constante de la main-d'oeuvre, de la rationalisation et de la spécialisation des structures des exploitations et des productions, et enfin de la concentration de celles-ci sur les sols les plus appropriés, ce qui entraîne la présence de nouvelles formes d'organisation.”

M. Vetrone, vice-président de la C.E.A. pour l'Italie, a fait observer que l'agriculture européenne, devenue l'objet de polémiques animées, constitue encore une activité fondamentale et irremplaçable de nos pays.

Le professeur Petrilli, président de l'Institut de la reconstruction industrielle, a déclaré dans son intervention qu'à la différence de ce qui se produit dans les pays en voie de développement l'action de promotion de l'agriculture et de la sylviculture dans les pays industriels doit suivre des principes rigoureusement sélectifs, pour le choix tant des surfaces à cultiver que des productions agricoles et zootechniques les mieux adaptées aux perspectives du marché ainsi qu'à la vocation naturelle des différentes régions géographiques.

Les interventions de l'Etat, tel l'ensemble de la politique de promotion, devront être — selon l'orateur — intégrées dans une vision générale et programmée du développement économique national, tendant à parvenir à une mise en valeur optimale des ressources disponibles et à ce que les installations, les cultures et les infrastructures de type varié se complètent sur le plan national en fonction de l'efficacité économique et d'un développement équilibré.

Se référant en particulier à la politique agricole commune appliquée dans le cadre de la C.E.E., l'orateur a fait observer que l'on doit reconnaître au mémorandum Mansholt le mérite d'avoir souligné le lien indissoluble existant dans le secteur agricole entre la politique des prix et la politique des structures et la nécessité de reconsidérer les niveaux relatifs des prix en fonction des objectifs poursuivis dans le domaine structurel.

“Il n’est pas douteux en effet – a poursuivi M. Petrilli – que l’industrialisation de l’agriculture, qui doit être réalisée par le réaménagement foncier et l’élargissement des exploitations agricoles à des dimensions plus conformes aux exigences du progrès technique et économique, est aujourd’hui la condition nécessaire pour que le secteur agricole assume une fonction autonome, solidement inscrite dans la dynamique du marché et qui ne soit pas modifiée par une subordination fondamentale aux exigences du secteur industriel.”

A l’issue de ses travaux, la Confédération européenne de l’agriculture a adopté la résolution suivante:

La C.E.A. est d’avis que la politique socio-structurelle qu’entreprennent les gouvernements de la plupart des pays dans le secteur agricole et à laquelle ils devraient consacrer les moyens nécessaires ne peut les dispenser de pratiquer une politique active de prix agricoles bien hiérarchisés et adaptés à l’évolution générale des coûts de production. La réduction importante de la population agricole ces dernières années et l’accroissement régulier de la productivité n’ont pas eu pour effet la réduction de l’écart existant entre le revenu agricole et celui des autres catégories socio-professionnelles. Il faut permettre à l’agriculteur de faire face aux charges courantes de production et aux besoins d’investissement assurant les progrès de productivité afin que les revenus agricoles s’alignent sur les revenus des autres groupes économiques et progressent avec eux.

La C.E.A. est persuadée que l’amélioration des structures agricoles est un processus long et continu, donc les décisions risquent de ne pas avoir les effets satisfaisants si, en même temps, des actions dans d’autres domaines de la politique économique, notamment celui de la politique de l’emploi et de la politique de développement régional, ne sont pas vigoureusement menées.

Des mesures relatives à la protection sociale devraient assurer aux agriculteurs et à leurs familles des conditions équivalentes à celles des autres catégories professionnelles. De plus, elles devraient soutenir par des aides sociales les actions de reconversion pour ceux qui quittent leur profession.

La C.E.A. estime que les efforts en vue d’accroître la productivité doivent être poursuivis sans relâche. Il faut veiller à ce que de réelles chances de progrès soient offertes aux exploitants agricoles et particulièrement aux exploitations de type familial à compte personnel, capables au surplus de trouver dans la libre collaboration, la coopération et les groupements de producteurs des moyens de rationaliser toujours davantage leurs méthodes de gestion, de production et de commercialisation.

La C.E.A. souhaite vivement la convergence de l'action paysanne en Europe et dans le monde, le renforcement de l'organisation des marchés accompli par l'action des organisations professionnelles ou décidé par les pouvoirs publics ainsi que la coordination des politiques agricoles sur le plan international. Elle se prononce en faveur d'accords mondiaux de produits qui devraient permettre une large consultation internationale sur l'organisation de la production, sur la stabilisation des prix, sur l'élargissement d'échanges et sur des programmes internationaux d'aide alimentaire.

La C.E.A. est persuadée qu'une concertation internationale entre les gouvernements, s'appuyant sur une coopération professionnelle, peut permettre aux pays importateurs et exportateurs d'atténuer et d'éliminer autant que possible le problème des excédents. Il faudrait d'un commun accord adapter l'offre sur les marchés nationaux et internationaux pour apporter une meilleure solution que par le passé au problème des revenus agricoles dans tous les pays et au développement des échanges dans le mutuel intérêt des pays concernés.

La C.E.A. rappelle que, dans son action, elle donne la primauté aux hommes et au travail sur les contraintes techniques, l'équipement et les mécanismes économiques. Elle désire pour tous les agriculteurs que soient sauvegardés, dans l'exercice de leur activité professionnelle, leur dignité d'homme et les moyens de préserver leur patrimoine.

La C.E.A. appelle tous les agriculteurs à agir solidairement dans tous les pays de l'Europe pour représenter et défendre leurs légitimes intérêts professionnels.

(XXIIe Assemblée générale de la Confédération Européenne de l'Agriculture, C.E.A. – Résolutions et recommandation, 5 et 9 octobre 1970;
Il Sole – 24 Ore, 6 octobre 1970)

4. Prises de position des Chambres de commerce de la C.E.E.

a) les tendances protectionnistes aux Etats-Unis

Au cours du mois d'octobre 1970, la Conférence permanente des Chambres de commerce et d'industrie de la C.E.E. a adopté une résolution condamnant les tendances protectionnistes dans le monde et demandant le respect du libre commerce international, conformément aux dispositions du G.A.T.T.

La Conférence constate avec inquiétude que de nombreux secteurs de l'économie américaine exercent une pression croissante sur le Congrès et le gouvernement des Etats-Unis en vue d'introduire des mesures protectionnistes; cette pression a déjà abouti au "projet Mills". Ceci risque de provoquer des mesures de rétorsion aboutissant à une "guerre commerciale". Ces tendances protectionnistes sont d'autant plus condamnables qu'aucun élément de la situation économique et commerciale des Etats-Unis vis-à-vis de la Communauté ne les justifie.

La Conférence invite les autorités communautaires à suivre attentivement l'évolution de la législation américaine et à intervenir auprès des autorités des Etats-Unis. Elle exprime le voeu que les parties contractantes au G.A.T.T. (et en particulier les 4 grands du commerce mondial) continuent leurs efforts pour trouver des solutions et engagent le plus tôt possible de nouvelles négociations en vue de réduire tous les obstacles (tarifaires ou non tarifaires) aux échanges internationaux.

b) le troisième programme de politique économique à moyen terme

Le 15 octobre 1970, la Conférence permanente des Chambres de commerce et d'industrie de la C.E.E. adoptait une résolution sur le troisième programme de politique économique à moyen terme.

"Tant qu'une union économique et monétaire avec une vraie politique économique communautaire n'existe pas, lit-on dans la résolution, une concertation des politiques économiques nationales ne devrait pas essayer d'aboutir à des évolutions parallèles dans les Etats membres et la diversité des problèmes auxquels les gouvernements nationaux doivent faire face impose des solutions différenciées.

Toutefois, les différentes mesures des politiques économiques et sociales des Etats membres doivent être compatibles. La tâche primordiale du troisième programme sera donc de trouver les moyens aptes à atteindre cette compatibilité des évolutions économiques dans les Etats membres.

Pour atteindre ce but, les Etats membres devront disposer d'orientations chiffrées pour la régulation de leurs économies par des moyens conjoncturels ou par des actions structurelles, orientations qui tiennent compte à la fois des besoins nationaux et des exigences de la compatibilité avec les évolutions des autres Etats membres.

Pour aboutir à la “Communauté de stabilité et de croissance”, évoquée dans l'article 104 du traité de Rome et dans le communiqué de La Haye de décembre 1969, une importance particulière doit être attribuée notamment dans les circonstances actuelles à une stabilité raisonnable des prix. A moyen terme une politique inflationniste compromet la croissance économique et détériore le climat social, tout en mettant en danger la capacité concurrentielle des entreprises vis-à-vis des pays tiers.

Dans ces conditions, la Conférence estime que les mesures de régulation globale de l'économie proposées par le troisième programme ne lui paraissent pas suffisantes pour atteindre les objectifs de croissance et de plein emploi. Leur réalisation suppose en outre la mise en oeuvre d'actions structurelles.

Une telle politique structurelle est plus nécessaire dans les régions les moins développées de la Communauté. Le Fonds agricole, le Fonds social et la Banque européenne d'investissement paraissent tout particulièrement indiqués pour mener ces actions structurelles dans les régions sous-développées de la Communauté.

c) le mémorandum sur la politique industrielle

Le 27 novembre 1970, la Conférence permanente des Chambres de commerce et d'industrie de la C.E.E. fournissait son avis sur le mémorandum de politique industrielle de la Communauté ainsi que sur le troisième programme de politique à moyen terme.

La Conférence a émis d'emblée des réserves sur le caractère complet des sources statistiques dont dispose actuellement la Commission.

Cependant, la Conférence se rallie à l'opinion exprimée dans le mémorandum selon laquelle la Communauté serait menacée d'une sorte d'obsolescence si elle ne parvenait pas à dépasser le stade actuel de l'union douanière et de la politique agricole. A ce titre, la prise en considération de l'ensemble des problèmes du développement industriel dans la Communauté qui est l'ambition du mémorandum est particulièrement opportune.

Mais la Conférence permanente estime qu'il n'y a pas de politique industrielle en soi et pratiquée à l'état séparé. La politique industrielle fait partie intégrante de la politique économique à moyen terme.

De cette observation fondamentale découlent trois séries de conclusions:

- a) sur le rôle respectif des entreprises et des autorités publiques: une politique industrielle appropriée au contexte communautaire doit se fonder sur le principe que les responsables du processus de décision doivent rester les entreprises.
- b) sur le contenu de la politique industrielle: elle ne doit comporter qu'exceptionnellement des interventions discriminatoires sectorielles ou spécifiques. L'intervention publique doit porter essentiellement sur le développement des infrastructures de base, la protection de l'environnement, les conditions de concurrence.
- c) sur les liens entre politiques industrielles nationales et communautaire: la première et principale contribution d'une politique industrielle communautaire devrait consister à éliminer progressivement les discriminations qui faussent la concurrence.

A titre purement illustratif, la Conférence permanente souligne la priorité que lui paraît requérir la solution aux questions suivantes:

- L'élimination des entraves techniques aux échanges communautaires,
- L'élimination des entraves aux fusions,
- L'amélioration des techniques de taxation des bénéficiaires des sociétés,
- La coordination des interventions du secteur public ainsi que des politiques régionales,
- La réforme du Fonds social.

La Conférence permanente considère avec réserve, voire inquiétude, toute initiative qui confierait à la Communauté la possibilité de privilégier systématiquement les groupements transnationaux à l'intérieur de la Communauté et qui encouragerait des coopérations et des fusions d'entreprises selon les formules élaborées par ses services.

d) l'harmonisation fiscale

La XXVIII^e Assemblée de la Conférence permanente des Chambres de commerce de la C.E.E. a adopté le 5 décembre une résolution concernant un programme d'harmonisation des impôts directs propre à assurer le développement et l'intégration du marché des capitaux dans la C.E.E.

Avec cette résolution, la Conférence permanente est la première organisation européenne qui se prononce pour l'adoption d'un système commun d'impôt sur les revenus des titres de participation (en particulier les actions) aux sociétés soumises à la directive du Conseil.

(L'Echo de la Bourse, 27 octobre;

Résolution de la Conférence permanente des Chambres d'industrie et de commerce, XXVIII^e Assemblée plénière, octobre-novembre 1970;

Il Sole – 24 Ore, 6 décembre 1970)

5. La C.E.S.L. prend position sur le mémorandum de la Commission européenne relatif à la politique industrielle

Lors de sa réunion du 29 octobre 1970, le Comité exécutif de la Confédération Européenne de Syndicats Libres (C.E.S.L.) a adopté une prise de positions sur le mémorandum de la Commission européenne relatif à la politique industrielle de la Communauté.

La C.E.S.L. constate que le schéma qui soutient le mémorandum de la Communauté consiste en une accélération de l'intégration dans une industrie concurrentielle grâce à des objectifs essentiellement économiques. Dans un tel cadre, les orientations nécessaires sur le plan social apparaissent plus ou moins comme un sous-produit du "progrès au sens le plus large".

"La définition d'une telle politique industrielle reste nécessairement limitée à une conception purement capitaliste; les syndicats, en revanche, estiment qu'une politique industrielle commune n'est pas un but en soi, mais qu'elle est un instrument de progrès social.

Une politique qui se dispose à modifier les structures, à organiser les mutations ou les adaptations nécessaires et à unifier le cadre juridique, fiscal et financier doit indiquer d'une façon claire, et qui l'engage, quels sont les principes, sur le

plan social et économique, qui doivent être à la base du progrès. Des notions telles que la reconnaissance de l'initiative privée et la concurrence, la participation plus active des travailleurs à la définition des objectifs du développement et à la vie des entreprises, la protection de l'environnement naturel ou la suppression de toutes les oppositions d'intérêt sont trop vagues pour que leur contenu puisse en être saisi vraiment. Il convient plutôt de se demander si des modifications sont nécessaires dans le domaine de la société et de l'économie et lesquelles, pour pouvoir répartir comme il convient les fruits du progrès technologique."

Le moment est venu de mettre au point les objectifs d'un modèle européen de société future permettant de définir avec plus de précision une politique industrielle commune qui ne néglige pas le progrès social.

La Commission a certes raison de souligner qu'une politique industrielle européenne ne doit pas viser exclusivement l'accroissement quantitatif des biens mis à la disposition des consommateurs, mais devrait aboutir à une amélioration des conditions de vie des hommes. Mais de "telles perspectives d'avenir sont mises en question si la Commission désire ne pas toucher à la liberté de décision de l'entreprise et si elle rejette la création de superstructures administratives. Ainsi l'équilibre entre les intérêts privés et les besoins sociaux serait laissé a priori à la plus ou moins bonne volonté de l'initiative privée. A l'inverse de la Commission, les syndicats verraient d'un bon oeil la création d'organismes de niveau communautaire car ce n'est que de cette manière qu'on peut atteindre des objectifs communautaires à longs termes et les réaliser sans retard dommageable."

En matière d'emploi, "seule une politique coordonnée au niveau communautaire, ayant une action équilibrée sur tous les secteurs économiques, sera en mesure d'améliorer les conditions matérielles de travail et de vie de tous les travailleurs".

La C.E.S.L. critique la thèse de la Commission selon laquelle "une participation plus active des travailleurs à la définition des objectifs du développement et à la vie des entreprises" doit créer les conditions permettant une meilleure compréhension des conditions pour le progrès (ces conditions étant la reconnaissance et l'encouragement de l'initiative privée et de la concurrence et l'admission de la sanction du profit).

“Cette thèse éveille le soupçon chez les syndicats qu’une participation plus active des travailleurs ne serait rien de plus qu’un moyen pour intégrer les travailleurs et leurs syndicats dans le système traditionnel de notions de profit et de propriété.” Or, la revendication des syndicats porte sur l’utilisation d’instruments qui leur permet de contrôler efficacement l’exercice unilatéral du pouvoir économique. On ne peut parler de la possibilité ou de la nécessité d’intégrer des intérêts naturels différents et justifiés dans le système actuel de répartition des pouvoirs économiques. Même la technologie moderne ne pourra supprimer les oppositions d’intérêt existant entre le capital et le travail.

“Il n’est pas acceptable de subordonner les aspects sociaux et humains du progrès technologique aux possibilités économiques d’un système fondé sur l’initiative privée ou le principe du profit. Le système économique doit, au contraire, avoir pour tâche de satisfaire de façon adéquate les besoins individuels et sociaux de tous les hommes.”

“Pour faire contrepoids au pouvoir de décision de l’appareil de production, il y a le contrôle des décisions économiques, sociales et politiques exercé par les travailleurs concernés et leurs syndicats. La C.E.S.L. préconise donc l’institution d’un instrument supranational chargé d’orienter la politique industrielle de la Communauté, ainsi que la création d’un Comité permanent pour la politique industrielle dont les représentants des travailleurs feraient partie.” Ces deux instruments devraient participer directement à la préparation des décisions, en collaboration avec les organes relevant de la politique économique à moyen terme, de la politique régionale et de la politique de l’emploi.

Après une analyse des propositions de la Commission relatives au rôle et à l’avenir des entreprises publiques et des entreprises privées, le document de la C.E.S.L. aborde le domaine de la législation en matière de concentration.

“Sous une forme générale, la Commission évoque déjà la nécessité d’élaborer en temps voulu une législation en matière de concentration, plus moderne et plus précise, pour pouvoir veiller au maintien d’une concurrence efficace. De l’avis des syndicats, on devrait élaborer, d’ores et déjà, une législation relative à la concurrence et à la concentration qui soit adaptée aux conditions présentes et futures.”

La prise de position de la C.E.S.L. s’achève avec des considérations sur les conséquences de l’étroite relation existante entre la politique industrielle et la politique régionale, ainsi que sur la nécessité d’une harmonieuse répartition des richesses dans le monde.

(Communiqué à la presse de la C.E.S.L., 4 novembre 1970)

6. Prises de position de la C.E.S.L. sur la fusion de sociétés anonymes et sur le statut de la société anonyme européenne

La Confédération Européenne des⁴ Syndicats Libres (C.E.S.L.) a adressé, le 4 novembre 1970, aux organes communautaires et aux gouvernements des Etats membres une déclaration relative à la proposition de la Commission des Communautés européennes d'une "troisième directive du Conseil tendant à coordonner les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés, au sens de l'article 58 paragraphe 2 du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers en ce qui concerne les fusions de sociétés anonymes".

"La C.E.S.L. reconnaît que, dans la proposition de directive de la Commission des Communautés, un article 6 supplémentaire a été ajouté dans lequel on admet, en principe, le besoin de protection sociale pour les travailleurs des sociétés anonymes en voie de fusion. Etant donné que les dispositions du traité de Rome prévoient de façon expresse une harmonisation des garanties destinées aux actionnaires et aux créanciers des sociétés en voie de fusion, ce serait une injustice sociale que de ne pas harmoniser également les garanties destinées aux travailleurs des sociétés ou de ne pas en créer de nouvelles."

La C.E.S.L. déplore que l'article 6, tel qu'il est proposé par la Commission, exclut les syndicats du droit à l'information et ne prévoit ni la communication du projet de fusion aux travailleurs, ni une négociation sur la protection des travailleurs.

Les syndicats exhortent le Conseil des ministres et les gouvernements des Etats membres à tenir compte, lors de la rédaction de l'article 6, de certains principes. En premier lieu, l'établissement, par chacune des sociétés intéressées, d'un rapport sur la protection des travailleurs touchés par la fusion devra être garanti par le droit des Etats membres.

Avant la décision relative à la fusion, ce rapport (ainsi que celui destiné aux assemblées générales des sociétés) devra être communiqué aux délégués du personnel des établissements concernés et des syndicats qui y sont représentés. Cette communication devra se faire au plus tard trois mois avant la réunion des assemblées générales des sociétés qui décident de la fusion.

Enfin, les délégués et du personnel et des syndicats représentatifs devront avoir la possibilité, avant que la décision de fusionner ne soit prise, de se prononcer sur le rapport qui leur aura été soumis. Les mesures prévues ou nécessaires pour la

sauvegarde des intérêts des travailleurs devront faire l'objet d'une négociation entre les représentants de ces derniers et les organes administratifs des sociétés qui fusionnent.

Le Comité exécutif de la C.E.S.L. a adopté, lors de sa réunion du 29 octobre 1970 à Bruxelles, une première prise de position sur la proposition de la Commission européenne en vue d'un statut de la société anonyme européenne.

Les modifications et précisions proposées par le Comité exécutif de la C.E.S.L. concernent essentiellement les chapitres du projet de statut relatifs au mode de désignation ainsi qu'aux droits et garanties des membres des divers organes dans lesquels les travailleurs sont représentés.

(Communiqué à la presse de la C.E.S.L., 4 novembre 1970)

7. La Ligue Européenne de Coopération Economique (L.E.C.E.) et le plan Werner

Début novembre 1970, le Panel monétaire de la Ligue européenne de coopération économique examinait le rapport final du groupe Werner et se félicitait de ce que les conclusions du rapport "sont très proches des propositions de la L.E.C.E."

Précisant son avis, le Panel estimait notamment que:

- s'il appartient au pouvoir politique de déterminer le partage exact des responsabilités et compétences entre les divers organismes appelés à intervenir dans ces questions, il demeure extrêmement important que, d'une part, les procédures de consultations préalables et obligatoires préconisées par le groupe Werner soient mises en oeuvre sans délai et que, d'autre part, le rôle de consultation et d'initiative permanente ou instantanée suggéré pour le Comité des gouverneurs reçoive toute l'extension possible en la matière;

- même dans la première phase la procédure de consultations préalables et obligatoires doit être renforcée jusqu'à la nécessité d'un commun accord pour les décisions éventuelles et non souhaitables qui viendraient à porter sur un changement de parité;
- une conférence intergouvernementale doit être convoquée avant la fin de la première étape en vue des réformes institutionnelles qui seront nécessaires pour la réalisation complète de l'union économique et monétaire;
- le Fonds européen de coopération monétaire doit être instauré aussitôt que possible dans le courant de la première étape;
- l'emploi d'une unité de compte européenne préconisée par la L.E.C.E. s'indique aussi longtemps que la Communauté ne dispose pas d'une monnaie européenne unique; à cet égard, l'utilisation d'une unité monétaire européenne pour l'emprunt de la C.E.C.A. peut être considérée comme une contribution positive à l'intégration monétaire.

(L.E.C.E., document n° 2204, 11 décembre 1970)

8. Un colloque de l'enseignement à Grenoble

Les participants à ce colloque, venus de 15 pays différents, organisé par l'association Europe-Université, l'Université des sciences sociales et le centre de documentation et de recherches européennes de Grenoble, ont adopté une série de résolutions concernant les échanges d'hommes et d'informations entre les universités, la normalisation de l'année universitaire, la formation des professeurs du secondaire, une association des universités européennes: "Il est recommandé de créer une association des universités européennes largement ouverte qui puisse éclairer les différents gouvernements et utiliser, au bénéfice de la coopération, les différents cadres politiques existant à l'échelle européenne. Il devrait être d'autre part constitué, au sein de la Communauté européenne des Six, comme cela a déjà été proposé, un centre de recherche sur l'innovation dans l'enseignement supérieur ainsi qu'un office européen d'information universitaire utilisant toutes les ressources de l'informatique."

(Le Monde, 5 novembre 1970)

9. Au septième "Marienburger Europagespräch", M. Rush, ambassadeur des Etats-Unis en République fédérale d'Allemagne, critique les préférences accordées à certains pays par la C.E.E.

Le 8 novembre 1970 à Mayence, l'ambassadeur américain en Allemagne fédérale, M. Rush, a mis clairement en garde les Etats de la C.E.E. contre le risque inhérent à une poursuite de leur politique de préférences à l'égard de certains pays méditerranéens et africains. L'ambassadeur a pris la parole à Mayence à l'occasion du septième "Marienburger Europagespräch", manifestation désormais traditionnelle de l' "Union européenne".

M. Rush a insisté, comme le gouvernement américain l'a déjà fait fréquemment, sur l'intention de son pays de promouvoir la libéralisation du commerce mondial. Il laissait cependant entendre que la politique de "blocs commerciaux", menée par la C.E.E. en Europe, pourrait provoquer, dans les milieux dirigeants des Etats-Unis, un changement d'opinion qui, au lieu de favoriser l'élimination des barrières commerciales, pourrait contribuer à leur renforcement.

Dans sa réplique, M. Sigrist, directeur général chargé des relations extérieures à la Commission de Bruxelles, a déclaré que c'était avant tout en vertu de liens historiques (avec les anciennes colonies de la France et de la Belgique) que la C.E.E. cherchait à accorder des préférences économiques à certains Etats. Elle n'avait pas le choix, les principes de cette politique se trouvant déjà dans les traités de Rome. Les Etats-Unis n'ayant jusqu'ici, comme les statistiques le prouvent, subi aucun préjudice du fait de la C.E.E., bien au contraire, il a invité les Américains à reconsidérer les critiques qu'ils lui adressaient.

Au cours d'une discussion avec des journalistes sur le thème "l'union politique de l'Europe - rêve et réalité", Mme Focke, secrétaire d'Etat auprès de la Chancellerie fédérale, avait auparavant repoussé le reproche selon lequel la politique du gouvernement fédéral à l'égard de l'Est entravait l'intégration politique des Etats de l'Europe occidentale. L'un n'exclut pas l'autre, a estimé Mme Focke; le processus de transformation de la C.E.E. en une union politique n'est nullement freiné par la conférence européenne sur la sécurité que l'on envisage de réunir dans un proche avenir. L'Europe occidentale doit continuer à s'acheminer vers cette union et, en même temps, conjuguer, lors de cette conférence, les multiples contacts bilatéraux déjà établis avec des Etats de l'Europe de l'Est, pour les rendre plus efficaces.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 novembre 1970)

10. Déclaration du gouverneur de la Banque d'Italie au "Rotary International" sur les problèmes monétaires européens et le bassin méditerranéen en voie de développement

Le 13 novembre, le gouverneur de la Banque d'Italie, M. Guido Carli, a présenté au congrès de la région E.N.A.E.M. (Europe, Afrique du Nord et Méditerranée Orientale) du "Rotary International" un rapport sur les problèmes monétaires européens et sur le bassin méditerranéen en voie de développement.

"... Nous sommes enclins à penser — a dit le gouverneur — que les instruments d'unification de la C.E.E. doivent se baser sur une politique de l'emploi et sur une politique fiscale, définies en fonction d'un ordre institutionnel de la C.E.E. qui dépasse la divergence des intérêts nationaux. Dans les conditions actuelles, il revient à la politique monétaire de pays de la C.E.E. de concilier les diverses structures de base de leur appareil productif et de coordonner les sources internes et externes de leurs liquidités..."

"Il est évident que, pour réaliser ces objectifs, les pays de la Communauté, en raison de la logique interne de l'étroite intégration qu'ils entendent faire de leurs économies, ne pourront se prévaloir, sinon conjointement, de la possibilité que l'on cherche à introduire dans le système monétaire international d'élargir les marges de fluctuation des monnaies autour des parités en vigueur. Dans les rapports intracommunautaires, ces marges devraient être progressivement réduites, au contraire, jusqu'à ce que l'on parvienne à des parités fixes.

Récemment, ce principe a été réaffirmé dans le rapport Werner, qui recommande de rétrécir les marges de fluctuation dans une certaine mesure, fût-ce à simple titre expérimental, à compter du début de la première étape..."

A propos de l'incidence de l'union économique et monétaire sur les relations avec les pays en voie de développement, M. Carli a déclaré: "Nous estimons que l'une des actions les plus urgentes à entreprendre est d'abord et surtout d'étudier les moyens et modalités de parvenir à une coordination plus étroite des politiques des pays européens en matière d'assistance au développement. A cet égard, les orientations que la Communauté devrait faire siennes sont celles qui ne cessent de s'affirmer de plus en plus dans les organisations internationales où sont débattus les problèmes des pays neufs dans le cadre de la deuxième décennie des Nations unies pour le développement.

Autrement dit, il s'agit de contribuer à la mise en place d'une stratégie globale basée, d'une part, sur un système de relations commerciales qui tienne compte de la capacité et des besoins de ces pays et qui parte de la conviction qu'ils formeront les grands marchés de l'avenir et, d'autre part, sur l'augmentation des ressources proportionnelles à une fraction du produit national brut des pays donateurs, sans pour autant négliger, dans la répartition des charges, les considérations d'équité imprescriptibles et, en particulier, le fait de la différence des niveaux de bien-être atteints.

En ce qui concerne les aspects financiers, l'action qui vient d'être indiquée sera d'autant plus stimulée et efficace que les mesures mises en oeuvre en vue d'une amélioration qualitative des aides viendront la soutenir. Cet objectif ne pourra être atteint que par une augmentation proportionnelle de la partie la moins coûteuse des ressources transférées, par l'acceptation du principe de la neutralité politique de l'aide (ce qui implique de libérer les bénéficiaires des prêts de l'obligation de les utiliser dans le pays prêteur), et du renforcement des procédures multilatérales.

Il nous semble évident que l'adoption d'une politique européenne commune à l'égard de ces problèmes, qui suppose un aménagement du bilatéralisme (qui sera extrêmement répandu à la longue), ne pourrait que tourner au bénéfice soit de notre continent, soit des régions dans lesquelles elle a l'ambition de diffuser ses ferments de civilisation et de progrès.

Il est d'ailleurs aussi évident que les résultats d'une action de cette sorte ne pourront répondre aux attentes que dans la mesure où celles-ci seront contenues dans de justes limites, et dans la mesure où nos interlocuteurs, méditerranéens ou non, verront toute la responsabilité qui leur incombe dans l'élaboration d'une solution aux problèmes du sous-développement économique, et où ils considéreront les politiques corrélatives comme absolument prioritaires.

Au sujet de l'amélioration des aides, une des voies selon lesquelles nous pouvons progresser de la manière la plus fructueuse sera assurément celle que nous recommandons depuis longtemps. Nous voulons dire la requalification des formes d'aide mixte, dont certains caractères publics altèrent la nature privée de ces opérations (ou vice versa), lesquelles représentent le volume le plus important de notre aide, puisqu'elles comprennent les garanties de crédits à l'exportation, les prêts financiers, les refinancements et consolidations de prêts et crédits commerciaux non amortissables à terme.

Nous estimons que, pour les opérations de ce type qui répondent le mieux à son engagement politique, l'Etat devrait intervenir de manière plus énergique, et prévoir pour cela les crédits nécessaires au budget, étant donné que seule cette technique, qui serait notamment moins coûteuse à terme pour le budget de l'Etat par rapport aux actuels systèmes de facilités financières, permettrait de faire des prêts à des conditions mieux accordées à la structure financière de nombreux pays en voie de développement."

(Il Sole – 24 Ore, 14 novembre 1970)

11. Déclaration du Mouvement européen sur les grands thèmes actuels de l'intégration européenne

Réuni à Munich le 14 novembre 1970, le Comité directeur du Mouvement européen a adopté une déclaration par laquelle il accorde son appui au projet de réalisation avant 1980 d'une union économique et monétaire complète. Le Mouvement européen estime toutefois que ce projet n'est à la mesure des ambitions légitimes de la Communauté dans le domaine proprement politique que si "les gouvernements qui ont à approuver les propositions de la Commission acceptent ses diverses implications, c'est-à-dire s'ils reconnaissent enfin le caractère inséparable des politiques économique et commerciale, sociale, monétaire et internationale au sens le plus large, et s'ils s'inclinent devant la nécessité d'établir un pouvoir européen réel, capable de décision dans ces divers domaines et démocratiquement contrôlé".

Le Mouvement européen "déploie qu'au rebours d'une telle attitude, et en dépit des intentions exprimées au sommet de La Haye, les gouvernements des Etats membres s'égarent encore dans trop de contradictions, d'indécision, de lenteurs et d'arrière-pensées quant à leurs intérêts particuliers à courte-vue, qui découragent et inquiètent les peuples d'Europe.

Il constate l'écrasante responsabilité des gouvernements, qu'il s'agisse du retard dans la définition d'un programme commun pour l'Euratom, de l'absence d'une politique cohérente de la grande technologie, de la mise en oeuvre de politiques contradictoires de production et de commerce des armements, qu'il s'agisse encore du choix de la méthode la plus lourde et la plus lente pour les négociations sur l'élargissement, à seule fin de n'en pas charger la Commission, ou du caractère dérisoire, par rapport à la réalité dans toutes les parties du monde, de leurs accords sur la concertation en matière de politique

internationale, qu'il s'agisse enfin de leur refus persistant de respecter l'équilibre institutionnel des pouvoirs communautaires et d'adopter une procédure pour l'élection directe du Parlement européen, comme prévus par les Traités."

Animé par ces considérations, le Mouvement européen réclame:

1. une conduite plus énergique de la négociation sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats, dans laquelle, de part et d'autre, l'accessoire ne saurait avoir le pas sur l'essentiel;
2. la transformation de l'Euratom en une Communauté européenne de la recherche et de la grande technologie, appuyée sur un programme concerté, puis intégré, des commandes publiques dans les domaines qui la soutiennent et en dépendent;
3. la poursuite de la négociation sur l'unification politique dans des perspectives infiniment plus novatrices et plus démocratiques que le rappel timoré des dispositions du Congrès de Vienne, actuellement à l'étude, afin que la structure même des institutions communautaires soit étendue aux domaines de la diplomatie et de la défense;
4. l'acceptation du plan Werner d'unification économique et monétaire de la Communauté, en lequel il voit aujourd'hui le cheminement le plus sûr vers la réalisation de ses objectifs, à la condition que l'engagement soit clairement pris de la réaliser dans son intégralité et de consentir au renforcement des institutions communautaires, en particulier des responsabilités de la Commission, qu'il suppose."

(Document transmis par le Comité directeur du Mouvement européen)

12. Déclarations du professeur Petrilli, président de Conseil italien du Mouvement européen, sur le "Mémoire Colonna"

Le professeur Petrilli, président de l'I.R.I. (Institut de Reconstruction Industrielle) et président du C.I.M.E. (Conseil Italien du Mouvement Européen), parlant le 17 novembre dernier à une réunion de l'I.D.E. (Imprenditori Dirigenti Europei) (chefs d'entreprise européens), a approfondi les aspects de la politique industrielle européenne en se basant principalement sur le document de la Commission de la C.E.E. que l'on connaît généralement sous le nom de "Mémoire Colonna".

Le professeur Petrilli s'est attaché à souligner combien les considérations générales du "Mémorandum" sur la politique industrielle européenne se réfèrent explicitement à la nécessité d'orienter le développement économique vers des objectifs d'ordre qualitatif inspirés du modèle de civilisation originale que les Communautés européennes doivent contribuer à promouvoir. Cette idée, largement reprise par la philosophie de la programmation économique nationale, serait née du refus d'une vision déterministe du développement économique et de la reconnaissance des limites de la recherche de l'efficacité maximum, qui reste toujours une notion relative et un moyen applicable à des modèles de développement inspirés d'objectifs différents.

Passant à l'analyse des orientations d'un modèle européen possible, qui apparaissent justement dans l'introduction du "Mémorandum Colonna", le professeur Petrilli a fait observer surtout l'importance que mérite une organisation du travail industriel capable d'en dépasser la croissante fragmentation actuelle, tout en permettant de satisfaire l'exigence toujours plus forte de participation exprimée par les travailleurs, et d'éviter le gaspillage d'énergie humaine propre au fonctionnement de l'entreprise, dans ses conditions actuelles.

Parlant de la restructuration de l'enseignement dans la Communauté, l'orateur s'est notamment arrêté sur la nécessité d'assurer une formation professionnelle à base polyvalente et, à un niveau plus élevé, sur la possibilité d'une nouvelle conciliation entre les exigences humanistes et les impératifs économiques.

Supposant ensuite définie, au niveau européen, une politique commune d'aménagement du territoire, l'orateur a fait observer que celui-ci devrait s'accompagner d'une politique de développement régional équilibré qui tende à éviter les charges supplémentaires que la concentration territoriale des investissements impose à la collectivité, même sous l'angle purement économique. Abordant enfin l'objectif d'une répartition plus harmonieuse des richesses mondiales, objectif qui est explicitement proposé dans le document de la Communauté, le professeur Petrilli a indiqué que ce problème se pose d'une façon très concrète pour la Communauté européenne du fait de sa position de première puissance commerciale du monde, importatrice de produits de base et exportatrice de produits manufacturés.

(Il Sole — 24 Ore, 18 novembre 1970)

13. L'industrie européenne contre le protectionnisme américain

Le 19 novembre, les fédérations des industries appartenant aux Etats membres de la C.E.E. et à l'Association européenne de libre-échange ont adopté une déclaration commune sur la proposition de loi américaine en matière de commerce extérieur. En voici le texte :

“Les fédérations d'industries des pays de la Communauté européenne et de l'A.E.L.E. ne peuvent pas ne pas exprimer leur préoccupation profonde à l'égard de la législation sur le commerce extérieur actuellement à l'examen du Congrès des Etats-Unis. Au total, nos pays ont importé des Etats-Unis, l'année dernière, des marchandises pour un montant de 10.190 millions de dollars. En 1968, les investissements directs américains dans nos pays se sont élevés à plus de 18.050 millions de dollars, ce qui a déterminé un courant de rentrées aux Etats-Unis, sous forme de dividendes et d'intérêts, d'un montant de plus de 850 millions de dollars.

Ces mouvements de biens et de capitaux stimulent la concurrence et apportent de nouvelles technologies à nos industries; elles se traduisent en général par un bénéfice pour nos systèmes économiques grâce à une meilleure répartition internationale des ressources. Mais les importations doivent être payées et les capitaux rémunérés, et c'est en grande partie avec les revenus de nos exportations (en 1969, les Etats-Unis ont importé pour 9.462 millions de dollars) que cela doit se faire. Si l'accès au marché des Etats-Unis devait être bloqué pour un éventail sans cesse plus large de nos produits, des considérations telles que celles relatives aux balances des paiements obligeraient nos gouvernements à réagir contre les mesures restrictives américaines. Nous sommes plutôt opposés à une éventualité de ce genre, à moins que nous nous trouvions contraints de décider entre l'adoption de mesures de rétorsion de la part de nos gouvernements et l'encouragement d'une situation caractérisée par un climat déflationniste permanent dans nos pays.

Nous admettons que puissent subsister certains aspects de politique commerciale sur les deux rives de l'Atlantique à l'égard desquels chacun des partenaires commerciaux pourrait légitimement élever des objections. Notre expérience nous conduit à ne pas minimiser les effets que des changements survenus dans des secteurs soumis à la pression de la concurrence extérieure peuvent avoir sur les entreprises et les travailleurs. Mais nous ne croyons pas que ces problèmes puissent être résolus par une action unilatérale, tendant à freiner les importations, sans tenir compte des engagements internationaux ou dans un

climat de récriminations réciproques. Il existe des organes de consultation et des structures de conciliation qui ont fait la preuve de leur efficacité. Ayons recours à eux et ne rendons pas vain le travail de 25 années d'une libéralisation des échanges dans laquelle les Etats-Unis ont joué un rôle aussi important et pour laquelle ils ont reçu une part complète et équitable des bénéfices qui en ont résulté. Nous utilisons ces paroles de propos délibéré, car en général les tarifs qui s'appliquent aux produits manufacturés à l'entrée sur le marché des Etats-Unis ne sont certainement pas plus bas que ceux appliqués en Europe; et cette situation restera inchangée lorsque les accords du "Kennedy round" entreront intégralement en vigueur. Ce qui s'impose maintenant, c'est une action concrète afin de résoudre les problèmes commerciaux les plus importants, et une attitude constructive pour trouver des solutions aux nouveaux problèmes qui ont été dégagés, tels que ceux concernant les obstacles non tarifaires. Il est de l'intérêt commun de soutenir le mouvement vers un commerce plus libre, par un échange réciproque de concessions équilibrées."

(Il Sole – 24 Ore, 27 novembre 1970;
De Nieuwe Gids, 27 novembre 1970)

14. Colloque des jeunes parlementaires européens

Les jeunes parlementaire des six pays de la Communauté se sont réunis à Paris les 30 novembre et 1er décembre 1970 pour étudier les difficultés et les possibilités d'amélioration du travail parlementaire.

Selon le communiqué publié à l'issue de la rencontre, les jeunes parlementaires "ont considéré qu'il fallait permettre aux parlements de mieux exercer le contrôle de l'action des gouvernements et de leurs administrations.

Ils ont également estimé que pour assurer leur mission démocratique, ils devaient en matière législative assurer leur droit d'initiative.

Après un exposé sur le rôle actuel du Parlement européen, les jeunes parlementaires ont estimé que le renforcement et l'élargissement des compétences des Communautés européennes impliquent le renforcement du rôle et des pouvoirs du Parlement européen en matière législative et budgétaire. Ils souhaitent que les parlements nationaux et que les opinions publiques de la Communauté soient mieux informés de ses travaux, afin de contribuer à former une opinion publique communautaire.

Après un débat entamé dans la discussion sur le fonctionnement des parlements nationaux, les jeunes parlementaires ont constaté les difficultés croissantes qu'entraîne le cumul actuel d'un mandat national et d'un mandat au Parlement européen. Ils se sont chargés de chercher des solutions sur le plan national pour arriver finalement à empêcher ce cumul.

Enfin, ils ont évoqué les possibilités d'élire directement dans chaque pays les membres du Parlement européen au suffrage universel.

Ayant apprécié l'intérêt de cette rencontre, ils ont décidé de se réunir de nouveau en 1971, en Allemagne, sur l'invitation de la République fédérale d'Allemagne."

(Communiqué des jeunes parlementaires européens, 1er décembre 1970)

15. L'industrie européenne veut l'intégration économique et monétaire de l'Europe

Le Conseil des présidents de l'Union des industries de la Communauté (U.N.I.C.E.) a pris position quelques jours avant la réunion, le 14 décembre 1970, du Conseil des ministres de la C.E.E. sur l'union économique et monétaire.

"L'U.N.I.C.E. approuve une politique de la Communauté visant l'établissement d'une union économique et monétaire qui permettra de franchir une étape importante dans le processus d'intégration européenne. Les gouvernements, en s'engageant dans la voie de la réalisation concrète de l'union économique et monétaire, témoigneront cette volonté politique qu'ils avaient manifestée à La Haye.... Les éléments fondamentaux d'une union économique et monétaire comportent la coordination des politiques économiques, monétaires et budgétaires, la libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté, la fixation irréversible de la parité relative des monnaies nationales et un système intégré de banques centrales.... Pour atteindre les objectifs visés, certaines compétences devront être transférées du plan national au plan communautaire, ce qui impliquera, à juste titre, l'établissement d'un contrôle démocratique ayant une base parlementaire."

L'U.N.I.C.E. est d'avis, comme le groupe Werner et la Commission que, "si toutes les actions menées au cours de la première étape peuvent se fonder sur les dispositions du traité de Rome, certaines de celles qui devront intervenir au cours de la "phase de transition" requerront des modifications du traité".

Comme le rapport Werner, l'U.N.I.C.E. souligne également "l'importance de la consultation des partenaires sociaux préalablement à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique communautaire"... Par ailleurs, l'U.N.I.C.E. "souhaite que la recherche des solutions aux problèmes institutionnels qui se poseront forcément ne retarde pas la réalisation de l'union économique et monétaire. Elle tient à souligner l'importance d'un parallélisme entre l'harmonisation de la politique économique et la réalisation d'une collaboration monétaire plus étroite, les progrès atteints sur l'un et l'autre plan ne pouvant que se renforcer mutuellement.

Les différentes étapes devront donc être conçues de telle façon qu'elles se conditionnent les unes les autres.

Dans le courant de la première étape, il conviendra d'adopter des méthodes efficaces pour maîtriser les conjonctures, en veillant aux répercussions des mesures prises par chaque Etat sur l'évolution économique dans les autres pays partenaires. L'U.N.I.C.E. estime à cet égard qu'un engagement formel par accord mutuel sur les objectifs de la politique économique est plus important encore qu'une certaine concertation sur l'utilisation des instruments de la politique de conjoncture.

Le troisième programme de politique économique à moyen terme vise à orienter les politiques de croissance et de stabilité des Etats membres suivant des objectifs communs. Une évolution compatible des économies des Etats membres évitera des divergences dans le niveau des prix et, par la suite, des déséquilibres économiques extérieurs qui conduisent nécessairement à des mesures protectionnistes ou à des modifications de parités.

Pour réaliser cette compatibilité, il sera nécessaire de coordonner les politiques de régulation de la demande globale et d'appliquer une politique communautaire d'adaptation structurelle et régionale. Ces actions comporteront:

- la définition en commun des orientations essentielles pour la liquidité, les crédits aux secteurs public et privé et la politique des taux d'intérêt,

- la constitution d'un marché monétaire et financier européen ainsi que
- la définition concertée des politiques budgétaires et régionales.

Parmi ces mesures, l'U.N.I.C.E. considère particulièrement souhaitable une intégration plus poussée des marchés financiers. Elle se réfère à la position qu'elle a adoptée au sujet de la libéralisation des marchés de capitaux et de la 3e directive pour la mise en oeuvre de l'article 67 du traité de Rome."

L'U.N.I.C.E. est d'avis qu'il est nécessaire d'établir aussi rapidement que possible un Fonds européen de coopération monétaire. Elle invoque à ce sujet deux raisons: "D'une part la création de ce Fonds pourra être considérée comme la base d'une institution d'exécution d'une politique monétaire et financière communautaire à l'égard des pays tiers, dans le cadre de la coopération monétaire internationale; d'autre part, un tel Fonds peut constituer la base d'une politique communautaire d'intervention mutuelle. L'U.N.I.C.E. suggère que les mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme, une fois arrêtés, soient mis en oeuvre par le Fonds de réserve à créer. En fixant ainsi quantitativement les possibilités d'intervention du Fonds, l'adoption d'une politique commune vers l'extérieur prend une importance essentielle.

Dans ce contexte, il apparaîtra utile que la période au cours de laquelle les marges des cours de change seront restreintes revête d'abord un caractère expérimental. L'introduction d'une période expérimentale n'offre pas d'inconvénients en soi, pour autant qu'elle soit clairement liée à la décision de principe d'instaurer un Fonds européen de coopération monétaire. L'U.N.I.C.E. confirme à ce sujet que tout rétrécissement des marges des cours de change entre les monnaies des Etats membres doit nécessairement s'accompagner de progrès parallèles dans le domaine de l'harmonisation des politiques économiques.

L'U.N.I.C.E. se félicite de ce que les gouverneurs des banques centrales mettent l'accent, dans leur étude, sur les possibilités d'un comportement commun en matière de change, sans déjà le définir de façon précise. Pour réussir une politique visant à établir une union économique et monétaire, il conviendra, en effet, de faire preuve de prudence et de souplesse dans le domaine de la politique des taux de change, également entre les Etats membres de la Communauté; des mesures rigides prises rapidement pourraient être, en revanche, dommageables.

L'étude du Comité des gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la C.E.E., annexée au rapport Werner, montre jusqu'à quel point on ignore encore quelles pourraient être les réactions des marchés des devises à l'égard d'une réduction des marges. Il est donc logique de rechercher en premier lieu l'expérience des aspects techniques d'une politique communautaire d'intervention.

La Commission recommande qu'au cours de la première étape les fluctuations des cours de change entre les monnaies des Etats membres soient maintenues à l'intérieur de marges plus étroites que celles résultant de l'application des marges en vigueur pour le dollar, grâce à une action concertée à l'égard de cette monnaie. L'U.N.I.C.E. doute qu'une telle "action concertée" offre des garanties suffisantes pour une politique monétaire commune effective, étant donné qu'il est à craindre que l'influence que les institutions de la Communauté pourront exercer sur cette concertation ne soit limitée."

L'U.N.I.C.E. présente encore trois observations:

- "une politique communautaire dans le domaine monétaire implique que la Communauté adopte une position commune au sein du Fonds monétaire international"
- il y a lieu d'entreprendre sans tarder "des études sur des problèmes, de toute évidence d'intérêt essentiel, tels que les problèmes posés à l'Europe par les mouvements internationaux de capitaux, le marché de l'eurodollar, les rapports monétaires entre la C.E.E. et les Etats-Unis, la composition des réserves de change des banques centrales qui sont appelées à coordonner leur politique, etc..."
- "l'élargissement de la Communauté doit être pris en considération dans l'élaboration de l'union économique et monétaire."

(Bulletin de la Fédération des industries belges, n° 31, 10 décembre 1970)

Zweiter Teil - Deuxième partie - Parte seconda
Tweede Deel - Part II

METHODISCHE BIBLIOGRAPHIE - BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE
BIBLIOGRAFIA METODICA - BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT
METHODICAL BIBLIOGRAPHY

Diese Bibliographie zählt eine Reihe der Bücher auf, welche die Bibliothek des Europäischen Parlaments im Zeitraum, auf den sich dieses Heft bezieht, erworben hat sowie die Zeitschriften, die sie in der gleichen Zeit auswertete.

Cette bibliographie représente une selection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

In questa bibliografia figura una scelta dei titoli delle opere ricevute e dei periodici selezionati alla Biblioteca del Parlamento europeo nel periodo coperto dalla presente edizione dei Quaderni.

Deze bibliografie geeft een keuze uit de aanwinsten van de Europese Parlements-bibliotheek en de periodieken waaruit in deze editie van "Europese Documentatie" artikelen zijn opgenomen.

This bibliography gives a selection of titles of books acquired and periodicals examined by the Library of the European Parliament during the period covered by this edition of the Digest.

1. Allgemeine Fragen - Problèmes généraux - Problemi generali
Algemene vraagstukken - General matters

1. - BRUGMANS, Henri : L'Idée européenne, 1920-1970. 3e éd. entièrement revue et augmentée.
Bruges, De Tempel, 1970. 405 p. 8°
(Collège d'Europe: Cahiers de Bruges. N.S., 26)
(16.830/1)

- 2.- DAHRENDORF, Ralf : Was ist Integration - ihre politischen und wirtschaftlichen Voraussetzungen.
(Europa, n° 12, Dezember 1970, p. 3-5, 16)

- 3.- DEUTSCH, Karl W. : Efforts d'intégration dans le complexe de la politique européenne.
(Centre Européen de la Culture : Bulletin, n° 3-4, automne 1970, p. 34-64)

- 4.- INGLEHART, Ronald : Attitudes face à l'intégration européenne en 1970.
(Centre Européen de la Culture : Bulletin, n° 3-4, automne 1970, p. 151-158)

- 5.- INGLEHART, Ronald : La Fin de l'intégration européenne ?
(Centre Européen de la Culture : Bulletin, n° 3-4, automne 1970, p. 65-94)

- 6.- JOLL, James : The Decline of Europe: 1920-1970.
(International Affairs, November 1970, p. 1-18)

- 7.- LINTHORST HOMAN, J. : Which Europe?
(Journal of Common Market Studies, n° 1, September 1970, p. 67-92)

- 8.- LUECKER, Hans-August: Christlich-demokratische Parteien Europas auf dem Weg zur Solidarität.
(Internationales Europa Forum, N° 3, Oktober 1970, p. 161-165)

- 9.- MALLET, Jacques : L'Europe politique.
(Centre d'Information Internationales. Paris: Bulletin, n° 84, 30 octobre 1970, p.1-12)

- 10.- MILLER, Linda B. : Europe's futures - change and continuity?
(Journal of Common Market Studies, n° 1, September 1970, p. 93-116)

11. - MORELLI, Enrico: Il risveglio politico dell'Aja: l'Europa si dà una strategia.
(Rivista di Studi Europei, n° 4, ottobre-dicembre 1969, p. 382-397)
-
12. - OFFICE CATHOLIQUE D'INFORMATION SUR LES PROBLEMES EUROPEENS, Strasbourg: Verso un'Europa nuova. (Colloquio tenuto a Bruxelles il 5 e 6 dicembre 1969).
(La Civiltà Cattolica, n° 2885, 5 settembre 1970, p. 425-432)
-
13. - SATTLER, Andreas: Die Entwicklung der Europäischen Gemeinschaften von ihrer Gründung bis zum Ende der EWG-Uebergangszeit. (Jahrbuch des Oeffentlichen Rechts der Gegenwart. N.F.T. 19.1970. Tübingen, 1970, p. 1-128).
(6556)
-
14. - SIDJANSKI, Dusan, HANDLEY, David H.: Aperçu des sondages d'opinion sur l'intégration européenne 1945-1969.
(Centre Européen de la Culture : Bulletin, n° 3-4, automne 1970, p. 118-139).
-
15. - ROSENSTIEL, Francis: Die Souveränität: Fetisch und Paradox.
(Liberal, n° 11, November 1970, p. 813-821)
-
16. - VERNANT, Jacques: L'Europe dans dix ans.
(Revue de Défense Nationale, décembre 1970, p. 1858-1862).
-
17. - VERNANT, Jacques: Le Général de Gaulle et la politique extérieure.
(Politique Etrangère, n° 6, 1970, p. 619-629)
-
18. - VISINE, François : ABC de l'Europe. T.1-
Paris, Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1967- vol 8°
3. L'Europe économique. P.1-2.1969. III, 939 p. (2 vol.)
4. L'Europe technique. P.1-2, 1970. II, 708 p. (2 vol.)
(Economie et législation européennes, 5, 6)
(R. 19.708)
-
19. - VREDELING, H.: Verso un partito progressista europeo.
(Socialismo '70, n° 17-18, giugno-luglio 1970, p. 89-109)
(23.866)
-

2. Institutionelle Fragen - Questions institutionnelles - Problemi istituzionali - Institutionele vraagstukken - Institutional matters

- 20.- GOZAT, Georges: L'Activité des Communautés Européennes vue à travers leur budget.
(Revue du Marché Commun, n^o 136, septembre 1970, p. 397-405)
-
- 21.- INITIATIEF-ONTWERP (Het) Westerterp en de Kiesraad.
(Euromarkt-Nieuws, n^o 10, oktober 1970, p. 204-206)
-
- 22.- KOEHLER, Johannes: Expenditure of the three European Communities (E. C. S. C., E. E. C., E. A. E. C. Exposé and critique). - Dépenses des trois Communautés Européennes... - Ausgabenwirtschaft der drei Europäischen Gemeinschaften, ..
München, Institute for Financial Science and Economics of European Taxpayers Association, (1970), 40 p. 8^o
(23.934)
-
- 23.- KOHLHASE, Norbert: Probleme einer künftigen Finanzverfassung der Europäischen Gemeinschaften,
(Europa Archiv, n^o 23, 10. Dezember 1970, p. 857-862)
-
- 24.- LAVENIR, Herve: La Capitale européenne.
(La Revue des Deux Mondes, octobre 1970, p. 105-117)
(24.038)
-
- 25.- LECERF, Jean: La Cour de Justice européenne.
(30 Jours d'Europe, n^o 148, novembre 1970, p. 32-37)
-
- 26.- MACRAE, Norman: How the E. E. C. makes decisions.
(The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 363-371)
-
- 27.- ANSELME-RABINOVITCH, L.: Réglementation douanière de la C. E. E. (1-2).
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre 1968, p. 806-824, n^o 2, avril-juin 1970, p. 317-331)
-
- 28.- SEN, Asit Kumar: Die Stellung des Europäischen Parlaments in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft bis zur Fusion der Exekutiven: das Problem der Einflussnahme auf den Entscheidungsprozess.
Inaugural-Dissertation ...
Heidelberg, 1969, pp. a - j, 166 p., tabl. 4^o
(Thèse. Univ. Heidelberg. 1969).
(24.074) (bibliographie)
-

- 29.- WINTER, Gerd: Die Fondsverwaltung der Europäischen Gemeinschaften.
Göttingen, Inst.f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1969. LIV, 226 p.
8⁰
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergierecht,
39).
(22.918) (bibliographie)
-

3. Wirtschaftsfragen - Questions économiques - Problemi economici -
Economische vraagstukken - Economic matters

-
- 30.- FIORELLI, Franco: Le Regioni periferiche europee.
(Nord e Sud, n° 131, novembre 1970, p. 100-119)
-
- 31.- GENDARME, René: Les Problèmes économiques des régions
frontières européennes.
(Revue Economique, n° 6, novembre 1970, p. 889-917)
-
- 32.- GUIZZI, Vincenzo: Il "Piano Colonna": politica industriale e demo-
crazia economica.
(Socialismo '70, n° 18-19, giugno-luglio 1970, p. 42-58)
(23.866)
-
- 33.- HANDLEY, David H.: Mesure de l'intégration dans la Communauté
européenne, 1963-1968: exemple de l'indice d'acceptation relative.
(Centre Européen de la Culture: Bulletin, n° 3-4, automne 1970,
p. 95-117)
-
- 34.- LOTRINGEN, C.F.M. van: Naar een Europese industriepolitiek.
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2.768, 14 oktober 1970,
p.1000-1002)
-
- 35.- MEMORANDUM italiano sulla politica regionale nella Comunità
Europea.
(Mondo Economico, n° 38, 26 settembre 1970, p. 39-43)
-
- 36.- PEDINI, Mario: La Comunità Economica Europea come modello di
sviluppo economico.
(Rivista di Politica Economica, n° 10, ottobre 1970, p. 1117-1126)
-
- 37.- PETRILLI, Giuseppe: Modello europeo per la società futura.
(L'Europa, n° 24/25, 15 ottobre 1970, p. 17-26)
-
- 38.- SCHERER, Josef: Die Wirtschaftsverfassung der E.W.G.
Baden-Baden, Nomos, (1970). 205 p. 8°
(Schriftenreihe europäische Wirtschaft, 50)
(23.738) (bibliographie)
-
- 39.- SCHWAMM, Henri: Les Industriels allemands face à la construction
européenne.
(Documents. Revue des Questions Allemandes, n° 5, septembre-
octobre 1970, p. 34-38)
-

40.- TOULEMON, Robert: Des Idées nouvelles en politique industrielle.
(Revue du Marché Commun, n^o 136, septembre 1970, p. 385-393)

4. Monetäre und finanzielle Fragen - Questions financières et monétaires - Problemi finanziari e monetari - Finanziële en monetaire vraagstukken - Financial and monetary matters

- 41.- BURG, J. van der: Amerikaanse directe investeringen in West-Europa.
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2766, 30 September 1970, p. 946-950)
-
- 42.- CAMPET, Charles: Le Marché commun bancaire.
(Revue du Marché Commun, n° 137, octobre 1970, p. 441-446)
-
- 43.- CARLI, Guido: Relazione Carli sui problemi monetari europei e l'area mediterranea in via di sviluppo. (Congresso Rotary International della regione).
(Mondo Economico, n° 46, 21 novembre 1970, p. 37-39)
-
- 44.- CONGRES DES ECONOMISTES DE LANGUE FRANCAISE. 1970.
Nice: La Monnaie et la construction de l'Europe.
Paris, Sirey, 1970. pp. 537-723. 8°
(Revue d'Economie Politique, n° 4, juillet-août 1970)
-
- 45.- DELSUPEHE, Georges: Le Marché de l'Euro-Dollar: perspectives nouvelles.
(Recherches Economiques de Louvain, n° 2, septembre 1970, p. 117-127)
-
- 46.- DOSSIER (Le) monétaire international. (Par) Valéry Giscard d'Estaing (e. a.).
(L'Economie, n° 1119, 24 octobre 1970, p. 24-33)
-
- 47.- FONTOY, Alain: L'Inizio di una cooperazione economica e monetaria: il "piano Bagre".
(Socialismo '70, n° 17-18, giugno-luglio 1970, p. 58-71)
(23.866)
-
- 48.- FORTE, Francesco: Verso una moneta europea?
(L'Europa, n° 24/25, 15 ottobre 1970, p. 81-101)
-
- 49.- IKLE, Max: Der Eurodollarmarkt.
(Aussenwirtschaft, n° 3, September 1970, p. 295-318)
-

- 50.- INDUSTRIE (L') européenne veut l'intégration économique et monétaire de l'Europe.
(Fédération des Industries Belges. Bruxelles: Bulletin, n° 31, 10 décembre 1970, p. 3626-3630)
-
- 51.- INTERNATIONAL (The) capital markets of Europe.
(Bank of England: Quarterly Bulletin, n° 3, September 1970, p. 295-307)
-
- 52.- LANGE, Jean: Essai sur l'efficacité de la politique monétaire.
(Revue Economique, n° 6, novembre 1970, p. 973-1003)
-
- 53.- MACHLUP, Fritz: Euro-Dollar creation: a mystery story.
(Banca Nazionale del Lavoro. Rome: Quarterly Review, n° 94, September 1970, p. 219-260)
-
- 54.- MASERA, Francesco: Problemi monetari e di cambio nel quadro dell'integrazione europea.
(Moneta e Credito, n° 91, settembre 1970, p. 296-315)
-
- 55.- RICCARDI, Ferdinando: Dans dix ans une monnaie européenne.
(30 Jours d'Europe, n° 148, novembre 1970, p. 26-31)
-
- 56.- RICCARDI, Ferdinando: Les Problèmes posés par les investissements américains dans la C.E.E. (Mondo Economico, 5 septembre 1970).
(Problèmes Economiques, n° 1193, 12 novembre 1970, p. 10-15)
-
- 57.- SASS, Gert: Zu den steuerlichen EWG-Richtlinienentwürfen für Mutter-Tochtergesellschaften und für internationale Fusionen im Gemeinsamen Markt.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 12, Dezember 1970, p. 533-539)
-
- 58.- STUBENITSKY, F.: De Omvang van de Amerikaanse directe investeringen in Nederland.
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2766, 30 September 1970, p. 932-939)
-
- 59.- TITTA, Alfio: La "Moneta" nel programma degli anni "70" della Comunità Europea.
(Stato Sociale, n° 9, 2° semestre 1970, p. 853-864)
-

60.- THALMANN, Jörg: Strukturelle Unterschiede der EWG-Länder
als Hindernis für die Wirtschafts- und Währungsunion.
(Europa Archiv, n^o 21, 10. November 1970, p. 781-790)

61.- WILLETT, Thomas D., TOWER, Edward: Currency areas and
exchange rate flexibility.
(Weltwirtschaftliches Archiv, n^o 1, 1970, p. 48-65)

4. Wettbewerb - Concurrence - Concorrenza - Mededinging - Competition

62. - KOPPENSTEINER, Hans-Georg: Das Konzernrecht des EWG-Verordnungsentwurfs über eine europäische Aktiengesellschaft aus kollisionsrechtlicher Sicht.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 10, Oktober 1970, p. 433-441)

63. - SERVIDIO, Aldo: Linee esegetiche degli articoli 92, 93 e 94 del Trattato di Roma. 1-
(Rivista di Diritto Europeo, n^o 3, luglio-settembre 1970, p. 173-201,

6. Sozialfragen - Questions sociales - Problemi sociali
Sociale vraagstukken - Social matters

- 64.- BISCOTTINI, Giuseppe: Problemi della circolazione e dello stabilimento nel Trattato di Roma.
(Rivista di Diritto Internazionale, n° 2-3, 1970, p. 161-174)

- 65.- BLANPAIN, R.: La Négociation collective et l'autonomie des partenaires sociaux dans les Etats membres de la C.E.E.
(Revue du Travail, n° 6, juin 1970, p. 773-795)

- 66.- BOTSAS, Eleutherios N.: Some economic aspects of short-run Greek labor emigration to Germany.
(Weltwirtschaftliches Archiv, n° 1, 1970, p. 163-173)

- 67.- COMITE, Luigi di: Aspetti della situazione demografica dei paesi della Comunità Economica Europea.
(Banco di Napoli, Rassegna Economica, n° 1, gennaio-febbraio 1970, p. 165-179)

- 68.- DAGNINO, Virgilio: La Partecipazione dei lavoratori.
(L'Europa, n° 24/25, 15 ottobre 1970, p. 43-67)

- 69.- DEGAND, Claude: Le Cinéma et la libre circulation de la main-d'oeuvre en Europe.
(Revue du Marché Commun, n° 136, septembre 1970, p. 406-409)

- 70.- KALBE, Peter: Vorschläge zur Verwirklichung der Freizügigkeit für die freien wirtschaftsberatenden Berufe in der EWG.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 11, November 1970, p. 487-489)

- 71.- PISTOJ, P.: Il Diritto al lavoro e la circolazione in Italia dei lavoratori della Comunità Economica Europea.
(Rivista di Diritto Europeo, n° 3, luglio-settembre 1970, p. 217-228)

- 72.- ROHDE, Helmut: Aspekte europäischer Sozialpolitik.
(Soziale Sicherheit, n° 10, Oktober 1970, p. 289-291)

73. - SABIS, Emilio Paolo: Fondo sociale europeo e politica sociale comunitaria.
(Civitas, n^o 9, settembre 1970, p. 39-51)

74. - SCHNORR, Gerhard: L'Apport du droit communautaire au droit du travail et de la sécurité sociale.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1970, p. 544-556)

75. - UNITE (L') d'action des syndicats au niveau européen: réalités et perspectives. (Espansione, mai 1970).
(Problèmes Economiques, n^o 1193, 12 novembre 1970, p. 2-5)

76. - WEDEL, Joachim: Sécurité sociale et intégration économique.
1-2.
(Revue Internationale du Travail, n^o 5, novembre 1970, p. 503-525; n^o 6, décembre 1970, p. 657-684)

77. - WEISE, Walter: Die Anwendung der neuen EWG-Sozialvorschriften für den Strassenverkehr auf Beförderungsstrecken in Drittländern, insbesondere auf Transitbeförderungen.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 12, Dezember 1970, p. 560-562)

7. Landwirtschaft - Agriculture - Agricoltura - Landbouw - Agriculture

- 78.- CUPO, Carlo: L'Agricoltura italiana, e quella del Mezzogiorno in particolare alla luce del primo e del secondo piano Mansholt. (Banco di Napoli: Rassegna Economica, n° 3, maggio-giugno 1970, p. 719-732)
-
- 79.- DITGES, Harald: Die Geplante Erzeugergemeinschaft in der EWG. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 11, November 1970, p. 489-491)
-
- 80.- FONDO (II) europeo agricolo di orientamento e di garanzia e la azione da esso svolta dal 1962. (Camera di Commercio, Industria e Agricoltura, Ancona: Bollettino Economico, n° 9, settembre 1970, p. 1-11)
-
- 81.- FUIANO, Nicola: L'Organizzazione europea del mercato del tabacco. (Rivista di Diritto Europeo, n° 3, luglio-settembre 1970, p. 203-216)
-
- 82.- ITALIE. Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro. Commissione per l'Agricoltura. Rome: Osservazioni e proposte sulla riforma dell'agricoltura nella C.E.E. (Assemblea, 10 novembre 1970, n° 112/77). (Roma), C.N.E.L., 1970. 91 p. 4° (Ann.) Schema di osservazioni e proposte sulla riforma dell'agricoltura nella C.E.E. 53 p. (23.865)
-
- 83.- LUEPKE, ... von: Die Landwirtschaft in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. 1- (Internationale Wirtschaftsbriefe, Fach 5, Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Gruppe 3, p. 191-220, 263-272)
-
- 84.- LUTZ, Friedrich A.: Wechselkursänderungen und Agrarordnung der E.W.G. (Ordo, T. 21. 1970. Düsseldorf, München, 1970. p. 85-92) (R. 694)
-
- 85.- MANEGOLD, D.: Agrarpolitische Entwicklungen in der E.W.G. (Agrarwirtschaft, n° 12, Dezember 1970, p. 381-388)
-

86. - OLMI, Giancarlo: L'Agriculture et le marché commun.
(Il Politico, n^o 3, settembre 1970, p. 496-509)

8. Verkehr - Transports - Trasporti - Vervoer - Transport

87. - AUTOSTRADÉ (Le) in Europa.
(Camera di Commercio, Industria e Agricoltura. Ancona: Bollettino Economico, n° 8, agosto 1970, p. 29-41)
-
88. - BOERNER, Holger: Deutschland: Verkehrskreuz Europas.
(Aussenpolitik, n° 10, Oktober 1970, p. 585-593)
-
89. - GRELLET, H.: Le Rôle du "stevedore" dans la concurrence des ports européens.
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n° 21, 10 décembre 1970, p. 853-855)
-
90. - HAUSEN, Ralf: Die europäischen Fluggesellschaften. 1-
(Europa Verkehr, n° 4, 31. Dezember 1969, p. 239-243, n° 2,
30. Juni 1970, p. 118-123, n° 3, 15. September 1970, p. 193-196,
-
91. - SCHRADER, Rudolf: A.G.A.R.D.: Modell internationaler Kooperation.
(Aussenpolitik, n° 10, Oktober 1970, p. 630-642)
-

9. Energie - Energie - Energia - Energie - Energy

92. - BOTZIAN, Rudolf: Uran-Anreicherung in Europa. Die technisch-wirtschaftliche und politische Bedeutung eigener Verfahren.
(Europa Archiv, n^o 24, 25. Dezember 1970, p. 891-900)

93. - CAMATINI, Ezio: La Politique italienne d'approvisionnement en gaz naturel.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 242, septembre-octobre 1970, p. 698-705)

94. - GUILLAUMAT, Pierre: L'Industrie du pétrole à l'horizon 80.
(Revue de Défense Nationale, octobre 1970, p. 1.415-1.434)

95. - HILL, John: Prospettive sugli usi pacifici dell'energia nucleare negli anni '70.
(Comitato Nazionale Energia Nucleare: Notiziario, n^o 8/9, agosto-settembre 1970, p. 49-62)

96. - KERSTAN, Friedhelm: Die Finanziellen Massnahmen der Mitgliedstaaten der Europäischen Gemeinschaft zugunsten des Steinkohlenbergbaus im Jahre 1970.
(Glückauf, n^o 21, 15. Oktober 1970, p. 1040-1043)

97. - KERSTAN, Friedhelm: Die Harmonisierung der Heizölsteuer innerhalb der E.W.G.
(Glückauf, n^o 22, 29. Oktober 1970, p. 1079-1082)

98. - KERSTAN, Friedhelm: Das Kohleproblem aus der Sicht des belgischen Bergbaudirektoriums.
(Glückauf, n^o 20, 1. Oktober 1970, p. 1002-1005)

10. Forschung und Kultur - Recherche et culture - Ricerca e cultura
Onderzoek en cultuur - Research and cultural matters

99. - BAKKER, J.N.F.: Engeland en de Europese technische samenwerking.
(De Economist, n^o 5, September/Oktobre 1970, p. 440-457)

100. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Bruxelles: Les Cadres juridiques de la coopération internationale en matière scientifique et le problème européen. Actes des colloques d'Aix-en-Provence et Nice.
Bruxelles, (O.P.O.C.E.), 1970. 642 p. 8^o
(Com. 24.086) (notes bibliogr.)

101. - CRAYENCOUR, J.-P. de: La Reconnaissance mutuelle des diplômes dans le Traité de Rome.
(Revue du Marché Commun, n^o 137, octobre 1970, p. 447-464)

102. - ELABORATION (L') d'une politique scientifique et technologie communautaire.
(Lettre de l'O.C.I.P.E., n^o 20, 8 octobre 1970, p. 194-200)

103. - PROIETTO, Benito: Marché commun, liberté d'établissement et titres professionnels: le problème des équivalences.
(Rivista di Studi Europei, n^o 4, ottobre-dicembre 1969, p. 358-375)

104. - STANDKE, Klaus-Heinrich: Europäische Forschungspolitik im Wettbewerb. Industrielle Forschung und Entwicklung und internationale Wettbewerbsfähigkeit.
Baden-Baden, Nomos, (1970). 213 p., tabl. 8^o
(Schriftenreihe Europäische Wirtschaft, 41).
(23.906) (bibliogr.)

105. - VISTOSI, Gianfranco: La Collaborazione nucleare in Europa.
(Aggiornamenti Sociali, n^o 11, novembre 1970, p. 677-690)

106. - WEIERMAIR, Klaus: Economic implications of the international migration of high level manpower.
(Migrations Internationales, n^o 1-2, 1970, p. 5-21)

11. Assoziierte Länder und Gebiete - Pays et territoires associés -
Paesi e territori associati - Geassocieerde landen en gebieden -
Associated countries and territories

- 107.- CONVEGNO ECONOMICO ITALO AFRICANO. 19. 1970. Milan:
Europa ed Africa di fronte al Mediterraneo. (Atti...) Milano,
23-24 aprile 1970.
Milano, (Gruppo Vittorio Bottego), 1970. 160 p., tabl., ill. 4^o
(8603/8)
-

12. Aussenbeziehungen - Relations extérieures - Relazioni con l'esterno
Buitenlandse betrekkingen - External relations

- 108.- ALBERT, Ernst: Englands wechselnde Haltung zur E.W.G.
(Aussenpolitik, n^o 10, Oktober 1970, p. 594-602)

- 109.- BENYOUSSEF, Amor: Processus d'intégration économique au
Maghreb et en Europe?
(Développement et Civilisations, n^o 39-40, mars-juin 1970,
p. 64-82)

- 110.- BERG, Fritz: La Conjoncture économique. L'importance des
marchés de l'A.E.L.E.
(Documents. Revue des Questions Allemandes, n^o 5, septembre-
octobre 1970, p. 112-116)

- 111.- BINSWANGER, Hans-Christoph, MAYRZEDT, Hans: Ne pas ou-
blier les pays neutres dans la relance de l'intégration européen-
ne.
(Revue du Marché Commun, n^o 137, octobre 1970, p. 435-440)

- 112.- BOLTON, George: Britain's European dilemma.
(The Atlantic Community Quarterly, n^o 4, Winter 1969/1970,
p. 546-553)

- 113.- BOW GROUP. Londres: Our future in Europe. The long-term
case for going in. (Repr.).
(London, Bow Publ., 1970). 36 p. 8^o
(Occasional paper).
(23.890)

- 114.- EHRHARDT, Carl A.: Europäische Gemeinschaft und Mittelmeer.
(Aussenpolitik, n^o 12, Dezember 1970, p. 713-722)

- 115.- FIELD, John E.: Fears and aspirations in American foreign
trade policy.
(The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 383-392)

- 116.- FRANZMEYER, Fritz: Zur E.W.G.-Erweiterung.
(Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung. Berlin: Viertel-
jahresheft, n^o 3, 1970, p. 209-223)

- 117.- FREE (A) Trade Association. Ed. by Thomas M. Franck and Edward Weisband.
London, University of London Press; New York, New York Univ. Press. (1968). XV, 239 p., tabl. 8^o
(23.599)
-
- 118.- GOUZY, Jean-Pierre: Le Danemark au carrefour.
(L'Europe en Formation, n^o 128, novembre 1970, p. 5-10)
-
- 119.- GREENWALD, Joseph A.: Le Ragioni del protezionismo negli Stati Uniti.
(Relazioni Internazionali, n^o 45, 7 novembre 1970, p. 1048-1049)
-
- 120.- LEITNER, Franz Helmut: L'Autriche et l'intégration économique européenne.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 242, septembre octobre 1970, p. 631-647)
-
- 121.- MALMGREN, Harald B.: The Outlook for trade policy.
(The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 372-382)
-
- 122.- NEW (The) international actors. The United Nations and the European Economic Community. Ed. by Carol Ann Cosgrove and Kenneth J. Twitchett.
(London, Macmillan, (1970), 272 p. 8^o
(Readings in international politics).
(24.052) (bibliographie)
-
- 123.- PERISSICH, Riccardo, SILVESTRI, Stefano: Europa - America: materiali per un dibattito.
Bologna, Il Mulino, 1970, 84 p. 8^o
(Lo Spettatore Internazionale, n^o 5, settembre-ottobre 1970. Collana n^o 8)
-
- 124.- QUARONI, Pietro: The Negotiations in Brussels: an Italian view.
(The World Today, n^o 10, October 1970, p. 409-419)
-
- 125.- SOMMERFELT, Chr.: The Nordic delegation in the Kennedy-Round tariff negotiations in GATT.
Hamburg, Europa-Kolleg; Sasse, 1970. 20 p. 8^o
(Schriftenreihe zur europäischen Integration, 5).
(23.850)
-

126. - STEWART, Michael: Economic policy: E. E. C. entry.
(The Atlantic Community Quarterly, n^o 4, Winter 1969/1970,
p. 538-545)

13. Verteidigungsfragen - Défense - Difesa - Defensie - Defence

127. - BERGEDORFER GESPRÄCHSKREIS ZU FRAGEN DER FREIEN INDUSTRIELLEN GESELLSCHAFT. Hambourg: Europäische Sicherheit und Möglichkeiten der Zusammenarbeit. Initiator: A. Körber. Diskussionsleiter: Nikolai E. Poljanow. Referenten: Alfred Grosser, Nikolai E. Poljanow: Wege für einen stabilen Frieden und die Sicherheit in Europa. 36. Tagung am 17. und 18. Juni 1970 in Leningrad. (Hamburg, Körber u. Blanck, 1970). 118 p. 8^o (Bergedorfer Protokolle, 36). (23.765)
-
128. - BURGESS, W. Randolph, HUNTLEY, James Robert: Three paths to Atlantic unity. (The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 351-362)
-
129. - CLEVELAND, Harlan: The Golden rule of consultation. (The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 334-350)
-
130. - FRANK, Paul: Sicherheitsprobleme im Lichte des Moskauer Vertrags. (Europa-Archiv, n^o 24, 25. Dezember 1970, p. 867-876)
-
131. - HADIK, Laszlo: The Process of détente in Europe. (The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 325-333)
-
132. - HASSNER, Pierre: Détente et dialectique ou du bon usage des contradictions européennes. (Revue Française de Science Politique, n^o 6, décembre 1970, p. 1117-1135)
-
133. - MELCHIOR DE MOLENES, Charles: La Difesa comune dell'Europa. 1-2. (Relazioni Internazionali, n^o 47, 21 novembre 1970, p. 1095-1096, n^o 48, 28 novembre 1970, p. 1121-1122)
-
134. - REDUCTION (La) équilibrée des forces et l'aménagement de la sécurité en Europe dans le contexte politique actuel. (Politique Etrangère, n^o 5, 1970, p. 499-516)
-

135. - STANLEY, Timothy W., WHITT, Darnell M.: Detente in the 1970s.
(The Atlantic Community Quarterly, Fall 1970, p. 313-324)

136. - STANLEY, Timothy W., WHITT, Darnell M.: Entspannungsdiplo-
matie: die Vereinigten Staaten und Europas Sicherheit in den
70er Jahren (Detente diplomacy: United States and European se-
curity in the 1970's. New York, 1970). Mit e. Geleitw. von Li-
vingston T. Merchant. (Uebers. aus d. Engl. von Klaus Kå-
ding).
Baden-Baden. Nomos, (1971). 215 p. 8°
(Schriftenreihe Europäische Wirtschaft, 55).
(24.100) (bibliographie)

137. - WIECK, Hans-Georg: Politische und militärische Probleme
ausgewogener Truppenreduzierungen in Europa.
(Europa-Archiv, n° 22, 25. November 1970, p. 807-814)

138. - ZELLENTIN, Gerda: Intersystemare Beziehungen in Europa.
Bedingungen der Friedenssicherung.
Leiden, Sijthoff, 1970. XVI, 307 p., 1 tabl. 8°
(European aspects. Series C: Politics, 21).
(23.758) (bibliographie)

14. Rechtsfragen - Questions juridiques - Problemi giuridici
Juridische vraagstukken - Legal matters

- 139.- BEUVE-MERY, Jean-Jacques: Les Applications des articles 100, 101 et 102 du Traité de la C.E.E. de 1958 à 1970. (1-
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1970,
p. 303-308)
-
- 140.- CHAMPAUD, Claude: L'Apport du droit communautaire au droit
économique.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1970, p. 557-567)
-
- 141.- CINTURA, P.: L'Objectivisme juridique et la Cour de Luxem-
bourg.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1970,
p. 272-295)
-
- 142.- DELVA, J.: Toetsing van de interne overheidsdaad aan het
verdrag.
(Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, n^o 6,
November - December 1970, p. 397-411)
-
- 143.- DEMARET, Paul: Justification et problèmes d'élaboration d'un
droit européen des brevets.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1970,
p. 215-271)
-
- 144.- DERINGER, Arved, SEDEMUND, Jochim: Europäisches Ge-
meinschaftsrecht. Die Entwicklung bis Juni 1970.
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 34, 20. August 1970,
p. 1488-1493)
-
- 145.- DROBNIG, Ulrich: L'Apport du droit communautaire au droit
international privé.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1970, p. 526-543)
-
- 146.- LOUIS, Jean-Victor: L'Article 25 bis de la Constitution belge.
(Revue du Marché Commun, n^o 136, septembre 1970, p. 410-416)
-
- 147.- LYKLEMA, H.G.: E.E.G. -verdrag en industriële eigendom.
(Nederlands Juristenblad, n^o 38, 7 november 1970, p. 1277-1292)
-

148. - MEIER, Gert: Gemeinschaftsrecht und mitgliedstaatliches Gemeinrecht.
(Europarecht, n^o 4, Oktober/Dezember 1970, p. 324-333)

149. - MERTENS DE WILMARS, J.: Het Onderscheid tussen beschikking en reglement in het legaliteitscontentieux van de E.E.G.
(Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, n^o 6, November - December 1970, p. 440-449)

150. - MODIFICAZIONI al codice civile in tema di società in attuazione di direttiva della C.E.E.
(Rivista di Diritto Internazionale Privato e Processuale, n^o 2, aprile-giugno 1970, p. 294-299)
(23.845)

151. - PESCATORE, Pierre: L'Apport du droit communautaire au droit international public.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1970, p. 501-525)

152. - PESCATORE, Pierre: L'Attitude des juridictions nationales à l'égard du problème des effets directs du droit communautaire.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1970, p. 296-302)

153. - PESCATORE, Pierre: Das Zusammenwirken der Gemeinschaftsrechtsordnung mit den nationalen Rechtsordnungen.
(Europarecht, n^o 4, Oktober/Dezember 1970, p. 307-323)

154. - RAMBOW, Gerhard: L'Exécution des directives de la Communauté Economique Européenne en République Fédérale d'Allemagne.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 4, 1970, p. 379-411)

155. - SCHRANS, Guy: Over smeltkaas en de voorwaardelijke voorrang van het Europees gemeenschapsrecht in België.
(Sociaal-Economische Wetgeving, n^o 9, september 1970, p. 518-523)

156. - SCHUMACHER, Detlef: Die Ausfüllung von Kompetenzlücken im Verfassungsrecht der Europäischen Gemeinschaften.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 12, Dezember 1970, p. 539-545)

157. - WAEGENBAUR, Rolf: Zur Wirkung von Entscheidungen und Richtlinien des EWG-Rats. Bemerkungen zu einem Grundsatzurteil des Europäischen Gerichtshofs zur Strassengüterverkehrssteuer vom 6. Oktober 1970.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 11, November 1970, p. 481-485)
-
158. - WENDT, Peter: Auskunftspflicht von Organen der Europäischen Gemeinschaften gegenüber nationalen Gerichten und "Marktbürgern".
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 11, November 1970, p. 485-486)
-
159. - WERBKE, Axel: Das Recht des einzelnen zur Berufung auf staatengerichtete Entscheidung (Art. 189 E. W. G. V.) Zur EuGH-Urteil in Sachen "Leber-Pfennig".
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 48, 26. November 1970, p. 2137-2141)
-